



IDA19

**Rapport des Administrateurs
de l'Association internationale de développement
au Conseil des Gouverneurs**

**Augmentation des ressources:
Dix-neuvième reconstitution**

2030 dans dix ans : croissance, populations, résilience

Approuvé par les Administrateurs de l'IDA

le 11 février 2020

SIGLES ET ABREVIATIONS

Exercice budgétaire (Ex.) = 1^{er} juillet — 30 juin

FAD	Fonds africain de développement	GIFT	Initiative mondiale sur la transparence des finances publiques
AIMM	Mesure et suivi de l'impact attendu		
ASA	Services d'analyse et de conseil	RNB	Revenu national brut
ASP	Protection sociale adaptative	GP	Pôle mondial d'expertise
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires	GPSA	Partenariat mondial pour la responsabilité sociale
CEN	Note sur l'action menée dans le pays	GRiF	Mécanisme mondial de financement des risques
CERC	Composante d'intervention d'urgence conditionnelle	GW	Gigawatt
CPF	Cadre de partenariat-pays	GWh	Gigawatt-heure
CPIA	Évaluation des politiques et institutions nationales	ICH	Indice de capital humain
CPL	Prêt concessionnel des Partenaires	HCP	Projet sur le capital humain
CPR	Notation de la performance du pays	PPT	Pays pauvre très endetté
CPPR	Examen de la performance du portefeuille-pays	BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CPSD	Diagnostic du secteur privé national	TIC	Technologies de l'information et de la communication
CRW	Mécanisme de réponse aux crises	IDA	Association internationale de développement
OSC	Organisation de la société civile	IEG	Groupe indépendant d'évaluation
DaLA	Évaluation des dommages et des pertes	IFC	Société financière internationale
DeMPA	Évaluation de la performance en matière de gestion de la dette	FFI	Flux financiers illicites
IFD	Institution de financement du développement	OIT	Organisation internationale du travail
DLP	Politique de plafonds d'endettement	FMI	Fonds monétaire international
DMF	Mécanisme de gestion de la dette	IMPACT	Outil de comparaison des études d'impact et des évaluations de projets
DPF	Financement à l'appui des politiques de développement	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
AVD	Analyse de la viabilité de la dette	FPI	Financement de projets d'investissement
DSEP	Programme de renforcement de la viabilité de la dette	JET	Emploi et transformation économique
CVD	Cadre de viabilité de la dette	LCR	Région Amérique latine et Caraïbes
FCS	Pays fragiles ou touchés par un conflit	PFR	Pays à faible revenu
ECA	Europe et Asie centrale	BMD	Banque multilatérale de développement
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives	IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
CES	Cadre environnemental et social	PRI	Pays à revenu intermédiaire
ETC	Consultant de longue durée	MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
FCV	Fragilité, conflit et violence (situation de)	MPA	Approche à plusieurs volets
EX.	Exercice	MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
PIB	Produit intérieur brut		
GES	Gaz à effet de serre		

NCBP	Politique en matière d'emprunts non concessionnels	PSW	Guichet de promotion du secteur privé
SPANPB	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité	RECA	Allocation pour la poursuite des opérations pendant un conflit
C(P)DN	Contributions (prévues) déterminées au niveau national	RMS	Système d'évaluation des résultats
ONG(I)	Organisation non gouvernementale (internationale)	RPBA	Évaluation des besoins pour le redressement et la consolidation de la paix
APD	Aide publique au développement	RRA	Évaluation des risques et de la résilience
OCDE	Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques	RSW	Sous-guichet pour l'aide aux réfugiés
OECS	Organisation des États des Caraïbes orientales	SAR	Région d'Asie du Sud
OGP	Partenariat pour un gouvernement transparent	SCD	Diagnostic-pays systématique
PBA	Allocation de ressources basée sur la performance	SDFP	Politique de financement durable du développement
PCO	Programme de sensibilisation des créanciers	ODD	Objectifs de développement durable
PCT	Plateforme de collaboration sur les questions fiscales	PEI	Petites économies insulaires
PEFA	Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière	PME	Petite et moyenne entreprise
PLR	Examen des progrès et des enseignements	ASS	Afrique subsaharienne
PPF	Mécanisme de financement de la préparation des projets	SUW	Guichet de financement complémentaire
PPP	Parité du pouvoir d'achat	SWEDD	Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel
PRA	Allocation pour la prévention et la résilience	TAA	A Allocation pour le redressement
		ONU	Organisation des Nations Unies
		HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
		WHR	Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil

Rapport des Délégués à l'IDA-19

Table des matières

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	i
RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	vii
INTRODUCTION	1
SECTION I : DEFIS ET AVANTAGE COMPARATIF DONT BENEFICIE L'IDA POUR LES RELEVER	1
A. RETROSPECTIVE : PAUVRETE, PROSPERITE PARTAGEE ET ODD DANS LES PAYS IDA	2
B. PERSPECTIVES : DE GRAVES DIFFICULTES ET DES RISQUES GRANDISSANTS	7
C. FINANCEMENT DE LA PROCHAINE PHASE.....	9
D. AVANTAGE COMPARATIF DE L'IDA	11
SECTION II : 2030 DANS DIX ANS : CROISSANCE, POPULATIONS, RESILIENCE	17
A. THEME CENTRAL D'IDA-19	18
B. QUESTIONS TRANSVERSALES	21
<i>Dette</i>	21
<i>Capital humain</i>	24
<i>Handicap</i>	27
<i>Technologie</i>	29
C. IMPORTANCE ACCORDEE PAR L'IDA A LA MESURE DES RESULTATS	31
SECTION III : THEMES PARTICULIERS	33
A. THEME PARTICULIER 1 : EMPLOI ET TRANSFORMATION ECONOMIQUE	33
B. THEME PARTICULIER 2 : PARITE HOMMES-FEMMES ET DEVELOPPEMENT	42
C. THEME PARTICULIER 3 : CHANGEMENT CLIMATIQUE	48
D. THEME PARTICULIER 4 : FRAGILITE, CONFLIT ET VIOLENCE	56
E. THEME PARTICULIER 5 : GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS	64
SECTION IV : VOLUMES ET CONDITIONS DE L'AIDE DE L'IDA PENDANT IDA-19	73
A. FINANCEMENTS CONCESSIONNELS DE L'IDA	74
B. FINANCEMENTS NON CONCESSIONNELS DE L'IDA	79
C. CONDITIONS DE FINANCEMENT	80
SECTION V : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE	82
SECTION VI : GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'IDA	85
A. CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS DE LA BIRD	87
B. ENTREE EN VIGUEUR DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES	91
C. PROCEDURES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS	91
SECTION VII : FINANCEMENT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET DE LA RÉGULARISATION DES ARRIÉRÉS	94
A. L'INITIATIVE PPTE.....	94
B. L'INITIATIVE D'ALLEGEMENT DE LA DETTE MULTILATERALE (IADM).....	95
C. FINANCEMENT DES OPERATIONS DE REGULARISATION DES ARRIERES.....	96
SECTION VIII : RECOMMANDATION	97

LISTE DES ANNEXES

Annexes

Annexe 1 :	Système d'évaluation des résultats mis en place pour IDA-19	98
Annexe 2 :	Système d'allocation des ressources sur la base de la performance pour IDA-19	133
Annexe 3 :	Modalités d'utilisation de l'Enveloppe consacrée aux situations de fragilité, conflit et violence.....	137
Annexe 4 :	Modalités de mise en œuvre du guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil .	144
Annexe 5 :	Modalités de mise en œuvre du Guichet régional	146
Annexe 6 :	Modalités de mise en œuvre du Mécanisme de réponse aux crises	151
Annexe 7 :	Modalités de mise en œuvre du Guichet de promotion du secteur privé	161
Annexe 8 :	Modalités de mise en œuvre du Guichet de financement complémentaire	165
Annexe 9 :	Mise en œuvre de la future politique de financement durable du développement	167
Annexe 10:	Mécanisme de l'IDA pour la préparation et la réponse aux crises.....	172
Annexe 11 :	Mise en œuvre du Cadre des prêts concessionnels des partenaires.....	176
Annexe 12 :	Documents fournis pour les réunions de négociation d'IDA-19.....	182
Annexe 13 :	Projet de résolution d'IDA-19.....	183
Annexe 14:	Contributions des partenaires en usd pour IDA-19	204

LISTE DES ENCADRÉS, DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Encadrés

Encadré 1.	L'IDA peut produire des résultats inscrits dans la durée.....	14
Encadré 2.	Plateformes nationales : des instruments de partenariat	15
Encadré 3.	Soutien apporté par les pays sortis de la catégorie des pays IDA à l'apprentissage Sud-Sud.	16
Encadré 4.	Principes fondamentaux relatifs à la dette.....	24
Encadré 5.	Couverture sanitaire universelle dans les pays IDA	26
Encadré 6.	Migrations et déplacements forcés	37
Encadré 7.	Principes du G20 en matière de promotion des investissements dans des infrastructures de qualité	39
Encadré 8.	Élimination des disparités entre les hommes et les femmes : liens avec d'autres thèmes particuliers	46
Encadré 9.	Lutter contre les déchets marins : une initiative de l'IDA.....	52
Encadré 10.	S'attaquer à la fragilité au niveau régional : Sahel, lac Tchad et corne de l'Afrique	60
Encadré 11.	Plateformes multipartites	70

Figures

Figure 1.	Projections du taux de pauvreté dans le monde.....	3
Figure 2.	Accroissement de la population	3
Figure 3.	Moyenne simple de la prospérité partagée, et croissance du revenu moyen et médian sur la période 2011-2016.....	5
Figure 4.	Taux d'alphabétisation	5

	des adultes, par sexe	5
Figure 5.	Flux de capitaux extérieurs par groupe de pays (milliards USD).....	10
Figure 6.	Financements du Groupe de la Banque mondiale dans les pays admis à recevoir des ressources d'IDA-18, IDA-14 – IDA-18.....	12
Figure 7.	Utilisation plus efficace des contributions des partenaires.....	13
Figure 8.	Financements par contributions des partenaires et sous forme de dons	13
Figure 9.	IDA-19 : 2030 dans dix ans : croissance, populations, résilience	18
Figure 10.	Dettes publiques dans les pays IDA, médiane, en pourcentage du PIB	22
Figure 11.	Dettes publiques par catégorie de pays IDA, en pourcentage du PIB	22
Figure 12.	Cadre JET d'IDA-19	36
Figure 13.	IDA-19 s'attaque aux facteurs de FCV et à leur impact sur les populations vulnérables afin de promouvoir la paix et la prospérité.....	58
Figure 14.	Dettes publiques d'une sélection de pays IDA	67

TABLEAUX

Tableau 1.	Taux de pauvreté dans les pays IDA (2015) ¹	2
Tableau 2.	Vers une politique de financement durable du développement	22
Tableau 3.	Emploi des ressources d'IDA-19	74

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

i. Une action rapide et décisive est nécessaire pour faire face à la montée des risques et accélérer les progrès vers la réalisation du double objectif du Groupe de la Banque mondiale et des Objectifs de développement durable (ODD). S'appuyant sur le solide bilan de l'Association internationale de développement (IDA) en matière de mise en œuvre et sur ses avantages comparatifs, la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-19) aidera les pays les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète à mettre en œuvre des solutions conçues et gérées par eux-mêmes qui génèrent de la *croissance*, sont axées sur les *populations* et renforcent la *résilience*.

ii. Le monde a accompli d'énormes progrès dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, mais les turbulences qu'il traverse et les nouveaux défis qui l'interpellent risquent de compromettre à la fois les gains durement acquis dans le domaine du développement et les progrès futurs. L'extrême pauvreté a reculé dans les pays IDA, passant de 49 % en 2002 à 31 % en 2015¹. Les avancées significatives accomplies par plusieurs pays IDA jusqu'à présent montrent qu'il est possible de progresser davantage vers la réalisation des ODD. Il faut cependant en faire plus de toute urgence. Le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté dans les pays IDA est resté constant durant les dix dernières années autour de 500 millions. Selon le rapport *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, les conflits violents sont plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été au cours des 30 dernières années². Le monde est également confronté à la plus grosse crise de déplacements forcés jamais observée³. Dans les pays IDA, la croissance économique est souvent source d'inégalités et d'exclusion. Des disparités demeurent entre les femmes et les hommes en matière de pauvreté, d'éducation et d'emploi. Le problème de l'emploi se pose avec acuité dans les pays IDA — en effet, il faudra créer quelque 20 millions d'emplois dans les pays IDA au cours de chacune des 10 prochaines années pour absorber le nombre grandissant de jeunes hommes et femmes qui pénètrent le marché du travail⁴. Après des années de recul, la faim regagne du terrain pour retrouver les niveaux observés 10 ans plus tôt. Les pays IDA comptent parmi les moins à même de s'adapter au changement climatique, et c'est dans ces pays que les moyens de subsistance des pauvres et des plus vulnérables seront les plus touchés⁵. En l'absence de mesures décisives, les phénomènes météorologiques extrêmes pourraient exacerber les défis liés à la croissance et à la démographie, et faire basculer 100 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030. Cependant, les perspectives économiques à court terme des pays IDA sont préoccupantes, dans un contexte mondial incertain qui se caractérise déjà par la faiblesse des investissements dans ces pays et l'atonie de la demande extérieure de biens et services qu'ils produisent⁶. La situation est d'autant plus grave que de plus

¹ Les calculs concernant le groupe actuel de pays IDA sont basés sur les données du rapport de la Banque mondiale intitulé *Poverty and Shared Prosperity 2018 : Piecing together the Poverty Puzzle* (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, 2018) et sur l'outil d'analyse en ligne de la Banque mondiale dénommé *PovcalNet* (2018). Url : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/>.

² Nations Unies et Banque mondiale, *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, 2018) xvii et 12. À partir de données de 2016.

³ Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global Trends : Forced Displacement in 2018* (Genève, Suisse : HCR, 20 juin 2019) 13. <https://www.unhcr.org/en-us/statistics/unhcrstats/5d08d7ee7/unhcr-global-trends-2018.html>.

⁴ Estimations des services de la Banque mondiale, 2019.

⁵ Voir Banque mondiale, *Turn Down the Heat : Confronting the New Climate Normal* (Washington DC : Banque mondiale, 2014), et *Special Themes for IDA17*, (2013).

⁶ Voir Banque mondiale, *Global Economic Prospects* (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, janvier 2019), mis à jour en août 2019.

en plus de pays IDA sont exposés à un risque de surendettement, ce qui accroît leur vulnérabilité aux chocs et réduit leur aptitude à obtenir des conditions viables pour les emprunts dont ils ont besoin pour répondre aux besoins considérables en matière de développement, y compris du capital humain. Si aucune action n'est menée rapidement, la montée des risques et des vulnérabilités pourrait grandement remettre en question les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et avoir des répercussions à l'échelle régionale et mondiale.

iii. La prochaine étape pour accélérer les progrès vers la réalisation du double objectif de la Banque et des ODD passe par l'accès à des financements viables. Alors que les pays IDA doivent renforcer la mobilisation des ressources intérieures et attirer l'investissement privé national et étranger en mettant en place des cadres d'action, des institutions et des procédures efficaces, l'accès à un volume substantiel de financements concessionnels restera un élément essentiel de leur développement. Grâce aux financements importants mobilisés pour IDA-19, l'Association peut jouer un rôle crucial en leur fournissant les ressources nécessaires à cet effet. Elle peut aussi aider à attirer et mobiliser des ressources auprès d'autres acteurs, y compris le secteur privé, conformément à l'approche en cascade de mobilisation du financement pour le développement mise au point par le Groupe de la Banque mondiale⁷. Consciente du risque croissant de surendettement dans de nombreux pays IDA, l'Association est disposée à aider ces pays à renforcer la viabilité à long terme de leur dette, en coordination avec d'autres bailleurs d'aide au développement, et bien placée pour le faire.

iv. L'IDA a apporté la preuve de son avantage comparatif pour ce qui est de s'attaquer aux problèmes de portée mondiale et de produire de bons résultats au niveau des pays. Affiliée à la plus importante institution d'aide au développement au monde, l'IDA s'appuie sur les atouts et les expériences des autres institutions qui composent le Groupe de la Banque mondiale, à savoir la Société financière internationale (IFC), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), pour venir en aide aux pays conformément à la *Vision d'avenir* du Groupe de la Banque. Le Programme de réforme du capital du Groupe de la Banque mondiale approuvé en 2018 renforce considérablement la capacité du Groupe à apporter notamment son appui aux pays IDA et à ceux qui viennent de sortir de cette catégorie. Le modèle de financement mixte de l'IDA permet une incomparable optimisation des ressources, chaque dollar contribué par les Partenaires permettant de financer plus de 3 dollars d'engagements dans les pays IDA. Son modèle fondé sur les besoins des pays garantit l'alignement étroit des programmes sur les priorités des pays IDA en matière de développement et sur le niveau de croissance à atteindre pour y répondre. L'IDA s'attaque aussi aux problèmes de développement les plus complexes et les plus tenaces : elle finance les biens publics mondiaux, affronte les risques de fragilité, conflit et violence (FCV), fait face aux facteurs d'endettement, encourage l'intégration régionale et renforce les structures de gouvernance de base. En tant qu'institution d'apprentissage, l'IDA utilise activement les conclusions et enseignements tirés des évaluations qu'elle réalise afin de continuer d'améliorer son efficacité. Elle mène son action avec ouverture et transparence, de sorte que les bailleurs de fonds, les clients et les citoyens peuvent lui demander des comptes. Pour ces raisons, l'IDA est un partenaire de développement

⁷ Voir Groupe de la Banque mondiale, *Maximizing Finance for Development : Leveraging the Private Sector for Growth and Sustainable Development*, DC2017-0009 (2017), http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Documentation/23758671/DC2017-0009_Maximizing_8-19.pdf

privilegié, classé parmi les meilleurs par des évaluateurs indépendants, et parmi les plus influents et les plus utiles par les dirigeants des pays en développement.

v. Les Délégués à l'IDA et les Représentants des Emprunteurs (« les Participants⁸ ») ont choisi comme thème central pour IDA-19 « 2030 dans dix ans : croissance, populations, résilience ». *La croissance* permet de réduire la pauvreté, mais doit être à la fois solidaire et durable pour être largement répartie et avoir des effets de longue durée. Dans de nombreux pays IDA, le revenu augmente plus lentement parmi les 40 % les plus pauvres de la population que la moyenne nationale, ce qui menace la cohésion sociale et la stabilité, et pourrait semer les germes de la fragilité, du conflit et de la violence. *La population* est une thématique tout aussi importante, car le capital humain est essentiel à une croissance économique solidaire, au bien-être, à la résilience et à la réduction de la pauvreté. Les pays IDA doivent donc impérativement accélérer la formation du capital humain pour pouvoir soutenir la concurrence dans l'économie du futur. Par ailleurs, la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités exige d'aider les pays IDA à renforcer leur *résilience*. En effet, les pays se développent plus rapidement lorsqu'ils peuvent éviter les chocs et/ou être préparés à y faire face, le cas échéant. S'attaquer aux causes de FCV, renforcer les institutions en vue d'améliorer la prestation de services, assurer l'inclusion et promouvoir la responsabilité sont des actions fondamentales pour des économies résilientes.

vi. IDA-19 exploitera les résultats robustes et porteurs de transformation d'IDA-18, notamment les progrès accomplis sous les cinq thèmes particuliers qui sont : emploi et transformation économique (JET) ; fragilité, conflit et violence (FCV) ; changement climatique ; parité hommes-femmes et développement ; et gouvernance et institutions. Tout au long d'IDA-19, l'Association poursuivra son travail dans les domaines déjà ciblés pendant IDA-18 tout en intégrant les enseignements tirés de la mise en œuvre d'IDA-18 pour améliorer ses résultats. Le train de mesures adopté pour IDA-19 comprend un ensemble d'engagements stratégiques qui aideront les pays à accélérer les progrès accomplis sur ces thèmes particuliers essentiels.

vii. Le train de mesures d'IDA-19 va davantage élargir le champ d'action de l'Association en intégrant quatre questions transversales : la dette, la technologie, l'investissement dans les ressources humaines et l'inclusion des personnes handicapées. En l'absence d'une action décisive, l'aggravation de la vulnérabilité à la *dette* risque de compromettre les perspectives de développement futures et les ambitions de nombreux pays IDA, d'où la nécessité d'y porter une attention particulière. La *technologie* transforme la nature du travail, bouleverse les modes de fonctionnement traditionnels et génère de nouveaux défis et de nouvelles opportunités. C'est la raison pour laquelle pendant IDA-19, l'Association va aider les pays à se créer des opportunités et à adopter des technologies porteuses de transformations. L'*investissement dans les ressources humaines* — y compris dans les *personnes handicapées* qui sont souvent touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, les catastrophes naturelles, les conflits et la violence — est essentiel pour assurer une prospérité partagée et au centre de l'action de l'IDA. Pendant IDA-19, l'Association redoublera d'efforts pour élargir les possibilités de manière équitable aux personnes vivant avec un handicap.

⁸ Dans le présent document, le terme « Participants » désigne l'ensemble des représentants des pays donateurs et emprunteurs ayant pris part aux discussions consacrées à la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA.

viii. IDA-19 propose un train de mesures complet et sans précédent pour soutenir les actions de développement dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

Entre autres éléments clefs de ce train de mesures, on peut citer :

- a. ***Un ambitieux programme pour l'emploi.*** Dans le cadre d'IDA-19, l'IDA va aider les pays à poursuivre une approche globale et équilibrée de transformation économique durable et solidaire. Elle va faciliter des investissements privés créateurs d'emplois, notamment dans des *infrastructures accessibles et de qualité*, qui sont essentiels à la réduction de la pauvreté et la promotion d'une croissance solidaire. Elle va aussi contribuer à offrir un plus grand nombre de possibilités aux travailleurs et aux entrepreneurs, à renforcer leurs capacités et à faciliter l'accès à l'emploi. Par ailleurs, IDA-19 sera l'occasion de contribuer à atténuer les facteurs qui motivent les *migrations* économiques en donnant une plus grande place aux questions de migration dans les programmes d'aide de l'IDA aux pays. À travers le Guichet de promotion du secteur privé (PSW), IFC et la MIGA vont intensifier leurs opérations et mobiliser davantage d'investissements privés dans les pays IDA.
- b. ***Une approche équitable et fondée sur des incitations pour aider les pays à renforcer la viabilité de leur dette.*** La future Politique de financement durable du développement (SDFP) devrait accroître la capacité des pays IDA à remédier aux facteurs de vulnérabilité liés à leur dette et les aider à financer leurs efforts de développement à l'aide de solutions durables. À cet égard, il sera particulièrement important de permettre à ces pays de renforcer leur communication sur la dette afin d'en améliorer la transparence et de rendre les autorités publiques plus responsables. Durant IDA-19, l'Association consacrera davantage de moyens aux questions de la gestion de la dette, de la transparence en matière de dette et de la sensibilisation des créanciers, en travaillant avec le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres banques de multilatérales de développement (BMD).
- c. ***Un appui accru et plus ciblé aux pays en situation de fragilité et de conflit (FCS).*** À l'aide de la nouvelle Enveloppe FCV, des ressources plus importantes — et plus ciblées — seront allouées à des pays confrontés à un éventail de risques FCV, et assorties de fortes incitations et de conditions d'imputabilité strictes pour les aider à s'attaquer aux causes de FCV. Cette enveloppe permettra à l'IDA de mieux différencier son approche face aux risques de fragilité, en portant une plus grande attention à des facteurs tels que l'augmentation des inégalités, l'absence d'opportunités, l'exclusion et les perceptions d'injustice. S'agissant de l'objectif de réorientation des interventions vers la prévention, IDA-19 va aussi permettre de déployer davantage d'efforts pour faire face aux facteurs régionaux de fragilité dans le cadre des programmes régionaux, notamment dans le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique.
- d. ***La promotion de l'intégration régionale.*** À travers son Guichet régional, l'IDA va appuyer des investissements stratégiques et des réformes qui favorisent l'intégration régionale, notamment dans les domaines des infrastructures en vue d'améliorer la connectivité, de l'électricité, du commerce et de l'économie numérique. Le cadre d'IDA-19 prévoit aussi d'aborder des questions qui touchent aux biens publics mondiaux, comme la réduction de la pollution de l'air et de l'eau — y compris les déchets marins — et la création d'opportunités de développement pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil.

- e. ***Une attention plus grande portée à la préparation aux crises et à une intervention précoce dans des situations à évolution lente.*** Les engagements stratégiques pris dans le cadre d'IDA-19 favoriseront le renforcement des actions à l'appui de résilience, notamment la préparation aux pandémies et la réduction des risques que présentent les chocs climatiques pour la réduction de la pauvreté et le développement du capital humain. C'est ainsi que le Mécanisme de réponse aux crises (CRW) va financer les interventions précoces face aux crises à évolution lente.

ix. Compte tenu des problèmes de développement singulier auxquels sont confrontées les économies de plus petite taille, l'IDA continuera à aider les petits États à réaliser leurs objectifs de développement durant IDA-19. S'appuyant sur l'augmentation substantielle des ressources allouées aux petits États au titre d'IDA-18, l'Association continuera à soutenir fortement ces États et à mettre l'accent sur la réalisation des économies d'échelle, l'harmonisation des politiques, le renforcement des moyens de préparation aux crises et de la résilience, et l'adaptation aux effets du changement climatique pendant IDA-19. En outre, les petits États bénéficieront grandement de l'augmentation des ressources du Guichet régional destinées au financement des efforts d'intégration régionale, ce qui peut contribuer à élargir les marchés et à réaliser des économies d'échelle.

x. Les Participants ont félicité la République de Moldova et la Mongolie des récents progrès qu'elles ont accomplis dans le domaine du développement et de leur sortie de la catégorie des pays IDA à la fin de la période couverte par IDA-18. À cet égard, ils ont salué les engagements pris par la Direction dans le cadre du Programme de réforme du capital du Groupe de la Banque mondiale en vue de mettre à la disposition des pays reclassés des ressources BIRD suffisantes pour remplacer l'intégralité des financements IDA, et d'exempter ces pays de l'augmentation de la prime de remboursement pendant deux cycles de refinancement de l'IDA. Ils ont également noté que les pays sortis de la catégorie IDA conserveraient la capacité — pendant les deux cycles de refinancement suivant leur reclassement — de réengager les ressources inutilisées des projets IDA annulés. La clause contractuelle de remboursement accéléré sera suspendue pour ces deux pays durant la période d'IDA-19.

xi. Les résultats sont au centre de l'action de l'IDA, et le système d'évaluation des résultats (RMS) de l'Association sera davantage renforcé durant IDA-19. Le RMS de l'IDA est devenu un cadre solide de responsabilisation et de gestion qui contribue de façon significative au suivi des résultats et au transfert des connaissances au niveau des pays, des programmes et des projets. Tout en assurant la continuité avec IDA-18 en vue d'un suivi à long terme, le RMS a été mis à jour pour IDA-19 de façon à s'aligner sur les priorités mondiales et institutionnelles parmi lesquelles les ODD, le Projet sur le capital humain et l'approche en cascade du Groupe de la Banque mondiale.

xii. Les participants ont souligné la nécessité d'établir des plans de mise en œuvre robustes en vue d'obtenir de bons résultats au niveau des pays, particulièrement en ce qui concerne l'Enveloppe FCV, le Guichet régional renforcé et la future SDFP. Se fondant sur les progrès accomplis et l'expérience acquise durant IDA-18, la Direction continuera de surveiller activement la performance des projets et la qualité du portefeuille — même si le profil de risque de l'IDA augmente — afin d'assurer des volumes de financement importants pour aider les pays IDA à faire face aux défis qui les interpellent sur le plan du développement. La Direction fera le

point sur l'avancement de la mise en œuvre, les défis rencontrés et la préparation de la réserve de projets (y compris les examens particuliers de la mise en œuvre de l'Enveloppe FCV, du WHR et de la future SDFP) durant les Réunions de printemps et les Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du FMI.

xiii. Suivant les principes convenus durant IDA-18, les Participants se sont déclarés favorables à l'approche de mobilisation durable des ressources et ont noté l'importance de solides normes de fonds propres dans le Modèle de financement mixte de l'IDA. Ils ont globalement appuyé la recommandation de la Direction concernant la mise en œuvre d'un programme de 15 milliards de dollars destiné à préserver la valeur du capital de l'IDA dans le cadre de la stratégie de gestion des risques, tout en relevant l'importance de communiquer avec simplicité le modèle de l'IDA aux actionnaires. Les Participants ont aussi demandé que le cadre d'adéquation des fonds propres de l'IDA soit passé en revue avant l'examen à mi-parcours d'IDA- 19.

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

i. Les Participants se sont accordés sur un ensemble de recommandations stratégiques et financières visant à réaliser les objectifs du Groupe de la Banque mondiale qui sont de mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable dans les pays IDA. Ils ont noté que le train de mesures et l'enveloppe financière adoptés s'appuieront sur les engagements pris et les résultats obtenus durant les cycles de refinancement précédents et serviront l'ambition d'aider les pays IDA à progresser vers les objectifs de 2030 et à accroître l'efficacité et l'impact de l'aide de l'IDA pendant la période couverte par IDA-19. L'annexe 1 présente l'ensemble des engagements stratégiques et des indicateurs pour IDA-19. Les principales conclusions et recommandations sont résumées ci-dessous.

ii. Emploi et transformation économique (JET) : Les engagements pris à ce titre visent à aider les pays IDA à créer des débouchés et favoriser l'accès aux marchés, à renforcer leurs capacités et à faciliter l'accès des travailleurs à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

1. Les participants ont demandé que le Groupe de la Banque mondiale mène des interventions dans 10 à 15 pays pour aider ces pays à s'attaquer aux goulets d'étranglement dans les secteurs offrant d'énormes possibilités de transformation économique et de création d'emplois par le secteur privé ; ces interventions seront adaptées à chaque pays et pourront toucher différents secteurs comme l'agro-industrie et la fabrication de produits finis. Les actions envisagées par le Groupe de la Banque mondiale seront conçues sur la base d'études diagnostiques, notamment des conclusions de diagnostics du secteur privé national (CPSD) et de diagnostics de l'emploi, et seront adoptées de commun accord avec les autorités nationales.
2. Les Participants ont demandé qu'au moins 66 % des projets agricoles et agro-industriels menés dans les pays IDA soutiennent la participation à des chaînes de valeur offrant de fortes possibilités de croissance et de création d'emplois, en favorisant l'accès des producteurs aux marchés, en offrant une assistance technique pour assurer le respect des normes et règlements internationaux, en promouvant l'adoption de technologies modernes, en fournissant un appui logistique et en contribuant à la réduction du coût des échanges commerciaux.
3. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 15 pays IDA à développer leurs agglomérations principales et secondaires dans le cadre d'un ensemble de mesures intégrées conçues dans le but de promouvoir des villes productives, inclusives et durables privilégiant la transformation économique et l'emploi, notamment grâce à des aménagements intelligents sur le plan climatique, à une meilleure gestion des terrains urbains et à la mise en place d'infrastructures propices à la création d'emplois.
4. Les participants ont demandé que l'IDA aide 10 pays IDA à développer et moderniser leurs infrastructures régionales (par exemple dans les secteurs de l'électricité et du transport), et à procéder à des réformes en matière de politiques transfrontières offrant de vastes possibilités de promotion des exportations, d'augmentation de la productivité et d'accroissement de la mobilité des travailleurs.
5. Pour combler le déficit d'infrastructures numériques, les Participants ont demandé que l'IDA aide 25 pays IDA à doubler leur taux de pénétration du haut débit (16 de ces pays se trouvent sur le continent africain, et huit sont des pays enclavés) d'ici 2023.

6. Les Participants ont demandé qu'IFC s'emploie à accroître la proportion des engagements qu'elle a consacrés aux pays FCS d'IDA-17 et aux PFR d'IDA-17⁹, afin qu'elle atteigne en moyenne entre 10 et 15 % de ses engagements pour compte propre durant le cycle d'IDA-19. Ces engagements sont tributaires de l'approbation des résolutions relatives à l'augmentation de son capital et de la souscription d'une part importante des nouvelles actions proposées aux actionnaires.
7. Les Participants ont demandé que la moitié des projets consacrés à l'entrepreneuriat et aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) aient des composantes relatives aux services financiers numériques et/ou à l'entrepreneuriat en ligne et s'attaquent aux obstacles particuliers auxquels sont confrontées les femmes et les personnes handicapées.
8. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 15 pays IDA, dont au moins 12 des 30 pays ayant les Indices de capital humain (ICH) les plus faibles, à mettre en place des programmes ou des politiques destinés à améliorer les compétences et l'employabilité en vue de promouvoir la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en tenant compte des obstacles différenciés auxquels se heurtent les jeunes hommes et femmes et les personnes handicapées.
9. Les Participants ont demandé que l'IDA inscrive tous les programmes destinés aux pays IDA et conçoive les opérations en tant que de besoin dans une optique JET, sur la base d'informations produites par des études diagnostiques comme les diagnostics-pays systématiques (SCD) et les CPSD, et prises en compte dans tous les nouveaux cadres de partenariat-pays (CPF) et examen des progrès et des enseignements (PLR), notamment en utilisant dans une plus large mesure les indicateurs de résultats JET. Les programmes d'aide aux pays et la conception des opérations de l'IDA prendront également en compte les résultats des études sur les migrations, si nécessaire.
10. Les participants ont demandé que l'IDA prenne une part active, sous les auspices des autorités nationales, aux plateformes établies dans au moins 10 pays IDA pour collaborer et coordonner les actions avec les partenaires et les autres parties prenantes (notamment les BMD, les institutions de financement du développement [IFD], les acteurs bilatéraux et le secteur privé, etc.) dans le but de formuler une vision cohérente et une série d'actions à l'appui du programme JET, et de mobiliser des financements privés.
11. Les Participants ont demandé que tous les SCD des pays IDA courant un risque modéré ou élevé de surendettement examinent l'approche envisagée par ces pays pour financer leur développement de manière viable.
12. Les participants ont demandé que l'IDA réalise 20 projets pilotes de transformation économique dans le but d'estimer le nombre d'emplois indirects et/ou induits qui pourraient en résulter. Ils ont demandé qu'IFC suive l'évolution du nombre d'emplois directs et du nombre estimé d'emplois indirects associés à tous les investissements qu'elle effectue dans le cadre du PSW. Dans la mesure du possible, les chiffres relatifs aux emplois seront ventilés par sexe, par FCS et par handicap et seront indiqués pour le quintile de revenu le plus faible et pour les jeunes.
13. Les Participants ont demandé que l'IDA collabore avec les institutions régionales au renforcement des capacités et des compétences tout en forgeant des partenariats

⁹ PFR d'IDA-17 : pays classés dans la catégorie des pays à faible revenu au 1^{er} juillet 2016 (RNB par habitant inférieur ou égal à 1 025 dollars en 2015). FCS d'IDA-17 : sous-catégorie des pays admis à emprunter à l'Association pendant IDA-17 qui figurent également sur la liste la plus récente (Ex. 19) des pays fragiles ou touchés par un conflit. Voir l'annexe 4 du document intitulé [IFC Strategy and Business Outlook Update \(FY20-FY22\)](#) pour plus de détails.

stratégiques avec au moins trois communautés économiques régionales (CER) dans le but de promouvoir des marchés régionaux et de constituer des chaînes de valeur régionales.

iii. Parité hommes-femmes et développement : Les engagements pris visent à aider les pays IDA à tirer profit des acquis des cycles de refinancement précédents, à accélérer les investissements dans le capital humain, à créer des opportunités et renforcer la résilience en mettant au point des solutions permettant de résorber les disparités importantes, notamment en matière d'accès aux services de santé procréative et adolescente, d'opportunités économiques et de prévention et répression de la violence sexiste.

1. Les Participants ont demandé que pendant IDA-19, les opérations de financement contribuent à l'autonomisation des femmes, notamment en élargissant l'accès de ces dernières à des services de santé de qualité (santé procréative, adolescente et primaire) dans au moins 15 des 30 pays les plus mal classés selon l'ICH.
2. Les Participants ont demandé que pendant IDA-19, au moins 60 % des opérations de financement à l'appui du développement des compétences numériques améliorent l'accès des femmes à des emplois plus productifs, y compris au travail en ligne.
3. Les Participants ont demandé que pendant IDA-19, au moins 30 % des projets d'infrastructures (transport, énergie et eau) comportent des mesures visant à créer des possibilités d'emploi exigeant des qualifications moyennes ou élevées pour les femmes dans ces secteurs.
4. Les Participants ont demandé que pendant IDA-19, toutes les opérations de financement à l'appui du développement numérique favorisent l'accès des femmes aux services numériques et leur recours à ces services.
5. Les Participants ont demandé que pendant IDA-19, au moins 50 % des opérations comportant des activités i) d'administration foncière, ii) de reconstruction et relèvement durable après une catastrophe, et iii) de développement urbain comprennent des mesures expressément destinées à renforcer les droits fonciers des femmes.
6. Les Participants ont demandé que pendant IDA-19, l'IDA aide au moins cinq pays IDA à investir dans la prévention et la répression de la violence sexiste par la fourniture de services de santé et d'autres services sûrs, inclusifs et de qualité, et cinq pays à mettre en œuvre des protocoles de prévention et de répression de la violence sexiste dans le cadre d'un système scolaire intégré et offrant de bonnes conditions de sécurité.

iv. Changement climatique : Les engagements pris visent à aider les pays IDA à accroître les financements liés à l'action climatique et renforcer la prise en compte systématique de cette question ; à renforcer l'appui aux efforts d'adaptation et de résilience ; à produire un impact systémique au niveau des pays ; et à faciliter la transformation économique grâce à la transition vers une économie résiliente et à faible intensité de carbone.

1. Les Participants ont demandé que la proportion des engagements de l'IDA ayant des avantages connexes sur le plan climatique augmente au moins à 30 % en moyenne durant la période couverte par les exercices 21 à 23, et qu'au moins la moitié de ces avantages soit liée à des actions dans le domaine de l'adaptation.
2. Les Participants ont demandé que toutes les opérations de l'IDA procurant plus de 20 % d'avantages connexes sur le plan climatique incluent au moins un indicateur de résultat climatique en vue d'accroître la place accordée à l'évolution du climat.

3. Les Participants ont demandé que l'IDA mette au point de nouveaux systèmes de mesure de la résilience pour encourager davantage l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique plus efficaces, notamment en renforçant la résilience aux catastrophes au stade de la conception des infrastructures, et qu'elle expérimente ces systèmes dans le cadre de 20 opérations de l'Association.
4. Les Participants ont demandé à l'IDA d'aider au moins 25 pays IDA à réduire les risques d'incidence négative du changement climatique sur les résultats en matière de pauvreté et sur le développement du capital humain en appuyant des programmes qui incorporent la protection sociale adaptée au climat dans les systèmes nationaux ou qui réduisent les menaces que pose le changement climatique pour la santé.
5. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 15 pays IDA à mettre en œuvre et actualiser systématiquement leurs plans nationaux d'action climatique, y compris leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), en coopération avec le Partenariat pour les CDN ; et inclura dans les CPF de tous les pays IDA, si nécessaire, des objectifs et/ou des indicateurs de résultats liés au climat ou basés sur les CDN.
6. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 15 pays IDA à mettre en œuvre et/ou à actualiser leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) terrestre et marine ou des plans d'action de même nature dans le cadre de nouvelles activités appuyées par l'IDA durant IDA-19.
7. Les Participants ont demandé que l'IDA favorise une plus grande utilisation des énergies renouvelables dans les pays IDA dans le contexte de l'accès à l'énergie bon marché et de la sécurité énergétique, en mobilisant des financements concessionnels pour l'action climatique ainsi que des investissements publics et privés en vue de constituer des moyens de stockage par batterie d'une capacité de cinq gigawatts/heure (GWh), et fournira un appui direct, indirect et stratégique pour la mise en place d'une infrastructure permettant de produire et d'intégrer au moins 10 gigawatts d'électricité à partir de sources renouvelables dans les pays IDA. Cet appui couvrira tous les types de systèmes de production d'énergies renouvelables, en réseau, hors réseau et sous forme d'énergie distribuée.

v. Fragilité, conflit et violence : Les engagements pris visent à faire en sorte que pendant IDA-19, l'IDA apporte un appui plus important — et plus ciblé — aux pays FCS-IDA pour lutter contre les principales causes de FCV, adopter une approche régionale de la fragilité, encourager le renforcement à long terme du capital humain dans des milieux fragiles, et accroître l'efficacité des opérations de l'Association dans les FCS-IDA.

1. Les Participants ont demandé que pour tous les pays FCS-IDA, le CPF, la note sur l'action menée dans les pays (CEN) et le PLR indiquent comment les programmes du Groupe de la Banque mondiale traiteront les facteurs de FCV et les sources de résilience à la lumière d'études diagnostiques solides telles que des RRA ou d'autres évaluations des situations de FCV. À cet égard, les Participants ont demandé que chaque RRA/évaluation de la fragilité analyse les facteurs de FCV et les sources de résilience et formule des recommandations utiles pour les opérations.
2. Les Participants ont demandé qu'au moins trois programmes régionaux (couvrant notamment le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique) soient formulés et mis en œuvre, et qu'ils soient fondés sur les informations issues des RRA régionales et mettent l'accent sur l'atténuation des principaux risques de fragilité et d'insécurité pour promouvoir des interventions dans la sphère sécurité-développement.

3. Les Participants ont demandé qu'au moins 20 portefeuilles-pays de l'IDA dans les FCS financent l'amélioration de la prestation de services dans les secteurs sociaux (santé, éducation et protection sociale), l'accent étant mis sur l'élimination des obstacles spécifiques auxquels se heurtent les hommes et les femmes, les garçons et les filles, et les personnes handicapées.
4. Les Participants ont demandé qu'avant l'examen à mi-parcours d'IDA-19, l'IDA procède à une revue systématique des politiques et des cadres institutionnels relatifs aux réfugiés dans les pays admis à bénéficier du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil depuis qu'ils répondent aux critères d'admissibilité initiaux, pour renforcer l'appui apporté à la création de possibilités de développement socioéconomiques pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil dans ces pays.
5. Les Participants ont demandé que l'IDA aide à renforcer les capacités dans 50 % des pays FCS clients de l'IDA afin qu'ils puissent utiliser des outils numériques adaptés aux conditions locales pour la collecte et l'analyse de données géoréférencées, et à appliquer ces technologies pour améliorer la mise en œuvre et la coordination des projets.
6. Les Participants ont demandé que la Direction rende opérationnelle l'enveloppe FCV afin d'apporter un appui renforcé et sur mesure aux FCS-IDA. L'IDA déploiera également au moins 150 membres du personnel supplémentaires des catégories GE et + — y compris des consultants recrutés pour des missions de longue durée — dans les FCS-IDA et les pays voisins pour fournir des services aux pays fragiles ou touchés par un conflit.

vi. Gouvernance et institutions : Les engagements pris visent à aider les pays IDA à poursuivre les actions prioritaires en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la qualité des institutions, y compris la faiblesse des capacités institutionnelles, l'insuffisance des ressources et l'inadéquation des mesures incitatives qui ont un impact négatif sur le développement économique et social caractérisé par le ralentissement de la croissance, l'accroissement des inégalités et de l'exclusion et les lacunes en matière de prestation de services publics, ainsi que le nombre limité de mécanismes permettant aux citoyens de demander des comptes à leurs autorités.

1. Les participants ont demandé que l'IDA aide au moins 25 pays IDA à adopter une approche-programme intégrée pour accroître la transparence de la dette en assurant un suivi renforcé de la dette publique dans les AVD et/ou appuyant les réformes qui améliorent la transparence de la dette, notamment l'obligation de communication de données sur la dette à cette fin¹⁰.
2. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 25 pays IDA à renforcer leurs évaluations des risques budgétaires et leurs capacités de gestion de la dette en élargissant la portée des activités de suivi des risques budgétaires et/ou en mettant en œuvre des stratégies de gestion de la dette¹¹.
3. Les Participants ont demandé que l'IDA finance la mise en œuvre de programmes d'aide aux pays qui soutiennent les efforts déployés par les pays IDA dont les recettes fiscales restent systématiquement inférieures à 15 % du PIB afin d'accroître la moyenne non

¹⁰ Divers instruments (opérations de prêt, diagnostics, assistance technique, etc.) seront utilisés à l'appui de cet engagement.

¹¹ Les actions envisagées au titre des engagements stratégiques 1 et 2 seront essentiellement axées sur les pays courant un risque modéré ou élevé de surendettement, conformément aux priorités énoncées dans la SDFP. Ces actions pourraient aussi contribuer à prévenir une dégradation des indicateurs de risque de ces pays, notamment le passage rapide d'un niveau de risque faible à élevé comme cela s'est produit dans certains cas

pondérée du ratio recettes fiscales/PIB d'un point de pourcentage pendant la période de trois ans du cycle de l'IDA, dans le cadre d'une action concertée avec les partenaires.

4. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 20 pays à recenser les problèmes de gouvernance qui entravent la conception, le financement et la mise en œuvre des investissements dans des infrastructures de qualité, en accordant une attention particulière à la préparation des projets, à la passation des marchés, aux considérations environnementales et sociales et à l'intégrité, pour guider l'adoption de politiques et/ou de réglementations qui renforcent la gouvernance des infrastructures dans la majorité de ces pays¹².
5. Les participants ont demandé que l'IDA aide au moins 15 des pays IDA ayant le plus faible indice de capital humain à améliorer la viabilité des financements axés sur le capital humain, notamment en mettant l'accent sur une couverture sanitaire universelle et un bon niveau d'instruction pour tous, moyennant : i) l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, et ii) un alignement plus efficace et plus durable des dépenses sur les ressources intérieures et extérieures.
6. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins 12 pays IDA à adopter des solutions GovTech¹³ accessibles à tous¹⁴.
7. Les participants ont demandé que l'IDA aide au moins 25 pays IDA à mettre en œuvre des plans de préparation aux pandémies dans le cadre d'interventions telles que le renforcement des capacités institutionnelles, l'assistance technique, l'octroi de prêts et la réalisation d'investissements.
8. Les Participants ont demandé que l'IDA aide au moins cinq pays à réaliser des évaluations approfondies des flux financiers illicites (FFI) et à élaborer des plans d'action. Aider également au moins 20 pays IDA à prendre des mesures de lutte contre les FFI, notamment : accroissement de l'accès à l'information sur la propriété effective et sensibilisation à cette question, et/ou adoption d'un système d'échange automatique de données pour réduire l'évasion fiscale.
9. Les participants ont demandé que l'IDA aide au moins 50 % des pays IDA à mettre en place des systèmes électroniques de passation des marchés et à procéder à une analyse détaillée des données sur la passation des marchés pour accroître l'efficacité des dépenses publiques et réduire les risques de corruption.
10. Les participants ont demandé que l'IDA aide au moins 50 % des pays IDA à mettre en place des plateformes de collaboration avec différentes parties prenantes (ou à renforcer celles qui existent), notamment les femmes et les groupes vulnérables, pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à renforcer la participation du public, le respect du principe de responsabilité et la réactivité.

¹² L'accent sera mis sur les pays ayant une note CPIA égale ou inférieure à 3 pour l'indicateur 16 (transparence, responsabilité et corruption). On dénombre actuellement 55 pays IDA dans ce groupe.

¹³ Les solutions GovTech comprennent du matériel informatique, des logiciels, des applications et d'autres technologies conçus pour améliorer l'accès et la qualité des services publics, faciliter la participation des citoyens (CivicTech) et améliorer le fonctionnement des administrations publiques. Cela comprend les compléments analogiques qui permettent de renforcer les institutions chargées de la mise en œuvre des solutions GovTech, notamment la mise au point de stratégies connexes, le renforcement des capacités, l'adoption de lois sur l'administration en ligne et l'élaboration de cadres réglementaires qui facilitent l'interopérabilité.

¹⁴ Par « accessibles à tous », on entend que les services GovTech sont conçus de manière à être accessibles, compris et utilisés par tous les membres de la population, quels que soient leur handicap, leur âge, les équipements d'assistance qu'ils utilisent, le lieu dans lequel ils se trouvent ou la manière dont ils se connectent à l'Internet. Cela s'applique au matériel informatique et aux logiciels

11. Les participants ont demandé que l'IDA aide au moins 95 % des pays FCS-IDA (dans lesquels des opérations sont en cours) à assurer et/ou à renforcer les fonctions essentielles de l'État afin de remédier aux facteurs de FCV¹⁵.
12. Les Participants ont demandé que l'IDA aide 30 pays IDA, notamment ceux dans lesquels des activités statistiques sont en cours¹⁶, à renforcer leurs institutions et à se doter des moyens de réduire le manque de données de base sur lesquelles fonder l'élaboration des politiques, notamment de données ventilées par sexe et type de handicap¹⁷.

vii. Ajustement des volumes et conditions de l'aide de l'IDA

1. Les Participants ont convenu des changements suivants à apporter aux allocations par pays de l'IDA¹⁸ :
 - a) Introduction d'un dispositif de mise en réserve de ressources en vue de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de mesures de gestion de la dette compatibles avec le Programme de renforcement de la viabilité de la dette visé dans la future SDFP.
 - b) Introduction d'une approche sur mesure d'aide aux pays IDA recensés dans tous les contextes FCV à travers l'Enveloppe FCV.
2. Les Participants ont convenu de ce qui suit : i) porter la dotation du Guichet régional à 7,6 milliards de dollars afin d'accroître les ressources accessibles à toutes les régions pour la mise en œuvre d'activités d'intégration régionale ; ii) introduire des instruments de financement à l'appui des politiques de développement dans le Guichet régional ; iii) soutenir l'octroi de financements du Guichet régional à des opérations menées dans un seul pays qui ont des retombées positives claires en cas de pandémie ou de catastrophes naturelles ou pour l'adoption de technologies innovantes ; et iv) appuyer l'octroi de crédits à des organisations régionales disposant d'une bonne surface financière, ces crédits étant assortis de conditions appropriées pour garantir que les interventions qu'ils financent bénéficient exclusivement aux pays IDA.
3. Les Participants ont accepté d'élargir la portée du CRW au financement des interventions en réponse à des crises à évolution lente comme des épidémies et l'insécurité alimentaire. Ils ont approuvé l'enveloppe de 2,5 milliards de dollars proposée au titre du CRW, avec la possibilité de modifier ce montant lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-19 si des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires pour faire face à une crise.
4. Les Participants ont convenu de maintenir le Guichet de financement complémentaire pendant IDA-19 qui sera doté d'une allocation de 5,7 milliards de dollars, en raison de la diminution du nombre de pays admis à bénéficier de ses ressources non concessionnelles.
5. Les Participants ont convenu que la République de Moldova et la Mongolie sortiront de la catégorie des pays IDA d'ici à la fin de la période couverte par IDA-18, et que la clause contractuelle de remboursement accéléré sera suspendue pour ces deux pays pendant IDA-19.

¹⁵ Les fonctions essentielles de l'État sont : i) la gestion des recettes et des dépenses publiques ; ii) la décentralisation et la prestation de services ; iii) l'emploi dans la fonction publique et l'administration publique ; et iv) l'état de droit.

¹⁶ Cet engagement viserait 25 % des 51 pays IDA dans lesquels aucune opération statistique n'est en cours.

¹⁷ Les données seront ventilées par sexe et par type de handicap dans le cadre du programme *Data for Policy* (D4P), selon qu'il convient, c'est-à-dire lorsque les données tirées des enquêtes auprès des ménages se prêtent à une ventilation, en particulier celles recueillies au niveau individuel. Le programme D4P continuera également de promouvoir la production de statistiques ventilées par sexe et par type de handicap dans les pays où cela est déjà possible.

¹⁸ Le système d'allocation des ressources aux pays sans affectation spéciale, sur la base des CPF, est l'un des principaux atouts de l'IDA.

6. Les Participants ont pris note des engagements pris par la Direction dans le cadre du Programme de réforme du capital du Groupe de la Banque mondiale en vue de mettre à la disposition des pays reclassés des ressources BIRD suffisantes pour remplacer l'intégralité des financements IDA, et d'exempter ces pays de l'augmentation de la prime de remboursement pendant deux cycles de refinancement de l'IDA. De ce fait, les Participants ont décidé de supprimer à la fin d'IDA-18 l'appui transitoire exceptionnel fourni aux pays reclassés.
7. Les Participants se sont félicités de la proposition de la Direction d'appliquer la clause de remboursement accéléré prévue dans les accords juridiques régissant les financements ordinaires et les financements mixtes depuis 1987 pour les pays reclassés à la fin de la période d'IDA-17, à savoir la Bolivie, le Sri Lanka et le Viet Nam, qui a été approuvée par les Administrateurs.
8. Les Participants ont convenu de mettre à disposition 1 milliard de dollars pour soutenir les opérations de régularisation des arriérés des pays qui renouent avec l'IDA pendant IDA-19. Ils ont aussi demandé à la Direction de leur faire le point sur l'emploi et les plans de réaffectation de ces ressources au moment de l'examen à mi-parcours.
9. Les Participants ont approuvé le maintien du PSW de l'IDA pendant IDA-19 avec une allocation de 2,5 milliards de dollars afin de permettre à IFC et à la MIGA d'intensifier leurs opérations et de mobiliser davantage d'investissements privés dans les pays admis à bénéficier des ressources du Guichet. Les Participants ont convenu de faciliter la transition des pays IDA d'une période de reconstitution des ressources à la suivante, soit en passant dans la catégorie « ni BIRD ni IDA » soit en sortant de la liste des pays FCS. Ils ont aussi convenu de permettre l'emploi des ressources du PSW pour appuyer des interventions menées au titre de programmes dans des pays non admis à bénéficier de ce guichet, sans toutefois dépasser 20 % du montant total des investissements financés par ces programmes. Les Participants ont encouragé la Direction à continuer de rechercher de nouveaux instruments dans le cadre du mécanisme de financement en monnaie nationale et du mécanisme de financement mixte dans le but d'accroître, d'ici à la fin d'IDA-18, les prêts en monnaie nationale dans les pays admis à bénéficier des ressources du PSW pendant IDA-19. Ils lui ont également demandé de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble du PSW avant l'examen à mi-parcours d'IDA-19. Ils ont par ailleurs salué la décision d'IFC d'améliorer la transparence dans la communication des projets du PSW en publiant le montant des subventions accordées auxdits projets dans une lettre de mandat signée après le 1^{er} octobre 2019.
10. Les Participants ont convenu que les ressources du Guichet régional et du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil seront administrées comme une Enveloppe pour les biens publics régionaux, afin d'améliorer le ciblage et l'efficacité des allocations entre les deux guichets, jusqu'à hauteur de 0,5 milliard de dollars, avant l'examen à mi-parcours.
11. Les Participants ont convenu du maintien des conditions de financement applicables pour IDA-18 pendant IDA-19. Ils ont également demandé une analyse approfondie des financements en monnaie nationale avant la fin de la période d'IDA-18, en vue de formuler une proposition à cet effet qui sera examinée pendant l'examen à mi-parcours d'IDA-19.

viii. Reconstitution des ressources de l'IDA

1. Les Délégués¹⁹ ont recommandé que des contributions d'un montant de 23,5 milliards de dollars (contre-valeur de 17 milliards de DTS) soient versées afin de porter à 82 milliards de dollars (contre-valeur de 59,3 milliards de DTS) le montant de la reconstitution durant la période couverte par IDA-19.
2. Les Délégués ont souligné que des contributions substantielles sous forme de dons resteront un élément essentiel du cadre financier de l'IDA et du succès de son effet de levier. La concessionnalité demeurant au centre des financements de l'Association, ils ont noté l'augmentation du montant estimé de financements sous forme de dons pour IDA-19.
3. Les Délégués ont souligné l'importance de soumettre leurs Instruments d'engagement le plus tôt possible pour permettre la mise en œuvre d'IDA-19 dans les délais prescrits.
4. Les Délégués ont recommandé que le coût de l'allègement de la dette pour l'IDA dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et les opérations d'apurement des arriérés pendant la période d'IDA-19 soient couverts par la reconstitution des ressources d'IDA-19, le premier cité devant être financé par les contributions des Partenaires et le deuxième par le report des ressources destinées à l'apurement des arriérés au titre d'IDA-18 qui n'ont pas été utilisées et par des contributions supplémentaires de Partenaires d'un montant de 0,2 milliard de dollars (pour une contre-valeur de 0,1 milliard de DTS).
5. Les Délégués ont reconnu l'importance pour les Partenaires de continuer à honorer leurs engagements de financement en faveur d'une reconstitution distincte pour l'IADM destinée à soutenir le volume total des pouvoirs d'engagement d'IDA-19.
6. Les Délégués ont approuvé le maintien des Prêts concessionnels de partenaire (CPL) pendant IDA-19. Ils ont également souscrit aux principes de transparence, d'égalité de traitement, d'additionnalité (qui consiste à éviter la substitution de financements) et de protection de la viabilité financière de l'IDA. Ils ont reconnu que les contributeurs de ressources destinées aux prêts concessionnels bénéficieraient d'un partage des charges et d'une répartition des droits de vote tenant compte de l'« élément de libéralité » du prêt, en application du cadre des CPL convenu. Ils se sont félicités de la possibilité offerte d'accorder des CPL en quelques monnaies admissibles autres que celles entrant dans le panier du DTS. (Voir l'annexe 11.)
7. Les Délégués ont exprimé leur préoccupation face au déficit important qui ne cesse d'augmenter en ce qui concerne la contribution annoncée des partenaires aux charges de l'IDA, et demandé que les facteurs contribuant à ce déficit et les solutions concrètes pour y remédier soient abordés lors l'examen à mi-parcours d'IDA-19.
8. Les Délégués ont souligné l'importance des transferts de la BIRD à l'IDA qui traduisent la solidarité entre les institutions du Groupe de la Banque mondiale. Dans ce contexte, ils se sont félicités de l'approche des transferts de la BIRD basée sur des formules, qui se veut dynamique et tient dûment compte de la viabilité financière et de la suffisance des fonds propres de la BIRD. Ces transferts devraient faire l'objet d'approbations annuelles par le Conseil des Gouverneurs de la BIRD après examen des besoins en ressources à mettre en réserve.

¹⁹ Les Délégués désignent les Participants aux discussions aux fins d'IDA-19 qui représentent les pays donateurs.

9. Alors que les transferts d'IFC à l'IDA seront suspendus après IDA-18, les transferts de revenu d'IFC serviront désormais à financer les activités élargies de la Société dans les pays IDA, renforçant ainsi son engagement direct dans ces pays.

INTRODUCTION

1. **L'Association internationale de développement (IDA) doit sans cesse évoluer pour répondre aux besoins des pays IDA et aux défis auxquels ils sont confrontés.** Les Délégués à l'IDA et les Représentants des emprunteurs (les « Participants ») ont, dans cette optique, présenté des directives concernant les orientations stratégiques de la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA (IDA-19), dans un premier temps lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18 qui s'est tenu à Livingstone (Zambie) en novembre 2018, puis dans le cadre des consultations menées en 2019 à Washington (avril et octobre), à Addis-Abeba (Éthiopie) en juin et à Stockholm (Suède) en décembre. Ce rapport présente les grandes orientations formulées par les Participants pour le cadre de politiques et de financement qui définit l'appui de l'IDA à ses pays clients durant la période d'IDA-19 (1^{er} juillet 2020-30 juin 2023). Ce cadre est conçu de manière à prendre en compte les évolutions mondiales et les nouvelles connaissances qui permettront de renforcer l'efficacité de l'IDA.

SECTION I : DEFIS ET AVANTAGE COMPARATIF DONT BENEFICIE L'IDA POUR LES RELEVER

2. **Le monde a accompli d'énormes progrès dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, mais les turbulences qu'il traverse et les nouveaux défis qui l'interpellent risquent de compromettre à la fois les gains durement acquis dans le domaine du développement et les progrès futurs.** L'extrême pauvreté a reculé dans les pays IDA, passant de 49 % en 2002 à 31 % en 2015²⁰. Les avancées significatives accomplies par plusieurs pays IDA jusqu'à présent montrent qu'il est possible de progresser davantage vers la réalisation des ODD. Il faut cependant en faire plus de toute urgence. Le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté dans les pays IDA est resté constant durant les dix dernières années autour de 500 millions. Selon le rapport *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict*, les conflits violents sont plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été au cours des 30 dernières années²¹, ce qui, conjointement à l'augmentation des déplacements forcés, accroîtra vraisemblablement la prévalence du handicap²². Le monde est également confronté à la plus grosse crise de déplacements forcés jamais observée²³. Dans les pays IDA, la croissance économique n'est pas toujours inclusive et favorise souvent le renforcement des inégalités et l'exclusion. Le problème de l'emploi se pose avec acuité dans les pays IDA — en effet, il faudra créer quelque 20 millions d'emplois dans les pays IDA au cours de chacune des 10 prochaines années pour absorber le nombre grandissant de jeunes hommes et femmes qui pénètrent le marché du travail²⁴. Après des années de recul, la faim

²⁰ Les calculs concernant le groupe actuel de pays IDA sont basés sur les données du rapport de la Banque mondiale intitulé *Poverty and Shared Prosperity 2018 : Piecing together the Poverty Puzzle* (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, 2018) et sur l'outil d'analyse en ligne de la Banque mondiale dénommé *PovcalNet* (2018). Url : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/>.

²¹ Nations Unies et Banque mondiale, *Pathways for Peace : Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, 2018) xvii et 12. À partir de données de 2016.

²² La prévalence du handicap dépend de toute une gamme de facteurs, notamment l'âge, la guerre et les conflits, les catastrophes naturelles et les déplacements forcés. Voir Mcclain-Nhlapo, Charlotte Vuyiswa ; Sivonen, Lauri Heikki Antero ; Raja, Deepti Samant ; Palummo, Simona ; Acul, Elizabeth, *Disability inclusion and accountability framework* (connapit, 2018).

²³ Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Global Trends : Forced Displacement in 2018* (Genève, Suisse : HCR, 20 juin 2019) 13. <https://www.unhcr.org/en-us/statistics/unhcrstats/5d08d7ee7/unhcr-global-trends-2018.html>.

²⁴ Estimations des services de la Banque mondiale, 2019.

regagne du terrain pour retrouver les niveaux observés 10 ans plus tôt. Le changement climatique menace les systèmes agricoles et piscicoles ainsi que les infrastructures, la santé et les moyens de subsistance des populations, et est un important facteur de migration interne. Les perspectives économiques mondiales demeurent, de surcroît, incertaines et donnent des signes de dégradation, tandis qu’au niveau des pays IDA, elles sont préoccupantes à court terme. La situation est d’autant plus grave que de plus en plus de pays IDA sont exposés à un risque de surendettement, ce qui accroît leur vulnérabilité aux chocs et réduit leur aptitude à obtenir des conditions viables pour les emprunts dont ils ont besoin pour financer leur développement et, en particulier, répondre aux besoins considérables de valorisation de leur capital humain. Si aucune action n’est menée rapidement, la montée des risques et des vulnérabilités pourrait avoir des répercussions à l’échelle régionale et mondiale.

A. RETROSPECTIVE : PAUVRETE, PROSPERITE PARTAGEE ET ODD DANS LES PAYS IDA

3. **Le monde a réalisé des progrès dans le cadre des efforts menés pour réduire la pauvreté et améliorer les niveaux de vie au cours des 25 dernières années.** Selon les estimations, le taux de pauvreté extrême à l’échelle mondiale a été ramené de 36 % en 1990 à 8,6 % en 2018²⁵. L’espérance de vie s’est allongée de plus de six ans, la proportion d’enfants non scolarisés a été réduite de près de moitié et le taux de mortalité maternelle a chuté de 44 %. Ces progrès montrent ce que de bonnes politiques, des institutions robustes et un solide appui de l’IDA et de ses partenaires permettent d’accomplir.

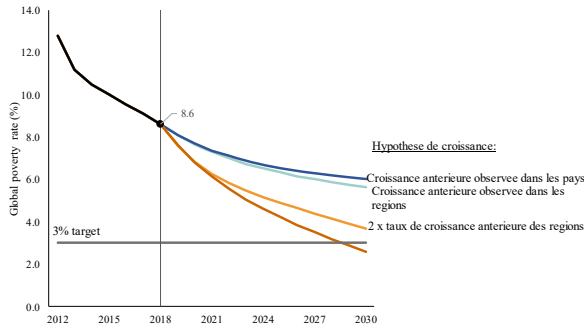
TABLEAU 1. TAUX DE PAUVRETE DANS LES PAYS IDA (2015)¹

Groupe de pays	Nombre de pays	Taux de pauvreté (%)	Million de pauvres	Population en millions
Monde en développement	144	11,9	739	6192
BIRD	69	5,6	261	4653
IDA	75	31,1	479	1539
IDA, pays à financement mixte	16	25,7	131	509
IDA, pays autres que les pays à financement mixte	59	33,8	348	1030
Pays ni BIRD ni IDA	13	16,4	51	309
Pays exclusivement IDA	42	43,9	283	645
Pays exclusivement IDA/inactifs	4	18,8	14	76
Pays IDA fragiles	32	39,2	171	435
Pays IDA non fragiles	43	27,9	308	1104
Pays IDA, petits États	23	28,2	4	13
Pays IDA, autres que petits États	52	31,1	475	1526
Pays IDA, Afrique subsaharienne	39	43,1	393	912

¹ Consommation/revenu inférieur à 1,90 dollar par jour à la parité du pouvoir d’achat de 2011.
Source : *Global Monitoring Database* (2019) et *PovcalNet*

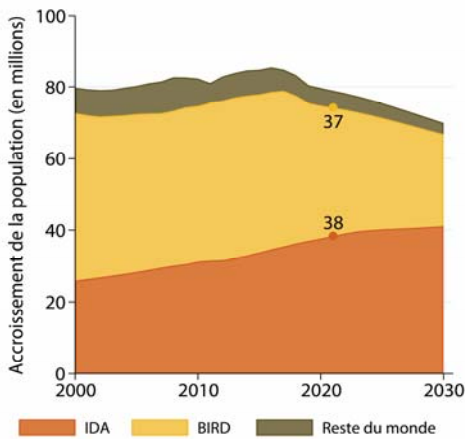
²⁵ Ce taux désigne la proportion de personnes dont la consommation/le revenu est inférieur à 1,90 dollar par jour à la parité du pouvoir d’achat de 2011.

FIGURE 1. PROJECTIONS DU TAUX DE PAUVRETE DANS LE MONDE



Source : PovcalNet (outil d'analyse en ligne), Banque mondiale, Washington, <http://research.worldbank.org/PovcalNet/>; indicateur du développement dans le monde ; Perspectives de l'économie mondiale ; Perspectives économiques mondiales ; Economist Intelligence Unit.
 Note : les projections de 2018 sont basées sur le taux de croissance effectif et projeté du PIB par habitant et des dépenses de consommation finale des ménages par habitant durant la période 2015 deux-2018 aux fins de l'établissement de la progression du vecteur de bien-être de 2015. L'hypothèse de « croissance antérieure observée dans les pays (les régions) indique que les taux de croissance annuelle des pays (région) enregistrée durant la période 2005 à 2015 se poursuivent durant la période 2018 à 2030. L'hypothèse « Croissance annuelle de 6 % + prime de 2 pp » indique que tous les pays affichant un taux de croissance annuelle de 6 % durant la période 2018-2030 et que les 40 % les plus pauvres enregistrent un taux de croissance moyen supérieur de deux points de pourcentage (pp) . Toutes les estimations sont des taux de croissance réels par habitant.

FIGURE 2. ACCROISSEMENT DE LA POPULATION (MILLIONS)



Source : Indicateurs du développement dans le monde (SP.POP.00214.TO.ZS) et ONU : et ONU : World Population Prospects.

4. **La pauvreté ne recule toutefois pas de la même manière dans tous les pays, et on observe un ralentissement de ce recul à l'échelle mondiale.** Durant la période 2002-2015, la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté est tombée de 49 % à 31 % dans les pays IDA, mais de 26 % à 5,6 % dans le reste du monde en développement. Le rythme auquel la pauvreté recule ralentit de surcroît depuis 2013²⁶. Selon les projections, il serait possible d'atteindre la cible fixée pour la pauvreté dans le monde si, dans tous les pays, le produit intérieur brut (PIB) réel augmentait à un taux annuel moyen de 6 % et si le revenu des 40 % les plus pauvres de la population s'accroissait à un rythme supérieur de deux points de pourcentage à la moyenne. Il serait aussi possible d'atteindre cette cible si tous les pays affichaient un taux de croissance moyen de 8 %²⁷. Aucun de ces deux scénarios n'exige toutefois que les pays IDA accélèrent sensiblement leurs avancées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté²⁸. (Voir la figure 1.)

5. **La pauvreté est de plus en plus concentrée dans les pays IDA en raison de la persistance des pressions démographiques** (voir la figure 2). Durant la période 2000-2018, le taux de croissance du PIB réel des pays IDA s'est établi en moyenne à 5,5 %, soit près du double de la moyenne mondiale (2,9 %), mais reste nettement inférieur à ce qu'il faudrait pour atteindre l'objectif consistant à éliminer l'extrême pauvreté d'ici 2030. L'expansion économique s'est accompagnée d'une plus grande convergence des revenus²⁹, mais il reste beaucoup à faire pour réduire les inégalités et assurer une prospérité partagée. La planète compte plus de 730 millions

²⁶ Le taux de pauvreté mondial a diminué de 0,6 point de pourcentage par an entre 2013 et 2015, c'est-à-dire à un rythme nettement inférieur à la moyenne d'un point de pourcentage par an observée sur 25 ans. Voir le rapport de la Banque mondiale intitulé *Poverty and Shared Prosperity : Piecing together the Poverty Puzzle* (Washington DC : Banque mondiale, 2018).
²⁷ Si le taux de croissance économique moyen des pays IDA était inférieur d'un point de pourcentage aux projections actuelles, ces pays compteraient 50 millions de personnes extrêmement pauvres de plus en 2030 que dans le scénario de référence. Un déficit de deux points de pourcentage entraînerait une augmentation de 100 millions du nombre de pauvres extrêmes.
²⁸ Voir Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity: Piecing together the Poverty Puzzle* (Washington DC : Banque mondiale, 2018).
²⁹ Voir Marcio Cruz, James Foster, Bryce Quillin et Philip Schellekens, *Ending Extreme Poverty and Sharing Prosperity: Progress and Policies*. Policy Research Note (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, 2015).

de personnes extrêmement pauvres, dont 479 millions vivaient dans des pays IDA en 2015 : 393 millions en Afrique subsaharienne et 171 millions dans des pays IDA fragiles ou touchés par un conflit (FCS-IDA)³⁰. Les taux de pauvreté sont supérieurs d'environ 10 % dans les FCS-IDA que dans les autres pays IDA et, si l'extrême pauvreté diminue dans ces derniers, elle stagne dans les FCS³¹. L'Afrique subsaharienne compte 27 des 28 pays les plus pauvres du monde, qui affichent tous des taux de pauvreté supérieurs à 30 % (voir le tableau 1.)

6. Les pays IDA comptent de surcroît un grand nombre de personnes proches du seuil de pauvreté — qui, pour beaucoup, sont récemment parvenues à sortir de cette dernière, mais risquent d'y retomber. Dans les pays IDA, cinq personnes sur six avaient moins de 5,5 dollars par jour pour vivre en 2015³² et étaient considérées comme à risque modéré ou élevé de retomber dans la pauvreté. Un choc important peut éliminer les progrès économiques et les gains réalisés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté par une génération tout entière.

7. Les progrès dans le domaine de la prospérité partagée sont mitigés. Le bien-être par habitant des 40 % les plus pauvres³³ de la population des pays IDA a augmenté en moyenne de 1,7 % par an entre 2011 et 2016, soit plus lentement que dans les pays BIRD (figure 3). Pour promouvoir une prospérité partagée, les pays IDA devront afficher une croissance économique plus rapide et plus solidaire permettant de relever dans une plus large mesure le bien-être et le revenu médian³⁴. Il sera essentiel d'accélérer le rythme d'une croissance favorable aux pauvres pour diminuer les inégalités, accélérer la réduction de la pauvreté et assurer une prospérité partagée.

³⁰ L'acronyme FCS-IDA désigne les pays IDA figurant dans la liste harmonisée des pays en situation de fragilité et de conflit (*Harmonized List of Fragile and Conflict-affected Situations*). Cette liste compte actuellement 32 FCS-IDA, dont trois sont des pays à financement mixte. Le sigle FCV indique les situations de fragilité, conflit et de violence, quelle que soit la catégorie dans laquelle rentre le pays.

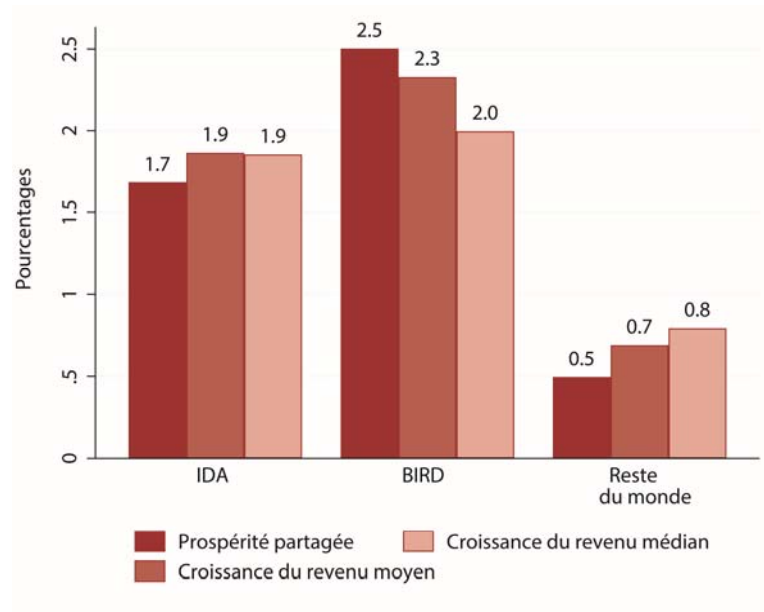
³¹ Banque mondiale, *PovcalNet (online analysis tool)* (2018). url : <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/>.

³² Chiffres établis à la parité du pouvoir d'achat (PPP) du dollar en 2011. Le niveau de revenu/consommation de 5,5 dollars par jour est le seuil de pauvreté national généralement retenu pour les pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure ; il indique ce que serait le taux de pauvreté dans les pays IDA si ces derniers appliquaient les mêmes critères que les pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure, pour définir la pauvreté. Bien qu'il soit possible qu'une forte proportion de la population des pays IDA ne soit pas extrêmement pauvre (c'est-à-dire qu'elle ne vive pas avec moins de 1,9 dollar par jour), elle serait néanmoins considérée comme pauvre dans la plupart des pays à revenu intermédiaire. Si « seulement » un tiers des habitants des pays IDA sont extrêmement pauvres, cinq personnes sur six sont considérées comme pauvres sur la base du seuil de 5,50 dollars.

³³ Il s'agit de la consommation ou du revenu moyen des 40 % les plus pauvres de la population.

³⁴ L'indicateur de la « prime de prospérité partagée » est défini par la différence entre la croissance du revenu des 40 % les plus pauvres de la population et celle du revenu moyen par habitant. La prime moyenne de prospérité partagée a été de -0,2 % dans les pays IDA durant la période 2011-2016.

FIGURE 3. MOYENNE SIMPLE DE LA PROSPERITE PARTAGEE, ET CROISSANCE DU REVENU MOYEN ET MEDIAN SUR LA PERIODE 2011-2016

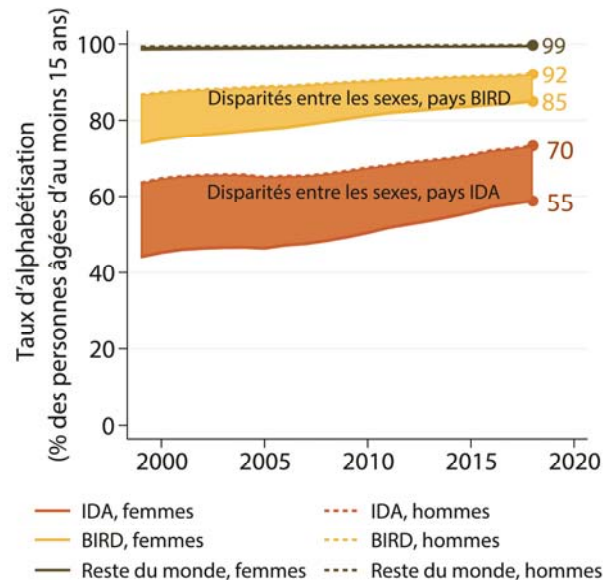


Source : Indicateurs du développement dans le monde (SE/ADT.LITR.FE.ZS ; SE/ADT.LITR/MA.ZS) et Global Database of Shared Prosperity.

Note : les chiffres relatifs à la prospérité partagée sont établis sur une base moyenne simple (c'est-à-dire ne sont pas pondérés par la population). Les estimations sont basées sur des enquêtes remontant à environ 2011 et 2016.

8. **Les progrès affichés par les pays IDA sont insuffisants, qu'il s'agisse de la réduction de la pauvreté ou d'autres ODD³⁵.** Dans ces pays, seulement les trois cinquièmes de la population ont accès à l'électricité et les deux tiers à des services de base d'approvisionnement en eau potable, contre plus de 90 % des pays admis à emprunter à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (pays BIRD). Moins de la moitié de tous les habitants des pays IDA ont accès à des services d'assainissement de base, contre 75 % en moyenne à l'échelle mondiale, et l'écart entre les taux d'assainissement des pays BIRD et des pays IDA se creuse. Un habitant sur cinq des pays IDA souffre de malnutrition — et cette proportion n'a pas diminué depuis plus de 10 ans, de sorte que l'écart en ce domaine s'accroît avec les pays BIRD. Seulement une personne sur cinq utilise l'Internet dans les pays IDA, contre la moitié de la population des pays BIRD. Bien que certaines formes de discrimination envers les femmes et les filles s'atténuent, et que les écarts entre les possibilités offertes à ces dernières et celles dont

FIGURE 4. TAUX D'ALPHABETISATION DES ADULTES, PAR SEXE



³⁵ Voir Nations Unies, *The Sustainable Development Goals Report 2019* (New York : Nations Unies, 2019), et Groupe de la Banque mondiale, *Atlas of Sustainable Development Goals 2018* (Washington DC : Banque mondiale, 2018).

bénéficient les hommes et les garçons se réduisent à certains égards, la situation continue d'être généralement très inégale. Le taux d'alphabétisation des femmes n'est que de 55 % dans les pays IDA (contre 70 % pour les hommes) alors qu'il est de 85 % dans les pays BIRD (contre 92 % pour les hommes). (Voir la figure 4.) Quatorze des 20 pays IDA les plus mal classés sur la base de l'Indice de capital humain (ICH) sont des FCS, et plus de la moitié des couches les plus démunies de ces pays souffrent de graves privations dans les domaines de l'éducation et de l'accès à des infrastructures de base comme l'énergie, l'eau, l'assainissement et les équipements d'assistance³⁶.

9. Les avancées réalisées par les pays IDA dans le domaine du développement prouvent qu'il est possible d'accomplir encore plus de progrès et montrent qu'il est urgent de mener une action collective et résolue pour accroître le champ et le rythme de ces progrès dans tous les domaines³⁷. Le pourcentage d'enfants inscrits dans le primaire est actuellement de 80 %. En 2017, 85 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire étaient scolarisés à ce niveau en Éthiopie, contre 40 % en 2000. Certains pays IDA ont accompli des progrès même dans les contextes les plus difficiles. En République démocratique du Congo, l'IDA a contribué à la reprise économique et a aidé à réduire le risque que les jeunes ne se joignent aux conflits en construisant des routes rurales pour raccorder aux marchés les agriculteurs de 715 villages et en créant 4 500 groupements agricoles ainsi que 50 000 emplois dans le génie civil axés sur les jeunes et les femmes. En Afghanistan, l'IDA a financé des projets qui ont permis de produire 5 500 kW d'électricité, de construire 850 kilomètres de routes et de fournir 63 millions de litres d'eau potable par jour au profit de 4,5 millions de personnes. L'IDA a également aidé Haïti à vacciner 640 000 enfants et à assurer la présence d'accoucheuses qualifiées lors de 20 000 naissances³⁸.

10. L'aggravation de la fragilité et des conflits entrave toutefois les progrès en direction des ODD. Les déplacements forcés sont de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes et prolongés³⁹, et ils ont d'importantes répercussions socioéconomiques aussi bien sur les réfugiés que sur les communautés d'accueil. De surcroît, environ deux tiers des FCS-IDA sont jugés courir un risque élevé de surendettement (ou sont déjà surendettés)⁴⁰, ce qui a pour effet d'accroître leurs difficultés et leur vulnérabilité aux chocs et de réduire leur aptitude à emprunter à des conditions viables pour financer leurs besoins de développement.

11. Le changement climatique constitue également une menace considérable à un développement économique durable et à la réduction de la pauvreté. Les chocs liés au climat peuvent faire basculer les populations vulnérables dans la pauvreté, éliminer les gains durement

³⁶ Indice de capital humain de la Banque mondiale (2018). L'ICH moyen des FCS est de 0,40, alors que la moyenne mondiale est de 0,57. Dans les conditions actuelles, la productivité à l'âge adulte des enfants nés dans des FCS ne représentera que 40 % de celle qu'elle aurait pu être s'ils avaient achevé leur éducation et étaient en bonne santé.

³⁷ Voir Groupe de la Banque mondiale, *Atlas of Sustainable Development Goals 2018* (Washington, DC : Banque mondiale, 2018).

³⁸ Voir les [résultats de l'IDA](#) pour en savoir plus les résultats obtenus avec l'appui de l'Association.

³⁹ Xavier Devictor et Quy-Toan Do, *How Many Years Have Refugees Been in Exile ?* Documents de travail dans la série Policy Research (Washington DC : Banque mondiale, 2016).

⁴⁰ Sur les 32 FCS-IDA figurant sur la liste harmonisée des FCS pour l'Ex. 19, 29 sont inclus dans le Cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international pour les pays à faible revenu. Un seul de ces 29 pays (Myanmar) affiche un faible risque de surendettement, 10 présentent un risque modéré et 18 un risque élevé. Voir aussi *Addressing Debt Vulnerabilities in IDA Countries : Options for IDA19* (juin 2019). <http://documents.worldbank.org/curated/en/296411555639304820/pdf/Debt-Vulnerabilities-in-IDA-Countries-Policy-Options-for-IDA19.pdf>.

acquis dans le domaine du développement pendant des dizaines d'années et avoir des effets irréversibles sur la santé des êtres humains⁴¹. Le changement climatique peut également avoir des répercussions sur les systèmes agricoles et piscicoles et, par conséquent, compromettre les moyens de subsistance des populations pauvres des pays IDA, en particulier dans les petits États insulaires⁴². Ses répercussions sur les prix alimentaires et les phénomènes météorologiques extrêmes qu'il provoque — notamment les vagues de chaleur, les cyclones, les inondations et les épisodes de sécheresse — touchent de manière disproportionnée les pays IDA vulnérables, qui n'ont que des ressources limitées pour pouvoir s'adapter à l'évolution du climat et atténuer ses effets. Le changement et les risques climatiques exacerbent de surcroît les inégalités existantes, et ont donc des répercussions négatives sur les personnes handicapées qui sont exposées dans une plus large mesure à la pauvreté multidimensionnelle et à des inégalités qui entravent leur accès à des ressources⁴³. Selon les estimations, les catastrophes naturelles font basculer chaque année 26 millions de personnes dans la pauvreté⁴⁴. Les autres groupes courant des risques disproportionnés sont les populations défavorisées et vulnérables, les peuples autochtones et les membres de communautés situées dans des îles ou dans des zones côtières qui sont tributaires des ressources naturelles (y compris l'agriculture, la foresterie et la pêche).

B. PERSPECTIVES : DE GRAVES DIFFICULTES ET DES RISQUES GRANDISSANTS

12. Compte tenu de l'analyse qui précède, il faudra accorder une plus grande attention aux pays IDA pour atteindre le double objectif du Groupe de la Banque mondiale sur la période prévue pour la réalisation des ODD. Cette tâche est d'autant plus complexe — et pressente — que de graves difficultés et des risques croissants se profilent à l'horizon, comme indiqué ci-après.

13. Les pays IDA subissent le contrecoup des difficultés de l'économie mondiale, comme en témoignent les projections de la croissance qui sont inférieures aux niveaux nécessaires pour ramener l'extrême pauvreté à moins de 3 % d'ici 2030. La croissance mondiale s'est considérablement ralentie par suite du tassement des échanges, des investissements, des activités manufacturières et aussi du manque de confiance, et son rythme ne devrait pas, selon les projections, dépasser 2,7 % sur la période 2019-2021⁴⁵. Cette évolution se caractérise déjà par la faiblesse des investissements dans les pays IDA et l'atonie de la demande extérieure de biens et services produits par ces pays, dont le taux de croissance devrait s'établir à 4,6 % selon les projections. Les prix de plusieurs produits de base dont les pays IDA sont tributaires évoluent aussi à la baisse. Un ralentissement plus marqué que prévu de l'économie mondiale, la diminution ininterrompue des cours des produits de base, de brusques variations des perceptions sur le marché financier ou de nouvelles incertitudes commerciales sont autant de facteurs qui pourraient avoir de graves répercussions sur les pays IDA⁴⁶. La confiance et les investissements pourraient diminuer

⁴¹ Stephane Hallegatte, Mook Bangalore, Laura Bonzanigo, Marianne Fay, Tamaro Kane, Ulf Narloch, Julie Rozenberg, David Treguer et Adrien Vogt-Schilb, *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty* (Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale, 2015).

⁴² Ibid.

⁴³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A : Global and Sectoral Aspects* (Genève, Suisse : GIEC) 796.

⁴⁴ Hallegatte et al., *Unbreakable: Building the resilience of the poor in the face of natural disasters*. Climate Change and Development Series (Washington, DC : Banque mondiale, 2017).

⁴⁵ Voir Fonds monétaire international, *World Economic Outlook Update* (juillet 2019).

⁴⁶ Voir Banque mondiale, *Global Economic Prospects* (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, janvier 2019) mis à jour en août 2019.

dans une large mesure en raison de nouvelles incertitudes commerciales, et les pays IDA pourraient nettement souffrir d'événements imprévus provoquant la recherche de la sécurité sur les marchés des capitaux. De brusques variations des perceptions sur le marché financier pourraient de surcroît être amplifiées dans les pays IDA par l'ampleur de la dette et/ou des pressions en faveur de refinancements. Compte tenu de ces difficultés conjoncturelles et structurelles, les perspectives des pays IDA sont relativement sombres et pourraient encore se dégrader, faisant clairement ressortir l'importance de redoubler l'appui apporté aux pays IDA dans le cadre d'IDA-19.

14. Les problèmes de croissance démographique et économique montrent à quel point il importe de mettre l'accent sur l'emploi et la transformation économique (JET). La création d'emplois demeure nettement inférieure à ce qu'elle devrait être : les pays IDA devront créer environ 20 millions d'emplois au cours de chacune des 10 prochaines années uniquement pour pouvoir absorber le nombre grandissant de jeunes — hommes et femmes — entrant sur le marché du travail. Le déficit d'emplois devrait aussi provoquer d'importantes migrations⁴⁷.

15. Ce sont les moyens de subsistance des populations pauvres et très vulnérables des pays IDA qui seront les plus touchés par le changement climatique, mais ce sont également ces groupes qui sont les moins à même de s'adapter⁴⁸. Si aucune mesure résolue n'est prise, des chocs climatiques extrêmes pourraient exacerber les difficultés de croissance économique et démographique notées précédemment, et accroître de 100 millions le nombre de personnes extrêmement pauvres d'ici 2030⁴⁹. Les effets du climat sont déjà une cause importante de migrations internes. Le rapport du Groupe de la Banque mondiale intitulé « *Groundswell* », qui couvre seulement trois régions — Afrique subsaharienne, Asie du Sud et Amérique latine et Caraïbes qui, conjointement, hébergent plus de la moitié de la population du monde en développement — indique que, d'ici 2050, plus de 143 millions de personnes devront quitter leur pays uniquement pour échapper aux répercussions du changement climatique à évolution lente. Il montre comment ces évolutions toucheront plus durement les populations pauvres et auront des effets considérables sur les secteurs sensibles au climat et sur la mesure dans laquelle les infrastructures et les systèmes de soutien social pourront répondre aux besoins⁵⁰.

16. Si aucune action n'est rapidement menée, la montée des risques de fragilité, de conflit et de violence (FCV) pourrait largement compromettre les progrès accomplis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au cours des 25 dernières années. Les estimations montrent déjà que près de la moitié des pauvres du monde entier se trouveront dans des FCS d'ici 2030⁵¹. Compte tenu du degré de fragilité observé actuellement, le nombre de pauvres qui vivent dans des FCS-IDA devrait, selon les projections, augmenter de 200 millions d'ici 2030. Ce chiffre grimpera davantage si la situation se dégrade dans ces pays ou si d'autres pays se fragilisent. L'accroissement des inégalités et de l'exclusion est source de griefs et provoque un sentiment

⁴⁷ Banque mondiale, *Leveraging Migration for Development : A Briefing for the Banque mondiale Board* (septembre 2019).

⁴⁸ Voir Banque mondiale, *Turn Down the Heat: Confronting the New Climate Normal* (Washington DC: Banque mondiale, 2014), et Banque mondiale, *Special Themes for IDA17* (2013).

⁴⁹ Voir Hallegatte *et al.*, *Shock Waves: Managing the Impacts of Climate Change on Poverty*, page 2.

⁵⁰ Voir Kanta Kumari Rigaud, Alex de Sherbinin, Bryan Jones, Jonas Bergmann, Viviane Clement, Kayly Ober, Jacob Schewe, Susana Adamo, Brent McCusker, Silke Heuser, Amelia Midgley, *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration* (Washington, DC: Banque mondiale, 2018) xix.

⁵¹ Voir Banque mondiale. *Fragility, Conflict and Violence*. <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence>

d'injustice ; or, la moitié des 20 pays IDA affichant les plus forts degrés d'inégalité sont des FCS⁵². Le changement climatique, l'évolution démographique, les déplacements forcés, les nouvelles technologies, les flux financiers illicites (FFI) et l'extrémisme violent peuvent conjuguer leurs effets et se répercuter au-delà des frontières pour avoir des retombées à l'échelle des régions et accroître encore la vulnérabilité des pays IDA à des chocs et des crises.

17. La dette publique des pays IDA a fortement augmenté et sa composition s'est nettement modifiée, ce qui laisse craindre qu'elle ne soit pas viable. Le ratio médian de la dette publique au PIB des pays IDA a fortement augmenté au cours des cinq dernières années pour atteindre 50 % en 2018. Cet accroissement des vulnérabilités dues au niveau d'endettement se produit alors même que les pays IDA devraient avoir davantage accès à des financements pour atteindre les ODD.

C. FINANCEMENT DE LA PROCHAINE PHASE

18. Il sera nécessaire de mobiliser d'importants financements supplémentaires assortis de conditions viables pour atteindre le double objectif du Groupe de la Banque mondiale et aider les pays à atteindre les ODD à l'horizon 2030. Selon les estimations de la Banque mondiale, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire devraient afficher des besoins d'investissement compris entre 1 500 milliards et 2 700 milliards de dollars par an entre 2015 et 2030 (4,5 % du PIB) pour atteindre les ODD concernant les infrastructures⁵³. Selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les pays en développement auront besoin de mobiliser 400 milliards de plus pour financer des investissements dans les infrastructures nécessaires à la réalisation des objectifs concernant la santé et l'éducation⁵⁴, et devront aussi consacrer d'importants financements à l'amélioration de la prestation des services publics, la protection et la régénération de l'environnement ainsi qu'à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ce dernier. Les banques multilatérales de développement (BMD) peuvent exercer un effet contracyclique en mobilisant des investissements auprès du secteur privé, en particulier dans les pays à faible revenu, pour assurer un complément crucial aux flux d'aide publique au développement (APD)⁵⁵.

19. Les pays IDA reçoivent seulement une part limitée — et décroissante — des financements extérieurs (privés et publics) destinés aux pays en développement. Les flux nets destinés à l'ensemble des pays en développement sont passés de 279 milliards de dollars en 2000 à 1 200 milliards de dollars en 2007, mais cette évolution s'est inversée lors de la crise financière (2008-2009). Au cours des dix dernières années, l'appui accordé aux pays exclusivement BIRD a fortement augmenté, au détriment des pays IDA. (Voir la figure 5.) Les flux de capitaux privés en faveur des pays en développement augmentent rapidement depuis 2000, mais visent, pour 95 %, des pays à revenu intermédiaire. Les envois de fonds à destination des pays en développement ont également augmenté depuis 2008, mais les volumes enregistrés par les pays IDA et les pays à

⁵² Ibid.

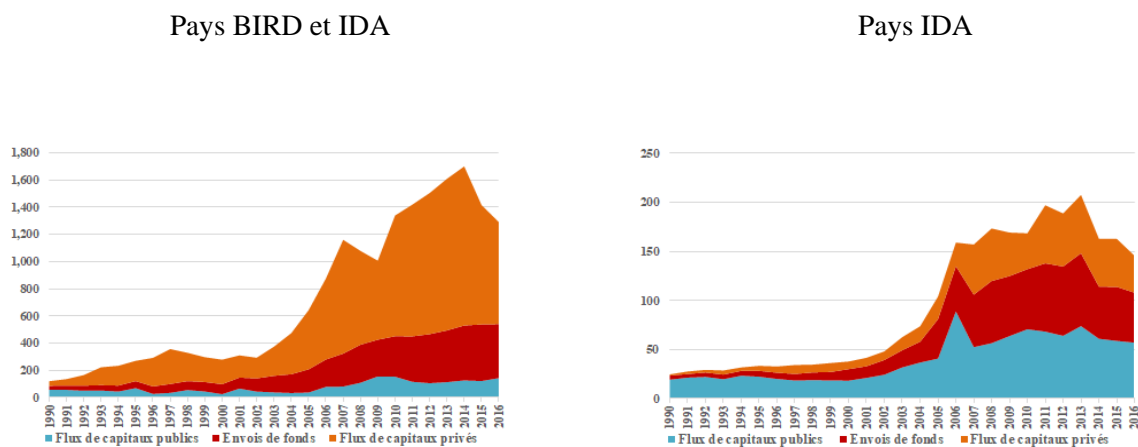
⁵³ Voir Rozenberg, J., et M. Fay, *Beyond the Gap: How Countries Can Afford the Infrastructure They Need while Protecting the Planet* (Washington, DC: Banque mondiale, 2019).

⁵⁴ Les estimations de coûts présentées dans les études de la Banque mondiale et dans celles de l'ONU ne sont pas strictement comparables en raison, entre autres, des différences qui caractérisent les échantillons de pays et les sous-secteurs, et l'inclusion des coûts d'exploitation et d'entretien.

⁵⁵ Voir Broccolini C., Lotti G., *et al.*, *IMF Working Paper : Mobilization Effects of Multilateral Development Banks* (Washington DC: FMI, février 2019).

financement mixte ont diminué. L'APD continue de représenter la moitié des flux financiers revenant aux pays à faible revenu et plus d'un tiers des flux destinés aux pays IDA.

FIGURE 5. FLUX DE CAPITAUX EXTERIEURS PAR GROUPE DE PAYS (MILLIARDS USD)



20. **L'APD demeure la plus importante source extérieure de financement du développement des pays IDA, mais son volume évolue à la baisse.** Les flux de dons d'APD destinés aux pays IDA diminuent depuis 2013, année durant laquelle ils ont atteint leur niveau le plus élevé. Cette baisse tient essentiellement à la récente réorientation de ces dons en faveur de pays non IDA pour financer des interventions nécessitées par des catastrophes naturelles et l'aide humanitaire aux réfugiés. Cette période s'est aussi également caractérisée par l'apparition de fonds verticaux dont les ressources sont spécialement affectées à des priorités sectorielles et thématiques particulières, et dont les décaissements sont maintenant supérieurs à ceux des BMD régionales. Les financements concessionnels de sources multilatérales, principalement l'IDA, ne se sont guère modifiés depuis 2010. Il sera nécessaire à l'avenir d'attirer de plus amples financements privés dans les pays IDA, et d'accroître le volume des dons et des financements concessionnels de manière à atteindre les cibles en matière de développement. Si tous les donateurs respectaient la cible de 0,7 % du revenu national brut (RNB), il serait possible de mobiliser un montant supplémentaire de 230 milliards de dollars aux fins de la réalisation des ODD⁵⁶.

21. **Il faudra nécessairement mobiliser des ressources intérieures, mais cela ne suffira pas à compenser les besoins d'APD.** Selon une récente étude du Fonds monétaire international (FMI), une augmentation de cinq points de pourcentage des ratios des recettes fiscales au PIB — objectif ambitieux — pourrait ne pas suffire à financer la réalisation des ODD dans les pays IDA⁵⁷. Dans ces derniers, le niveau médian des recettes publiques totales (hors dons) est passé de 15 % du PIB en 2010 à 18 % du PIB en 2017. Il demeure possible d'accroître encore cette proportion et IDA-19 continuera d'aider les pays IDA à donner la priorité à la mobilisation des ressources intérieures ainsi qu'à la réduction de la corruption et des FFI.

⁵⁶ Voir FMI, *Fiscal Policy and Development: Human, Social, and Physical Investment for the SDGs* (SDN/19/03) (janvier 2019).

⁵⁷ Ibid.

22. **L'IDA est la plus importante et la plus prévisible source de financement du développement des pays IDA.** IDA-18 a montré que l'IDA pouvait accorder des volumes de financement bien plus importants tout en maintenant leur qualité. Au cours des deux premières années du cycle d'IDA-18, 63 % du montant total des ressources allouées, soit 46,5 milliards de dollars, ont été engagés. Les apports d'IDA-18 ont été accrus dans les régions difficiles et les ressources destinées aux FCS ont été doublées. IDA-18 a exécuté ses engagements envers les FCS à hauteur de 12,9 milliards de dollars durant les deux premières années du cycle, ce qui représente une augmentation de 153 % par rapport à la période correspondante d'IDA-17. Un montant de 1,14 milliard de dollars a également été versé aux petits États, ce qui marque une augmentation de 168 % par rapport à la période correspondante du cycle précédent. L'IDA, qui est la plus importante source de financement extérieur globale de l'éducation, a accordé plus 28 milliards de dollars dans le but d'améliorer l'éducation durant la période couverte par les cinq dernières reconstitutions de ses ressources, soit l'équivalent, en moyenne, de 10 % du volume de ses engagements. En sa qualité de principal donateur de la région du Sahel et du lac Tchad, et de deuxième donateur en importance de la région du Pacifique et de la Corne de l'Afrique, l'IDA est bien placée pour mettre en place des programmes permettant de relever de pressants défis dans le domaine du développement⁵⁸.

D. AVANTAGE COMPARATIF DE L'IDA

23. **L'IDA est l'un des instruments de développement international qui permet de soutenir l'obtention de résultats nationaux favorables de la manière la plus efficace et la plus efficiente.** Elle présente diverses caractéristiques particulières qui la distinguent de toutes les autres entités.

24. **L'IDA, qui fait partie de l'une des plus grandes institutions de développement au monde, mobilise les ressources et l'expérience du Groupe de la Banque mondiale au profit des pays IDA.** L'IDA a étroitement collaboré avec ses partenaires du Groupe de la Banque mondiale pour tripler le volume total des financements du Groupe de la Banque mondiale destinés aux pays IDA au cours des 15 dernières années (voir la figure 6). Les investissements du Groupe de la Banque attirent aussi des investissements privés, en catalysant environ sept dollars pour chaque dollar qu'il investit lui-même⁵⁹. Dans le but de consolider cette évolution, l'augmentation de capital de 13 milliards de dollars dont ont bénéficié la BIRD et la Société financière internationale (IFC) a donné lieu à la prise d'engagements particuliers concernant l'orientation des ressources vers les pays BIRD ayant les plus faibles revenus de manière à libérer les ressources de l'IDA au profit des pays les plus pauvres et les plus vulnérables et à assurer la continuité de l'appui aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, aux pays à financement mixte et aux pays reclassés. Au-delà de ses financements et de ses engagements concrets, l'IDA tire parti des atouts que possèdent IFC, l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et la BIRD pour mettre en œuvre la *Vision d'avenir* du Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA⁶⁰. L'IDA collabore avec ces entités et bénéficie de leurs connaissances, de leur expérience et de leurs compétences spécialisées d'envergure internationale dans des domaines qui vont des partenariats

⁵⁸ OCDE, *Total Official Aid Flows by Country and Region (ODA+OOF)* (2017), disponible à <https://stats.oecd.org/>, et estimations des services de la Banque mondiale.

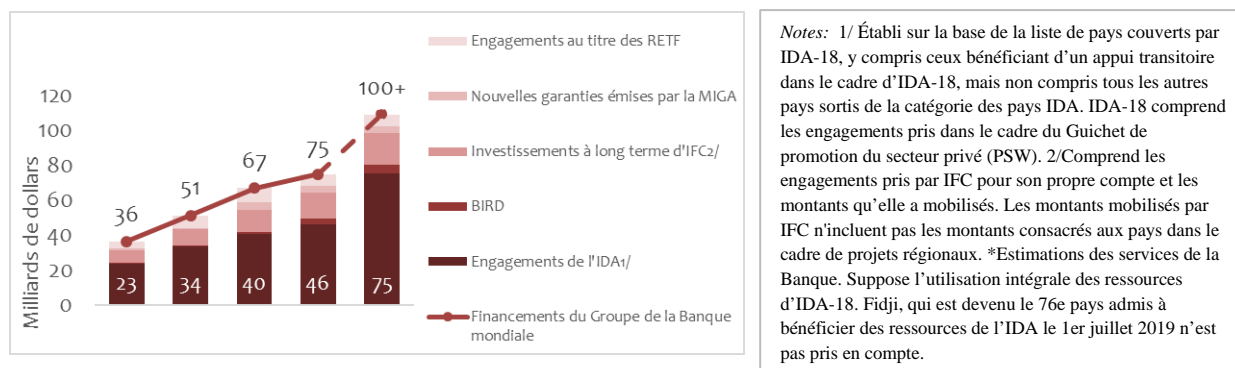
⁵⁹ Voir Broccolini C., Lotti G., *et al.*, *IMF Working Paper : Mobilization Effects of Multilateral Development Banks* (Washington DC: FMI, février 2019).

⁶⁰ *The Forward Look : A Vision for the Banque mondiale Group in 2030*. DC2016-0009 (20 septembre 2016).

public-privé aux garanties, à la dette, à l'action climatique, aux capacités de réaction et d'intervention en cas de crise, à la pauvreté multidimensionnelle ou encore à des réformes institutionnelles complexes. L'IDA produit des connaissances d'envergure mondiale, mais aussi spécifiques aux pays, au profit de ses clients et de ses partenaires. Elle facilite également le transfert de connaissances et le partage d'expériences entre les pays à revenu intermédiaire et les pays IDA de manière à trouver les solutions les mieux adaptées. Sachant que les problèmes peuvent être d'envergure mondiale, mais se prêter à des interventions locales, l'IDA exploite la portée de son action de manière à adapter ses analyses, ses conseils sur l'action à mener et ses opérations au profit de ses clients. Le Groupe de la Banque mondiale peut ainsi avoir une valeur supérieure à la somme des valeurs apportées par chacun de ses éléments pour les pays IDA.

FIGURE 6. FINANCEMENTS DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE DANS LES PAYS ADMIS A RECEVOIR DES RESSOURCES D'IDA-18, IDA-14 – IDA-18

(MILLIARDS DE DOLLARS)



25. **Le modèle de financement mixte de l'IDA permet d'utiliser les ressources de manière absolument optimale en maximisant la capacité de financement de l'Association et en la mettant au service des pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.** L'IDA mobilise les contributions de ses partenaires et utilise ses propres fonds pour obtenir l'accès aux marchés financiers ; il s'ensuit que chaque dollar provenant de contributions de partenaires génère trois dollars supplémentaires qui permettront de financer des programmes dans le cadre d'IDA-19, contre seulement deux dollars durant IDA-17 (voir la figure 7). Le modèle de financement mixte accroît aussi considérablement la capacité de financement de l'IDA sous forme de dons ; en effet, si, durant IDA-17, moins du tiers des contributions des partenaires a pu financer des dons, l'IDA a désormais la possibilité d'utiliser la quasi-totalité de ces contributions à cette fin (voir la figure 8). L'IDA présente aussi d'importants avantages sur le plan des financements et de l'efficacité. Ses frais administratifs sont intégralement couverts par ses revenus, de sorte que l'intégralité des contributions des donateurs finance des programmes destinés aux pays IDA. La proportion des engagements représentés par ces frais a de surcroît diminué de près de moitié au cours des 10 dernières années (pour s'établir à environ 6 % des engagements annuels, soit à peu près 1 % du portefeuille faisant l'objet d'une supervision).

FIGURE 7. UTILISATION PLUS EFFICACE DES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

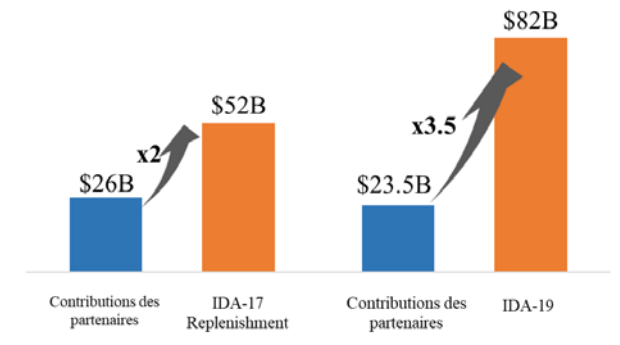
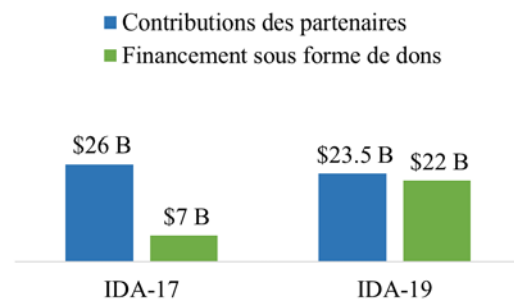


FIGURE 8. FINANCEMENTS PAR CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES ET SOUS FORME DE DONS

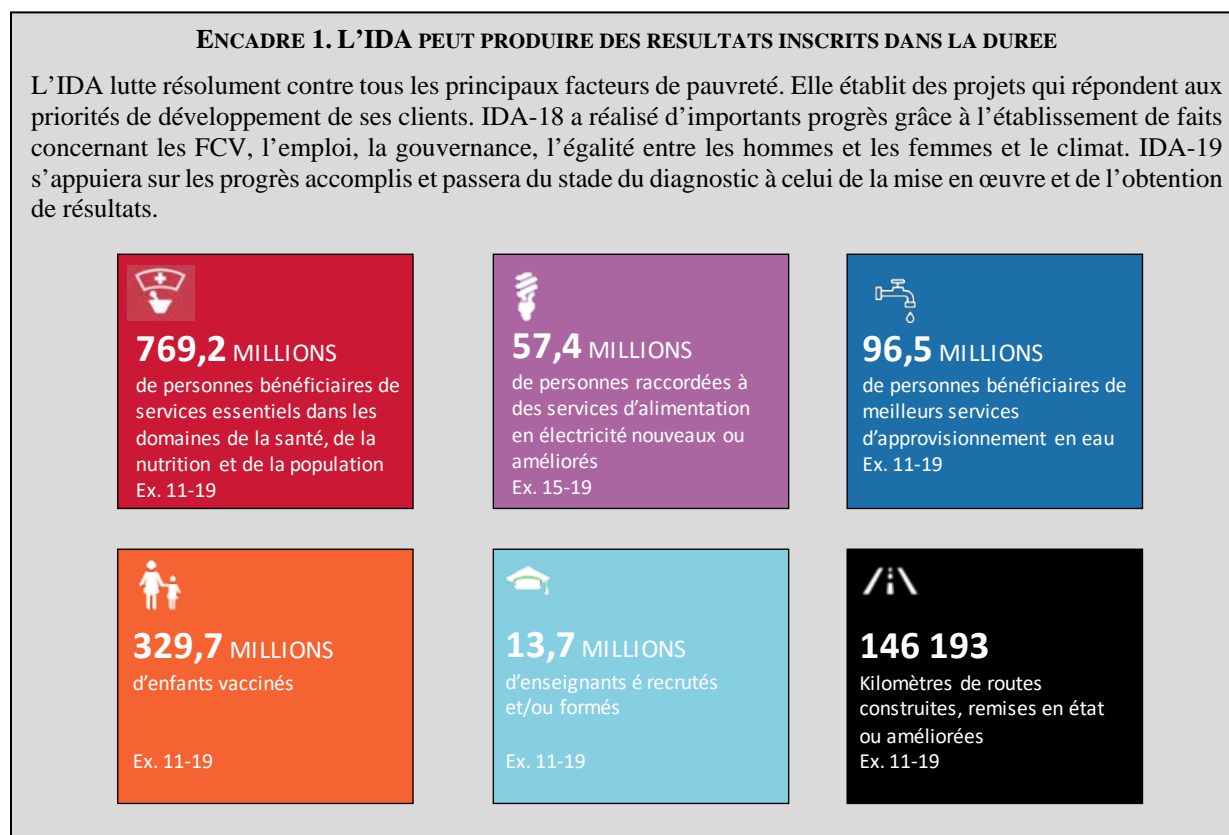


26. **L'IDA est la plus importante source de financements concessionnels sans affectation spéciale pour les pays les plus pauvres du monde, et son modèle axé sur les besoins des pays garantit l'alignement de ces programmes sur les priorités de développement des pays IDA.** C'est sur la base de ces financements non affectés que les partenaires de développement déterminent l'essentiel de leurs affectations. La disponibilité de fonds non affectés permet aux pays de répondre rapidement et avec souplesse à l'évolution des besoins nationaux et à l'apparition de difficultés d'envergure internationale. Dans le cadre d'IDA-19, par exemple, l'IDA propose un ambitieux programme pour l'emploi et la transformation économique, qui sont des priorités de nombreux pays IDA. Étant donné les conditions extrêmement concessionnelles de l'IDA — financements non rémunérés ou assortis de taux d'intérêt faibles, longues échéances et différés de paiement prolongés —, les ressources de l'IDA sont d'un coût plus abordable et sont mieux adaptées aux opérations nécessaires pour remédier aux problèmes de développement structurels à long terme auxquels sont confrontés les pays IDA. Les allocations de l'IDA aux pays sont essentiellement fonction des résultats de ces derniers, ce qui les encourage à améliorer la qualité de leurs institutions. Dans le cadre d'IDA-19, la part des allocations aux pays sera accrue par rapport à celle des guichets thématiques. Le processus de programmation des ressources de l'IDA est rigoureux. Les analyses et les stratégies par pays — diagnostics-pays systématiques (SCD), cadres de partenariat-pays (CPF) et examens des progrès et des enseignements (PLR) — donnent lieu à des consultations avec le secteur public et le secteur privé et ont pour objet d'aider les clients à atteindre leurs objectifs prioritaires. Les activités menées par l'IDA dans les pays sont donc stratégiques, systématiques et sélectives.

27. **L'IDA s'attaque aux problèmes de développement les plus complexes et les plus tenaces et est toujours prête à innover.** Le sous-guichet pour l'Aide aux réfugiés (RSW) a changé la donne en inscrivant le programme relatif aux déplacements forcés dans une optique de développement. Le guichet de promotion du secteur privé (PSW) mobilise des solutions du secteur privé sur les marchés les plus difficiles. La poursuite d'opérations d'infrastructures complexes exige des équipes multinationales venant de plusieurs pôles mondiaux d'expertise que seule l'IDA est en mesure de réunir. Les solutions mises au point par l'Association sont souvent concrétisées par le Groupe de la Banque mondiale, d'autres BMD et des partenaires bilatéraux. IDA-19 continuera de tracer la voie pour relever les défis de développement les plus difficiles, notamment dans les domaines de la mobilisation des ressources intérieures, de la viabilité de la dette, des FFI,

de la violence sexiste, de l'emploi, des facteurs des FCV, de l'inclusion des personnes handicapées et de l'intégration régionale.

28. **L'IDA fait œuvre de pionnière sur le plan des résultats** (voir l'encadré 1). Les résultats dans le domaine du développement sont l'élément essentiel du modèle d'activité de l'IDA et l'attention systématique portée par la Direction à cette question garantit la recherche de résultats dans toutes ses opérations. Le système d'évaluation des résultats de l'IDA (RMS) cadre avec les ODD et permet de suivre aussi bien les progrès réalisés dans les pays IDA que la contribution de l'IDA à ces progrès. (Voir également la Section II C ci-après qui est consacrée à la mesure des résultats de l'IDA.) Le RMS est renforcé durant chaque cycle de manière à prendre en compte les nouvelles priorités mondiales et institutionnelles, mais sa continuité est assurée de manière à permettre un suivi à long terme. L'IDA investit également dans les données nécessaires pour formuler une action fondée sur des éléments probants. Dans le cadre d'IDA-19, par exemple, l'engagement stratégique 12 pris dans le cadre du thème particulier *Gouvernance et institutions* contribuera à accroître la disponibilité de données de base aux fins de la formulation de politiques et de programmes basés sur des faits.



29. **En tirant les leçons de l'expérience, l'IDA optimise la valeur de ses ressources avec chaque innovation et chaque gain de productivité.** Le Groupe de la Banque mondiale poursuit diverses initiatives visant à accroître l'efficacité de ses opérations dans le but de maîtriser le coût de ses activités. Il a notamment pris des mesures pour réduire ses dépenses et viabiliser son budget dans le cadre de l'examen des dépenses, et a procédé à des réformes internes et à l'adoption de nouvelles mesures dans le cadre du Programme sur le capital du Groupe de la Banque. La Banque

mondiale a ainsi pu fortement améliorer sa productivité, comme en témoigne le fait qu'elle est parvenue à accroître globalement de 26 % le volume du portefeuille actif de la BIRD/IDA (engagements nets) entre l'exercice 14 et l'exercice 18 en maintenant son budget au même niveau en termes nominaux. L'IDA est également une institution d'apprentissage : ses résultats font l'objet d'importants examens et d'audits internes, ainsi que de vastes évaluations du Groupe indépendant d'évaluation⁶¹. L'IDA met résolument à profit les conclusions et les leçons tirées de ces évaluations de manière à optimiser son efficacité.

30. L'IDA a une capacité de mobilisation d'envergure mondiale et est un partenaire essentiel des pays et des institutions du monde entier. L'IDA réunit diverses parties prenantes, définit des programmes d'action internationaux, encourage une bonne gestion économique, cible l'attention sur les besoins des pauvres, s'attaque aux problèmes les plus complexes et les plus difficiles, promeut l'innovation et produit des résultats. IDA-18 a bénéficié des généreuses contributions de 55 partenaires ainsi que de leurs directives et de leurs réflexions. Les vues des représentants des Emprunteurs contribuent de manière fondamentale à la conception et à la formulation des orientations au sein de l'Association. Parce qu'elle peut conjuguer ces différents intérêts et perspectives, cette dernière est uniquement en mesure de jouer un rôle moteur crédible aux fins de la mise en œuvre de programmes mondiaux concernant des domaines aussi divers que le changement climatique, les déchets marins, la préparation et la réponse aux crises, la viabilité de la dette et l'égalité entre les hommes et femmes.

ENCADRE 2. PLATEFORMES NATIONALES : DES INSTRUMENTS DE PARTENARIAT

Les plateformes nationales doivent être établies sur la base d'initiatives pilotées par les autorités publiques lorsqu'une meilleure coordination et harmonisation des actions sous la direction des autorités peut contribuer à mobiliser tous les partenaires de développement à l'appui d'investissements et d'optimiser leur contribution pour s'attaquer conjointement aux défis de développement au niveau des pays. Cette initiative reflète l'évolution de l'architecture financière mondiale et l'apparition de nouveaux acteurs de développement. À l'avenir, le Groupe de la Banque mondiale travaillera avec les BMD et les partenaires de développement pour aider les autorités nationales à renforcer les mécanismes de coordination et de participation existants. Ces plateformes seront mises en place dans le cadre d'opérations pilotes dans les pays qui en expriment le souhait et qui représentent une large gamme de situations, notamment des pays à faible revenu et des FCS.

31. Par suite du rôle d'intégration qu'elle joue au sein du système international, l'IDA mobilise des partenariats mondiaux et locaux au profit des pays IDA. L'Association, qui est présente dans 65 pays IDA, est la pierre angulaire du système multilatéral et collabore avec des institutions de l'ONU, la Commission européenne, le FMI et d'autres BMD, de multiples fonds verticaux et des organisations de la société civile (OSC) — y compris des OSC menant une action de sensibilisation ou des opérations, des fondations privées, des organisations confessionnelles et des groupes de réflexion. Elle remplit une fonction essentielle pour ses partenaires de développement en faisant le lien entre eux et en leur permettant de mener une action concertée et intégrée à l'appui des priorités de développement des pays IDA. Ces partenariats contribuent de manière cruciale à optimiser l'impact de l'action menée en faveur des clients de l'IDA et attirent des ressources intérieures, des capitaux privés et des fonds de partenaires de développement. À

⁶¹ Voir Banque mondiale, *Learning from IDA Experience: Lessons from IEG Evaluations, with a Focus on IDA Special Themes and Development Effectiveness*. Rapport de synthèse du groupe indépendant d'évaluation (Washington, DC : Banque mondiale, avril 2009).

titre d'exemple, le Groupe de la Banque mondiale collabore avec d'autres BMD et partenaires de développement dans le but d'aider les pays à mettre en place des plateformes nationales conçues pour relever les défis de développement (voir l'encadré 2). L'IDA coordonne également étroitement son action avec le FMI dans le cadre de l'examen de la politique de plafonds d'endettement ainsi qu'avec d'autres BMD, notamment le Fonds africain de développement (FAD), pour formuler des principes communs permettant de promouvoir la viabilité de la dette (voir l'encadré 4 de la section consacrée à cette question). Elle collabore étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des OSC locales dans le domaine des déplacements forcés afin d'aider les pays à créer des possibilités de développement pour les réfugiés et les communautés d'accueil en établissant un dialogue sur l'action à mener, en menant des opérations et en partageant des connaissances. (Voir l'encadré 3.)

ENCADRE 3. SOUTIEN APORTE PAR LES PAYS SORTIS DE LA CATEGORIE DES PAYS IDA A L'APPRENTISSAGE SUD-SUD

Depuis IDA-15, le Fonds Sud-Sud (SSF) soutient l'échange systématique de connaissances Sud-Sud au niveau de tous les produits et services de l'IDA. Il aide les pays en développement et émergents à faire face aux problèmes de développement et aux goulets d'étranglement rencontrés au niveau de la mise en œuvre. Ces échanges de connaissances sont réalisés à la demande des pays clients de la Banque mondiale et sont conçus de manière à produire des résultats.

Les activités de facilitation des échanges de connaissances comprennent, notamment :

- le partage du son savoir-faire de l'Inde dans le domaine du développement du secteur des TIC avec l'Afrique subsaharienne, l'amélioration des capacités de gestion des migrations en Europe et en Asie centrale, l'amélioration de la conservation de l'eau et des sols en Afrique subsaharienne, la fourniture d'un appui aux communautés autochtones du Nicaragua pour les aider à gérer les ressources forestières, le renforcement du programme d'eau et d'assainissement au Malawi et l'amélioration de la planification de l'aménagement du territoire au Mozambique ; et
- le partenariat Sud-Sud Chine-Afrique qui privilégie le partage de connaissances et le financement de projets. La *China-Africa Think Tank Alliance* a été lancée en 2016 dans le but d'associer les capacités intellectuelles des groupes de réflexion aux solides ressources financières des institutions de financement du développement de manière à promouvoir des activités dynamiques de développement et d'investissement en Afrique.

L'Inde et l'Indonésie, qui comptent parmi les 10 principaux pays ayant effectué des échanges financés par le SSF entre 2008 et 2018, ont mené, respectivement, 30 et 11 missions d'échange de connaissances cumulées. En revanche, les 13 principaux pays ayant reçu des informations dans le cadre de ces échanges étaient tous des pays IDA, dont 4 sont à présent sortis de cette catégorie (Viet Nam, Inde, Bolivie et Indonésie). Ces résultats montrent comment les pays sortis de la catégorie des pays IDA deviennent une source de connaissances à l'échelle mondiale et travaillent en partenariat avec la Banque pour diffuser leur savoir sur les démarches de développement efficaces. Le rôle que joue la Banque en réunissant et en diffusant ces savoirs est l'une des grandes priorités du cadre de partenariat établi avec l'Inde, dans le contexte de l'initiative « *Lighthouse India* ».

Ce type d'échanges Sud-Sud peut également contribuer de manière cruciale à promouvoir les thèmes spéciaux de l'IDA, comme en témoignent les récentes opérations menées dans des domaines tels que le développement d'une agriculture intelligente sur le plan climatique, l'énergie solaire, l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'assainissement. Ces efforts se poursuivront dans le cadre d'IDA-19, les leçons tirées des opérations réalisées pouvant bénéficier à l'avenir à l'ensemble de la communauté IDA.

32. Pour les raisons indiquées précédemment, L'IDA est le partenaire de développement privilégié. Étant donné la stature et la portée de l'action de la Banque mondiale, les dirigeants des pays en développement classent l'institution parmi les principaux donateurs, quelle que soit la région considérée. Les solides résultats obtenus par l'IDA sont également notés dans les examens

de l'aide multilatérale, qui font ressortir son envergure mondiale et ses ressources financières inégalées, l'ampleur de ses activités au niveau des pays, sa capacité d'anticipation et d'ajustement à un environnement mondial en évolution; les robustes structures de contrôle, de responsabilisation et de diligence raisonnable mise en place pour assurer la plus haute intégrité financière; le respect rigoureux des mesures de sauvegarde environnementales et sociales; les solides contrôles des risques et de la gouvernance, notamment en interne, y compris les efforts de lutte contre la corruption; et la capacité de mesurer sa contribution aux résultats de développement⁶². Le Centre pour le développement mondial indique dans une évaluation de 2018 que l'IDA compte parmi les meilleurs prestataires d'aide au développement sur la base de son classement de la qualité de l'APD, faisant valoir la faiblesse de ses frais administratifs, la prévisibilité de ses flux d'aide, la taille de ses projets et l'envergure de son action⁶³.

33. Ce faisant, l'IDA agit de manière ouverte et responsable pour fournir des services à ses clients et à ses partenaires. Les résultats obtenus ainsi que les données opérationnelles et financières sont disponibles en ligne, ce qui permet aux donateurs, aux clients et aux citoyens de tenir l'IDA comptable de ses actions. Au cours de chacune des 10 dernières années, l'IDA a été classée dans la catégorie la plus élevée, celle des institutions de développement les plus transparentes, sur la base de l'indice de la transparence de l'aide⁶⁴. L'IDA organise régulièrement des forums et des consultations avec les OSC en vue de permettre à la société civile d'influencer la prise de décisions. Grâce à son pouvoir de convocation, elle peut également soutenir et promouvoir la transparence parmi ses partenaires sur les questions de fond. Dans le cadre d'IDA-19, par exemple, elle créera un Programme de sensibilisation des créanciers (PCO) pour redynamiser les relations avec ces derniers, y compris les créanciers privés non membres du Club de Paris, en facilitant le partage d'informations, le dialogue et la coordination, notamment entre les BMD. Le programme encouragera les emprunteurs à faire preuve de transparence en ce qui concerne la dette publique et les créanciers à publier volontairement en ligne les prêts qu'ils auront consentis et les conditions qu'ils auront accordées, conformément aux pratiques de divulgation de l'IDA, pour contribuer à atténuer les risques associés à l'endettement. Le Guichet de promotion du secteur privé accroîtra également la transparence en élargissant la gamme d'informations disponibles sur les projets qu'il finance, notamment en fournissant des informations sur les effets escomptés et les subventions accordées.

SECTION II : 2030 DANS DIX ANS : CROISSANCE, POPULATIONS, RESILIENCE

34. IDA-19 tirera parti du solide élan pris dans le cadre d'IDA-18 pour accélérer le rythme des progrès en direction des ODD et du double objectif du Groupe de la Banque mondiale⁶⁵. Les 10 prochaines années se caractériseront par des vulnérabilités et des risques

⁶² Voir Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), *The Banque mondiale Institutional Assessment Report 2015-2016*. Le rapport 2015-2016, qui couvre la période allant de 2014 au milieu de 2016, est la dernière évaluation en date de la Banque mondiale par le MOPAN. Les évaluations précédentes remontent à 2009 et 2012.

⁶³ Voir Centre pour le développement mondial, *How Do you Measure the Quality of Aid and Who Ranks the Highest?* (2018), disponible à l'adresse <https://www.cgdev.org/blog/how-do-you-measure-aid-quality-and-who-ranks-highest>. Voir également Centre pour le développement mondial, *The Quality of ODA* (2014), page 3.

⁶⁴ Voir Aid Transparency Index 2018. <http://www.publishwhatyoufund.org/reports/2018-Aid-Transparency-Index.pdf>

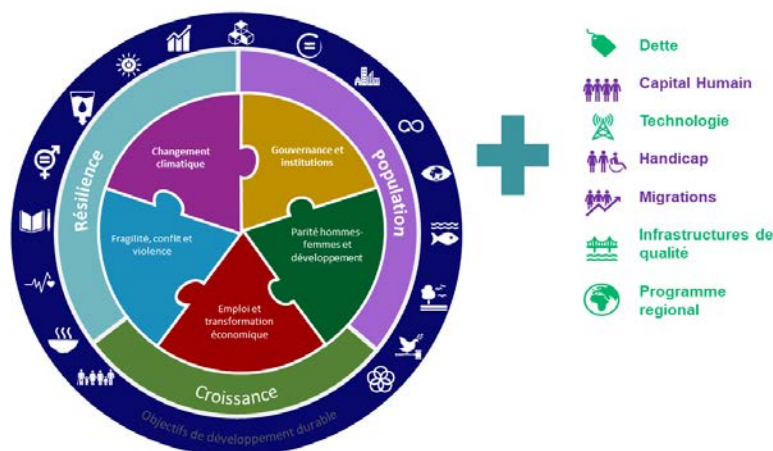
⁶⁵ Voir Nations Unies, *The Sustainable Development Goals Report 2018* (2018).

macroéconomiques grandissants. Il sera nécessaire, pour y faire face, de fournir un appui renforcé aux pays IDA, en particulier ceux qui sont confrontés à des risques de *FCV*, afin de conforter la *gouvernance et les institutions*, et d'exploiter les possibilités qu'offrent les marchés de promouvoir une *transformation économique riche en emplois*. Cette transformation stimulera à son tour la croissance, entraînera une rapide réduction de la pauvreté et favorisera une prospérité partagée dans ces pays. Elle ne sera toutefois possible que si nous assurons à tous les mêmes chances en *favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes*, et sera certainement impossible si nous faisons abstraction des transformations dans le domaine de la production et des risques grandissants associés au *changement climatique*, autant de questions qui, si rien n'est fait pour y remédier, auront de graves répercussions aux niveaux régional et mondial.

A. THEME CENTRAL D'IDA-19

35. **Le thème central d'IDA-19, « 2030 dans dix ans : croissance, populations, résilience », est la réponse proposée par l'IDA pour réaliser l'objectif de la communauté mondiale : un monde sans pauvreté où tous jouissent d'une prospérité partagée.** Ce thème fait ressortir le fait que les progrès en direction des ODD dépendront de la mesure dans laquelle les pays IDA pourront financer des investissements productifs et des programmes susceptibles de promouvoir la croissance, d'améliorer le bien-être des populations et d'accroître les capacités dont ils disposent pour prévoir les effets négatifs du changement climatique, de la fragilité et d'événements imprévus et pour y faire face. Il définit également le contexte des cinq thèmes particuliers d'IDA-19 qui continuent de revêtir une importance cruciale pour la fourniture d'un appui qui permettra aux pays clients de l'IDA d'obtenir de bons résultats. (Voir la figure 9.)

FIGURE 9. IDA-19 : 2030 DANS DIX ANS : CROISSANCE, POPULATIONS, RESILIENCE



36. **La croissance** permet de réduire la pauvreté et doit être à la fois solidaire et durable pour être largement répartie et avoir des effets de longue durée. Dans de nombreux pays IDA, le bien-être par habitant des 40 % les plus pauvres de la population a augmenté de 2,9 %, contre 4,4 %

dans les pays BIRD⁶⁶. La cohésion et l'instabilité sociales pourraient se détériorer, et peut-être même préparer le terrain à une situation de *FCV* à moins que la croissance ne s'accélère et ne devienne plus favorable aux pauvres. Il est nécessaire, pour promouvoir une croissance solidaire, de réduire les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines, de promouvoir *l'égalité entre les hommes et les femmes* et d'inclure les personnes handicapées. Il est également important d'améliorer le *capital humain* et d'élargir l'accès à l'énergie, à des services de transport et à des technologies de l'information et des communications (TIC) fiables et d'un coût abordable, notamment en mettant le haut débit à la portée des ménages et des entreprises. La croissance dépendra fondamentalement d'investissements dans des infrastructures de qualité, accessibles et durables, d'un accès équitable à l'énergie, de l'existence d'une *gouvernance et d'institutions robustes*, de la transformation économique et de la création d'*emplois* de qualité qu'elle permettra. Il sera enfin essentiel de veiller à ce que le financement par l'emprunt soit transparent, durable et productif de manière à promouvoir la croissance et une prospérité partagée.

37. **Il est nécessaire de recadrer l'attention sur les populations, non seulement pour assurer leur bien-être, mais aussi parce que la productivité, la croissance et la résilience dépendent fondamentalement de la formation de capital humain.** Il faudra, pour cela, réduire les inégalités au niveau des dotations et des possibilités résultant de facteurs de disparité comme le *genre*, le *handicap*, le niveau d'instruction des parents et leur profession, ou encore le lieu de naissance. Cela exigera la poursuite de politiques systémiques visant à égaliser les chances grâce à la poursuite d'interventions (comme la prestation de services ne faisant pas d'exclus et l'inclusion financière) qui ciblent les groupes défavorisés, notamment les personnes *handicapées*. Il sera essentiel de former le capital humain pour préparer les citoyens à mener une vie productive et leur permettre d'avoir accès à de bons *emplois*, qui contribueront de manière cruciale à stimuler une croissance inclusive, à remédier aux facteurs de *migration*, à exploiter les avantages économiques et à renforcer la cohésion sociale afin de réduire le risque de *FCV*. L'amélioration de la situation au niveau du capital humain est, à l'évidence une priorité fondamentale, si l'on considère que 28 des 30 pays les moins bien classés sur la base de l'ICH sont des pays IDA⁶⁷ ;

38. **Il est essentiel que les pays fassent preuve de résilience pour inscrire dans la durée les progrès obtenus dans le domaine du développement et de la réduction de la pauvreté.** Un grand nombre des exemples de réussite émanent de pays qui ont renforcé leur *gouvernance et leurs institutions* pour assurer la prestation de services essentiels, l'inclusion et la responsabilisation, et qui sont parvenus à éviter des replis au niveau du pays, du ménage et de l'entreprise. Les pays pauvres sont toutefois exposés de manière disproportionnée à des crises, et doivent consacrer une plus forte proportion de leur PIB que des pays plus développés aux interventions faisant suite à des catastrophes naturelles. Ils affichent également les plus forts taux de mortalité associée aux risques naturels⁶⁸ et aux pandémies⁶⁹. IDA-19 renforcera la gestion des crises de diverses manières.

⁶⁶ Chiffres établis sur la base de la croissance de la consommation sur une période courant approximativement de 2011 à 2016, Indicateurs du développement dans le monde et *Global Database of Shared Prosperity*. Voir la figure 3.

⁶⁷ Selon les données relatives à l'ICH, 56 % des enfants vivent dans des pays où l'ICH est inférieur à 0,5 (essentiellement des pays IDA situés dans trois régions en développement — MENA, Afrique subsaharienne et Asie du Sud), ce qui signifie que le PIB par travailleur de ces pays pourrait, à l'avenir, être deux fois plus élevé si l'état de santé et le niveau d'instruction augmentaient suffisamment pour atteindre les valeurs limite de l'ICH.

⁶⁸ UNISDR et CRED, *Poverty and Death: Disaster Mortality 1996 - 2015*. (2016).

⁶⁹ Nita Madhav, Ben Oppenheim, Mark Gullivan, Prime Mulembakani, Edward Rubin et Nathan Wolfe, « Pandemics: Risks, Impacts, and Mitigation » publié dans *Disease Control Priorities: Improving Health and Reducing Poverty, 3rd edition*. Jamison *et al.*, (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, 2017).

Elle comprendra un engagement stratégique concernant la préparation aux pandémies dans le cadre du thème particulier *Gouvernance et institutions*. Étant donné que les chocs liés au *climat* peuvent également faire basculer les personnes vulnérables dans la pauvreté, IDA-19 comprendra un engagement stratégique concernant la réduction des risques associés aux chocs climatiques qui ont des répercussions sur la pauvreté et le capital humain. Le guichet régional peut financer des opérations menées dans un seul pays qui mettent fortement l'accent sur la prévention des catastrophes naturelles et des pandémies et la préparation à ces phénomènes, lorsqu'elles tiennent compte des retombées de ces derniers au-delà des frontières. Bien qu'il soit, comme son nom l'indique, un instrument de *réponse*, le Mécanisme de réponse aux crises (CRW) contribuera à renforcer la préparation à ces dernières en favorisant l'utilisation accrue des composantes d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) et en établissant plus clairement les liens entre le recours au CRW et la programmation ultérieure des allocations nationales pour promouvoir la résilience — par exemple la création de filets de protection sociale, en particulier pour les groupes de population les plus vulnérables, et l'amélioration de l'accès à des dispositifs de protection financière — afin d'aider à préserver les gains durement acquis dans le domaine du développement. (Voir l'annexe 10 intitulée Mécanisme de l'IDA pour la préparation et la réponse aux crises.)

39. Les opérations entreprises en vertu des thèmes particuliers d'IDA-19 soutiendront des actions publiques et favoriseront l'obtention de résultats dans des domaines transversaux essentiels en vue de promouvoir la réalisation des objectifs du thème central. Chacun des thèmes particuliers donnera lieu à des opérations destinées à aider les pays IDA à investir dans des politiques et des programmes visant à assurer une croissance plus soutenue et plus inclusive, à relever les niveaux de vie et à renforcer la résilience. Le programme *JET* doit aider les pays IDA à créer davantage d'emplois de meilleure qualité, lesquels sont essentiels à la croissance économique et la réduction de la pauvreté. L'importance accrue accordée aux compétences et à l'employabilité replace les *personnes* — notamment celles qui sont *handicapées* — au cœur des transformations économiques et favorise une croissance économique et un bien-être inclusifs. Le thème particulier *Parité hommes-femmes et développement* vise à aider les pays IDA à ouvrir des perspectives aux femmes et aux filles et à accroître leur *résilience*, en mettant l'accent sur les personnes handicapées, car elles sont souvent les plus marginalisées, n'ont les moyens ni de se faire entendre ni d'agir, et n'ont accès ni à la propriété, ni à des actifs physiques et financiers, ni à la *technologie*. Pour réduire les effets des chocs climatiques sur la croissance économique, la pauvreté et le capital humain, l'Association devra intensifier ses efforts pour aider les pays IDA à gérer le *changement climatique*. À moins que les financements climatiques et l'appui à l'adaptation et à la résilience n'augmentent, les moyens de subsistance des populations défavorisées et vulnérables seront de plus en plus compromis, ce qui entraînera un accroissement de la pauvreté et une dégradation du capital humain. Il est essentiel de considérer en priorité les risques de FCV, car ils déterminent l'impact du thème central, la réalisation du double objectif du Groupe de la Banque et l'appui donné aux pays IDA pour les aider à atteindre les ODD. Ces risques concernent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables, et ont des répercussions sur leur capital humain et leurs perspectives économiques. Le thème particulier *FCV* vise donc à assurer un appui sur mesure aux pays IDA en situation de FCS. Il est crucial de renforcer la gouvernance et d'édifier des institutions capables pour assurer une croissance équitable, créer des emplois de qualité et améliorer le capital humain. Le thème particulier *Gouvernance et institutions* aidera les pays IDA à exploiter la technologie pour promouvoir la transformation du secteur public ; à gérer

leur dette de manière durable ; et à veiller à ce que les nouvelles ressources mobilisées financent des investissements de meilleure qualité dans le capital humain. (Cette question est examinée en détail à la section III.)

B. QUESTIONS TRANSVERSALES

40. **Bien que le train de mesures d'IDA-19 exploite les réalisations d'IDA-18, il privilégie les quatre domaines dans lesquels les participants souhaitent que l'IDA ait un plus grand impact :** la dette, le capital humain, le handicap et la technologie. Les questions relatives aux risques d'endettement et aux technologies transformatrices ont récemment pris de l'importance, et il est essentiel de mener une action sur ces deux fronts pour améliorer les perspectives économiques à long terme des pays IDA. Il est aussi indispensable d'investir dans les ressources humaines, en particulier les personnes handicapées, qui sont souvent pauvres, pour marquer des avancées en direction des ODD. Les mesures particulières qui doivent être prises pour réaliser des progrès en ces domaines sont présentées dans la section III des thèmes particuliers ci-après et ont été décrites en détail dans les rapports sur les thèmes particuliers examinés lors de la réunion de reconstitution des ressources tenue en juin⁷⁰. Cette sous-section présente rapidement les questions transversales.

Dette

41. **Les participants se sont dit préoccupés par le récent accroissement de la dette publique dans les pays IDA ainsi que par la modification de sa composition.** Le ratio médian de la dette publique au PIB des pays IDA a fortement augmenté depuis 2013, pour atteindre 50 % en 2018 (voir les figures 10 et 11). La composition de cette dette s'est aussi modifiée, surtout en ce qui concerne la dette extérieure. Les emprunts contractés émanent dans une plus large mesure de sources de financement plus coûteuses et plus risquées. Cette évolution témoigne, en partie, de l'élargissement de l'accès des pays IDA aux marchés internationaux et à des financements bilatéraux consentis par de nouveaux créanciers extérieurs. Elle tient aussi à la persistance des difficultés provoquées par le manque de transparence de la dette et en particulier à l'insuffisance des rapports établis et diffusés sur la dette publique et à garantie publique. Bien que certains de ces nouveaux financements aient été consacrés à des investissements productifs, le recours accru aux nouvelles sources de financement, les carences des cadres de politique macroéconomique et structurelle et l'exposition à des chocs extérieurs (en particulier pour les petits États) exacerbent les vulnérabilités liées à la dette dans les pays IDA.

⁷⁰ Voir [IDA19 Replenishment](#) et l'annexe 12 qui donne la liste de tous les rapports établis pour IDA-19.

FIGURE 10. DETTE PUBLIQUE DANS LES PAYS IDA, MEDIANE, EN POURCENTAGE DU PIB

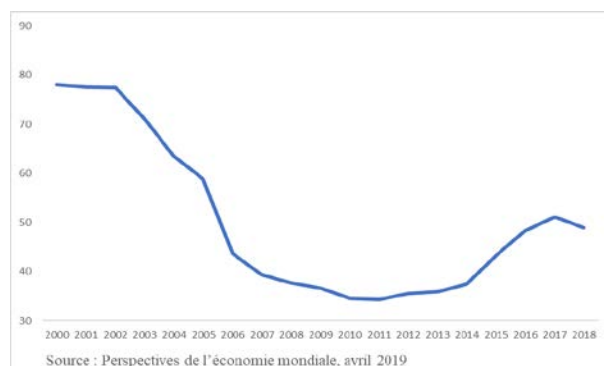
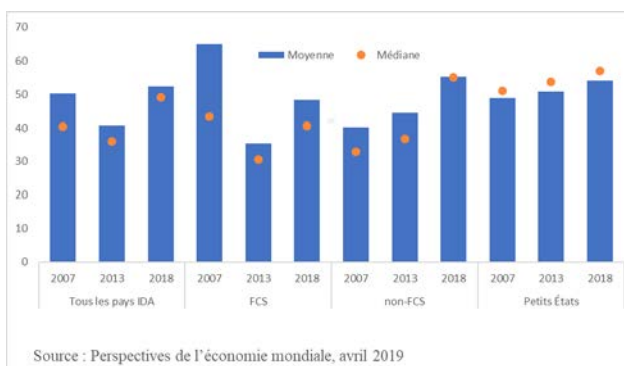


FIGURE 11. DETTE PUBLIQUE PAR CATEGORIE DE PAYS IDA, EN POURCENTAGE DU PIB



42. **Le nombre de pays IDA exposés à un risque de surendettement ou déjà surendettés a doublé depuis 2014.** Selon les évaluations effectuées en fin juillet 2019, 34 des 68 pays IDA inclus dans le cadre de viabilité de la dette (CVD) établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI couraient un risque élevé de surendettement extérieur ou étaient surendettés. Les pays courant un risque élevé ou modéré de surendettement étaient en grande majorité des FCS, des pays tributaires des produits de base et des petits États.

43. **Les participants ont noté que l'accès à de nouvelles sources de financement pouvait aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement, à condition qu'il soit bien géré.** La communauté internationale est confrontée à un double défi. Le premier consiste à aider les pays IDA à s'assurer que les avantages qu'ils tirent de leurs emprunts sont supérieurs au coût du service de leur dette. L'IDA et d'autres partenaires peuvent fournir un appui à ces pays en soutenant des initiatives de renforcement des capacités dans des domaines tels que la gestion des finances publiques, la gestion des investissements privés, y compris la sélection et la mise en œuvre des projets, l'adoption de bonnes pratiques de passation des marchés et la gestion de la dette. Il est important, à cette fin, de déterminer à un stade précoce les cas dans lesquels les coûts pourraient être supérieurs aux avantages de manière à permettre aux autorités nationales de prendre des mesures pour remédier à la situation avec le soutien de l'IDA et d'autres partenaires. Le deuxième défi consiste à assurer le respect des principes de la transparence de la dette et de la viabilité des financements et, ce faisant, de n'accorder de financements concessionnels que lorsque cela est nécessaire.

44. **La montée des risques liés à l'endettement a amené la communauté internationale à intensifier ses efforts pour aider les pays à réduire les vulnérabilités liées à leur dette publique.** Sachant que ce sont essentiellement les emprunteurs qui doivent assumer la responsabilité de remédier aux vulnérabilités de leur dette, le FMI et la Banque mondiale collaborent à la mise en place d'une approche multidimensionnelle (MPA) afin d'aider leurs pays membres à faire face à ce problème. La MPA donne lieu à l'adoption de mesures destinées à aider les pays : i) à améliorer leur système d'analyse de la dette/d'alerte précoce ; ii) à accroître la transparence de la dette ; iii) à renforcer leurs capacités de gestion de la dette ; et iv) à revoir leurs politiques d'endettement.

45. **La MPA prévoit un examen de la politique en matière d'emprunts non concessionnels (NCBP) de l'IDA et de la politique de plafonds d'endettement (DLP) du FMI.** Par suite des conclusions de l'examen de la NCPB et des directives et conseils formulés par les Participants à l'IDA, la NCBP sera remplacée par une Politique de financement durable du développement (SDFP) de portée plus générale, sous réserve de son approbation par les Administrateurs de l'IDA. Cette politique visera à inciter les pays à emprunter à des conditions viables et à promouvoir la coordination entre l'IDA et les autres créanciers de manière à appuyer les efforts déployés par les pays IDA pour faire face à leurs vulnérabilités dans le domaine de la dette. Elle atteindra son objectif : i) en améliorant la structure d'incitations des bénéficiaires de l'IDA grâce à l'adoption de mesures de responsabilisation adéquates et au resserrement des liens opérationnels avec les programmes d'aide aux pays ; ii) en renforçant l'action collective et les partenariats constitués par les emprunteurs, les créanciers et d'autres partenaires de développement ; et iii) en mettant en place des mesures de suivi et de responsabilisation plus robustes.

46. **La future SDFP comporte deux grands piliers.** Le premier est le Programme de renforcement de la viabilité de la dette (DSEP) qui fournira de plus amples incitations aux pays pour les amener à contracter des financements plus viables et précisera les obligations en matière de communication de données relatives à la dette de manière à accroître la transparence en ce domaine. Le deuxième est un Programme de sensibilisation des créanciers (PCO) qui s'appuie sur la plateforme mondiale et le rôle mobilisateur de l'IDA. Le PCO vise à faciliter le partage d'informations, le dialogue et la coordination, y compris entre les BMD, et à atténuer les risques associés à la dette au niveau de l'offre. La poursuite d'une action dûment concertée contribuerait largement à atténuer les risques d'une accumulation de dette insoutenable dans les pays IDA. (Voir le tableau 2).

TABEAU 2. VERS UNE POLITIQUE DE FINANCEMENT DURABLE DU DEVELOPPEMENT⁷¹

	NCBP		SDFP
Objectif et portée	Objectif général. Couverture des pays limitée (pays post-IADM et bénéficiaires de dons de l'IDA uniquement)		Repose sur la MPA Objectifs mieux définis Couverture d'un plus grand nombre de pays — s'applique à tous les pays IDA.
Incitations pour les emprunteurs	Réduction des volumes et durcissement des conditions Souvent régi par des considérations spécifiques à chaque prêt		Le programme de renforcement de la viabilité de la dette doit davantage inciter les pays à contracter des financements viables.
Communication et transparence	Les activités de communication sont efficaces, mais de portée limitée. Dans certains cas, des emprunts non concessionnels n'ont pas été déclarés.		Le Programme de sensibilisation des créanciers exploite la plateforme mondiale et le rôle mobilisateur de l'IDA pour promouvoir la transparence de la dette, la communication et la coordination avec les créanciers pour des pratiques de financement durables.

47. **Les Participants ont demandé que la future SDFP donne principalement lieu à des allocations financées par des montants « mis en réserve » plutôt qu'à des allocations « bonifiées » afin d'inciter les pays à prendre les mesures nécessaires à la réduction des risques liés à la vulnérabilité de la dette.** Dans le cadre de la SDFP, 10 % des allocations pour les pays courant un risque modéré de surendettement et 20 % pour les pays confrontés à un risque élevé de surendettement ou déjà surendettés seront mises en réserve. Les pays pourront recouvrer les montants mis en réserve une fois qu'ils auront mené à terme un programme composé d'un petit nombre de critères prioritaires de performance et de politiques publiques. Dans ce système, les pays satisfaisant de manière systématique aux critères annuels de performance et de politiques publiques pourront maintenir l'intégralité de leur allocation durant IDA-19 et au-delà. Les pays qui n'atteindront pas de manière systématique leurs cibles annuelles cesseront en revanche, à l'approche de la fin du cycle de l'IDA, d'avoir accès aux montants mis en réserve qui seront reversés dans l'enveloppe des allocations des ressources basées sur la performance (PBA).

48. **Les mesures adoptées chaque année dans le domaine des résultats et des politiques publiques seront incluses dans les programmes d'aide aux pays et formulées sur la base de diagnostics solides.** L'analyse des sources de vulnérabilité et des carences au niveau de la gestion/la transparence de la dette des pays — telles qu'elles ressortent, par exemple, des analyses de la viabilité de la dette (AVD), des évaluations de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA) ou des examens des dépenses/des finances publiques — dictera le choix des mesures prioritaires dans les domaines de la performance et des politiques publiques. Le respect

⁷¹ Les enseignements tirés de l'examen de la NCBP soulignent la nécessité de maintenir une étroite coordination entre la future SDFP et la DLP du FMI, particulièrement compte tenu de l'augmentation du nombre de pays couverts par la SDFP.

de limites d'endettement déterminées pourrait être inclus dans ces mesures, compte tenu des leçons tirées des examens de la NCBP. Les mesures adoptées viseront à aider les pays à améliorer leur politique budgétaire, ainsi que la gestion de leur dette et la communication des données y relatives, et seront définies compte tenu des différents besoins et capacités des pays IDA. En adaptant le train de mesures aux circonstances propres à chaque pays IDA, la SDFP garantira que les pays ayant de faibles capacités — notamment ceux en situation de FCV ou se heurtant à des problèmes structurels par suite, notamment, de leur forte vulnérabilité à des chocs et au changement climatique, comme les petits États insulaires — seront eux aussi en mesure de réaliser des progrès suffisants pour pouvoir accéder aux montants mis en réserve. La future SDFP fournira également des signaux optimaux aux emprunteurs et aux créanciers en raison de sa simplicité et de son orientation sur les politiques publiques et permettra toujours de durcir les conditions en tant que de besoin. L'IDA pourra fournir un appui au renforcement des capacités nécessaires pour s'attaquer aux problèmes liés à la dette, notamment en aidant les pays à mettre en œuvre les mesures convenues en matière de résultats et de politiques publiques. (Voir l'annexe 9 pour plus de détails.)

49. **La future SDFP sera mise en œuvre en étroite coordination avec la DLP du FMI.** Les leçons tirées de l'examen de la mise en œuvre de la NCBP et de la DLP contribueront à l'établissement des modalités de coordination.

50. **Le cadre de gouvernance de la future SDFP sera élaboré et renforcé sur la base des leçons tirées du système de gouvernance actuel de la NCBP.** Il privilégiera la garantie d'un traitement équitable et d'une procédure régulière. Il sera simple, efficace et transparent, et donnera des indications claires aux emprunteurs et aux créanciers. Le processus de responsabilisation et de prise de décision comportera des poids et contrepoids adéquats de manière à assurer une robuste mise en œuvre de la Politique, et s'appuiera sur un comité institutionnel de la SDFP qui sera chargé de présenter des recommandations à la Direction pour décision. Afin de maintenir un contrôle approprié, les Administrateurs seront tenus régulièrement informés grâce, notamment, à l'établissement d'un rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la Politique. Il sera également procédé à un examen des premiers résultats et de la mise en œuvre de la Politique de financement durable du développement, ainsi que des enseignements qu'elle pourrait produire, lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-19.

51. **Les Participants ont favorablement accueilli la PCO et ont encouragé l'harmonisation des procédures avec les partenaires.** Compte dûment tenu du rôle primordial que jouent les emprunteurs nationaux lorsqu'il s'agit d'assurer la viabilité de la dette, notamment en accroissant sa transparence, la PCO visera à relancer les efforts de communication avec les créanciers, y compris les créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers privés⁷². Elle facilitera l'échange d'informations, le dialogue et la coordination, notamment entre les BMD, afin d'encourager les emprunteurs à renforcer la transparence de la dette publique et à publier volontairement leurs emprunts ainsi que les conditions accordées par les créanciers, conformément aux pratiques de l'IDA, dans le but d'atténuer les risques liés à la dette. (Voir l'encadré 4.)

⁷² Les efforts déployés par l'IDA pour communiquer avec les créanciers compléteront les efforts déjà engagés, notamment dans le cadre du Club de Paris.

ENCADRE 4. PRINCIPES FONDAMENTAUX RELATIFS A LA DETTE

La Banque mondiale collabore avec ses partenaires à l'élaboration d'une série de principes généraux dans le but de promouvoir l'échange d'informations et la coordination entre les BMD et les IFI et ce faisant, d'assurer la mise en œuvre de cadres d'allocation des ressources et de politiques de la dette/de financement similaires. Ces principes doivent constituer une plateforme ouverte à toutes les BMD et IFI.

Les principes proposés sont reliés aux Directives opérationnelles du G20 pour un financement durable, et des consultations se poursuivent, notamment avec le FMI, la BAfD et le FIDA. Les principes sont regroupés en quatre grands domaines :

- a) Politiques de financement
- b) Coordination des créanciers
- c) Échange d'informations et transparence
- d) Innovation financière

Les éléments détaillés relatifs à chaque domaine comprennent l'examen de la viabilité de la dette dans le cadre de la prise de décision en matière d'allocation de ressources (volumes et/ou conditions) ; la poursuite d'un dialogue sur les mesures à prendre pour réduire la vulnérabilité à la dette, sous forme, éventuellement, de plateformes nationales ; l'échange d'informations sur les politiques publiques ; et la fourniture d'un appui aux efforts axés sur les options de financement ayant pour effet d'accroître la résilience des pays emprunteurs. Ces principes sont également mentionnés dans le cadre de la Quinzième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement.

Capital humain

52. Les Participants se sont félicités de l'importance accordée par le Groupe de la Banque mondiale au capital humain, étant donné la contribution fondamentale de ce dernier au bien-être de la personne, à la réduction de la pauvreté, à la productivité, à une croissance inclusive et à la réalisation des ODD. Ils ont fait observer que la constitution d'une population active formée aux emplois de demain et en mesure de soutenir la concurrence exige des investissements dans les ressources humaines ; il s'agit notamment d'accroître le nombre et la qualité des programmes conçus pour réduire la malnutrition, assurer des soins de santé équitables et efficaces, améliorer la qualité de l'éducation, renforcer les compétences et créer des emplois. IDA-19 appuiera des programmes ciblant les obstacles au capital humain et aidera les pays à renforcer et maintenir les gains acquis en ce domaine, notamment dans le cadre du Projet sur le capital humain.

Les Participants ont pris note de l'importante contribution des investissements de l'IDA aux résultats obtenus dans le domaine du capital humain⁷³. IDA-19 privilégiera la transparence et l'amélioration de la gouvernance et favorisera une utilisation efficace des ressources de manière à accroître la qualité des services et élargir l'accès à ces derniers et, par conséquent, à renforcer les résultats dans les domaines du capital humain, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'inclusion des personnes handicapées. Elle favorisera aussi la poursuite d'une « approche à l'échelle de toutes les administrations publiques » en raison du caractère intersectoriel des investissements dans le capital humain, et la réalisation d'investissements concertés dans différents secteurs (comme l'eau et l'assainissement, le transport, et l'énergie). Les investissements effectués

⁷³ Depuis 2000, l'IDA a investi près de 47 milliards de dollars dans les secteurs concernant le capital humain. Les financements accordés à ces secteurs ont doublé, pour passer de 5 milliards de dollars durant IDA-13 à 10 milliards de dollars durant IDA-17. L'IDA, qui est, globalement, la plus importante source de financements extérieurs de l'éducation, a apporté plus de 28 milliards de dollars au secteur de l'éducation durant la période couverte par les cinq dernières reconstitutions des ressources, ce qui représente, en moyenne, 10 % de ses engagements et 50 % du volume total des financements du Groupe de la Banque mondiale au titre de l'éducation.

par l'IDA pour promouvoir le capital humain sont énoncés dans les stratégies du Groupe de la Banque mondiale pour la santé, la nutrition, la population, et l'éducation.

- a. Dans le domaine de la santé, les efforts viseront à : i) renforcer les systèmes pour assurer des financements stables, efficaces et durables qui produisent des résultats ; ii) assurer un accès équitable à des soins de qualité d'un coût abordable, notamment en élargissant la portée d'interventions ayant un fort impact axées sur des pathologies liées à la nutrition (comme les retards de croissance et l'obésité) et sur des maladies transmissibles et non transmissibles ; et iii) exploiter les possibilités qui existent dans d'autres secteurs d'améliorer la santé et de créer des biens publics mondiaux. Les Participants ont noté que la sécurité sanitaire revêtait une importance fondamentale pour la mise en place d'une couverture sanitaire universelle (voir l'encadré 5) dans les pays IDA et ils se sont déclarés favorables à la promotion d'investissements dans les activités de préparation visant à renforcer la capacité des pays à faire face à des urgences de santé publique, y compris des pandémies.
- b. Dans le domaine de l'éducation, l'IDA aide les pays à atteindre l'ODD 4 en poursuivant des interventions dans cinq domaines fondamentaux (éducation de la petite enfance ; perfectionnement professionnel des enseignants ; capacités et prestations de services ; enseignement supérieur ; et qualifications) et dans cinq domaines transversaux (éducation des filles ; nouvelles technologies ; données et mesures ; éducation inclusive ; et éducation dans les situations de FCV).
- c. Dans le domaine de la protection sociale et de l'emploi, l'IDA aide les ménages à investir dans leur capital humain et à gérer leurs risques en favorisant le renforcement et l'élargissement des systèmes de protection sociale (y compris les plateformes de prestations) et en assurant le plus possible d'emplois satisfaisants permettant de dégager un rendement sur le capital humain.

ENCADRE 5. COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE DANS LES PAYS IDA

La santé a certes une valeur en elle-même, mais elle est aussi un instrument d'accumulation de patrimoine et de formation de capital humain, ainsi qu'un solide investissement dans les générations futures. Selon les estimations de la Lancet Commission on Investing in Health, entre 2000 et 2011, près d'un quart de l'augmentation globale des revenus dans les pays à revenu faible et intermédiaire tenait au nombre d'années de vie supplémentaires gagnées. Toujours selon les estimations, une augmentation d'un point de pourcentage du taux de survie à l'âge adulte entraîne une augmentation de 1,68 % de la productivité de la main-d'œuvre. Le Projet sur le capital humain de la Banque mondiale vise à accroître les investissements mondiaux dans le capital humain en améliorant les mesures et les travaux de recherche dans les secteurs de la santé et d'éducation grâce à la poursuite d'activités menées au niveau des pays pour améliorer le capital humain et à l'utilisation du nouvel ICH.

La couverture sanitaire universelle fait partie des ODD à l'horizon 2030 : tous les membres de la population doivent avoir accès aux soins de santé dont ils ont besoin, ces derniers doivent être d'une qualité suffisamment bonne pour être efficaces, et le recours aux services de santé ne doit pas créer pour leurs utilisateurs de graves problèmes financiers. La couverture universelle repose sur deux piliers : l'octroi d'une couverture constituée par des services de soins de santé essentiels de qualité, et la protection financière ; elle reflète l'engagement de donner la priorité aux personnes se trouvant dans les circonstances les plus difficiles, c'est-à-dire les personnes les plus malades, celles qui ont la couverture la plus restreinte et les pauvres.

En 2016, plus de 3,6 milliards de personnes, soit approximativement la moitié de la population mondiale, n'ont pas obtenu les soins de santé dont elles auraient eu besoin parce que ces services n'étaient pas disponibles, étaient de piètre qualité ou coûtaient trop cher (OMS et Banque mondiale 2017). De graves lacunes continuent d'être observées au niveau de la couverture des services essentiels, essentiellement dans les pays en développement. Les progrès généraux accomplis dans le domaine de la protection financière restent également très lents. Au cours de chacune des années de la période 2000 à 2010, environ 100 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté, et plus de 800 millions de personnes ont souffert d'une catastrophe financière parce qu'elles ont dû utiliser leurs propres ressources pour payer des soins de santé (OMS et Banque mondiale 2017).

Le niveau global des dépenses de santé et les sources des recettes revêtent de l'importance lorsqu'il s'agit d'assurer une couverture de services essentiels de qualité et d'assurer une protection financière. Plusieurs facteurs jouent un rôle en ce domaine. La croissance économique est un déterminant important de la capacité des administrations à effectuer des dépenses au titre de la santé, de même que l'aptitude de l'État à dégager des revenus ; enfin, la priorité que les autorités publiques accordent à la santé dans les décisions budgétaires joue un rôle notable. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le niveau moyen des dépenses publiques intérieures est nettement inférieur aux montants nécessaires pour assurer la couverture sanitaire universelle à l'horizon 2030. La déclaration conjointe du G20 sur l'importance du financement d'une couverture sanitaire universelle dans les pays en développement considère ces questions, et souligne à quel point il est important de mobiliser de solides financements au titre de la santé et de reconnaître la contribution de la couverture sanitaire universelle à l'établissement d'une croissance économique durable.

L'aptitude limitée des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à mobiliser des financements intérieurs au titre de la couverture sanitaire universelle pose une grave menace à la réalisation de leurs cibles en ce domaine. Il est peu probable que 54 pays, qui comptent globalement environ 1,5 milliard d'habitants, atteindront le niveau plancher de revenu national brut (RNB) par habitant requis pour passer dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2030. Par suite uniquement de la croissance économique, les dépenses publiques intérieures au titre de la santé passeront, en moyenne, à 13 dollars par habitant dans les pays à faible revenu et à 57 dollars dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2030. Ces montants restent nettement inférieurs aux estimations des coûts de la prestation des services essentiels, soit 90 dollars par habitant dans les pays à faible revenu et 118 dollars par habitant dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les projections font donc état d'un déficit de financement de 68 milliards de dollars dans les pays à faible revenu et de 108 milliards de dollars dans les pays à revenu intermédiaire à cet horizon.

53. Les Participants ont applaudi l'importance accordée par le Projet sur le capital humain aux pays les plus mal classés sur la base de l'ICH. Les pays les moins performants se caractérisent par des taux de retard de croissance très élevés, des taux de fécondité synthétique dépassant quatre enfants par femme et des taux de mortalité maternelle supérieurs à 400 pour 100 000 femmes. Comme indiqué précédemment, 28 des 30 pays les moins bien classés sur la base de l'ICH sont des pays IDA qui affichent tous un indice inférieur à 0,4 et qui se trouvent, pour la plupart, en Afrique subsaharienne. Les Participants se sont félicités des engagements stratégiques donnant la priorité à certains pays IDA les plus mal classés selon l'ICH qui ont été pris pour améliorer les dépenses publiques et assurer une correspondance durable entre les ressources intérieures et extérieures, et renforcer la gestion des finances publiques aux fins du financement du capital humain dans le cadre du thème particulier *Gouvernance et institutions* ; améliorer les compétences et l'employabilité dans le cadre du programme JET ; et appuyer l'élargissement de l'accès à des services de santé de procréation et des adolescents dans le cadre du thème particulier *Parité hommes-femmes et développement*. Les Participants ont également accueilli favorablement les engagements stratégiques pris en vue d'améliorer la prestation de services dans certains FCS, tout en s'attaquant aux obstacles auxquels sont confrontés aussi bien les hommes que les femmes, les garçons que les filles, ainsi que les personnes handicapées. Les Participants ont encouragé l'IDA à faciliter la mise en place de systèmes de santé plus résilients et la formulation de stratégies de financement de la santé.

Handicap

54. Un nombre élevé et grandissant d'habitants de pays IDA souffrent d'un handicap. Au moins 1 milliard de personnes — soit environ 15 % de la population mondiale — souffrent d'un handicap physique, d'un handicap intellectuel, de troubles mentaux ou d'une incapacité sensorielle⁷⁴. Ce nombre devrait de surcroît augmenter puisque la prévalence du handicap est largement liée aux situations de FCV, aux catastrophes naturelles et aux déplacements forcés. De nombreux pays IDA affichent également un accroissement du nombre de problèmes de santé chroniques, comme le diabète, les maladies cardiovasculaires et les maladies mentales, qui auront des répercussions sur la nature et la prévalence du handicap à l'avenir.

55. Les problèmes de handicap touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables. Le handicap conjugue ses effets à ceux d'autres facteurs déterminants des inégalités comme le sexe, la race, l'ethnie et l'âge, et est plus répandu dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu élevé. La prévalence de handicaps est plus forte parmi les personnes se trouvant dans le quintile de patrimoine le plus faible, chez les femmes et chez les personnes âgées. Les personnes handicapées ont généralement de faibles revenus, n'ont pas d'emploi ou sont peu instruites. Le handicap peut de surcroît renforcer l'exclusion et la vulnérabilité dont ces personnes souffrent. Par exemple, les femmes et les filles handicapées se heurtent fréquemment à des obstacles bien plus importants que les autres dans le domaine de l'éducation et de l'emploi⁷⁵, et elles courent plus de risques que les hommes de faire l'objet d'actes de violence. Les taux de scolarisation diffèrent également : la situation est généralement plus favorable pour les enfants non handicapés que pour ceux qui ont un handicap physique ou intellectuel ou encore une incapacité sensorielle. Les personnes handicapées souffrent d'exclusion sociale, rencontrent des obstacles

⁷⁴ Voir Banque mondiale et Organisation mondiale de la Santé, *World Report on Disability*, (Genève, Suisse : Organisation mondiale de la Santé, 2011).

⁷⁵ OMS et Banque mondiale (2011) ; Institut de statistique de l'UNESCO (2018) ; Male et Wodon (2017).

physiques et environnementaux qui limitent leur accès à des services essentiels, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'emploi et des services financiers. Ils affichent donc des taux plus élevés de pauvreté multidimensionnelle qui donnent lieu à l'exclusion, à des niveaux inférieurs d'instruction et de participation à la vie économique et au marché du travail.

56. L'IDA devra faire plus pour contribuer à réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (ODD 10) en aidant les pays concernés à élargir l'accès des personnes handicapées à des opportunités équitables. Il est possible d'éliminer de nombreux obstacles pour les personnes handicapées, et il est également possible de surmonter les problèmes posés par le handicap. Pour y parvenir, il importe de mener une action dans différents *secteurs* — la santé, l'éducation, la protection sociale, le travail, le transport, le logement — et de faire intervenir différents *acteurs* — les administrations publiques, les OSC (y compris les organisations de personnes handicapées), les professionnels, le secteur privé ainsi que les personnes handicapées et leurs familles. Cela dit, les données détaillées utilisées par l'IDA pour formuler des politiques pouvant déboucher sur des actions, des interventions et des programmes concrets, sont rarement ventilées sur la base du handicap. Il faudra donc donner la priorité à l'amélioration de la structure des données dans le cadre d'IDA-19.⁷⁶

57. IDA-19 élargira le champ du programme d'inclusion en commençant par faire de la place à l'inclusion des personnes handicapées à l'échelle du portefeuille. L'IDA soutiendra la formulation de politiques fondées sur des données probantes et veillera à ce que les services publics deviennent plus inclusifs en contribuant à l'amélioration de la prestation des services sociaux, en renforçant la capacité de ses clients à adopter des solutions GovTech accessibles, et en accroissant la disponibilité de données de base pour l'établissement de politiques fondées sur des données probantes, notamment des données ventilées par sexe et par handicap. Dans le but de promouvoir un milieu du travail inclusif et un emploi décent pour tous (ODD 8), l'IDA veillera aussi à ce que les projets d'entrepreneuriat comportent des éléments numériques qui permettent de remédier aux obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

58. Durant IDA-19, toutes les opérations d'investissement feront l'objet d'un examen visant à détecter les risques et les opportunités concernant les personnes handicapées, et cadreront avec les 10 engagements stratégiques pris par la Banque mondiale aux fins de l'inclusion de ces personnes⁷⁷. Le nouveau Cadre environnemental et social (CES) qui s'applique à tous les projets d'investissement en préparation permettra d'établir plus facilement les effets que peuvent avoir ces projets sur les personnes handicapées ou les risques qu'ils peuvent leur poser. Une fois que ces risques auront été recensés, une nouvelle évaluation permettra d'identifier les risques qui pourront être évités, gérés et/ou atténués. Cette évaluation visera également à déterminer la manière dont les personnes handicapées pourront jouir des avantages du projet, y compris en obtenant un emploi, puisque le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé à éviter

⁷⁶ Lors du Sommet mondial sur le handicap organisé au Royaume-Uni en juillet 2018, le Groupe de la Banque mondiale s'est engagé à accélérer le rythme des mesures prises à l'échelle mondiale pour assurer la poursuite de progrès n'excluant pas les personnes handicapées dans des domaines essentiels comme la collecte de données, l'éducation, le développement numérique, la parité hommes-femmes, la reconstruction à la suite d'une catastrophe, le transport, les investissements du secteur privé et la protection sociale.

⁷⁷ Annoncés à l'occasion du Sommet mondial sur le handicap en juillet 2018. Ces engagements portent, notamment, sur la ventilation des données, l'éducation inclusive, les transports, la technologie et l'innovation. Voir le document du Groupe de la Banque mondiale, *Commitments on Disability-Inclusive Development*, pour la liste intégrale des engagements.

toute discrimination, notamment sur les lieux de travail. Les projets bénéficiant d'un appui du Mécanisme de financement des projets d'investissement (IPF) examineront par conséquent les mesures raisonnables qui peuvent être prises pour adapter les lieux de travail aux besoins des travailleurs handicapés et respecteront, dans toute la mesure du possible, le principe de l'accès universel durant la conception et la construction de nouveaux bâtiments et structures. Les progrès et les résultats obtenus dans le cadre de l'approche décrite précédemment seront représentés au moyen d'un nouvel indicateur du troisième niveau du système d'évaluation des résultats (RMS) correspondant à la proportion des opérations IPF de l'IDA ayant appliqué le concept de l'accès universel au stade de la conception. En investissant dans des projets ouverts aux personnes handicapées, en recueillant des données ventilées par handicap, en favorisant des milieux accessibles et inclusifs et en explorant l'élaboration et l'adoption de technologies d'assistance, l'IDA contribuera à promouvoir une croissance plus inclusive.

Technologie

59. **Les nouvelles technologies bouleversent les modes de fonctionnement traditionnels et sont source à la fois de nouveaux défis et de nouvelles possibilités.** Les nouvelles technologies transforment la nature du travail, car elles exigent des compétences différentes. Si la compétitivité des entreprises peut souffrir des problèmes que ces dernières rencontrent pour s'adapter à ces nouvelles technologies, c'est plus généralement le manque d'accès à l'énergie et à d'autres infrastructures de qualité qui réduit les possibilités de tirer parti des avancées techniques. À l'évidence, les transformations économiques et sociales permises par les nouvelles technologies peuvent considérablement accélérer les progrès en direction des ODD et du double objectif du Groupe de la Banque mondiale. Par exemple, l'automatisation et l'intelligence artificielle produisent de très forts gains de productivité et favorisent par conséquent la croissance. La numérisation élargit l'accès aux services bancaires de base et les technologies d'exploitation d'énergies renouvelables distribuées permettent aux populations rurales non raccordées au réseau d'avoir l'électricité à un coût abordable. Ces technologies offrent aux pays en développement, en particulier en Afrique, la possibilité de brûler les étapes.

60. **Des technologies numériques inclusives et accessibles offrent la possibilité de débloquer le potentiel de développement et d'accélérer les progrès en direction des ODD et du double objectif du Groupe de la Banque mondiale.** En l'absence d'un effort concerté et collectif, une grande partie des couches les plus pauvres et les plus vulnérables de la population mondiale pourrait être laissée-pour-compte. Les travailleurs qui ne parviennent pas à acquérir de nouvelles compétences perdent de plus en plus de terrain par rapport aux autres. En particulier, l'accès limité des femmes et des personnes handicapées aux technologies les empêche de saisir des opportunités économiques. L'utilisation des technologies numériques est une condition nécessaire, mais insuffisante, pour participer à l'économie numérique, de sorte qu'il faut s'attaquer sans plus attendre à l'ensemble des obstacles à l'inclusion numérique. Celle-ci couvre, entre autres, les données et les appareils ; la sécurité et la sûreté en ligne ; l'acquisition de compétences numériques de base ; l'existence de contenus pertinents à l'échelle locale ; et les normes sociales, notamment en ce qui concerne la parité hommes-femmes.

61. **Les pays IDA doivent adapter leur cadre réglementaire de manière à tirer pleinement profit des nouvelles technologies et faire face aux risques correspondants.** Les progrès réalisés dans le domaine des sources d'énergie durable et des nouveaux modes de services de transport,

qui sont déjà eux-mêmes des solutions inclusives, contribuent largement à la réalisation du potentiel de l'économie numérique. Pour permettre à la population d'avoir accès au haut débit, il est nécessaire de mettre en place non seulement des plateformes et des services numériques, mais aussi des systèmes sécurisés d'identification et des services financiers. Ces avancées suscitent néanmoins de nouvelles préoccupations qui ont trait à la confidentialité des données et à la cybersécurité, auxquelles il importe de répondre en renforçant le cadre réglementaire.

62. IDA-19 aidera les pays IDA à adopter des technologies porteuses de transformation.

Le PSW complétera les allocations nationales en permettant à IFC et à la MIGA de financer ce programme d'action en procédant à des investissements dans les infrastructures numériques et les dispositifs de connectivité⁷⁸. Le Guichet régional soutiendra également la poursuite de l'opération pilote faisant intervenir des technologies innovantes dont les effets peuvent se propager dans une très large mesure à d'autres pays. L'IDA aidera les pays à créer des opportunités et à atténuer les risques associés aux technologies sources de transformation en exploitant concrètement les avantages procurés par le système *d'édification, de promotion et d'intermédiation* du Groupe de la Banque mondiale⁷⁹.

- a. *Édification* — L'IDA aidera les pays à tirer parti des nouveaux circuits de croissance en mettant en place les infrastructures numériques et physiques et le cadre nécessaire pour soutenir la concurrence dans tous les secteurs de l'économie de demain, ainsi que les fondations numériques requises pour élargir l'accès à de nouvelles opportunités. Par exemple, IDA-19 visera, dans le cadre du programme JET, à combler le déficit d'infrastructures numériques en doublant le taux de pénétration du haut débit en Afrique.
- b. *Promotion* — L'IDA appuiera les efforts concertés déployés par les autorités publiques, les entreprises et les travailleurs pour s'adapter aux perturbations dues aux technologies et prospérer dans la nouvelle économie. Il faudra, à cette fin, formuler des solutions exploitant les transformations entraînées par la technologie qui peuvent aider les individus, les entreprises et les institutions à édifier des sociétés résilientes et forger un nouveau pacte social. Les investissements dans les compétences numériques peuvent donner aux individus les moyens de saisir de nouvelles opportunités, tandis que le Projet sur le capital humain met l'accent sur les compétences cognitives et socio-psychologiques fondamentales qui permettront de mieux équiper les populations pour faire face à l'évolution du travail. Par exemple, dans le cadre du thème particulier *Parité hommes-femmes et développement*, IDA-19 aidera les femmes à accéder à des emplois productifs, notamment en leur permettant de poursuivre des activités économiques en ligne et en leur donnant accès à des services de TIC. L'IDA contribuera de même, dans le cadre du thème particulier FCV, à renforcer les capacités de ses clients à utiliser des outils numériques adaptés aux conditions sur le terrain pour collecter et analyser des données, et à exploiter les technologies pour renforcer la mise en œuvre et la coordination des projets.

⁷⁸ Dans le cadre d'IDA-18, le PSW a permis à la MIGA, par l'intermédiaire du Mécanisme de garantie de cette dernière, de soutenir l'expansion des services de télécommunications numériques en Sierra Leone. Le PSW prévoit de poursuivre d'autres projets relatifs à l'infrastructure numérique.

⁷⁹ Voir les documents d'information préparés pour le Comité du développement dans le cadre des Assemblées annuelles de 2018 intitulés *Human Capital : A project for the world* et *Disruptive Technologies*.

- c. *Intermédiation* — L'IDA guidera la recherche de solutions aux problèmes de développement fondées sur les technologies. En poursuivant conjointement des opérations expérimentales et des programmes d'investissement et de conseil à un stade précoce, elle aidera les pays à s'adapter aux nouvelles technologies prometteuses à une échelle plurisectorielle, et s'emploiera à accroître l'envergure, la pérennité et l'impact quantifiable de ses interventions. Elle exploitera les nouvelles technologies pour progresser plus rapidement en direction de ses objectifs — notamment les initiatives relatives à l'accès universel à des services financiers, à la couverture sanitaire universelle et à l'énergie propre. En sa qualité de prestataire et de facilitateur de données sur le développement dans le cadre de partenariats forgés avec les secteurs public et privé, l'Association collaborera avec les pays pour remédier aux carences des données grâce à la technologie. Elle cherchera enfin à promouvoir la cohérence des politiques dans l'espace des technologies sources de transformations en participant à des cadres de dialogue multilatéraux, en renforçant les synergies entre les institutions publiques et privées, en soutenant des normes sectorielles mondiales et en cherchant à remédier aux lacunes réglementaires.

C. IMPORTANCE ACCORDEE PAR L'IDA A LA MESURE DES RESULTATS

63. **Le modèle d'activité de l'IDA accorde une place centrale à l'obtention de résultats⁸⁰.** Mis en place en 2002 dans le cadre d'IDA-13, le système d'évaluation des résultats (RMS) de l'IDA est le principal instrument d'établissement de rapports et de responsabilisation permettant de suivre les progrès et de présenter les résultats obtenus par l'Association. Le RMS a fait l'objet de diverses révisions depuis lors, qui ont été motivées par l'évolution de la nature des activités de l'IDA et la nécessité d'intégrer les leçons tirées de son application. Au nombre des principales modifications qui lui ont été apportées figurent : i) son alignement sur les objectifs du Millénaire (puis les ODD) ; ii) l'adoption d'une série d'indicateurs visant à saisir les résultats obtenus dans les pays IDA qui sont imputables à l'Association, et d'une deuxième série d'indicateurs qui permettent de suivre l'efficacité opérationnelle et organisationnelle de cette dernière ; et iii) l'adoption d'indicateurs décrivant les progrès accomplis dans le cadre des thèmes particuliers de l'IDA. Le RMS d'IDA-19 élargit et approfondit le cadre conçu pour IDA-18. Il comporte 79 indicateurs, dont 65 figuraient déjà dans le RMS d'IDA-18⁸¹. La modification du champ, du format et du choix des indicateurs est dictée par les leçons tirées de l'expérience, l'évolution de la demande des clients, la qualité et la disponibilité des données et l'adaptation aux besoins.

64. **Les Participants ont approuvé l'apport de nouveaux ajustements au RMS de l'IDA, sur la base des principes directeurs suivants :**

- a. Ajuster les indicateurs du RMS de manière à remédier aux insuffisances tout en maintenant la continuité avec le RMS d'IDA-18 pour pouvoir assurer un suivi à long terme ;
- b. Veiller à ce que le système soit bien adapté aux thèmes particuliers et aux questions transversales — dette, handicap, capital humain et technologies — d'IDA-19 ; et

⁸⁰ Voir le rapport connexe de l'IDA intitulé, *The IDA19 Results Measurement System* (mai 2019).

⁸¹ Le niveau 1 comprend 33 indicateurs, dont 29 provenant du RMS d'IDA-18. Le niveau 2 comprend 20 indicateurs (15 provenant du RMS d'IDA-18 et 5 nouveaux). Les cibles des indicateurs du niveau 2 sont fonction des opérations de l'IDA (en cours et prévues) qui devraient contribuer à leur réalisation durant le cycle d'IDA-19 et des résultats obtenus durant IDA-18, que les projets considérés aient ou non été approuvés durant le cycle de l'IDA. Le niveau 3 comprend 26 indicateurs (21 provenant du RMS d'IDA-18 et 5 nouveaux).

- c. Maintenir l'alignement du système sur les priorités mondiales et institutionnelles, y compris les ODD, le Projet sur le capital humain et l'approche en cascade du Groupe de la Banque mondiale.

65. **Les Participants ont approuvé les indicateurs proposés pour le RMS d'IDA-19, qui reflètent les priorités établies dans le cadre des cinq thèmes particuliers et des quatre thèmes transversaux.** Bien qu'ils se soient déclarés favorables à une réduction du nombre total d'indicateurs, les Participants ont bien accueilli la proposition d'inclure 13 nouveaux indicateurs couvrant la mobilisation des ressources intérieures, l'enseignement primaire et les zones marines protégées (niveau 1) ; l'accès à de meilleurs services de transport ; les activités menées au niveau des pays à l'appui d'évaluations de vaste portée, l'accès à l'Internet, la communication de données sur la dette et l'utilisation des technologies numériques (niveau 2) ; et la performance et la qualité des services d'analyse et de conseil (ASA) de l'IDA, l'efficacité du budget de l'IDA, la diminution des FFI dans les pays IDA, le handicap et les nouvelles priorités relevant des thèmes particuliers *Changement climatique* et *Gouvernance et institutions* (niveau 3). Les Participants ont insisté sur l'importance que revêt l'établissement d'un plus grand volume de données ventilées par sexe et, dans la mesure du possible, par handicap. (Voir l'annexe 1.)

66. **Les Participants ont instamment demandé à la Direction de continuer d'accorder de plus en plus d'importance aux résultats sur le plan du développement.** Les Participants ont noté les ajustements qu'il était proposé d'apporter au RMS dans le but de faire une plus grande place aux résultats, sachant toutefois que les objectifs à long terme ou de haut niveau (comme la réduction de la pauvreté ou de la morbidité) ne peuvent généralement pas être atteints dans le cadre de projets particuliers durant la période couverte par ces derniers. Les Participants ont également pris note des problèmes soulevés par le regroupement des résultats (par exemple l'augmentation des rendements de différents types de cultures) et leur attribution. Ils ont néanmoins souligné à quel point il est important de retracer les résultats obtenus par l'IDA à long terme, au-delà d'un unique cycle de reconstitution des ressources. Ainsi que convenu avec les Administrateurs de la BIRD/IDA, la Banque mondiale mènera une opération pilote dans le but de recenser les résultats à plus long terme sur le plan du développement obtenus sur plusieurs cycles de reconstitution.

67. **Les Participants ont pris note du fait que le RMS de l'IDA sera complété par d'autres outils afin de produire un tableau plus détaillé des activités et de l'impact de l'Association.** Ces outils comprendront des descriptions des résultats de l'IDA (notamment des défis auxquels sont confrontés les pays IDA, des méthodes employées pour y faire face et des résultats obtenus) ; les cadres de résultats des projets de l'IDA ; les cadres de partenariat-pays ou les notes d'activité dans les pays ; l'établissement de rapports sur les engagements stratégiques de l'IDA ; et les multiples examens de l'IDA réalisés par IEG.

68. **Les Participants ont salué les efforts persistants menés pour assurer l'alignement du RMS de l'IDA sur les ODD.** Les critères retenus aux fins de l'alignement du RMS sur les ODD, adoptés durant IDA-18, demeurent pertinents pour le RMS d'IDA-19 : i) harmonisation des ODD avec les objectifs et stratégies du Groupe de la Banque mondiale ; ii) conciliation du programme des ODD et du modèle d'activités pilotées par les pays adopté par la Banque mondiale, et prise en considération des capacités variables des pays clients à fournir ou présenter des données de qualité ; et iii) prise en compte dans le RMS des domaines cruciaux couverts par les ODD dans

lesquels l'IDA poursuit d'importantes activités ou jouit d'un avantage comparatif. Soixante des 79 indicateurs proposés pour le RMS d'IDA-19 sont alignés sur les ODD.

69. **Les Participants ont demandé d'harmoniser davantage les indicateurs de résultats de l'IDA avec ceux d'autres BMD.** Le renforcement des consultations, de l'harmonisation des indicateurs de mesure des résultats et des modalités d'établissement de rapports en ce domaine par les BMD pourrait faciliter l'évaluation de leurs contributions cumulées et individuelles aux avancées en direction des ODD dans les différents pays, et améliorer la coordination de l'aide au développement sur la base des avantages comparatifs.

70. **Les Participants se sont réjouis de la poursuite de la mise à jour du RMS de l'IDA et de la publication de ses résultats sur une base annuelle.** Une mise à jour détaillée des progrès accomplis à tous les niveaux du RMS d'IDA-19 sera de surcroît présentée lors de l'examen à mi-parcours du cycle en cours.

SECTION III : THEMES PARTICULIERS

71. **IDA-19 conserve les thèmes particuliers d'IDA-18 qui continuent de contribuer de manière importante et pertinente à aider les pays à obtenir de bons résultats au plan national.** Comme indiqué précédemment, il est nécessaire de renforcer l'appui aux pays IDA fragiles et touchés par des conflits en raison de leur vulnérabilité et des risques macroéconomiques auxquels ils sont confrontés, en appuyant la *gouvernance et les institutions*, et en tirant parti des possibilités offertes par les marchés de promouvoir une *transformation économique riche en emplois*. Il ne sera toutefois possible de réaliser de progrès que si nous autonomisons les femmes en soutenant *l'égalité entre les hommes et les femmes* et en aidant les pays à faire face aux transformations et aux risques liés au *changement climatique*.

A. THEME PARTICULIER 1 : EMPLOI ET TRANSFORMATION ECONOMIQUE

72. **Conscients de l'importance cruciale que revêtent une transformation économique inclusive et durable et la création d'emplois de qualité pour réduire la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée dans les pays IDA, les Participants ont demandé d'accorder une place centrale et majeure au thème particulier JET dans le cadre d'IDA-19.** La transformation économique — c'est-à-dire le passage d'activités peu productives à des activités plus productives, au sein des entreprises et des secteurs et d'une entreprise ou d'un secteur à un autre, des zones rurales aux zones urbaines et de l'emploi pour compte propre à l'emploi salarié — est essentielle à la création d'un grand nombre d'emplois durables et de meilleure qualité. Sachant que plus de cinq personnes sur six vivent dans une situation d'extrême pauvreté dans les zones rurales et que le revenu du travail constitue 95 % des gains des ménages pauvres, l'augmentation de la productivité agricole et la réorientation des travailleurs de l'agriculture aux secteurs industriel et commercial et au secteur des services dans les zones urbaines sont les principaux éléments du programme JET. La possibilité de continuer d'accroître la productivité et les revenus dépend fondamentalement du passage de modes de production agricole simples à des modes plus complexes et à l'élargissement des emplois dans les services et dans les entreprises industrielles et commerciales. L'intégration d'une optique JET dans les projets de l'IDA permettra de garantir que ces derniers sont conçus de manière à contribuer à la création de nombreux emplois

durables. Cette manière de procéder visera à accroître l'investissement privé et à établir des liens avec les marchés tout en renforçant le capital humain des travailleurs et, par conséquent, à donner à un plus grand nombre de personnes la possibilité de saisir les opportunités offertes, de devenir plus productives et d'accroître leurs revenus.

73. Les Participants ont souligné l'importance et la nécessité grandissante d'envisager le programme JET dans le contexte des défis posés par l'évolution démographique et la croissance mondiale. Le problème de l'emploi se pose de manière aiguë : il faudra créer au cours de chacune des 10 prochaines années quelque 20 millions d'emplois dans les pays IDA uniquement pour absorber le nombre grandissant de jeunes hommes et femmes qui pénètrent le marché du travail. Toutefois, le nombre d'emplois créés demeure nettement inférieur à ce qui serait nécessaire : l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud ont créé à peine 9 millions d'« emplois décents »⁸² en moyenne au cours de chacune des 10 dernières années. Comme indiqué précédemment, l'incapacité à combler le déficit dans ce domaine accroît considérablement les risques sociaux ainsi que les pressions migratoires⁸³. Il sera d'autant plus difficile de parvenir à cet objectif que les projections font état d'un ralentissement de la croissance mondiale, d'une baisse des cours des produits de base, d'une augmentation de l'emprunt, de la montée du protectionnisme et de mutations technologiques qui transforment la nature du travail.

74. Les Participants ont souligné à quel point il est important de créer un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité dans le secteur privé et de réduire la nécessité pour les habitants des pays IDA de migrer faute de perspectives économiques. IDA-19 est déterminé à aider les pays IDA à atteindre la cible de l'ODD 8 qui consiste à parvenir à « un plein-emploi productif » en s'employant à créer des emplois et faciliter l'accès des travailleurs à l'emploi. IDA-19 visera à favoriser des transformations structurelles plus profondes ainsi que l'intégration des marchés de manière à générer de plus amples possibilités et d'accroître la productivité dans les pays. Il importera, à cette fin, de faciliter des investissements du secteur privé qui créent des emplois, de donner aux travailleurs et aux entrepreneurs les moyens de saisir les possibilités offertes en vue d'obtenir des emplois et d'accroître leurs revenus, et de renforcer les institutions chargées de protéger les travailleurs et de favoriser la mobilité. Dans le cadre d'IDA-19, toutes les institutions du Groupe de la Banque mondiale agiront de manière concertée, en collaboration avec les secteurs public et privé, pour favoriser la création d'opportunités économiques ouvertes à tous dans les pays IDA. Les déséquilibres démographiques et les transformations environnementales auront des répercussions sur les incitations à migrer et les avantages de la migration. L'élargissement des opportunités dans les pays IDA devrait procurer des dividendes dans le domaine du développement et contribuer à atténuer des facteurs comme les écarts de revenus et les inégalités, qui motivent les migrations économiques. Durant IDA-19, l'IDA continuera de respecter l'engagement pris dans le cadre d'IDA-18 d'adopter une « optique migrations » dans les pays IDA où les migrations ont un impact économique et/ou social important (qu'il s'agisse des pays de provenance, d'accueil ou de transit) et de procéder à des analyses pour combler les lacunes fondamentales des données en ce domaine. Durant IDA-19, les programmes d'aide aux pays et les opérations conçues pour ces derniers seront établis, dans le droit fil de ces travaux, à partir d'études diagnostiques portant sur les migrations. L'IDA aidera également les pays à veiller à ce que les migrations s'effectuent de manière ordonnée, dans de bonnes conditions

⁸² L'expression « emplois décents » désigne ici les emplois occupés par des travailleurs salariés et rémunérés ainsi que les emplois offerts par des entrepreneurs.

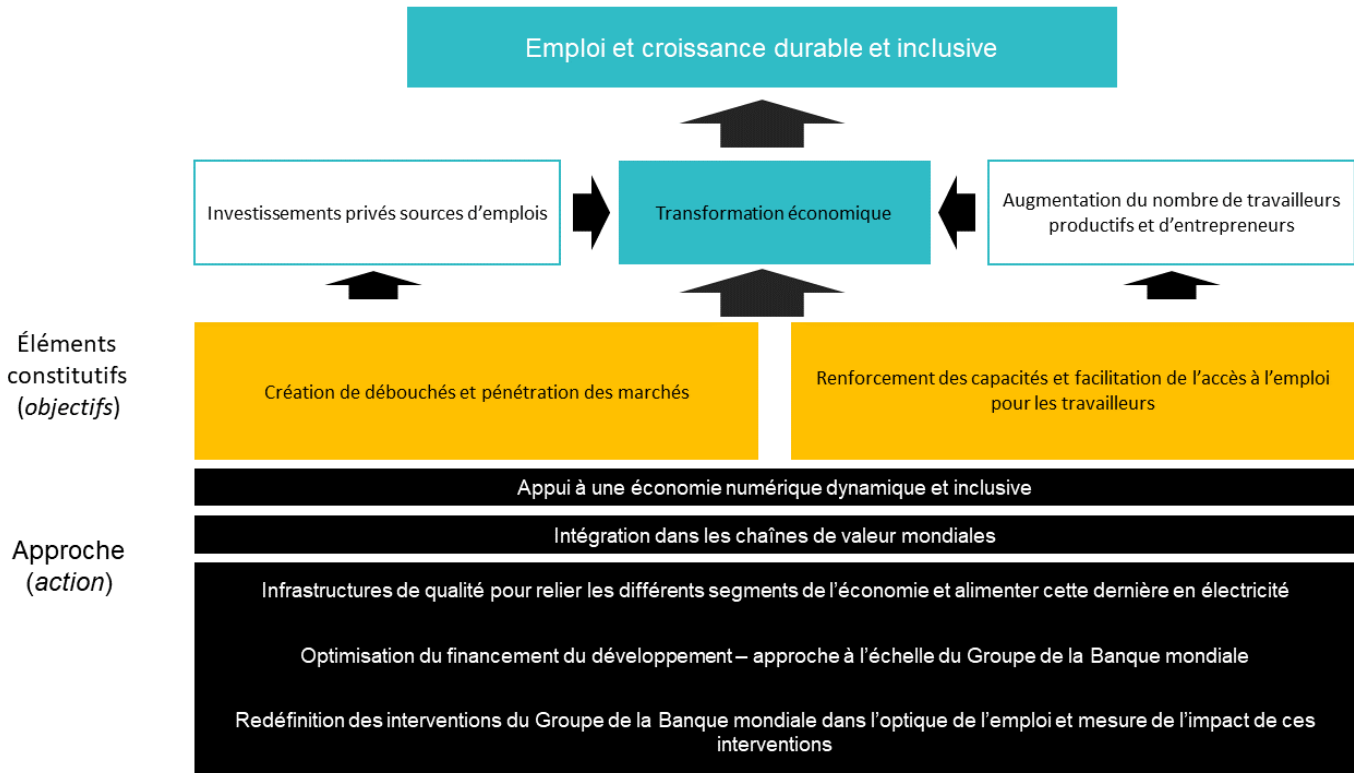
⁸³ Banque mondiale, *Leveraging Migration for Development : A Briefing for the Banque mondiale Board* (septembre 2019).

de sécurité et de manière légale et, ce faisant, à accroître la probabilité qu'elles profitent à la fois aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil. (Voir l'encadré 6.)

75. Les Participants ont approuvé le cadre JET d'IDA-19, qui privilégie une approche globale et équilibrée à l'appui de transformations économiques inclusives et durables en facilitant des investissements privés sources de création d'emplois et en renforçant les capacités des travailleurs et des entrepreneurs. Ce cadre comporte deux piliers :

- a. ***Création de débouchés et accès aux marchés.*** Ce pilier place l'accent sur la mise en place d'infrastructures essentielles et la poursuite de réformes du cadre de l'activité pour établir des conditions propices à des investissements privés sources de nombreux emplois, en particulier dans les domaines des produits échangeables. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'assurer une gestion efficace de la dette et des indicateurs macroéconomiques, une gouvernance robuste ainsi que des marchés de produits, des marchés financiers et des marchés de facteurs fonctionnant de manière harmonieuse. L'accès aux marchés est facilité par des investissements dans des infrastructures de qualité, l'intégration régionale, un développement numérique intégré et la poursuite de stratégies commerciales favorables aux pauvres qui renforcent les avantages comparatifs et exploitent les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales dans des secteurs agricoles, manufacturiers et des services très productifs ; et
- b. ***Renforcement des capacités et facilitation de l'accès à l'emploi pour les travailleurs.*** Ce pilier met l'accent sur l'accroissement des moyens dont disposent les travailleurs pour tirer parti des nouvelles possibilités d'obtenir un emploi et d'accroître leurs revenus, et exige, notamment, des investissements dans le capital humain et l'existence de systèmes de protection sociale pour aider les travailleurs à traverser la période de transition résultant des transformations économiques. Pour atteindre cet objectif, il faudra, entre autres, améliorer les bases du capital humain (par exemple en appuyant le développement du jeune enfant, en renforçant les soins de santé primaire pour parvenir à une couverture sanitaire universelle, et en assurant une éducation de base efficace) ; favoriser l'acquisition de compétences pertinentes pour le marché du travail de manière à préparer les jeunes hommes et femmes, en leur assurant un enseignement professionnel et une formation en cours d'emploi ; renforcer les capacités des entrepreneurs et des cadres de direction de manière à permettre aux entreprises de se développer et de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ; formuler des stratégies de protection sociale et de mobilité du travail destinées à protéger les droits des travailleurs ; et promouvoir des migrations internationales légales et viables se déroulant dans de bonnes conditions de sécurité. (Voir la figure 12.)

FIGURE 12. CADRE JET D'IDA-19



ENCADRE 6. MIGRATIONS ET DEPLACEMENTS FORCES

Migration économique : relever le défi de l'emploi

Il faudra créer environ 20 millions d'emplois dans les pays IDA au cours de chacune des 10 prochaines années uniquement pour absorber le nombre grandissant de jeunes hommes et femmes arrivant sur le marché du travail. Ce dernier se caractérise déjà par le niveau élevé du sous-emploi et par des emplois de piètre qualité, bon nombre de personnes travaillant pour leur propre compte dans le secteur agricole ou dans des entreprises non agricoles appartenant à des ménages. Rares sont ceux qui ont un emploi salarié et encore plus rares sont ceux qui travaillent dans le secteur formel. Les disparités entre les revenus des emplois dans le pays et les perceptions des rémunérations qui peuvent être obtenues à l'étranger sont l'un des principaux facteurs de la migration économique.

L'accélération du rythme de création de meilleurs emplois pour une population active jeune de plus en plus nombreuse est un élément central d'IDA-19. Le thème particulier JET suit une démarche équilibrée qui consiste à accroître la demande de main-d'œuvre et à améliorer la qualité de l'offre de travail. Il soutient la création de débouchés et l'accès aux marchés pour les entreprises de manière à accroître la demande de main-d'œuvre. Il soutient également le renforcement des capacités des travailleurs grâce à la réalisation d'investissements dans le capital humain et à l'offre de formations débouchant sur de meilleurs emplois. Il sera ainsi possible d'accroître les opportunités offertes à des millions de jeunes dont le capital humain potentiel n'est pas pleinement exploité et qui n'ont pas accès à des capitaux ou à des technologies qui leur permettraient d'accroître leur productivité.

Durant IDA-19, les programmes et les opérations d'aide aux pays seront conçus sur la base d'informations provenant d'analyses diagnostiques de la migration dans les pays IDA où cette dernière a des répercussions économiques et sociales notables. Le programme JET soutiendra également :

- *L'amélioration des emplois dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires*, en particulier dans les chaînes de valeur rurales, en établissant des liens entre les petits agriculteurs et les marchés, et en fournissant des facteurs de production et une assistance technique pour assurer le respect des normes commerciales internationales ;
- *L'augmentation des investissements d'IFC* dans les pays IDA par l'intermédiaire du PSW ;
- *La modernisation des systèmes régionaux d'infrastructures*, par exemple dans le domaine de l'électricité et des transports, notamment pour promouvoir la connectivité transfrontière, de manière à accroître les possibilités d'investissement des entreprises ;
- *Le doublement du taux de pénétration du haut débit* dans au moins 25 pays IDA et l'inclusion de services financiers numériques et de l'entrepreneuriat numérique dans l'appui accordé par l'IDA aux MPME ; et
- *L'accroissement du soutien accordé pour améliorer le capital humain, les compétences et l'employabilité*, en particulier des filles, dans au moins 10 pays les plus mal classés sur la base de l'indice du capital humain.

Dans l'intervalle, le Groupe de la Banque mondiale continuera de soutenir le renforcement des circuits légaux et sécurisés de migration pour éviter l'exploitation des migrants et orienter les flux migratoires vers les régions où la migration présente des avantages aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil et permet de promouvoir le développement. Le Groupe de la Banque mondiale s'emploiera également à mobiliser les flux financiers produits par les migrants pour accélérer la création d'emplois dans leurs pays d'origine. Le montant global des envois de fonds dépasse déjà celui des IDE et de l'APD et sera bientôt supérieur à la somme de ces deux sources de fonds. Le Groupe de la Banque mondiale continuera donc de soutenir les efforts visant à réduire le coût des transferts de fonds et à promouvoir les obligations de la diaspora, tout en cherchant à réduire les frais d'embauche que doivent acquitter les travailleurs migrants.

Déplacements forcés : le défi que pose la création de possibilités de développement au profit des plus vulnérables

Plus de la moitié des 71 millions de personnes déplacées de force dans le monde ont moins de 18 ans et près des trois quarts sont des femmes et des enfants. Les déplacements forcés deviennent également de plus en plus complexes et prolongés et ont de graves répercussions socioéconomiques aussi bien sur les réfugiés que sur les communautés d'accueil. Le sous-guichet régional pour l'Aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil (RSW), d'un montant de 2 milliards de dollars, a été créé dans le cadre d'IDA-18 dans le but d'apporter un appui au développement à moyen et à long terme des réfugiés et des communautés d'accueil. Le Mécanisme de réponse aux crises (CRW) a de surcroît fourni un appui à plusieurs pays IDA pour les aider à gérer des crises et à atténuer les répercussions d'importants flux de réfugiés, souvent dus aux conditions climatiques. IDA-19 poursuivra cette action :

- en augmentant le volume des ressources en vue de *créer des possibilités de développement pour les communautés de réfugiés et les communautés d'accueil* ; et
- en *élargissant la portée des approches adoptées pour faire face à la fragilité dans des régions* durement touchées par les déplacements forcés, notamment le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique.

Changement climatique : un facteur imprévisible de migration

L'augmentation des épisodes de sécheresse et la progression de la désertification, l'élévation du niveau des mers, les mauvaises récoltes répétées et l'augmentation de la fréquence de graves phénomènes météorologiques accroîtront probablement aussi bien les migrations internes que les migrations internationales. Pendant IDA-19, l'IDA s'emploiera à :

- *accroître la résilience en renforçant les programmes axés sur les crises* dans le portefeuille du bénéficiaire financé par les allocations aux pays, et formulera des interventions précoces pour faire face aux crises à évolution lente ;
- *accroître le soutien à l'adaptation*, en particulier au profit des ménages pauvres qui sont le moins en mesure de faire face à des chocs négatifs, et aider au moins 25 pays à réduire les risques posés par les chocs climatiques dans le domaine du capital humain en assurant une protection sociale évolutive ; et
- tirer parti des perspectives d'amélioration en aidant les pays clients à *saisir les possibilités commerciales et économiques* offertes par le passage à un développement à faible intensité de carbone et résilient face au changement climatique

76. **Il sera nécessaire de déployer des efforts soutenus pour améliorer la situation à l'échelle de tous les emplois, notamment en accroissant la qualité des emplois dans le secteur informel et en assurant un accès inclusif aux possibilités de travail rémunéré.** L'activité informelle est généralisée et persistante dans les pays IDA. En Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, trois travailleurs sur quatre travaillent soit pour leur propre compte soit pour le compte de leur famille⁸⁴. Il faudra par conséquent continuer de s'employer à améliorer la productivité et les niveaux de rémunération dans le secteur informel, en élargissant l'accès aux marchés et en renforçant les capacités et la résilience. Ces efforts revêtiront une importance cruciale pour l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées qui sont nettement sous représentés dans le secteur informel, en particulier dans les situations de FCS. Les travaux poursuivis par l'IDA dans le cadre du programme JET accorderont une place importante à l'inclusion des femmes durant IDA-19, et viseront aussi bien à lutter contre la ségrégation des emplois par sexe qu'à donner aux femmes la possibilité de se faire entendre et d'utiliser les infrastructures de production de manière à avoir accès aux compétences, aux financements et aux marchés.

77. **Les mesures et investissements prioritaires axés sur le programme JET dépendront du contexte propre à chaque pays et devraient exploiter le modèle de développement de l'IDA centré sur les pays.** Les trajectoires particulières varieront fortement selon les pays, car elles dépendront, entre autres, de leurs dotations en ressources, de leurs avantages comparatifs et de leur accès aux marchés. En fondant les décisions qu'ils prendront et les priorités qu'ils adopteront sur des analyses systématiques, les pays pourront formuler des stratégies JET ciblées dans leurs CPF, en identifiant les sources de croissance qu'ils pourront exploiter et en déterminant les obstacles auxquels il leur faudra s'attaquer en priorité.

78. **Les participants se sont félicités des progrès notables produits par le programme JET durant IDA-18 et ont approuvé la poursuite d'objectifs plus ambitieux et l'accent plus important mis sur les résultats opérationnels dans le cadre d'IDA-19.** Les engagements stratégiques JET du programme d'IDA-18 ont permis d'établir la base d'analyses qui a orienté l'action de l'IDA concernant le thème JET : influencer les diagnostics stratégiques, les priorités au niveau des pays et la conception au niveau des projets, et renforcer les capacités dont dispose l'IDA pour mesurer son impact sur les résultats relatifs au JET. IDA-19 marque une réorientation des priorités en faveur de l'impact des opérations et modifie donc la manière dont le Groupe de la Banque mondiale considère le programme JET, y compris les incitations à privilégier des interventions pilotées par le secteur privé pour créer des emplois sources de plus amples transformations. Il sera possible d'atteindre cet objectif en soutenant le développement d'une économie numérique dynamique et inclusive, en favorisant une plus grande intégration au niveau des chaînes de valeur mondiales, et en exploitant des infrastructures de qualité pour électrifier les entreprises et les raccorder au marché (voir l'encadré 7). Le thème particulier JET sera intégré dans les stratégies d'aide aux pays plus générales du Groupe de la Banque mondiale et donnera lieu à la poursuite d'une approche à l'échelle du Groupe qui permettra d'utiliser une plus large gamme d'instruments institutionnels et de collaborer de manière stratégique avec des partenaires de développement comme le Pacte du G20 avec l'Afrique. Compte tenu des priorités nationales, il visera à créer des marchés et à attirer des capitaux au profit d'investissements facilitant une transformation économique inclusive et durable et à engendrer des investissements privés sources

⁸⁴ Organisation internationale du Travail, *World Employment and Social Outlook* (Genève, Suisse : OIT, 2015).

d'emploi. Les travaux analytiques du Groupe de la Banque, notamment les SCD et les diagnostics du secteur privé national (CPSD), serviront de base à l'établissement du programme d'action JET. Ce dernier donnera lieu à des interventions plus intégrées et coordonnées au niveau du Groupe de la Banque dans les pays IDA, notamment suivant l'approche en cascade. L'IDA exploitera tous les instruments disponibles dans le cadre des efforts déployés par le Groupe de la Banque mondiale — services de conseil, financement d'investissements, garanties, financements à l'appui de réformes, etc. Ces interventions pourraient être financées par les allocations de l'IDA aux pays ou par l'intermédiaire de guichets spéciaux comme le PSW, le Guichet de financement complémentaire (SUW) ou le Guichet régional.

ENCADRE 7. PRINCIPES DU G20 EN MATIERE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS DES INFRASTRUCTURES DE QUALITE

Il est important de privilégier à la fois le volume *et* la qualité des investissements dans les infrastructures pour optimiser leur impact sur le développement. Dans ce contexte, le G20, sous la présidence du Japon, a énoncé une série de principes en matière de promotion des investissements dans des infrastructures de qualité, décrivant un « cercle vertueux » dans le cadre duquel la création d'emplois, les répercussions des technologies, le renforcement des capacités et l'amélioration de la productivité grâce à l'investissement dans des infrastructures de qualité contribuent à la croissance et attirent de nouveaux investissements privés.

Les grands principes relatifs à l'investissement dans des infrastructures de qualité sont :

- 1 : Optimiser l'impact positif des infrastructures de manière à assurer une croissance et un développement durables
- 2 : Accroître le rendement économique compte tenu des coûts durant le cycle de vie
- 3 : Prendre en considération les questions environnementales dans le cadre des investissements dans les infrastructures
- 4 : Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et à d'autres risques
- 5 : Prendre en considération les questions sociales dans le cadre des investissements dans les infrastructures
- 6 : Renforcer la gouvernance des infrastructures

Plusieurs engagements stratégiques pris dans le cadre des thèmes *JET* et *Gouvernance* s'inscrivent dans le droit fil de ces principes du G20.

79. Le thème particulier JET a pour objet d'appuyer les efforts déployés par les pays IDA pour créer et développer des marchés et transformer profondément leur économie, ce qui est un objectif pour le moins ambitieux. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, divers autres accords régionaux et les communautés économiques régionales offrent de nouvelles possibilités et un accès à des partenaires régionaux à l'appui du programme de réformes. La transformation économique exige, au niveau de chaque pays, de nombreux investissements dans de nombreux secteurs et la poursuite d'une collaboration avec une large gamme de parties prenantes. Pour optimiser leur impact et collaborer de la meilleure manière possible avec les autorités nationales à l'appui de leur vision JET, les partenaires de développement, notamment le Groupe de la Banque mondiale, devront coordonner leur action et collaborer entre eux sous la direction des autorités nationales et compte tenu des contextes propres à chaque pays — en associant des BMD pertinentes, des institutions internationales (comme l'Organisation internationale du Travail (OIT)), des partenaires multilatéraux, des donateurs, des OSC, des syndicats et le secteur privé (si le pays considéré a décidé de recourir à des investissements privés et, dans ce cas, en considérant les modalités retenues). L'objectif consiste à promouvoir une vision cohérente du programme JET et une série de mesures connexes, en définissant notamment des cibles et des indicateurs particuliers, en considérant la possibilité de mener des projets conjoints, en formulant des stratégies et des programmes, en planifiant les

travaux et les effectifs et en menant des activités de suivi et évaluation. Il faudra pour cela maintenir une coordination et une collaboration systématiques entre les BMD et les partenaires de développement. L'IDA continuera de collaborer de manière résolue avec ses partenaires dans les pays, sous la direction et avec l'appui des autorités nationales, notamment dans le contexte des efforts déployés par les pays conformément au Cadre de référence du G20 pour des plateformes nationales efficaces, au Pacte du G20 avec l'Afrique, etc.

80. Il sera nécessaire de déployer des efforts supplémentaires dans le cadre des activités de mesure et d'apprentissage Sud-Sud en raison de l'envergure du programme JET. Il importera de considérer non seulement le nombre d'emplois directement créés par les projets, mais aussi les estimations du nombre d'emplois susceptibles d'être créés indirectement et induits par les réformes ou les investissements dans les infrastructures. Il faudra, dans la mesure du possible, ventiler certaines données par sexe, âge, handicapés, revenus. Il demeurera toutefois difficile d'en imputer les effets. Il conviendra d'entreprendre des opérations pilotes pour élargir la portée des approches, aux fins de l'éventuelle élaboration d'indicateurs de l'emploi en vue d'IDA-20. Il devrait être particulièrement profitable⁸⁵ de partager les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre des activités du programme JET sachant que certains pays ont achevé leur transition de manière fructueuse, mais que les contextes diffèrent d'un pays à un autre.

81. Dans le contexte de l'approche progressive adoptée pour le programme JET durant IDA-19, les Participants ont approuvé les engagements stratégiques suivants :

Pilier 1 : Créer des débouchés et favoriser l'accès aux marchés

1. Le Groupe de la Banque mondiale mènera des interventions dans 10 à 15 pays pour aider ces pays à s'attaquer aux goulets d'étranglement dans les secteurs offrant de vastes possibilités de transformation économique et de création d'emplois par le secteur privé ; ces interventions seront adaptées à chaque pays et pourront toucher différents secteurs, par exemple l'agro-industrie et la fabrication de produits finis. Les actions envisagées par le Groupe de la Banque mondiale seront conçues sur la base d'études diagnostiques, notamment les conclusions de CPSD et de diagnostics de l'emploi, et seront adoptées d'un commun accord avec les autorités nationales.
2. Au moins 66 % des projets agricoles et agroindustriels menés dans les pays IDA soutiennent la participation à des chaînes de valeur offrant de fortes possibilités de croissance et de création d'emplois, en favorisant l'accès des producteurs aux marchés, en fournissant une assistance technique pour assurer le respect des normes et règlements internationaux, en promouvant l'adoption de technologies modernes, en fournissant un appui logistique et en contribuant à la réduction du coût des échanges commerciaux.
3. L'IDA aidera au moins 15 pays IDA à développer leurs agglomérations principales et secondaires dans le cadre d'un ensemble de mesures intégrées conçues dans le but de promouvoir des villes productives, inclusives et durables privilégiant la transformation économique et l'emploi, notamment grâce à des aménagements intelligents sur le plan

⁸⁵ Voir les grands rapports de la Banque mondiale, notamment le *Rapport sur le développement dans le monde 2019 – Le travail en mutation ; The Future of Manufacturing-Led Development ; Pathways to Better Jobs in IDA Countries: Findings from Jobs Diagnostics; The Innovation Paradox; Future of Food: Maximizing Finance for Development in Agricultural Value Chains; High Growth Entrepreneurs; Digital Jobs for Young Women; and Electricity Uptake for Economic Transformation in Africa.*

climatique, à une meilleure gestion des terrains urbains et à la mise en place d'infrastructures propices à la création d'emplois.

4. L'IDA aidera 10 pays IDA à développer et moderniser leurs infrastructures régionales (par exemple dans les secteurs de l'électricité et du transport), et à procéder à des réformes en matière de politiques transfrontières offrant de vastes possibilités de promotion des exportations, d'augmentation de la productivité et d'accroissement de la mobilité des travailleurs.
5. Pour combler le déficit d'infrastructures numériques, l'IDA aidera 25 pays IDA à doubler leur taux de pénétration du haut débit (16 de ces pays se trouvent sur le continent africain, et huit sont des pays enclavés) d'ici 2023.
6. IFC s'emploiera à accroître la proportion des engagements qu'elle a consacrés aux FCS d'IDA-17 et aux PFR d'IDA-17⁸⁶, pour qu'elle atteigne en moyenne entre 10 et 15 % de ses engagements pour compte propre durant le cycle d'IDA-19. Ces engagements sont tributaires de l'approbation des résolutions relatives à l'augmentation de son capital et de la souscription d'une part importante des nouvelles actions proposées aux actionnaires.

Pilier 2 : Renforcer les capacités et faciliter l'accès à l'emploi

7. La moitié (50 %) des projets consacrés à l'entrepreneuriat et aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) auront des composantes relatives aux services financiers numériques et/ou à l'entrepreneuriat en ligne – et veilleront à s'attaquer aux obstacles particuliers auxquels sont confrontées les femmes et les personnes handicapées.
8. L'IDA aidera au moins 15 pays IDA, dont au moins 12 des 30 pays les plus mal classés selon l'ICH, à mettre en place des programmes ou des politiques pour améliorer les compétences et l'employabilité en vue de promouvoir la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en tenant compte des obstacles différenciés auxquels se heurtent les jeunes hommes et femmes et les personnes handicapées.

Engagements transversaux :

9. L'IDA inscrira tous les programmes destinés aux pays IDA et concevra les opérations en tant que de besoin dans une optique JET, sur la base d'informations produites par des études diagnostiques comme les SCD et les CPSD, et prises en compte dans tous les nouveaux CPF et PLR, notamment en utilisant dans une plus large mesure les indicateurs de résultats JET. Les programmes d'aide aux pays et la conception des opérations de l'IDA prendront également en compte les résultats des études sur les migrations, si nécessaire.
10. L'IDA prendre une part active, sous les auspices des autorités nationales, aux plateformes établies dans au moins 10 pays IDA pour collaborer et coordonner les actions avec les partenaires et les autres parties prenantes (notamment les BMD, les IFD, les acteurs bilatéraux et le secteur privé, etc.) dans le but de formuler une vision cohérente et une série d'actions à l'appui du programme JET, et de mobiliser des financements privés.

⁸⁶ PFR d'IDA-17 : pays classés dans la catégorie des pays à faible revenu le 1^{er} juillet 2016 (RNB par habitant inférieur ou égal à 1 025 dollars en 2015). FCS d'IDA-17 : sous-catégorie des pays admis à emprunter à l'Association pendant IDA-17 qui figurent également sur la liste la plus récente (Ex. 19) des pays fragiles ou touchés par un conflit. Voir l'annexe 4 du document intitulé *IFC Strategy and Business Outlook Update (FY20-FY22)* pour plus de détails.

11. Tous les SCD des pays IDA courant un risque modéré ou élevé de surendettement examineront l'approche envisagée par ces pays pour financer leur développement de manière viable.
12. L'IDA réalisera 20 projets pilotes de transformation économique dans le but d'estimer le nombre d'emplois indirects et/ou induits qui pourraient en résulter. IFC suivra l'évolution du nombre d'emplois directs et du nombre estimé d'emplois indirects associés à tous les investissements qu'elle effectue dans le cadre du PSW. Dans la mesure du possible, les chiffres relatifs aux emplois seront ventilés par sexe, par FCS et par handicap et seront indiqués pour le quintile de revenu le plus faible et pour les jeunes.
13. L'IDA collaborera avec les institutions régionales au renforcement des capacités et des compétences tout en forgeant des partenariats stratégiques avec au moins trois communautés économiques régionales (CER) dans le but de promouvoir des marchés régionaux et de constituer des chaînes de valeur régionales.

B. THEME PARTICULIER 2 : PARITE HOMMES-FEMMES ET DEVELOPPEMENT

82. Il est essentiel d'éliminer les disparités entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les garçons et les filles, pour atteindre les ODD ainsi que le double objectif du Groupe de la Banque mondiale. En éliminant ces disparités, les pays peuvent se placer sur une trajectoire économique durable et plus diversifiée, caractérisée par une plus forte productivité et de meilleures perspectives pour la génération suivante. Les entreprises privées s'accordent également de plus en plus à reconnaître que, en réduisant les disparités entre les sexes au niveau des effectifs et de la direction, elles peuvent attirer des personnes plus compétentes, accroître leur productivité, innover, élargir leur clientèle et, en fin de compte, obtenir de meilleurs résultats financiers. Grâce à son modèle d'activité plurisectoriel associant les secteurs public et privé et piloté par les pays, l'IDA peut contribuer de manière fondamentale à aider les pays à réduire les écarts entre les femmes et les hommes de manière à atteindre les ODD. IDA-19 s'emploiera à éliminer ces écarts dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'inclusion financière et au niveau de la participation au marché du travail.

83. La manière dont l'IDA prend en compte la question de la parité hommes-femmes a fortement évolué au cours des dernières périodes de reconstitution pour promouvoir plus largement l'élimination des disparités. Les pays IDA ont par conséquent réalisé des progrès, mais des problèmes fondamentaux persistent :

- a. *Les pays IDA ont réalisé des progrès en direction de l'égalité des hommes et des femmes, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais des problèmes de la première génération continuent de se poser en ce qui concerne l'acquisition de capital humain.* L'espérance de vie s'est allongée aussi bien pour les femmes que pour les hommes dans les pays IDA⁸⁷. Dans ces pays, les taux moyens d'achèvement du primaire sont de 79 % pour les garçons et de 75 % pour les filles, et les taux d'achèvement du secondaire

⁸⁷ Dans le même temps, 25 des 30 pays les plus mal classés sur la base de l'Indice du capital humain, qui se trouvent pour la plupart en Afrique subsaharienne, affichent un taux synthétique de fécondité supérieur à 4, ce qui a pour effet d'accroître la mortalité maternelle, de limiter les opportunités économiques des femmes et d'empêcher ces pays d'achever leur transition démographique et de tirer profit du dividende correspondant. Le risque de mortalité maternelle des femmes adultes en Afrique subsaharienne est de 1/36 (contre 1/22 en Somalie et 1/18 au Tchad), et 21 pays, qui se trouvent tous en Afrique, enregistrent toujours plus de 500 décès maternels pour 100 000 naissances.

sont de 52 % pour les garçons et de 49 % pour les filles. Ces moyennes dissimulent toutefois des problèmes fondamentaux : les taux de scolarisation et les niveaux d'instruction des filles sont inférieurs à ceux des garçons dans certaines parties des pays ou des régions, et les disparités sont aggravées par divers autres facteurs comme le fait d'appartenir à un groupe ethnique minoritaire, de faire partie d'un ménage très pauvre ou d'avoir un handicap. L'IDA s'emploiera à appliquer plus largement les mesures qui donnent de bons résultats dans ces domaines afin de continuer de réduire les disparités.

- b. *Les données montrent que, dans la plupart des pays IDA, de multiples aspects de l'emploi continuent de se caractériser par la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes.* Les femmes des pays IDA sont plus susceptibles que les hommes de poursuivre des activités peu productives, de travailler sans être rémunérées dans le cadre de la famille, d'avoir un emploi dans le secteur informel et de passer plus fréquemment d'un emploi informel à l'absence d'emploi et inversement. Des différences entre les rémunérations horaires des hommes et des femmes existent dans tous les pays, y compris dans les pays IDA. Les femmes continuent de surcroît d'avoir, de manière générale, des revenus moins élevés que les hommes, essentiellement parce qu'elles travaillent surtout dans des secteurs d'activité et dans des professions moins bien payées et que, dans la plupart des pays, elles sont aussi plus susceptibles que les hommes d'avoir des emplois à temps partiel.
- c. *Malgré l'augmentation considérable du nombre de titulaires de comptes dans une institution financière, l'écart entre la proportion d'hommes et de femmes possédant un tel compte dans les pays en développement est toujours de neuf points de pourcentage, comme en 2011 (bien que la situation varie fortement selon les pays).* Les femmes constituent 56 % de tous les adultes n'ayant pas de compte en banque. Elles sont aussi surreprésentées dans cette catégorie dans les pays qui sont parvenus à accroître le nombre de titulaires de comptes. Les entreprises appartenant à des femmes sont généralement de plus petite taille que celles des hommes, emploient moins de personnes et sont plus fréquemment établies à domicile. Seulement 29,4 % des entreprises des pays IDA appartiennent, au moins en partie, à des femmes. La proportion d'entreprises comptant des femmes à des postes supérieurs de direction est également faible, puisqu'elle n'est que de 17,4 %. Le manque d'accès relatif des femmes au crédit est un obstacle important au niveau des petites et moyennes entreprises (PME), de même que des barrières non financières comme les carences des infrastructures physiques et le caractère restrictif des cadres juridiques et réglementaires. Il continue d'être nécessaire de saisir les possibilités d'élargir l'accès des femmes et des hommes à des services financiers en rapide expansion et de combler les disparités concernant le recours à ces services.
- d. *L'accès et le recours limités aux technologies entravent également les perspectives économiques des femmes dans les pays IDA.* Certains des pays IDA pour lesquels des données sont disponibles font état de différences considérables entre l'utilisation d'Internet par les hommes et par les femmes. Dans plusieurs d'entre eux, ces dernières sont aussi moins susceptibles que les hommes d'avoir ou d'utiliser un téléphone mobile ou des services Internet mobiles. Ces disparités entre l'accès des hommes et des femmes aux technologies mobiles limitent les perspectives économiques des femmes à différents égards. Par exemple, un grand nombre de femmes des pays IDA vivent dans des milieux caractérisés par des conflits, de piètres infrastructures et/l'isolement, ce qui signifie que l'accès à des plateformes mobiles peut être le seul moyen d'éviter l'exclusion financière et

de procéder à des transferts autres qu'en espèces dans des conditions relativement sûres. En appuyant des investissements visant à développer les technologies de l'Internet, l'IDA pourra contribuer à réduire ces disparités.

- e. *Enfin, les femmes et les filles des pays IDA n'ont fréquemment pas les moyens de se faire entendre ni d'agir, et l'incidence de la violence sexiste demeure très élevée : à l'échelle mondiale, 35 % des femmes ont fait l'objet d'actes de violence physique et/ou sexuelle de la part d'un partenaire intime ou d'actes de violence sexuelle de la part d'une personne non apparentée.* L'absence de moyens de se faire entendre et d'agir est encore aggravée par la violence sexiste. Il se pourrait que le plus difficile, dans le cadre du programme relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes, consiste à assurer à ces dernières les mêmes possibilités de participer à la prise de décisions au sein des sociétés et des ménages. Les mesures de prévention et les interventions exigent des politiques et une action publique conçues pour modifier les normes sociales, les lois et les institutions juridiques, ainsi que des programmes visant à promouvoir les opportunités économiques, la protection sociale et l'éducation. Il est également nécessaire d'associer les hommes et les garçons pour leur faire jouer un rôle d'agent de changement, surtout pour mieux répartir les soins au foyer et les tâches ménagères, démanteler des normes propices à la violence contre les femmes et promouvoir les avantages de l'égalité entre les hommes et les femmes.

84. IDA-19 fait ressortir l'importance de saisir les opportunités qui se présentent tout en continuant de satisfaire aux engagements pris dans le cadre d'IDA-18 et antérieurement. Les Participants ont accueilli favorablement l'engagement pris par la Direction de poursuivre les efforts axés sur les priorités d'IDA-18 dans les domaines de l'éducation, de l'emploi (transports sécurisés), des actifs (inclusion financière) et des moyens de se faire entendre et d'agir. Les Participants se sont également félicités de la détermination de la Direction à poursuivre les actions menées pour assurer une protection sociale aux groupes de populations les plus pauvres du monde, qui visent déjà essentiellement les femmes. IDA-19 saisira toutefois de nouvelles opportunités de combler plus rapidement les écarts entre les femmes et les hommes et d'autonomiser ces dernières grâce à des programmes de protection sociale. Le lancement du Projet sur le capital humain donne à l'IDA la possibilité de soutenir dans une plus large mesure des investissements dans les pays qui sont les moins bien dotés en capital humain et ce faisant, de contribuer à réduire les écarts entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. IDA-19 tirera également parti de l'expérience grandissante acquise dans le cadre d'une approche novatrice qui a pour objet d'accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes, leurs connaissances, leurs qualifications et leur accès à des soins de santé procréative, juvénile et maternelle ainsi qu'à des services de nutrition et de leur ouvrir de nouvelles perspectives dans le domaine de l'éducation, des opportunités économiques et de nouveaux moyens de subsistance. Cette approche a été formulée dans le cadre du projet d'autonomisation des femmes et de dividende démographique au Sahel (SWEDD) qui poursuit une action multisectorielle destinée à autonomiser les femmes dans les localités où les mariages d'enfants et les grossesses des adolescentes sont très répandus. Des projets suivant cette approche sont menés actuellement dans sept pays empruntant à l'IDA qui affichent certains des taux de fécondité les plus élevés au monde ; IDA-19 contribuera à reproduire et à poursuivre sur une plus grande échelle ces projets dans les pays les plus mal classés selon l'ICH. L'émergence des technologies et d'une nouvelle économie numériques offre de même la possibilité de brûler les étapes. L'appui de l'IDA aux investissements dans des infrastructures numériques exige de mettre l'accent sur l'accès des

femmes et des adolescentes à des compétences en ce domaine, et notamment à la possibilité d'avoir accès en ligne à des emplois, à des services, à des plateformes et à d'autres possibilités d'entrepreneuriat. Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre d'opérations lancées durant IDA-18 pour prévenir la violence sexiste et y faire face au niveau des projets, IDA-19 offrira la possibilité de passer de la fourniture d'un appui à des projets particuliers à la mise en place d'une approche systémique afin d'aider les pays IDA à mener une action de prévention et d'intervention.

85. Pour atteindre les ODD, il est nécessaire que les pays IDA et leurs partenaires parviennent dans une mesure considérable à réduire les écarts entre les femmes et les hommes, surtout en ce qui concerne les opportunités économiques. L'appui accordé dans le cadre du thème particulier d'IDA-19 sur la parité hommes-femmes permettra d'accélérer les progrès en direction des cibles de l'ODD 5, qui consistent à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, à autonomiser toutes les femmes et les filles, notamment en leur assurant un accès aux soins de santé sexuelle et procréative, à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques qu'aux hommes, à leur donner accès à la propriété et au contrôle d'actifs ainsi qu'à des services financiers, à promouvoir l'autonomisation des femmes grâce au recours à des technologies habilitantes, et à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publique et privée. L'appui d'IDA-19 doit aussi contribuer de manière fondamentale à la réalisation d'autres ODD. À titre d'exemple, les activités proposées pour réduire les disparités entre les femmes et les hommes dans le contexte des thèmes particuliers *Parité hommes-femmes* et *JET* sont directement pertinentes dans le contexte de l'ODD 8, à savoir la promotion d'une croissance inclusive et d'un plein-emploi productif. De même, les mesures proposées pour réduire les disparités entre les hommes et les femmes dans le cadre des thèmes particuliers *FCV* et *Gouvernance* revêtent un intérêt direct pour la réalisation de l'ODD 16 qui vise à promouvoir la paix, la justice et de solides institutions. Le RMS de l'IDA comprend un indicateur établi sur la base des données de la série de rapports intitulés *Les femmes, l'entreprise et le droit* (WBL) qui assure un suivi des réformes juridiques menées à l'appui de l'égalité entre les hommes et les femmes. La Banque mondiale a également mis en place une nouvelle unité de conseil qui répond aux demandes d'assistance technique des pays souhaitant procéder à des réformes juridiques et réglementaires pour éliminer les lois discriminatoires.

86. Les Participants ont insisté sur le caractère fondamental et l'importance du thème particulier *Parité hommes-femmes et développement* et de ses liens avec les autres thèmes particuliers et les questions transversales. Les Participants ont indiqué qu'ils étaient favorables à une approche suivant deux axes : le renforcement de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de parité des sexes, et l'exploitation des liens avec les autres thèmes particuliers. Ils ont prôné le renforcement de la mise en œuvre des quatre piliers de la stratégie : i) la diminution des disparités en matière de capital humain ; ii) l'élimination des obstacles à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité ; iii) l'élimination des obstacles qui entravent l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des actifs ; et iv) la possibilité pour les femmes de se faire entendre et d'agir. Le train de mesures d'IDA-19 bénéficie de l'intérêt porté aux questions transversales, notamment le capital humain, l'inclusion des personnes handicapées et les technologies permettant d'accélérer les progrès. IDA-19 fera davantage pour élargir les opportunités offertes aux femmes et aux hommes ainsi qu'aux filles et aux garçons handicapés. Elle visera à resserrer les liens entre les thèmes particuliers et veillera à ce que les femmes et les hommes bénéficient des interventions de l'IDA dans d'autres domaines prioritaires. IDA-19 contribuera, dans le contexte du thème particulier *Changement climatique*, à

remédier aux disparités entre les hommes et les femmes en menant des interventions favorisant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, des forêts et des paysages, et de la réduction des risques de catastrophes. Le thème particulier *FCV* prend en compte la nouvelle stratégie en ce domaine, qui reconnaît le rôle important que jouent les femmes en tant qu'agents du changement pour la prévention des conflits et dans le cadre des actions menées pour y faire face, et intègre la question de la parité hommes-femmes au niveau des analyses, de la formulation des stratégies et des opérations. Le thème particulier *Parité hommes-femmes et développement* établit de surcroît des interconnexions grâce à la série d'engagements stratégiques inclus dans les thèmes particuliers *JET* et *Gouvernance et institutions*, en particulier au titre de questions revêtant un intérêt direct pour la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de parité des sexes et pour les ODD. (Voir l'encadré 8.)

ENCADRE 8. ÉLIMINATION DES DISPARITÉS ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES : LIENS AVEC D'AUTRES THÈMES PARTICULIERS

JET : Du fait de la diversification économique et de la migration des emplois de l'agriculture vers d'autres secteurs, l'IDA peut aider les pays à éliminer la ségrégation des emplois par sexe sur le marché du travail, et aider les femmes à obtenir un travail rémunéré et à trouver des emplois de meilleure qualité. Sachant qu'il est essentiel d'éliminer les disparités économiques entre les femmes et les hommes pour assurer la diversification et la croissance économiques, le thème particulier *JET* continuera d'apporter un soutien aux femmes dans le monde du travail. IDA-19 mettra particulièrement l'accent sur l'apport d'un soutien opérationnel destiné à promouvoir l'accès et le recours des femmes aux services financiers numériques, ainsi que l'entrepreneuriat féminin. *Voir les engagements stratégiques 7 et 8 du thème JET.*

Fragilité, conflit et violence : Il est important, dans les FCS-IDA, de faire pleinement participer les femmes aux opérations de transition à la suite d'un conflit, que ces dernières s'inscrivent dans le cadre du programme de démilitarisation ou de démobilisation ou de projets de développement de proximité à décaissement rapide. Les déplacements créent des opportunités et des risques différents pour les hommes et pour les femmes — l'augmentation du risque de viol, de violence et de conscription forcée ou, à l'inverse, de meilleures opportunités d'emploi, d'éducation et d'autonomisation. Dans le cadre d'IDA-19, le thème particulier *FCV* continuera de considérer les opportunités et les risques différents auxquels sont confrontés les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans ces situations. *Voir l'engagement stratégique 3 du thème FCV.*

Gouvernance et institutions : Pour concevoir des interventions efficaces, l'IDA doit avoir accès à des données à jour, en particulier dans les pays à faible revenu dans lesquels il est nécessaire de cibler des ressources peu abondantes sur les emplois les plus productifs. Les carences et le manque de qualité des données établies par les pays IDA, en particulier sur les opportunités et les résultats économiques, continuent d'entraver les possibilités de mener des interventions efficaces pour remédier aux disparités entre les hommes et les femmes. Sachant à quel point il est important d'améliorer la disponibilité de données de qualité, les pays IDA recevront un appui dans le cadre du thème particulier *Gouvernance et institutions* aux fins de la mise en œuvre du programme *Data for Policy Package* qui mettra l'accent sur l'élimination des lacunes des données par sexe. L'objectif est de renforcer la production et la disponibilité de données de base pouvant être utilisées pour formuler des politiques fondées sur les faits. La violence sexiste est une question d'importance cruciale lorsqu'il s'agit de permettre aux femmes de se faire entendre et d'agir, mais elle n'est pas la seule. Il est important, et difficile, de permettre aux femmes d'avoir le même droit de se faire entendre au sein des sociétés et des ménages, et il est nécessaire à cette fin d'adopter des politiques et de mener une action publique pour modifier les normes sociales, les lois et les institutions juridiques. Dans le contexte du thème spécial *Gouvernance et institutions*, l'IDA appuiera la représentation et l'influence des femmes dans les instances de décision. *Voir les engagements stratégiques 10 et 11 du thème Gouvernance.*

87. En plus de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de parité des sexes, les Participants ont demandé qu'IDA-19 s'attaque

aux questions de l'exploitation, des sévices et du harcèlement sexuels, et cherche à obtenir des résultats plus ambitieux. Les Participants ont également demandé à l'IDA de redoubler ses efforts pour soutenir le droit des femmes à posséder des terres et d'autres actifs physiques et de les utiliser à titre de garantie. Ils ont souligné l'importance que revêt l'adoption de politiques efficaces pour prévenir et réduire la violence sexiste, l'exploitation, les sévices et le harcèlement sexuels, ainsi que la transparence et la responsabilisation, par exemple grâce à l'établissement de rapports adéquats et à la réalisation d'un suivi en temps opportun en cas d'allégations crédibles. Les Participants ont noté l'appui fourni par la Banque mondiale pour lutter contre l'exploitation, les sévices et le harcèlement sexuels et prendre toutes les mesures possibles pour atténuer les risques et mener des interventions suivant une approche privilégiant les victimes⁸⁸. Ils ont demandé de continuer de prêter attention à la qualité des projets à leur entrée dans le portefeuille et à celle de leur supervision de manière à combler plus efficacement les lacunes, et d'examiner et de revoir la cible relative à la part des projets de l'IDA ayant une composante de parité femmes-hommes. La Direction a porté cette cible à au moins 60 % pour IDA-19⁸⁹ et s'est engagée à revoir cette dernière au cours des prochains cycles de l'IDA.

88. Engagements stratégiques d'IDA-19 pour le thème particulier *Parité hommes-femmes et développement*. Les Participants et la Direction sont convenus d'un train de mesures cadrant avec les résultats plus ambitieux recherchés dans le cadre d'IDA-19 par suite du renforcement de la mise en œuvre de la Stratégie du Groupe de la Banque mondiale en matière de parité des sexes et de l'exploitation stratégique des actions menées dans le cadre d'autres thèmes particuliers. L'importance accordée aux domaines pionniers et aux engagements correspondants dans le contexte d'interventions menées dans de nouveaux domaines durant IDA-19 s'accompagnera de la poursuite d'ambitieux efforts dans les pays IDA motivés par la Stratégie en matière de parité des sexes et par les priorités d'IDA-18, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'emploi, les actifs et la possibilité pour les femmes de se faire entendre et d'agir. Le train de mesures d'IDA-19 vise principalement à : i) assurer un appui à l'élimination des disparités entre les femmes et les hommes dans le cadre du Projet sur le capital humain, en particulier grâce au dividende démographique ; ii) faciliter la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité grâce à l'élimination des disparités sur le marché du travail ; iii) remédier aux disparités caractérisant la propriété d'actifs — en particulier de terres — et la participation à l'économie numérique ; iv) renforcer les possibilités pour les femmes de se faire entendre et d'agir grâce à la fourniture d'un appui à des approches systémiques de prévention et de répression de la violence sexiste ; et v) assurer la disponibilité de données et d'informations, au moins de base, ventilées par sexe dans tous les pays IDA grâce un ensemble de mesures portant sur les données essentielles, et encourager la poursuite d'investissements dans les actions « qui donnent des résultats ».

⁸⁸ Voir le paragraphe 158 pour plus de détails. Par ailleurs, lors d'une réunion organisée le 21 avril 2018 par Sigrid Kaag, ministre néerlandaise du Commerce extérieur et de la Coopération pour le Développement, et par Penny Mordaunt, secrétaire d'État du Royaume-Uni pour le Développement international, 10 institutions financières internationales (IFI), parmi lesquelles le Groupe de la Banque mondiale, ont réaffirmé leur détermination à prévenir le harcèlement, les sévices et l'exploitation sexuels, tant au sein de leurs propres institutions que dans le cadre de leurs opérations. Cette déclaration conjointe a été ultérieurement confirmée lors du sommet intitulé *Putting People First* qui s'est tenu en octobre 2018. En ce qui concerne les politiques et pratiques concernant les membres des services du Groupe de la Banque mondiale, le plan d'action de l'institution intitulé *Action Plan for Preventing and Addressing Sexual Harassment*, publié en mai 2019, décrit les principes directeurs établis par le Groupe de la Banque pour lutter contre le harcèlement sexuel et comprend plus de 50 initiatives visant à améliorer la transparence, accroître l'échelle des actions de prévention, établir un climat de confiance et renforcer la responsabilisation. Un nouveau Code de déontologie et de conduite a été mis en place à l'automne 2019.

⁸⁹ Voir l'indicateur 18 de niveau 3 à l'annexe 1, Tableau A1.2.d : Indicateurs pour chaque niveau, assortis d'annotations.

Pilier 1 : Renforcer le capital humain

1. Pendant IDA-19, les opérations de financement contribueront à l'autonomisation des femmes, notamment en élargissant l'accès de ces dernières à des services de santé de qualité (santé procréative, adolescente et primaire) dans au moins 15 des 30 pays les plus mal classés selon l'ICH.

Pilier 2 : Éliminer les obstacles à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité

2. Pendant IDA-19, au moins 60 % des opérations de financement à l'appui du développement des compétences numériques amélioreront l'accès des femmes à des emplois plus productifs, y compris au travail en ligne.
3. Pendant IDA-19, au moins 30 % des projets d'infrastructures (transport, énergie et eau) comporteront des mesures visant à créer des possibilités d'emploi exigeant des qualifications moyennes ou élevées pour les femmes dans ces secteurs.

Pilier 3 : Éliminer les obstacles qui entravent l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des actifs

4. Pendant IDA-19, toutes les opérations de financement à l'appui du développement numérique favoriseront l'accès des femmes aux services numériques et leur recours à ces services.
5. Pendant IDA-19, au moins 50 % des opérations comportant des activités i) d'administration foncière, ii) de reconstruction et relèvement durable après une catastrophe, et iii) de développement urbain comprendront des mesures expressément destinées à renforcer les droits fonciers des femmes.

Pilier 4 : Renforcer les moyens d'expression et d'action des femmes

6. L'IDA aidera au moins cinq pays IDA à investir dans la prévention et la répression de la violence sexiste par la fourniture de services de santé et d'autres services sûrs, inclusifs et de qualité, et cinq pays à mettre en œuvre des protocoles de prévention et de répression de la violence sexiste dans le cadre d'un système scolaire intégré et offrant de bonnes conditions de sécurité.

C. THEME PARTICULIER 3 : CHANGEMENT CLIMATIQUE

89. **Il est de plus en plus impératif d'accélérer l'action climatique et de renforcer l'engagement pris par le Groupe de la Banque mondiale de lutter contre le changement climatique ainsi que le rôle de chef de file qu'il joue en ce domaine.** Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les risques climatiques augmenteront par suite d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C et s'intensifieront considérablement sous l'effet d'un réchauffement de 2 °C ; or, le monde ne se trouve *pas* sur une trajectoire qui lui permettra de limiter le réchauffement à même 2°. Le GIEC note également que les risques liés au climat se manifestent dans des domaines aussi divers que la santé, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique. Ces menaces pourraient réduire à néant les gains durement acquis dans le domaine du développement par les pays IDA qui sont toujours exposés de manière disproportionnée à des effets climatiques néfastes. Les risques les plus graves concernent, notamment, les petites îles, les populations défavorisées et

vulnérables, certains peuples autochtones et les collectivités dont les moyens de subsistance dépendent des ressources agricoles et côtières.

90. **Il faudra, pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, prendre sans plus attendre les mesures de grande envergure requises alors même que les pays s'efforcent d'atteindre les ODD et le double objectif du Groupe de la Banque mondiale.** Limiter le réchauffement planétaire et investir dans un développement à faible intensité de carbone et résilient au changement climatique exigera des ressources considérables, et il sera bientôt trop tard pour procéder aux changements nécessaires. Les coûts d'adaptation devraient augmenter rapidement, alors même que le monde s'efforce de limiter la hausse des températures à l'échelle planétaire. Tout réchauffement de plus grande ampleur exposera des centaines de millions de personnes de plus à des risques liés au climat, et pourrait éliminer les gains acquis dans le domaine de développement au cours de plusieurs décennies. Les engagements stratégiques pris face au changement climatique dans le cadre d'IDA-19 appuient la réalisation de plusieurs ODD, notamment la lutte contre le changement climatique (ODD 13), l'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (ODD 9), la santé (ODD 3) et l'utilisation durable des écosystèmes et l'appauvrissement de la biodiversité (ODD 15).

91. **Le changement climatique multiplie les menaces dans les situations de FCV et provoque des migrations.** Le changement climatique est un important facteur de stress, en particulier dans les FCS où les autorités publiques n'ont que peu de moyens d'aider la population à s'adapter. Les faits montrent que des facteurs environnementaux comme la pénurie et la dégradation des ressources peuvent contribuer à créer ou à exacerber des conflits. Les risques liés au changement climatique peuvent se conjuguer aux risques de violence et les aggraver par le biais, notamment, de l'insécurité alimentaire, de chocs économiques, de migrations et de l'instabilité. Lorsque le changement climatique renforce les pressions sociales, économiques et environnementales, il provoque l'apparition de risques complexes pouvant accroître la vulnérabilité et les frustrations et fragiliser encore plus des situations déjà précaires.

92. **Il est toutefois de plus en plus évident que la poursuite d'une action climatique résolue offre des possibilités commerciales et économiques importantes à l'échelle mondiale.** Globalement, le passage à un développement à faible intensité de carbone et résilient au changement climatique pourrait produire des gains économiques directs de 26 000 milliards de dollars d'ici 2030 par comparaison au scénario du statu quo, et créer plus de 65 millions d'emplois supplémentaires⁹⁰. Les mesures que les pays peuvent prendre pour faire face au changement climatique ont également l'avantage de favoriser des progrès en direction de nombreux ODD, par exemple en réduisant la pollution atmosphérique et en accroissant la participation des femmes au marché du travail. Les pays IDA peuvent se doter d'industries vertes capables d'entraîner une croissance économique durable et d'avoir des avantages environnementaux, tout en préservant et en valorisant le capital naturel et en favorisant des investissements dans le capital humain. De nombreux emplois verts demandent des qualifications poussées, offrent de bonnes conditions de

⁹⁰ New Climate Economy, *Report of the Global Commission on the Economy and Climate* (2018). Ce rapport s'inscrit dans le droit fil d'une analyse réalisée en 2016 par IFC et intitulée « *Climate Investments Opportunities in Emerging Markets* ». IFC a évalué les engagements nationaux concernant le changement climatique ainsi que d'autres politiques dans 21 pays et a déterminé qu'il existait des possibilités initiales d'investir 23 000 milliards de dollars sur la période 2016-2030 dans des secteurs cruciaux comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire, la biomasse, les déchets, le transport, le rendement énergétique, etc.

sécurité et sont bien rémunérés. L'IDA est parvenue dans une large mesure à intégrer systématiquement le changement climatique dans ses opérations et à assurer la prise en compte du climat dans les politiques nationales. Il sera nécessaire de maintenir les efforts et l'attention sur l'adaptation et d'accroître les investissements visant à renforcer la résilience pour protéger les pays IDA et leurs collectivités de la montée des risques liés au climat et aux catastrophes, en particulier dans les pays les plus exposés, notamment les pays d'Asie du Sud et du Sahel et les petits États insulaires. Il sera de surcroît essentiel de procéder à des investissements dans des infrastructures de qualité (infrastructures d'énergie et de transport, équipements urbains, etc.) pour aider les pays à réaliser leur programme climatique et à atteindre leurs objectifs de réduction de la pauvreté. (Voir l'encadré 6.)

93. Les Participants se sont félicités de la prise en compte des leçons tirées d'IDA-18 dans le cadre du thème particulier *Changement climatique* d'IDA-19. IDA-18 a renforcé les efforts menés pour accroître l'impact systémique, et IDA-19 poursuivra cette action de diverses manières. Premièrement, IDA-19 appuiera les efforts déployés par les pays clients pour mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux concernant le climat, y compris leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), dans le cadre des opérations menées dans le droit fil des accords climatiques internationaux, principalement l'Accord de Paris⁹¹. Deuxièmement, des efforts seront déployés pour intégrer plus profondément les plans d'action nationaux liés au climat, y compris les CDN, dans les CPF afin d'accroître l'impact obtenu et de prendre encore plus en compte les priorités climatiques nationales dans le cadre des travaux menés par le Groupe de la Banque mondiale avec les pays, si nécessaire. Troisièmement, les actions stratégiques systématiques poursuivies dans le but d'obtenir des résultats dans le domaine climatique seront renforcées. Un appui plus important sera accordé afin de promouvoir la poursuite par les pays de réformes budgétaires et sectorielles axées sur les défis climatiques et la réalisation d'avancées en direction de leurs cibles d'adaptation et d'atténuation. Quatrièmement, étant donné l'ampleur grandissante de l'impact climatique, de plus amples efforts seront consacrés à l'adaptation au changement climatique et à la résilience face à ses effets, en particulier dans les pays qui souffrent déjà des répercussions du changement climatique. Compte tenu des conclusions formulées par IEG quant à la nécessité d'accroître la place accordée aux activités de suivi et d'évaluation, IDA-19 marque clairement le passage d'engagements basés sur les intrants et les processus à des engagements axés sur l'obtention de résultats.

94. Les Participants ont noté avec satisfaction les synergies manifestes entre le changement climatique, les autres thèmes particuliers et les questions transversales de l'IDA, et le fait que les actions menées complètent les travaux poursuivis par la Banque mondiale dans les petits États insulaires. Ils ont salué l'intégration du changement climatique et d'autres priorités de l'IDA, y compris les FCV, la gouvernance, le programme JET et la parité hommes-femmes, qui peuvent être poursuivis, sur demande, dans le cadre de programmes complets établis à l'échelle de la Banque. L'importance accordée à la réduction des risques de catastrophes, à l'amélioration de la gestion des paysages, au capital humain et à l'entrepreneuriat axé sur des technologies propres contribuera à réduire les facteurs de vulnérabilité aux risques climatiques et à renforcer les possibilités d'inclusion permettant de tirer des avantages économiques des investissements dans l'atténuation et l'adaptation. La prise en compte des considérations relatives

⁹¹ Certains pays pourraient demander un appui supplémentaire suite à la mise à jour de leur plan d'action national pour le climat, y compris leur CDN.

au changement climatique dans les évaluations des risques et de la résilience (RRA) et les interventions menées en réponse à des crises dans les FCS, ainsi que le renforcement de la prise en compte des questions de la parité hommes-femmes et du handicap dans la planification en amont et la mise en œuvre en aval des mesures de résilience climatique pourraient permettre aux actions menées dans le cadre du thème particulier du changement climatique de soutenir les objectifs d'autres thèmes particuliers de l'IDA. Il serait possible d'intégrer systématiquement la question de la parité hommes-femmes dans les programmes climatiques notamment en offrant des possibilités aux femmes d'obtenir des emplois verts et de renforcer leurs compétences dans le domaine des énergies renouvelables qui prend de plus en plus d'importance ; il serait aussi possible de cibler les groupes particulièrement vulnérables, tels que les ménages dirigés par des femmes qui affichent des taux de dépendance élevés, dans le cadre de programmes de protection sociale adaptative qui ont pour objet de réduire les risques et de faire face aux chocs climatiques. Un développement urbain et une expansion des transports prenant en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes offrent également des possibilités de planifier de manière inclusive une croissance à faible intensité de carbone. Les Participants ont demandé à l'IDA de maintenir son appui aux petits États insulaires pour les aider à faire face aux répercussions du changement climatique, notamment en leur accordant des financements concessionnels en vue de promouvoir l'assurance contre le risque de chocs liés au climat, et de faire plus pour mobiliser des financements privés — y compris en collaborant avec IFC et la MIGA — à l'appui des efforts climatiques ; ils ont également demandé à l'IDA de coopérer avec d'autres BMD et diverses institutions pour appuyer la mobilisation de ressources.

95. Les Participants ont encouragé l'IDA à poursuivre ses efforts pour accroître la résilience de ses investissements, des écosystèmes et des collectivités aux chocs climatiques et aux facteurs de stress dans les zones côtières. Il sera également possible d'accroître la résilience des zones côtières au changement climatique en luttant contre les déchets en mer (voir l'encadré 9). IDA-19 contribuera, grâce à ses services d'analyse, à son dialogue sur l'action à mener et à ses financements, à la poursuite d'activités permettant d'utiliser les ressources de manière plus efficace tout en renforçant les systèmes et les infrastructures de détournement des déchets en vue de collecter et traiter les matières plastiques et de réinjecter la valeur de ces dernières dans l'économie. L'IDA intensifiera également son aide dans le cadre d'interventions intégrées de gestion des paysages pour éviter le déboisement, promouvoir la restauration des paysages ou une gestion durable des forêts, et renforcer les écosystèmes côtiers. L'IDA appuiera des investissements dans la gestion de l'eau, car ceux-ci sont essentiels pour assurer la sécurité en ce domaine face au changement climatique. Les Participants ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer les systèmes nationaux, notamment pour l'analyse des risques climatiques, la réduction des risques, l'amélioration de la préparation et la fourniture de financements assortis de conditions pleinement concessionnelles de manière à mettre en place les conditions à un transfert des risques sur la base du marché. Cette opération pourrait s'effectuer par l'intermédiaire d'initiatives comme le Mécanisme mondial de financement des risques (GRiF) ou d'autres programmes relevant du Partenariat mondial InsuResilience.

ENCADRE 9. LUTTER CONTRE LES DECHETS MARINS : UNE INITIATIVE DE L'IDA

Les déchets marins, en particulier les matières plastiques, sont un problème d'envergure mondiale. Déjà, au moins 8 millions de tonnes de matières plastiques se déversent chaque année dans les océans et affaiblissent la biodiversité marine ; or celle-ci est un élément essentiel du capital naturel qui assure le fonctionnement des écosystèmes. L'impact des déchets plastiques marins a de profondes conséquences économiques, écologiques et sanitaires. Les coûts environnementaux annuels imposés par ces déchets aux écosystèmes marins seraient, selon les estimations, d'au moins 13 milliards de dollars. Les pays IDA subissent de surcroît des conséquences localisées. Bien qu'ils ne contribuent pas encore de manière importante au rejet de matières plastiques dans les océans, leur production de déchets devrait augmenter dans une mesure considérable et, ainsi, provoquer des déversements grandissants de ce type de déchets dans les cours d'eau et les océans à moins que des mesures de prévention ne soient prises dès à présent. Face aux appels à l'action lancés à l'échelle mondiale, les pays IDA se sont saisis de cette question et ont pris des décisions importantes pour lutter contre une gestion inefficace des déchets. Néanmoins, compte tenu de leur situation géographique, des carences de leur cadre stratégique et de l'insuffisance de leurs ressources, les pays IDA ont besoin d'un appui immédiat pour renforcer leur système de gestion des déchets et prévenir en amont le déversement de déchets plastiques dans l'environnement.

L'initiative de l'IDA relative aux déchets marins, qui est pilotée par les pays IDA eux-mêmes, appuiera la formulation et la mise en œuvre de meilleures politiques en amont, de systèmes de gestion des déchets et d'efforts de nettoyage dans ces pays. Cette initiative repose sur l'adhésion locale, et donne lieu à des interventions adaptées au contexte et aux besoins locaux. Elle tient compte de la diversité géographique des pays IDA : petits États insulaires, pays riverains de bassins fluviaux et littoraux vulnérables. Le soutien de l'IDA fait intervenir un ensemble d'activités d'analyse, de réformes, d'investissements et d'innovations pour soutenir des mécanismes et une infrastructure plus efficaces d'élimination des déchets. L'IDA joue également un rôle de mobilisation en réunissant les pays et les parties prenantes pour les amener à mener des actions collectives face à des défis régionaux et mondiaux communs.

Cette initiative vise à accroître l'échelle de l'appui fourni à plusieurs pays d'Afrique et d'Asie durant IDA-19, en mobilisant des ressources auprès du guichet régional de l'IDA.

96. Les Participants ont noté que les engagements stratégiques au titre d'IDA-19 cadrent bien avec les cibles et les actions climatiques du Groupe de la Banque mondiale à l'horizon 2025. IDA-19 s'emploie à accroître les financements climatiques directs tout en renforçant l'appui à l'adaptation et au renforcement de la résilience, en particulier dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. L'action d'IDA-19 cadre bien avec les cibles et les actions climatiques du Groupe de la Banque mondiale à l'horizon 2025⁹², qui visent dans une mesure grandissante à : 1) assurer une prise en compte plus systématique des questions climatiques et accroître les financements climatiques directs ; 2) mobiliser dans une plus large mesure des financements privés et créer des marchés pour l'action climatique ; 3) promouvoir systématiquement l'adaptation et la résilience ; 4) chercher à obtenir un impact systémique plus important au niveau national ; et 5) donner plus d'importance à l'action climatique dans des secteurs et des domaines clefs. En juin 2019, le Groupe de la Banque mondiale a manifesté encore plus clairement sa volonté de promouvoir l'adaptation et la résilience en lançant son plan d'action pour l'adaptation et la résilience au changement climatique. Dans le contexte du cadre commun adopté par les BMD lors de la COP24, la Banque continuera d'aligner ses investissements sur les principes énoncés dans les accords climatiques internationaux, principalement l'Accord de Paris.

97. Les Participants ont insisté sur l'importance que revêt l'augmentation des financements liés au climat ainsi que la poursuite de la prise en compte systématique du climat en accroissant les avantages connexes obtenus par l'IDA dans le domaine climatique et en incluant au moins un indicateur de résultats concernant le climat dans les opérations

⁹² Bien que ces engagements aient été pris par le Groupe de la Banque mondiale, ils feront l'objet de rapports et d'un suivi en dehors du processus de l'IDA.

de l'Association. L'IDA continuera d'appuyer les efforts visant à accroître les avantages connexes obtenus dans le domaine climatique en portant la proportion des financements de l'adaptation à au moins la moitié du nombre total des financements consacrés à l'adaptation et à l'atténuation⁹³. IDA-19, qui est déterminée à assurer la parité, veillera à ce que les pays les plus pauvres et les plus vulnérables au changement climatique continuent de bénéficier de l'appui requis pour catalyser la poursuite de mesures de plus grande envergure dans le domaine de l'adaptation. En raison de l'importance accrue accordée aux résultats climatiques, toutes les opérations de financement menées dans le cadre d'IDA-19 procurant au moins 20 % d'avantages connexes sur le plan climatique incluront au moins un indicateur de résultats concernant le climat de manière à faciliter le passage de mesures fondées sur les intrants à des actions axées sur l'obtention de résultats et à produire un impact sur le terrain. Toutes les opérations de l'IDA donneront également lieu à un dépistage des risques climatiques et des risques de catastrophe en vue d'assurer la prise en compte systématique des risques climatiques à chaque étape des opérations (conception, mise en œuvre et suivi-évaluation des résultats), comme indiqué dans le plan d'action du Groupe de la Banque mondiale pour l'adaptation et la résilience au changement climatique. Les opérations d'investissement réalisées durant IDA-19 dans des secteurs clés produisant des émissions appliqueront également le prix virtuel du carbone dans leur analyse économique et la comptabilité des gaz à effet de serre (GES).

98. Les Participants se sont déclarés favorables à l'importance accordée à l'adaptation et à la résilience dont témoigne la conception de nouveaux indicateurs de la résilience ou l'établissement d'un système de notation de l'adaptation, ainsi qu'à la réduction du risque posé par les chocs climatiques aux résultats en matière de pauvreté et au développement du capital humain. Ils ont noté que le système est conçu de manière à inciter les pays, les donateurs et le secteur privé à participer à un plus grand nombre d'activités d'adaptation de meilleure qualité, à déterminer ce que font les clients de l'IDA, à préparer des rapports à ce sujet, et à établir une norme internationale pour les marchés financiers et la passation des marchés publics. L'un des principaux objectifs du nouveau système consiste à encourager les pays et les parties prenantes à ne pas se contenter de mettre en œuvre des projets résilients au changement climatique, mais plutôt de s'employer à accroître la résilience au niveau systémique. L'IDA aidera aussi les pays à réduire les risques des chocs climatiques sur le capital humain en finançant des programmes visant à inclure le principe de la protection sociale adaptative dans les systèmes nationaux ou à atténuer les menaces posées par le climat à la santé. Les catastrophes liées au climat peuvent également avoir des effets néfastes sur l'accumulation de capital humain en diminuant les moyens de subsistance, en provoquant le chômage, en détruisant des actifs productifs et en augmentant la pauvreté. Les opérations menées pour appuyer la mise au point de programmes de protection sociale adaptative peuvent prévenir la perte d'accumulation de capital humain.

99. Les Participants ont mis l'accent sur le renforcement de l'appui de l'IDA aux pays IDA afin de les aider à systématiquement mettre en œuvre et actualiser leurs plans d'action

⁹³ La cible proposée pour les avantages climatiques connexes cadre pleinement avec les objectifs ambitieux des cibles et actions climatiques du Groupe de la Banque mondiale à l'horizon 2025. L'engagement stratégique proposé pour l'avantage climatique connexe suppose : i) la poursuite de l'augmentation des avantages connexes de l'IDA au cours du temps ; ii) le renforcement des efforts déployés par la BIRD durant les exercices 21 à 25 ; et iii) la recherche d'objectifs toujours plus ambitieux dans le cadre d'IDA-20.

climatiques nationaux, y compris leurs CDN, dans le but d'accroître l'impact au niveau des pays. Le Mécanisme de soutien aux CDN fournira une aide financière aux pays pour les aider à poursuivre l'exécution de leurs CDN et des mesures conçues pour atteindre les cibles établies, notamment en ce qui concerne : i) une planification stratégique et intelligente sur le plan climatique ; ii) la conception et la mise en œuvre des politiques ; iii) le suivi, l'établissement de rapports et la vérification ; et iv) les investissements publics et privés et le financement de la mise en œuvre des CDN⁹⁴.

100. **Les Participants ont instamment demandé que tous les SCD et CPF de l'IDA continuent de prendre en compte les questions relatives au climat et les risques de catastrophe, notamment en considérant les plans d'action climatiques nationaux, y compris les CNV. Ils ont aussi prié l'IDA d'inclure des objectifs et/ou des indicateurs de résultats fondés sur les plans d'action nationaux et les CDN dans les CPF, si nécessaire.** IDA-19 collaborera de manière plus étroite avec les ministères des Finances et du Plan et leur apportera un soutien aux fins de la prise en compte du climat dans les budgets et plans nationaux ainsi que dans les stratégies de développement à long terme. L'IDA favorisera la poursuite de mesures concrètes et systématiques pour avoir un plus grand impact dans le domaine climatique. À cette fin, elle mènera une action élargie au niveau de la formulation des politiques et encouragera la poursuite d'opérations de financement à l'appui des politiques de développement (DPO) appuyant des mesures et des réformes fondées sur le climat au niveau sectoriel, si nécessaire. Les actions prises antérieurement dans le domaine des politiques climatiques seront intégrées dans une plus large mesure dans les DPO, et il sera possible de concevoir des DPO axées sur une croissance verte ou le changement climatique, dans le cadre desquelles toutes les mesures antérieures viseront le changement climatique, lorsque les pays souhaiteront axer leurs réformes uniquement sur cette question. À titre d'exemple, les DPO pourraient donner lieu à la fourniture d'un appui à la réforme des subventions aux combustibles fossiles, à la réforme des subventions agricoles, à la réforme des taxes environnementales, à la tarification de l'eau et aux mesures prioritaires des plans d'action climatique, y compris les CDN.

101. **Les Participants ont approuvé l'engagement stratégique relatif à la biodiversité qui consiste à fournir un appui aux pays IDA pour leur permettre de mettre en œuvre ou d'actualiser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ou des plans d'action nationaux similaires dans le cadre de nouvelles activités appuyées par l'IDA durant IDA-19.** Ils ont également insisté sur le fait qu'il est important que l'IDA exploite les actions qu'elle mène déjà dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles et de l'économie bleue, y compris la biodiversité. Les écosystèmes et la biodiversité assurent la survie des communautés les plus pauvres, en particulier dans les zones côtières et à proximité des forêts : ils les protègent dans une certaine mesure des effets des phénomènes climatiques extrêmes⁹⁵ et

⁹⁴ L'appui à la mise en œuvre des plans nationaux, y compris les CDN, pourrait prévoir la prise en compte des actions climatiques dans les budgets nationaux et les stratégies de développement.

⁹⁵ Des écosystèmes bien entretenus, comme les récifs de corail, les terres humides côtières et les vasières, peuvent assurer une protection contre les ondes de tempête et l'élévation du niveau des mers, et ainsi protéger les êtres vivants, les biens et les infrastructures de phénomènes météorologiques extrêmes (cf. Roberts et al. (2017) *Marine reserves can mitigate and promote adaptation to climate change*, PNAS, 2017). Selon les estimations présentées dans une récente étude du coût de la dégradation de l'environnement en Afrique de l'Ouest, le coût de la dégradation des littoraux de quatre pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo) serait de 3,8 milliards de dollars, soit 5,3 % de leurs PIB en 2017 (Croitoru, Lelia, Juan José Miranda, and Maria Sarraf, *The Cost of Coastal Zone Degradation in West Africa: Benin, Côte d'Ivoire, Senegal and Togo* (2019)).

leur permettent de satisfaire à leurs besoins fondamentaux en leur fournissant des aliments nutritifs, en leur permettant d'utiliser la biomasse comme source d'énergie, en leur procurant des médicaments et des matières premières de base, en leur fournissant un filet de protection de base et en contribuant directement à la réduction de la pauvreté et à leurs moyens de subsistance⁹⁶. IDA-19 appuiera les contributions de la nature aux populations et une adaptation basée sur les écosystèmes, à travers la gestion durable, la conservation et la restauration de ces derniers. IDA-19 exploitera l'importante masse de savoirs générés sur les liens entre l'économie et les services écosystémiques dans différents scénarios climatiques et stratégiques. L'IDA pourra ainsi appuyer un traitement plus expressément axé sur des solutions basées sur la nature dans le cadre des stratégies nationales et soutenir la préparation des SPANB par les pays IDA.

102. Les Participants ont déclaré qu'ils étaient favorables à la facilitation d'une transformation des économies dans le cadre d'une transition résiliente à faible intensité de carbone donnant lieu à un recours accru aux énergies renouvelables dans les pays IDA, de manière à appuyer un plus grand accès à des énergies d'un coût abordable et offrant de bonnes conditions de sécurité. L'IDA facilitera les possibilités d'utilisation d'énergies renouvelables porteuses de transformation dans les pays IDA en soutenant les technologies innovantes de stockage par batterie et en mobilisant des financements climatiques concessionnels ainsi que des investissements publics et privés dans ce but. Elle procédera aussi à des investissements pour promouvoir la production et l'intégration des énergies renouvelables ainsi que la mise en place des infrastructures connexes dans les pays IDA (de manière à couvrir tous les systèmes de réseaux, hors réseau et d'énergie distribuée) et facilitera ainsi l'accès à l'énergie ; elle déploiera également d'importants efforts pour aider les pays IDA à réaliser des économies d'énergie en améliorant leur rendement énergétique. L'agriculture joue également un rôle central dans le cadre des efforts visant à promouvoir une économie résiliente à faible intensité de carbone, et IDA-19 donnera lieu à l'élargissement des efforts axés sur une agriculture intelligente sur le plan climatique et plus productive, sur l'atténuation des effets du changement climatique et sur l'accroissement de la résilience et de l'adaptation.

103. Les Participants se sont félicités de la mise en œuvre des engagements stratégiques liés au climat dans le cadre d'IDA-19 :

Pilier 1 : Accroître les financements liés à l'action climatique et renforcer la prise en compte systématique de cette question

1. La proportion des engagements de l'IDA ayant des avantages connexes sur le plan climatique augmentera au moins à 30 % en moyenne durant la période couverte par les exercices 21 à 23, et au moins la moitié de ces avantages sera liée à des actions dans le domaine de l'adaptation.

⁹⁶ IPBES. *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, et C. N. Zayas (directeurs de publication.) (Bonn, Allemagne : secrétariat d'IPBES, 2019).

2. Toutes les opérations de l'IDA procurant plus de 20 % d'avantages connexes sur le plan climatique incluront au moins un indicateur de résultat climatique en vue d'accroître la place accordée à l'évolution du climat.

Pilier 2 : Renforcer l'appui aux efforts d'adaptation et de résilience

3. L'IDA mettra au point de nouveaux systèmes de mesure de la résilience pour encourager davantage l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique plus efficaces, notamment en renforçant la résilience aux catastrophes au stade de la conception des infrastructures, et expérimentera ces systèmes dans le cadre de 20 opérations de l'Association.
4. L'IDA aidera au moins 25 pays IDA à réduire les risques d'incidence négative du changement climatique sur les résultats en matière de pauvreté et sur le développement du capital humain en appuyant des programmes qui incorporent la protection sociale adaptée au climat (ASP) dans les systèmes nationaux ou qui réduisent les menaces que pose le changement climatique pour la santé.

Pilier 3 : Produire un impact systémique au niveau des pays

5. L'IDA aidera au moins 15 pays IDA à mettre en œuvre et actualiser systématiquement leurs plans nationaux d'action climatique, y compris leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), en coopération avec le Partenariat pour les CDN ; et inclura dans les CPF de tous les pays IDA, si nécessaire, des objectifs et/ou des indicateurs de résultats liés au climat ou basés sur les CDN.
6. L'IDA aidera au moins 15 pays IDA à mettre en œuvre et/ou à actualiser leurs SPANB couvrant la biodiversité terrestre et marine ou des plans d'action de même nature dans le cadre de nouvelles activités appuyées par l'IDA durant IDA-19.

Pilier 4 : Faciliter la transformation économique grâce à la transition vers une économie résiliente et à faible intensité de carbone

7. L'IDA favorisera une plus grande utilisation des énergies renouvelables dans les pays IDA dans le contexte de l'accès à l'énergie bon marché et de la sécurité énergétique, en mobilisant des financements concessionnels pour l'action climatique ainsi que des investissements publics et privés en vue de constituer des moyens de stockage par batterie d'une capacité de cinq gigawatts/heure (GWh), et fournira un appui direct, indirect et stratégique pour la mise en place d'une infrastructure permettant de produire et d'intégrer au moins 10 gigawatts d'électricité à partir de sources renouvelables dans les pays IDA. Cet appui couvrira tous les types de systèmes de production d'énergies renouvelables, en réseau, hors réseau et sous forme d'énergie distribuée.

D. THEME PARTICULIER 4 : FRAGILITE, CONFLIT ET VIOLENCE

104. **À moins que des mesures ne soient prises rapidement, les risques de FCV pourraient gravement compromettre les progrès accomplis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au cours des 25 dernières années.** Comme indiqué précédemment, les taux de pauvreté sont plus élevés d'environ 10 % dans les pays IDA en situation de FCS que dans les autres pays IDA ; par

ailleurs, si le taux d'extrême pauvreté diminue dans ces derniers, il stagne dans les premiers⁹⁷. À l'horizon 2030, environ la moitié des populations pauvres du monde devrait se trouver dans des situations de FCS⁹⁸. Compte tenu du degré de fragilité observé actuellement, le nombre de pauvres qui vivent dans des FCS-IDA devrait, selon les projections, augmenter de 200 millions d'ici 2030. Ce chiffre grimpera davantage si la situation se dégrade dans ces pays ou si d'autres pays se fragilisent. De même, en l'absence de mesures décisives, les phénomènes météorologiques extrêmes et les chocs climatiques pourraient faire basculer quelque 100 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté d'ici 2030. Il est essentiel que l'IDA accorde la priorité aux situations de FCV pour atteindre le double objectif du Groupe de la Banque mondiale et promouvoir la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD 16.

105. Les situations de FCV ont des répercussions disproportionnées sur les personnes et les collectivités les plus vulnérables, y compris les femmes et les filles et les personnes handicapées, car elles limitent leur capital humain et leurs perspectives économiques. Quatorze des vingt pays IDA les plus mal classés sur la base de l'Indice de capital humain (ICH) sont des FCS, et plus de la moitié des couches les plus démunies de ces pays souffrent de graves privations dans les domaines de l'éducation et de l'accès à des infrastructures de base comme l'énergie, l'eau, l'assainissement et les équipements d'assistance⁹⁹. Les déplacements forcés sont de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes et prolongés¹⁰⁰, et ils ont d'importantes répercussions socioéconomiques aussi bien sur les réfugiés que sur les communautés d'accueil. Pendant ce temps, près de la moitié des déplacés internes des pays IDA se trouvent dans un petit nombre de FCS qui présentent, pour la plupart, des conditions difficiles. La montée des risques de FCV peut également motiver des sous-migrations économiques et, ce faisant, entraîner la perte de capital humain dans les pays d'origine tout en accroissant les pressions dans les pays d'accueil.

106. Les Participants se sont déclarés favorables à la démarche retenue dans le cadre d'IDA-19 pour les situations de FCV et ont prôné la poursuite d'un alignement étroit des actions menées sur la stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour les situations de FCV qui doit bientôt être présentée. Ils ont pris note avec satisfaction du fait que le thème particulier FCV d'IDA-19 et la nouvelle stratégie pour les situations de FCV reposent sur les mêmes engagements stratégiques (voir la figure 13).

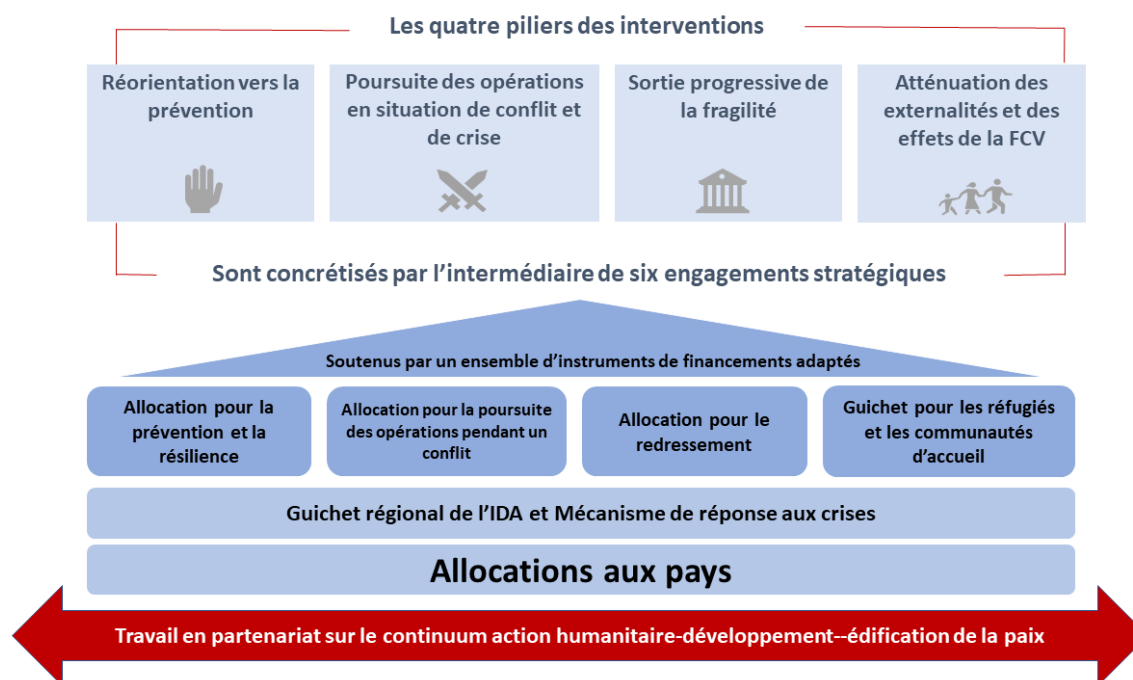
⁹⁷ Banque mondiale, *PovcalNet (online analysis tool)* (2018). <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/>

⁹⁸ Calculs des auteurs et Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2018 : Piecing Together the Poverty Puzzle* (Washington, DC: Groupe de la Banque mondiale, 2018).

⁹⁹ Banque mondiale, *Indice de capital humain* (2018). L'ICH moyen des FCS est de 0,40, alors que la moyenne mondiale est de 0,57. Dans les conditions actuelles, la productivité à l'âge adulte des enfants nés dans des FCS ne représentera que 40 % de celle qu'elle aurait pu être s'ils avaient achevé leur éducation et étaient en bonne santé.

¹⁰⁰ Le réfugié moyen passe à présent environ 10 ans en exil. Voir Xavier Devictor et Quy-Toan Do, *How Many Years Have Refugees Been in Exile ?* Policy Research Working Papers (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, 2016).

FIGURE 13. IDA-19 S'ATTAQUE AUX FACTEURS DE FCV ET A LEUR IMPACT SUR LES POPULATIONS VULNERABLES AFIN DE PROMOUVOIR LA PAIX ET LA PROSPERITE



107. **Les Participants ont demandé que les stratégies et les programmes du Groupe de la Banque mondiale soient mieux adaptés à la lutte contre les facteurs de FCV, aussi bien dans les FCS que dans d'autres pays touchés par des situations de FCV.** Durant IDA-19, tous les CPF, CEN et PLR concernant les FCS-IDA indiqueront comment les programmes du Groupe de la Banque mondiale traiteront les facteurs de FCV et les sources de à la lumière d'études diagnostiques solides telles que des RRA ou d'autres évaluations des situations de FCV. Cela est essentiel pour garantir que les allocations aux pays effectués par l'intermédiaire du système PBA aient les pays IDA à réorienter leur action vers la prévention et à appliquer concrètement les conclusions du rapport *Pathways for Peace*. Les Participants ont également noté à quel point il est important de veiller à ce que des RRA de qualité soient réalisées de manière systématique dans les FCS-IDA¹⁰¹. Ils ont demandé que les RRA, y compris les RRA régionales, analysent et prennent en compte de manière plus explicite les questions d'inclusion et de cohésion sociales, des plaintes, de l'accès à la justice, de la parité hommes-femmes, de la gouvernance, de l'État de droit et de la responsabilisation, du climat en tant que facteur d'aggravation des conflits, de l'emploi et des migrations. Il faudrait aussi que les RRA recensent plus clairement les possibilités de prévention et de résilience en formulant des recommandations plus pertinentes sur le plan opérationnel pouvant être intégrées dans les CPF, les CEN, les PLR et les programmes afin de permettre à l'IDA de suivre des approches réellement adaptées. Des améliorations seront apportées à la méthodologie des RRA de manière à garantir que les évaluations concernant un seul pays et les évaluations régionales couvrent systématiquement des thèmes pertinents et présentent un solide intérêt pour les opérations. Le Groupe de la Banque mondiale continuera de collaborer étroitement et systématiquement avec ses partenaires, notamment l'ONU, la Communauté européenne, les BMD

¹⁰¹ Des RRA peuvent aussi être réalisées pour des pays ne figurant pas sur la liste des FCS, comme c'est déjà le cas.

et les partenaires bilatéraux, entre autres, à la préparation des RRA, des évaluations des besoins pour le redressement et la consolidation de la paix (RPBA) et d'autres évaluations des situations de FCV. Il continuera également de promouvoir l'emploi de *filtres de conflits* ou du *prisme de la paix* pour appuyer les portefeuilles et les opérations, et d'approfondir le niveau de détail des analyses nationales/macroéconomiques, notamment les RRA. Ces outils contribuent de manière importante à la détermination des facteurs de fragilité et des risques de conflits et à leur prise en compte dans le cadre des programmes.

108. Les Participants ont souligné l'importance de la poursuite de la collaboration entre l'IDA et ses nombreux partenaires dans les contextes de FCV. Par exemple, l'IDA peut apporter une valeur ajoutée à ses partenaires de la sphère action humanitaire-développement-édification de la paix, eu égard à sa mission de développement et à ses avantages comparatifs. Ces avantages sont liés à sa capacité à mobiliser une combinaison de ressources financières prévisibles à moyen et long termes, à ses profondes connaissances techniques et à ses services d'analyse et de conseil ; à son pouvoir de mobilisation ; ainsi qu'à son optique de développement qui complète l'appui humanitaire et les efforts d'édification ou de consolidation de la paix. Les participants ont également souligné l'importance que revêt l'exploitation de cet avantage comparatif dans le cadre des partenariats forgés par le Groupe de la Banque mondiale avec les organisations d'aide humanitaire et d'édification de la paix, les acteurs opérant dans le domaine de la sécurité, notamment l'ONU et ses opérations de maintien de la paix, les BMD et les organisations non gouvernementales (ONG).

109. Les Participants ont demandé à l'IDA de porter une plus grande attention aux dimensions régionales de la fragilité, notamment dans le Sahel, dans la région du lac Tchad et dans la Corne de l'Afrique. Les Participants ont reconnu que le changement climatique, l'évolution démographique, les déplacements forcés, les nouvelles technologies, les FFI et l'extrémisme violent conjuguent leurs effets qui se propagent au-delà des frontières, ont des répercussions régionales et accroissent la vulnérabilité des pays IDA aux chocs et aux crises. Durant IDA-19, l'IDA adoptera une approche régionale de la fragilité, si nécessaire, notamment dans ces trois régions prioritaires. Pour commencer, le Groupe de la Banque mondiale réalisera une RRA régionale dans le but d'analyser les facteurs de FCV et les sources de résilience propres à chaque contexte régional (comme le climat en tant que facteur de conflit, les fonctions centrales de gouvernance et la capacité de l'État, les migrations et les déplacements forcés) et de déterminer comment y faire face. Sur la base des informations produites par ces évaluations et d'autres diagnostics, l'IDA investira dans au moins trois programmes régionaux durant IDA-19, qui couvriront le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique, dans le but d'atténuer la fragilité et l'insécurité et de favoriser des interventions dans la sphère sécurité et développement. Les pays IDA peuvent solliciter un appui auprès du Guichet régional au titre de ces programmes régionaux axés sur la fragilité ainsi qu'au titre d'autres programmes régionaux qui satisfont aux critères du guichet. (Voir l'encadré 10).

ENCADRE 10. S'ATTAQUER A LA FRAGILITE AU NIVEAU REGIONAL : SAHEL, LAC TCHAD ET CORNE DE L'AFRIQUE

L'approche régionale suivie par IDA-19 dans trois régions prioritaires — le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique — contribuera de manière fondamentale à répondre aux besoins des populations extrêmement pauvres des FCS-IDA. Le soutien apporté par l'IDA au **Sahel** cible les facteurs de fragilité à court et à long terme en visant à prévenir les conflits, à promouvoir la stabilité et la croissance et à soutenir la réhabilitation et la résilience. Les programmes de l'IDA sont axés sur les secteurs sociaux, le développement rural et local, la productivité agricole, l'adaptation au changement climatique et l'énergie. La démarche adoptée par l'IDA consiste à : i) comprendre les facteurs de la fragilité ; ii) cibler les interventions sur les sources des risques de FCV ; iii) concentrer les projets dans certaines zones géographiques pour obtenir des résultats rapides ; et iv) promouvoir des interventions axées sur le capital humain dans le cadre des programmes nationaux et régionaux.

En tant que principale source de financements concessionnels dans les régions du **Sahel** et du **lac Tchad**, et deuxième source de financement en importance dans la **Corne de l'Afrique**, l'IDA est bien placée pour mobiliser ses clients et ses partenaires en vue de rechercher des solutions aux aspects régionaux de la fragilité. IDA-19 lancera de nouvelles initiatives pour faire face aux nouveaux défis et saisir de nouvelles opportunités :

- Les pays du Sahel et de la région du lac Tchad devraient largement bénéficier de l'**Allocation pour la prévention et la résilience (PRA)** prévue dans l'enveloppe FCV, qui fournira un appui aux pays prenant des mesures dynamiques pour s'attaquer aux causes des conflits, et ce faisant, réduire les risques d'escalade.
- Pendant IDA-19, l'IDA formulera et mettra en œuvre au moins trois programmes régionaux (y compris dans le **Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique**) fondés sur des RRA régionales et mettant l'accent sur l'atténuation des principaux risques de fragilité et d'insécurité.
- En sa qualité de partenaire fondateur de l'**Alliance pour le Sahel**, l'IDA contribuera à la paix, à la sécurité et au développement de la région : i) en accélérant la réalisation de projets de développement ; b) en attirant des ressources, notamment du secteur privé ; et c) en mesurant les résultats.
- L'IDA accroîtra encore l'échelle des programmes sur le **capital humain** dans toute la région du Sahel, qui couvriront aussi bien l'éducation de la petite enfance que l'enseignement supérieur et l'éducation des filles.
- L'IDA soutiendra l'**Initiative pour l'économie numérique en Afrique**, lancée par l'Union africaine, dans le but de poursuivre des réformes essentielles et de réaliser les investissements nécessaires à la promotion du développement numérique aux niveaux national et régional.

L'IDA aidera les pays du Sahel, de la région du lac Tchad et de la Corne de l'Afrique à faire face à **leurs vulnérabilités dues au climat** en mettant en place une protection sociale adaptative et en favorisant la résilience des moyens de subsistance tributaires de la gestion des ressources naturelles, et notamment à l'élargissement de l'accès à des solutions basées sur les énergies renouvelables.

110. Les Participants ont appelé à la poursuite à plus grande échelle d'interventions axées sur le capital humain dans les FCS-IDA. Ils ont insisté sur l'importance de remédier aux disparités qui caractérisent les opportunités et les dotations en capital humain dont souffrent les femmes et les personnes handicapées et qui se manifestent au niveau socioéconomique dans les FCS-IDA, en raison non seulement des avantages que ces opportunités et dotations présentent en elles-mêmes, mais aussi de leurs liens avec l'inclusion et la cohésion sociales. Ils ont en particulier insisté sur l'importance de s'attaquer aux obstacles différenciés auxquels sont confrontés les femmes et les hommes, les filles et les garçons et les personnes handicapées dans le cadre des opérations entreprises dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Les Participants ont pris note de la nécessité de resserrer les partenariats avec les institutions locales et d'accroître les moyens d'action dont disposent les femmes et les filles. Durant IDA-19, la plupart des portefeuilles concernant des FCS-IDA concourront à l'amélioration de la prestation de services dans les secteurs sociaux (santé, éducation et protection sociale) en s'attaquant aux obstacles différenciés auxquels sont confrontés les hommes et les femmes, les garçons et les filles

et les personnes handicapées. Les opérations favoriseront la cohésion sociale en privilégiant non seulement le nombre de services fournis, mais aussi la manière dont ils sont assurés, sachant que la prestation de services efficaces dans les secteurs sociaux contribue de manière fondamentale à améliorer la légitimité de l'État et la confiance dans les institutions.

111. Les Participants ont réservé un accueil particulièrement favorable à la nouvelle enveloppe FCV, qui comporte des outils de financement adaptés permettant d'accroître l'appui aux pays confrontés à différents défis de FCV. Le système de PBA continuera de servir de base aux allocations de l'IDA aux pays et appuiera la prise en compte de l'intégralité des facteurs de FCV et des sources de résilience dans tous les FCS-IDA dans le contexte de l'engagement stratégique 1. L'enveloppe FCV complétera cette dernière grâce à son approche fondée sur des règles et à sa solide structure d'incitation et de responsabilisation conçue en tenant compte des leçons tirées des précédents cycles de l'IDA. (Voir l'annexe 3 pour en savoir plus sur les trois types d'allocations prévues dans le cadre de l'enveloppe.) La Direction rendra compte aux Participants lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-19 sur l'application concrète de l'enveloppe FCV et sur toute nouvelle leçon tirée de l'expérience en ce qui concerne les allocations et les efforts déployés par les pays pour concevoir et/ou ajuster leurs portefeuilles.

112. Les Participants ont demandé à l'IDA de continuer à accroître l'effectif du personnel fournissant un appui aux FCS-IDA, sachant qu'il est essentiel d'avoir une solide présence sur le terrain pour améliorer la qualité des portefeuilles et obtenir de bons résultats dans les pays. Les Participants ont noté que l'augmentation des effectifs dans le cadre d'IDA-18 avait permis de réunir un ensemble approprié de compétences en associant des hommes et des femmes jouant des rôles et ayant des grades différents. Ils ont également noté la contribution de la Direction à l'adaptation des dotations en effectifs dans les FCS-IDA aux besoins divers et dynamiques de chaque contexte FCV, compte tenu notamment des besoins des clients, du climat de sécurité et de l'efficacité par rapport aux coûts. L'IDA s'est engagée durant IDA-19 à accroître d'au moins 150 le nombre d'agents de la Banque mondiale affectés à des FCS-IDA¹⁰². Aux fins de cet engagement stratégique d'IDA-19, ces effectifs comprendront des agents de niveau GE+ et des consultants recrutés pour des missions de longue durée (ETC)¹⁰³ basés : i) dans des FCS-IDA qui figurent sur la nouvelle liste des FCS ; ou ii) dans des bureaux situés à proximité qui s'occupent des opérations relatives aux FCS-IDA¹⁰⁴ et consacrent l'essentiel de leur programme de travail aux

¹⁰² Les données de référence seront mesurées sur la période allant du 30 juin 2020 au 30 juin 2023, c'est-à-dire la période couverte par IDA-19.

¹⁰³ Les consultants engagés pour des missions de longue durée sont recrutés à plein temps à un niveau équivalent au minimum au grade GE pour une durée minimale d'un an renouvelable pour une deuxième période d'un an. Cette catégorie d'agents a été rétablie vers le milieu de 2018. Ces consultants ont droit à divers avantages, notamment des congés payés, une assurance maladie, une assurance-vie, des primes de risque de fragilité, des congés parentaux, etc. La Direction est déterminée à utiliser de manière appropriée les catégories de recrutement pour des missions de longue durée et suivra en conséquence l'évolution de la composition de l'ensemble des effectifs du Groupe de la Banque mondiale.

¹⁰⁴ Les agents, y compris les consultants engagés pour des périodes de longue durée, affectés dans des bureaux situés à proximité des FCS-IDA dont ils gèrent les opérations peuvent assurer un appui adapté et de proximité lorsqu'il ne leur est pas possible, pour des raisons de sécurité, de famille ou d'autres circonstances, de se trouver à plein temps dans un site de FCS. Les bureaux d'affectation situés à proximité peuvent jouer le rôle d'annexes aux unités de gestion pays (CMU), leurs agents pouvant opérer dans des fuseaux horaires similaires, voyager relativement aisément et être affectés avec souplesse en fonction des besoins opérationnels, compte tenu des fluctuations du volume et de la nature des travaux dans les FCS-IDA.

questions de FCV¹⁰⁵. Les Participants ont instamment prié la Direction de continuer à assurer une combinaison appropriée de compétences dans le cadre de l'accroissement des effectifs, tout en demandant que les bureaux FCS-IDA soient dotés d'un plus grand nombre d'agents capables de prendre des décisions et des risques en toute connaissance de cause. La Direction a confirmé que dans une grande majorité, les nouveaux effectifs seront constitués d'agents de grade GE+ affectés dans des FCS-IDA et d'une faible proportion de consultants recrutés pour des missions de longue durée et d'agents basés dans des bureaux situés à proximité. Les Participants ont aussi noté que cet engagement de l'IDA était pris dans le contexte du processus actuel de décentralisation et de l'opération de planification des effectifs. La Direction rendra compte des progrès accomplis, notamment en présentant la composition détaillée des nouveaux effectifs, lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-19.

113. Les Participants ont également demandé à l'IDA de poursuivre ses efforts pour améliorer l'intérêt financier d'une affectation dans des FCS-IDA et de renforcer l'efficacité des opérations dans ces milieux. Les Participants ont noté que les questions des dotations en personnel et des incitations institutionnelles, des formations et de l'apprentissage, de l'examen des compétences, des formules de reconnaissance des mérites et de gratification, de la gestion des résultats et des profils de carrière seront considérées dans le cadre de la prochaine stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour les FCV. L'efficacité de l'IDA et la mesure dans laquelle elle pourra s'acquitter de ses ambitieux engagements concernant les FCV dépendent dans une large mesure de la qualité, de la sécurité, du bien-être et de la motivation des agents qui travaillent dans les FCV ou pour ces pays. Les Participants ont reconnu l'importance d'investir dans le capital humain du Groupe de la Banque mondiale, en particulier celui des agents affectés dans des sites de FCS. Ils se sont félicités de l'accent mis sur le renforcement des capacités au niveau des clients, des agents locaux et des partenaires en vue de soutenir la mise en œuvre des projets, notamment grâce au recours à des outils numériques adaptés au terrain et d'un bon rapport coût-efficacité afin d'améliorer l'efficacité des opérations et la gestion des risques¹⁰⁶. Les Participants ont insisté sur le fait qu'il est important de continuer de formuler des approches permettant de travailler plus efficacement dans les FCS et de renforcer la collecte des données et les activités de suivi-évaluation, qui seront incluses dans la prochaine stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour les FCV¹⁰⁷.

114. Les Participants ont pris note des liens étroits entre le thème particulier FCV et d'autres thèmes particuliers et questions transversales. Près des deux tiers des FCS-IDA présentent un risque élevé de surendettement ou sont déjà surendettés. Les Participants ont observé les conséquences de cette situation pour les FCS-IDA et ont reconnu qu'il était particulièrement difficile de s'attaquer aux vulnérabilités liées à la dette dans les FCS. Ils ont approuvé l'alignement du thème particulier *Gouvernance et Institutions* sur l'ODD 16, y compris les efforts déployés par

¹⁰⁵ C'est-à-dire au moins 75 % du programme de travail de l'agent, selon le temps inscrit dans le système d'enregistrement. Cela permet de garantir que les agents, y compris les consultants engagés pour de longues périodes, opérant à partir de bureaux situés à proximité, qui consacrent l'essentiel de leur temps à travailler dans des FCS-IDA ou pour ceux-ci, sont pris en compte. Ce système reconnaît la nécessité de permettre aux agents, y compris les consultants, d'enrichir leurs connaissances et leur expérience des situations de FCV et des autres contextes au sein du Groupe de la Banque mondiale et d'éviter la création de silos. Il prend également en compte le temps consacré à des tâches administratives et institutionnelles et à des formations.

¹⁰⁶ Cette approche de renforcement systématique des capacités considère également les limites et les risques de ces technologies et de technologies connexes, notamment en ce qui concerne la protection et la confidentialité des données.

¹⁰⁷ Toute révision qu'il sera proposé d'apporter aux politiques opérationnelles dans ces domaines sera soumise aux Administrateurs pour examen.

l'IDA pour aider les pays à renforcer les fonctions essentielles de l'État dans les FCS-IDA, mobiliser des ressources intérieures, produire des données de base pour assurer la formulation de politiques fondées sur les faits et améliorer les politiques de gestion de la dette. Les Participants ont également noté l'importance que revêtent le développement du secteur privé, les réformes du cadre des affaires et l'emploi. Ils se sont félicités des engagements pris dans le cadre du thème particulier JET concernant les FCS et de la poursuite des opérations du PSW dans le but d'encourager les investissements sur les marchés les plus difficiles. Ils ont aussi salué le lien établi avec le thème particulier *Parité hommes-femmes et développement*, surtout en ce qui concerne la violence sexiste. Les Participants ont relevé l'importance de faire face au changement climatique, les pays touchés par des situations de FCV rencontrant des obstacles particuliers dans le cadre de l'adaptation.

115. Les Participants se sont déclarés favorables au maintien du sous-guichet pour l'Aide aux réfugiés, qui a été rebaptisé Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR), afin de soutenir des opportunités de développement à moyen et long termes aussi bien pour les réfugiés que pour les communautés d'accueil dans les pays IDA. Les Participants ont favorablement accueilli le maintien de l'attention sur les besoins des femmes et des enfants parmi les réfugiés et les communautés d'accueil ainsi que sur les opportunités qui leur sont offertes, et ont noté que les financements du WHR contribuaient à accroître la portée d'approches qui concourent de manière efficace à lutter contre les inégalités entre les hommes et femmes dans les situations de déplacement forcé. Les Participants se sont également félicités de la poursuite des efforts déployés par l'IDA pour mener un dialogue sur les questions de développement auxquelles sont confrontés les réfugiés et les communautés d'accueil, notamment le plan qu'elle a établi dans le but de procéder à un examen des cadres stratégiques des pays WHR de manière à évaluer les progrès, déterminer les possibilités de réforme et obtenir des éléments d'information pour la poursuite de l'appui du WHR. Grâce à cet examen, il sera possible de voir dans quelle mesure le WHR contribue à orienter les politiques et leur mise en œuvre dans les pays WHR (par exemple, dans des domaines comme la protection des réfugiés, la liberté de circulation, l'accès à l'éducation, la santé, l'identité, la justice et les finances, la participation à la population active, y compris les compétences, l'emploi et l'entrepreneuriat, et la gestion de l'environnement) de manière à promouvoir un développement inclusif aussi bien pour les réfugiés que pour les populations qui les accueillent. La méthode d'examen sera établie en coordination avec le HCR, et l'IDA fera tout son possible pour que les principales conclusions et recommandations de cet examen soient rendues publiques (voir la Section IV et l'annexe 4 pour plus de détails sur le WHR). Les Participants ont indiqué, dans le même temps, que les pays IDA pouvaient utiliser les ressources provenant de leur allocation pour répondre aux besoins de développement à moyen terme des populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays¹⁰⁸.

¹⁰⁸ Durant la période couverte par les exercices 2000 à 2017, environ 68 projets de la Banque mondiale ont permis aux personnes déplacées dans leur pays de bénéficier d'interventions particulières ou ont utilisé la présence de personnes déplacées au sein d'une communauté comme critère de sélection du site du projet ou de l'intervention. Bien que quelques-uns de ces projets soient exclusivement axés sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, un grand nombre d'entre eux ont été conçus de manière inclusive pour répondre plus globalement aux besoins des populations touchées par un conflit, y compris les personnes déplacées. Certains projets de l'IDA sont indiqués ci-après à titre d'exemple : le projet *Citizen's Charter Emergency Regional Displacement Response Additional Financing* (127 millions de dollars, P163468) en Afghanistan, le projet *Service Delivery and Support to Communities Affected by Displacement Project* (28 millions de dollars, P161591) en République centrafricaine, et le projet *Emergency Northern Recovery Project* (65 millions de dollars, P118870) au Sri Lanka, le projet *Yemen Emergency Electricity Access Project* (50 millions de dollars, P163777) au Yémen, le *Local Governance and Service Delivery Project* (P127079) au Soudan du Sud et le *FATA Temporarily Displaced Persons Emergency Recovery Project* (P154278) au Pakistan.

116. IDA-19 propose six engagements stratégiques dans le cadre du thème particulier FCV. Les Participants ont salué la série ambitieuse, mais réaliste, d'engagements stratégiques qui s'appuient sur les progrès accomplis. Ils ont insisté sur la nécessité de prêter attention aux questions de parité hommes-femmes et à l'établissement de partenariats dans le cadre de tous les engagements.

1. Pour tous les pays FCS-IDA, le CPF, la CEN et le PLR indiqueront comment les programmes du Groupe de la Banque mondiale traiteront les facteurs de FCV et les sources de résilience à la lumière d'études diagnostiques solides telles que des RRA ou d'autres évaluations des situations de FCV. Chaque RRA/évaluation de la fragilité analysera les facteurs de FCV et les sources de résilience et formulera des recommandations utiles pour les opérations.
2. L'IDA formulera et mettra en œuvre au moins trois programmes régionaux (couvrant notamment le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique) fondés sur des RRA régionales et mettant l'accent sur l'atténuation des principaux risques de fragilité et d'insécurité pour promouvoir des interventions dans la sphère sécurité-développement.
3. Au moins 20 portefeuilles-pays de l'IDA dans les FCS financeront l'amélioration de la prestation de services dans les secteurs sociaux (santé, éducation et protection sociale), l'accent étant mis sur l'élimination des obstacles spécifiques auxquels se heurtent les hommes et les femmes, les garçons et les filles, et les personnes handicapées.
4. Avant l'examen à mi-parcours d'IDA-19, l'IDA procédera à une revue systématique des politiques et des cadres institutionnels relatifs aux réfugiés dans les pays admis à bénéficier du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil depuis qu'ils répondent aux critères d'admissibilité initiaux, pour renforcer l'appui apporté à la création de possibilités de développement socioéconomique pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil dans ces pays.
5. L'IDA aidera à renforcer les capacités dans 50 % des pays FCS clients de l'IDA afin qu'ils puissent utiliser des outils numériques adaptés aux conditions locales pour la collecte et l'analyse de données géoréférencées, et à appliquer ces technologies pour améliorer la mise en œuvre et la coordination des projets.
6. L'IDA rendra opérationnelle l'enveloppe FCV afin d'apporter un appui renforcé et sur mesure aux FCS-IDA. Elle déploiera également au moins 150 membres du personnel supplémentaires des catégories GE et + — y compris des consultants recrutés pour des missions de longue durée — dans les FCS-IDA et les pays voisins pour fournir des services aux pays fragiles ou touchés par un conflit.

E. THEME PARTICULIER 5 : GOUVERNANCE ET INSTITUTIONS

117. Une bonne gouvernance et l'existence d'institutions responsables sont des conditions essentielles à la réalisation des ODD et du double objectif du Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA. L'extrême pauvreté demeure importante dans les pays IDA, en raison du manque de ressources, mais aussi de l'inadéquation des mesures incitatives, de la faiblesse des capacités institutionnelles, des inégalités et de l'exclusion. Les lacunes en matière de gouvernance, qui nuisent à la qualité des institutions, ont des répercussions négatives sur le développement

économique et social : elles contribuent à ralentir la croissance, dégradent la prestation des services publics et limitent les mécanismes auxquels peuvent avoir recours les citoyens pour tenir les autorités publiques comptables de leur action. La capacité des administrations publiques à fournir des biens et des services publics de manière efficace et équitable, à soutenir un contexte propice à la création d'emplois et une croissance inclusive, à remédier aux défaillances du marché et à faire participer les citoyens à ces processus revêt plus d'importance que jamais. Cette capacité est non seulement déterminée par la qualité des politiques publiques et par l'efficacité des institutions, mais aussi, et cela est tout aussi important, par *la manière* dont ces politiques sont formulées et mises en œuvre¹⁰⁹. Les engagements pris dans le cadre du thème particulier *Gouvernance et institutions* soutiennent différentes cibles de l'ODD 16 qui ont pour objet de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives propices à un développement durable, d'assurer à tous l'accès à la justice et d'édifier des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Le soutien d'IDA-19 est, en particulier, essentiel à la réalisation des cibles de l'ODD 16 concernant la réduction des flux financiers illicites ainsi que la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes (cibles 16.4 et 16.5). Les engagements visant à renforcer les fonctions essentielles des administrations publiques dans les pays IDA en situation de fragilité et de conflit appuieront également la réalisation de la cible 16.6 qui consiste à améliorer les dépenses publiques, la gestion financière et la passation des marchés, ainsi que la cible 16.3 qui concerne l'accès à la justice. L'apport d'un appui à des plateformes auxquelles ont accès de multiples parties prenantes contribuera à accroître la transparence et la participation de tous les citoyens (cible 16.7). Le soutien accordé à l'établissement de meilleures données et à la collecte d'observations empiriques dans le cadre de ce thème particulier revêt une importance essentielle pour le suivi des progrès en direction de tous les ODD.

118. Compte tenu des progrès accomplis dans le cadre d'IDA-18, les Participants se sont déclarés favorables à l'adoption d'objectifs plus ambitieux et à l'octroi d'une plus grande importance aux résultats pour le thème particulier *Gouvernance et institutions* d'IDA19. Ils ont pris note des solides progrès réalisés dans le cadre des engagements stratégiques pris dans le domaine de la Gouvernance et des institutions durant IDA-18, qui témoignent de la volonté concrète de l'IDA de poursuivre ce programme dans des contextes difficiles. Pour assurer la bonne exécution de ses interventions, l'IDA devra soutenir l'édification d'institutions capables, efficaces, inclusives, transparentes et soucieuses de répondre aux besoins des citoyens. Si, à l'évidence, les réformes institutionnelles sont souvent non linéaires et de longue haleine, il demeure essentiel de pouvoir définir des cibles et des résultats pour le court terme, qui peuvent être atteints durant un cycle de l'IDA. L'approche suivie dans le cadre d'IDA-19 tirera profit des enseignements du rapport d'IEG sur la mise en œuvre des thèmes particuliers d'IDA-18 et veillera à élargir et à renforcer la participation des citoyens aux opérations de l'IDA par des mesures pratiques consistant, notamment, à renforcer les capacités, à améliorer les activités de suivi et l'établissement de rapports et à assurer des communications régulières. L'approche interconnectée d'IDA-19 renforcera par conséquent les gains réalisés dans le cadre d'IDA-18 dans des domaines fondamentaux, tiendra compte des leçons tirées de la mise en œuvre et s'appuiera aussi sur les actions menées au titre des quatre autres thèmes particuliers.

119. Étant donné le caractère transversal de la réforme de la gouvernance, les Participants ont insisté sur la nécessité d'une action concertée à l'échelle du Groupe de la Banque

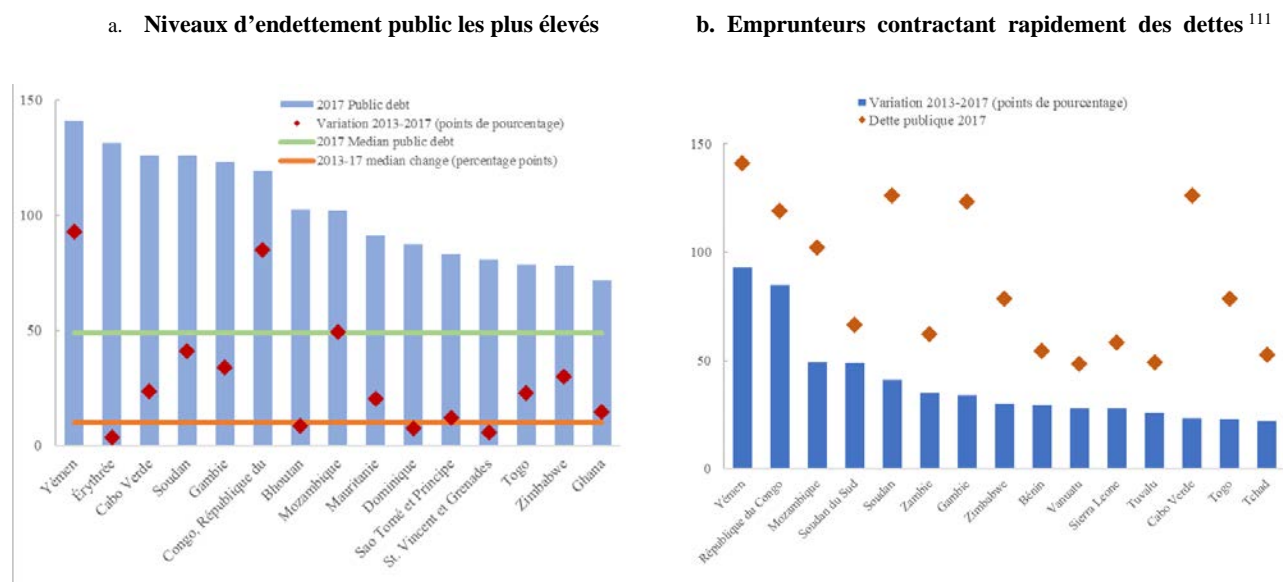
¹⁰⁹ Rapport sur le développement dans le monde, *La gouvernance et la loi* (Washington DC : Banque mondiale, 2017).

mondiale et de la constitution de partenariats stratégiques. Le thème particulier *Gouvernance et institutions* a des liens étroits avec la prévention et l'atténuation des situations de FCV, car une piètre gouvernance et la corruption nuisent au développement. Cette situation est source d'inégalité, d'injustice et de griefs, autant de facteurs qui eux-mêmes provoquent la fragilité et l'instabilité¹¹⁰. Tous les pays IDA ont de surcroît besoin d'institutions capables pour assurer la croissance et promouvoir le programme JET d'une manière juste, inclusive et transparente permettant de profiter pleinement des avantages que procurent les investissements dans le domaine du développement. Pour faire en sorte que les réformes engagées dans les domaines de la gouvernance et des institutions s'inscrivent dans la durée, il est nécessaire de mobiliser les compétences spécialisées du secteur public et du secteur privé en vue d'établir les fondations d'une croissance inclusive et durable. Le thème particulier *Gouvernance et institutions* aidera les clients à promouvoir des réformes structurelles fondées des données factuelles. Ce thème devrait également viser à aider les pays IDA à améliorer la mobilisation de leurs ressources intérieures, la gestion de leur dette, la transparence dans l'établissement du budget et l'efficacité des dépenses publiques. Les Participants ont noté qu'une grande importance était portée à l'approfondissement et à l'élargissement de la collaboration et de la coordination avec d'autres partenaires de développement en raison des problèmes systématiques de gouvernance auxquels sont confrontés les pays IDA. Les principaux partenariats sont, notamment, la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales (PCT), le Partenariat pour un gouvernement transparent (OGP), le Mécanisme de gestion de la dette (DMF) et le Groupe de travail du G20 pour l'infrastructure.

120. Les Participants ont instamment demandé d'accorder davantage d'importance à la gestion de la dette et à sa transparence, car les vulnérabilités en matière de dette se sont nettement accrues dans les pays IDA au cours des dernières années. L'augmentation des niveaux d'endettement public durant la période 2013-2017 a été généralisée dans les pays admis à emprunter à l'IDA. L'augmentation de la dette publique dans les FCS-IDA a, de manière générale, été relativement faible (9 points de pourcentage contre 13 points de pourcentage pour les pays non-FCS) durant cette période (voir la figure 14). Huit pays IDA ont toutefois enregistré un accroissement supérieur à 30 points de pourcentage. Cinq de ces pays sont des FCS tributaires de produits de base. Dans quatre pays, dont trois sont des FCS, la dette publique a atteint les niveaux observés au début des années 2000. En fin juin 2019, environ 40 % des FCS présentaient un risque faible ou modéré de surendettement selon le CVD des pays à faible revenu. Durant IDA-19, et conformément à l'approche multidimensionnelle du FMI et de la Banque mondiale, l'IDA appuiera les efforts déployés par les pays pour remédier aux vulnérabilités associées à leur dette, en accordant la priorité aux pays présentant des faiblesses importantes en matière de transparence de la dette et une grande vulnérabilité dans ce domaine. À cette fin, elle soutiendra notamment les actions menées par les pays pour accroître la transparence de leur dette, y compris en élargissant la couverture de la dette publique dans les AVD. (Voir également la section II B consacrée à la dette).

¹¹⁰ Voir *Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies, Justice for All—Final Report* (New York, 2019).

FIGURE 14. DETTE PUBLIQUE D'UNE SÉLECTION DE PAYS IDA
(EN POURCENTAGE DU PIB, SAUF INDICATION CONTRAIRE)



Source : *Debt Vulnerabilities in IDA Countries*, 4 octobre 2018

121. **Il demeure essentiel que les pays IDA renforcent la mobilisation de leurs ressources intérieures afin de créer l'espace budgétaire requis pour financer les dépenses prioritaires sans créer de problèmes d'endettement, et qu'ils mettent l'accent sur l'équité et les résultats.** Selon les données préliminaires, le déficit de financement des efforts nécessaires pour réaliser les ODD pourrait être de l'ordre de 2 500 milliards de dollars pour les pays en développement. Or, les pays IDA (et en particulier les FCS) ont souvent de graves difficultés à non seulement prélever des recettes fiscales d'un montant suffisant pour pouvoir financer des dépenses essentielles, mais aussi à collecter ces impôts de manière juste et équitable. Le Groupe de la Banque mondiale continuera d'aider les pays IDA à remédier aux problèmes d'équité fiscale en recensant les obstacles à la réduction de la pauvreté et des inégalités au moyen de politiques fiscales et de politiques de prestations. La mondialisation et la numérisation nuisent à l'efficacité de l'imposition des revenus, de sorte que de nombreux pays ont décidé d'adopter des taxes indirectes plus régressives¹¹². Les politiques et les administrations fiscales intérieures sont aussi souvent de qualité inégale, ce qui favorise généralement les contribuables les plus aisés et les plus puissants. Les Participants ont instamment prié l'IDA de considérer la question des répercussions de la fiscalité et des dépenses en termes d'équité, et ont souligné à quel point il est important d'aider les pays à collecter des recettes fiscales qui sont non seulement plus importantes, mais aussi de meilleure qualité, grâce à des régimes fiscaux justes, durables et modernes, qui mettent notamment un accent accru sur la lutte contre l'évasion fiscale due à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéficiaires (BEPS), et sur les exemptions fiscales et la progressivité de l'impôt¹¹³. Les Participants ont aussi

¹¹¹ Les pays contractant rapidement des emprunts sont ceux qui ont enregistré la plus forte hausse du ratio de la dette publique au PIB sur la période 2013-17.

¹¹² Voir OCDE, *Tax Challenges Arising from Digitalization – Interim Report 2018*, (Paris, France: OCDE, 2018), et Banque mondiale, *World Development Report 2020 Trading for Development in the Age of Global Value Chains*, (Washington DC: Groupe de la Banque mondiale, 2019) ; voir les chapitres 3 et 10.

¹¹³ Fonds monétaire international, *Finance & Development* (septembre 2019), disponible à l'adresse <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2019/09/pdf/fd0919.pdf>.

plaidé pour un appui à la mobilisation des ressources intérieures plus axé sur les résultats, ce que l'IDA espère réaliser en contribuant, durant les trois ans du cycle de l'IDA, à relever d'un point de pourcentage les ratios des recettes fiscales au PIB des pays dans lesquels ce ratio est inférieur au seuil de 15 %. Pour ce faire, elle s'appuiera sur des partenariats et des plateformes bilatérales et régionales comme la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, qui est une initiative menée conjointement avec le FMI et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

122. Les Participants ont demandé à l'IDA d'aider les pays à améliorer la durabilité des financements axés sur le capital humain, notamment en mettant l'accent sur une couverture sanitaire universelle et un bon niveau d'instruction. Les insuffisances caractérisant la mobilisation des ressources intérieures nuisent à la formation de capital humain qui est un facteur essentiel à la croissance économique. La capacité à mettre en place des systèmes pouvant générer des ressources suffisantes pour financer l'accumulation de capital humain est essentielle pour assurer des financements durables et une mobilisation de ressources intérieures inscrite dans la durée, comme indiqué dans la déclaration conjointe du G20 sur l'importance du financement d'une couverture sanitaire universelle dans les pays en développement¹¹⁴. L'IDA s'emploiera davantage à aider les pays IDA à investir dans leur population en leur offrant des services de nutrition, de santé et d'éducation de qualité et en tirant parti des synergies existant entre l'augmentation de la mobilisation des ressources intérieures d'une part, et l'accroissement de l'efficacité des dépenses et de la transparence du budget dans les domaines prioritaires des services publics d'autre part. Grâce aux progrès technologiques, GovTech pourra contribuer à soutenir les efforts déployés par les autorités publiques pour accroître l'efficacité de la prestation de services et rendre ces derniers plus accessibles, inclusifs et faciles à utiliser. En mettant l'accent sur l'inclusion, il sera possible d'élargir l'accès des groupes vulnérables aux services. La Banque mondiale finance actuellement des options GovTech dans environ 25 pays IDA. Les Participants ont encouragé l'Association à élargir la portée de cette action et à promouvoir l'accès universel dans le cadre de ses activités concernant GovTech, en particulier au profit des personnes handicapées. De plus, les pandémies portent énormément préjudice aux êtres humains, aux sociétés et aux pays, et des efforts sont déployés actuellement dans le but d'accroître la prévention et de réduire les risques en amont, de manière à éviter de lourds coûts humains et économiques¹¹⁵. Toutefois, la plupart des pays IDA sont encore peu préparés à anticiper des situations d'urgence dans le domaine de la santé publique, notamment des pandémies, et à y faire face. L'IDA financera donc des interventions pour accroître la résilience des populations en ce domaine.

123. Les Participants ont insisté sur l'importance que revêt la poursuite de la lutte contre les FFI et ont encouragé l'adoption d'une optique plus largement axée sur la lutte contre la corruption. Les FFI freinent considérablement le développement et sont l'antithèse même d'une prospérité partagée. La corruption, le crime organisé, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la fraude dans le cadre des échanges internationaux et la fraude fiscale détournent et réduisent les ressources publiques. Le volume exact des FFI dans les pays IDA est inconnu, mais

¹¹⁴ Disponible à l'adresse https://www.g20.org/pdf/documents/en/annex_05.pdf.

¹¹⁵ Banque mondiale, *High-Performance Health Financing Universal Health Coverage: Driving Sustainable, Inclusive Growth in the 21st Century* (Washington DC: Groupe de la Banque mondiale, 2019).

la fraude fiscale coûte aux administrations publiques plus de 3 000 milliards de dollars par an¹¹⁶, et des montants bien plus considérables sont détournés à l'échelle mondiale dans le cadre d'autres activités illicites. La dissimulation de fonds illégaux a pour effet de siphonner des capitaux des pays pauvres vers les pays riches et le recours à des structures d'entreprises pour transférer des fonds illicites et acheter des actifs engendre des distorsions sur les marchés des pays riches. Selon diverses études, les systèmes financiers offshore ne cessent de se développer¹¹⁷. La réduction des FFI et de leurs répercussions constitue donc une priorité à l'échelle mondiale et un défi multidimensionnel. La démarche suivie en ce domaine par le Groupe de la Banque mondiale consiste à considérer les flux de financement transfrontaliers, les activités qui sont à l'origine de ces flux et les carences institutionnelles qui les permettent. Dans le cadre d'IDA-19, l'IDA soutiendra et encouragera l'adoption de mesures réglementaires et opérationnelles efficaces pour lutter contre la fraude fiscale, le blanchiment des capitaux, les flux financiers illicites et autres obstacles à l'intégrité du système financier international. Elle aidera aussi plusieurs pays à réaliser des évaluations exhaustives des FFI sur la base à la fois d'informations fiscales et de données relatives à l'activité criminelle. Elle soutiendra également l'échange automatique d'informations entre les pays sur les comptes financiers des contribuables pour leur permettre de détecter des cas de fraude fiscale attribuables à des individus fortunés et de réduire ainsi les incitations à commettre des actes de corruption et à générer des flux illicites. Il est également essentiel de publier des informations sur la propriété effective pour assurer la transparence nécessaire à la prévention et la répression de la corruption et à la lutte contre les FFI engendrés par des transactions frauduleuses.

124. Les Participants ont indiqué que le renforcement de la gouvernance et des institutions était essentiel à l'obtention de résultats satisfaisants au niveau des pays, en particulier pour relever les défis de la FCV et combler les lacunes des données sur les questions de parité hommes-femmes et de handicap. La proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans des milieux touchés par un conflit devrait atteindre 50 % d'ici 2030 ; les conflits seront à l'origine de 80 % de tous les besoins humanitaires et réduiront la croissance du PIB de deux points de pourcentage par an, en moyenne. Les Participants se sont félicités de l'importance accordée dans le cadre d'IDA-19 au renforcement des fonctions essentielles des administrations publiques dans les FCS-IDA de manière à lutter contre les facteurs de FCV. Ils ont souligné l'importance de ces efforts pour l'amélioration de la sécurité, de l'état de droit, de la prestation de services, de l'éthique de responsabilité et des relations entre l'État et les citoyens. Les efforts déployés pour renforcer ces fonctions et réduire les facteurs de FCV s'appuieront sur les importantes analyses diagnostiques entreprises dans le cadre d'IDA-18 et bénéficieront des informations émanant des RRA, en particulier celles qui concernent la sécurité et l'état de droit. Les Participants ont également noté qu'une réduction des lacunes dans les données de base disponibles, notamment en ce qui concerne les données ventilées par sexe et par handicap, permettra de promouvoir la formulation de politiques fondées sur des données probantes et aidera les pays IDA à progresser en direction de l'ODD 16, notamment en s'appuyant sur les données en matière de gouvernance.

125. Les Participants ont insisté sur l'importance que revêt le renforcement de la responsabilité sociale et la participation des citoyens. Il est essentiel que les autorités publiques aient une structure de gouvernance ouverte, participative et réactive pour formuler des politiques publiques et assurer une prestation de services plus inclusive, efficace et équitable. L'ouverture et

¹¹⁶ Fonds monétaire international, *Finance & Development* (septembre 2019), disponible à l'adresse <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2019/09/pdf/fd0919.pdf>

¹¹⁷ Ibid.

la transparence contribuent de manière fondamentale à la disponibilité des informations et à leur diffusion. Ce faisant, elles permettent à la population de participer en connaissance de cause à l'élaboration des politiques. L'IDA aidera à accroître la responsabilité sociale dans les pays IDA en appuyant des plateformes systématiquement ouvertes à un large éventail de parties prenantes, y compris les femmes et les groupes vulnérables, pour les associer à la prise de décisions et à la mise en œuvre des politiques publiques. Ces plateformes comprennent, entre autres, l'OGP, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), l'Initiative mondiale sur la transparence des finances publiques (GIFT) et le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale (GPSA). Elles relèvent d'une approche globale d'accroissement de la responsabilité sociale qui vise à associer les initiatives de participation citoyenne et de transparence des affaires publiques aux fins de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques (voir l'encadré 11). Le Groupe de la Banque mondiale s'engage, durant IDA-19, à mettre en place de telles plateformes multipartites dans les pays qui n'en ont pas encore et à élargir leur portée là où elles sont déjà opérationnelles.

ENCADRE 11. PLATEFORMES MULTIPARTITES

Le rapport de 2018 du Groupe indépendant d'évaluation intitulé *Engaging Citizens for Better Development Results* évalue les efforts déployés par le Groupe de la Banque pour assurer systématiquement la participation citoyenne et recommande à l'institution d'accroître l'envergure et la qualité des activités qu'elle finance pour promouvoir la participation citoyenne et établir, le cas échéant, une solide action citoyenne en utilisant les circuits et les instruments existants à différents niveaux.

Assurer la participation de multiples parties prenantes permet de renforcer la responsabilité sociale et l'intérêt des citoyens. Il devient alors possible d'accroître l'envergure et la qualité de l'ouverture et de l'action des citoyens du niveau stratégique à celui des projets en créant un espace dans lequel les représentants des administrations publiques et de groupes non étatiques (par exemple la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé) peuvent intervenir de manière dynamique et systématique, dialoguer et examiner les décisions en matière de politiques publiques, et forger des partenariats à l'appui de la mise en œuvre et du suivi de ces dernières. Le soutien apporté par la Banque mondiale à la constitution et au renforcement de plateformes multipartites contribuera à encourager une forte participation citoyenne à différents niveaux, et ce faisant, à améliorer les résultats dans le domaine du développement.

En Afghanistan, par exemple, le forum multipartite *Open Government Partnership* (OGP) créé par décret présidentiel réunit 17 représentants des administrations publiques et 17 représentants de la société civile qui examinent conjointement le plan d'action national OGP. Ce forum, qui se réunit sur une base trimestrielle, bénéficie de la participation active de membres de la société civile qui examinent les observations et commentaires formulés par la population sur les politiques et services publics. Les décisions relatives aux activités devant être incluses dans le plan d'action sont prises par voie de consensus ou par scrutin en l'absence de consensus.

Le Partenariat mondial pour la responsabilité sociale (GPSA) de la Banque mondiale réunit des membres des administrations publiques, des coalitions de la société civile et d'autres parties concernées pour formuler et mettre en œuvre des conventions multipartites afin de remédier à des problèmes de développement pressants suivant une approche de responsabilité sociale. Le GPSA a par exemple alloué un don à l'Ouganda afin de renforcer la transparence et la responsabilité des marchés publics dans le secteur de l'agriculture, de l'éducation et de la santé de manière à améliorer la prestation de services. L'adoption d'une convention multipartite a permis d'associer la société civile et les administrations publiques à la mise en œuvre d'interventions de responsabilité sociale dans cinq districts ougandais.

126. Les Participants ont encouragé l'IDA à poursuivre les actions et les programmes ayant bénéficié d'un appui dans le cadre d'IDA-18 pour promouvoir des institutions plus ouvertes, efficaces et responsables, et à donner suite aux engagements stratégiques d'IDA-19 ci-après :

Promouvoir la transparence et la gestion de la dette

1. Aider au moins 25 pays IDA à adopter une approche-programme intégrée pour accroître la transparence de la dette en assurant un suivi renforcé de la dette publique dans les AVD et/ou appuyant les réformes qui améliorent la transparence de la dette, notamment l'obligation de communication de données sur la dette à cette fin¹¹⁸.
2. Aider au moins 25 pays IDA à renforcer leurs évaluations des risques budgétaires et leurs capacités de gestion de la dette en élargissant la portée des activités de suivi des risques budgétaires et/ou en mettant en œuvre des stratégies de gestion de la dette¹¹⁹.

Renforcer la mobilisation de ressources intérieures

3. Financer la mise en œuvre de programmes d'aide aux pays qui soutiennent les efforts déployés par les pays IDA dont les recettes fiscales restent systématiquement inférieures à 15 % du PIB afin d'accroître la moyenne non pondérée du ratio recettes fiscales/PIB d'un point de pourcentage pendant la période de trois ans du cycle de l'IDA, dans le cadre d'une action concertée avec les partenaires.

Renforcer la gouvernance dans le domaine des infrastructures

4. Aider au moins 20 pays à recenser les problèmes de gouvernance qui entravent la conception, le financement et la mise en œuvre des investissements dans des infrastructures de qualité, en accordant une attention particulière à la préparation des projets, à la passation des marchés, aux considérations environnementales et sociales et à l'intégrité, pour guider l'adoption de politiques et/ou de réglementations qui renforcent la gouvernance des infrastructures dans la majorité de ces pays¹²⁰.

Soutenir des investissements dans les ressources humaines qui favorisent l'efficacité, la croissance et l'équité

5. Aider au moins 15 des pays IDA ayant le plus faible indice de capital humain à améliorer la viabilité des financements axés sur le capital humain, notamment en mettant l'accent sur une couverture sanitaire universelle et un bon niveau d'instruction pour tous, moyennant :
i) l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, et ii) un alignement plus efficace et plus durable des dépenses sur les ressources intérieures et extérieures.

¹¹⁸ Divers instruments (opérations de prêt, diagnostics, assistance technique, etc.) seront utilisés à l'appui de cet engagement.

¹¹⁹ Les actions envisagées au titre des engagements stratégiques 1 et 2 seront essentiellement axées sur les pays courant un risque modéré ou élevé de surendettement, conformément aux priorités énoncées dans la SDFP. Ces actions pourraient aussi contribuer à prévenir une dégradation des indicateurs de risque de ces pays, notamment le passage rapide d'un niveau de risque faible à élevé comme cela s'est produit dans certains cas.

¹²⁰ L'accent sera mis sur les pays ayant une note CPIA égale ou inférieure à 3 pour l'indicateur 16 (transparence, responsabilité et corruption). On dénombre actuellement 55 pays IDA dans ce groupe.

Assurer l'accès universel aux services grâce à GovTech

6. Aider au moins 12 pays IDA à adopter des solutions GovTech¹²¹ accessibles à tous¹²².

Renforcer la préparation aux pandémies

7. Aider au moins 25 pays IDA à mettre en œuvre des plans de préparation aux pandémies dans le cadre d'interventions telles que le renforcement des capacités institutionnelles, l'assistance technique, l'octroi de prêts et la réalisation d'investissements.

Lutter contre la corruption et la fraude fiscale pour réduire les flux financiers illicites

8. Aider au moins cinq pays à réaliser des évaluations approfondies des flux financiers illicites (FFI) et à élaborer des plans d'action. Aider également au moins 20 pays IDA à prendre des mesures de lutte contre les FFI, notamment : accroissement de l'accès à l'information sur la propriété effective et sensibilisation à cette question, et/ou adoption d'un système d'échange automatique de données pour réduire l'évasion fiscale.
9. Aider au moins 50 % des pays IDA à mettre en place des systèmes électroniques de passation des marchés et à procéder à une analyse détaillée des données sur la passation des marchés pour accroître l'efficacité des dépenses publiques et réduire les risques de corruption.

Promouvoir des approches multipartites pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques

10. Aider au moins 50 % des pays IDA à mettre en place des plateformes de collaboration avec différentes parties prenantes (ou à renforcer celles qui existent), notamment les femmes et les groupes vulnérables, pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à renforcer la participation du public, le respect du principe de responsabilité et la réactivité.

Renforcer les fonctions essentielles de l'État dans les pays FCS-IDA

11. Aider au moins 95 % des pays FCS-IDA (dans lesquels des opérations sont en cours) à assurer et/ou renforcer les fonctions essentielles de l'État afin de remédier aux facteurs de FCV¹²³.

¹²¹ Les solutions GovTech comprennent du matériel informatique, des logiciels, des applications et d'autres technologies conçus pour améliorer l'accès et la qualité des services publics, faciliter la participation des citoyens (CivicTech) et améliorer le fonctionnement des administrations publiques. Cela comprend les compléments analogiques qui permettent de renforcer les institutions chargées de la mise en œuvre des solutions GovTech, notamment la mise au point de stratégies connexes, le renforcement des capacités, l'adoption de lois sur l'administration en ligne et l'élaboration de cadres réglementaires qui facilitent l'interopérabilité.

¹²² Par « accessibles à tous », on entend que les services GovTech sont conçus de manière à être accessibles, compris et utilisés par tous les membres de la population, quels que soient leur handicap, leur âge, les équipements d'assistance qu'ils utilisent, le lieu dans lequel ils se trouvent ou la manière dont ils se connectent à l'Internet. Cela s'applique au matériel informatique et aux logiciels.

¹²³ Les fonctions essentielles de l'État sont : i) la gestion des recettes et des dépenses publiques ; ii) la décentralisation et la prestation de services ; iii) l'emploi dans la fonction publique et l'administration publique ; et iv) l'état de droit.

Améliorer les données pour que les politiques soient davantage fondées sur les faits

12. Aider 30 pays IDA, notamment ceux dans lesquels des activités statistiques sont en cours¹²⁴, à renforcer leurs institutions et à se doter des moyens de réduire le manque de données de base sur lesquelles fonder l'élaboration des politiques, notamment de données ventilées par sexe et type de handicap¹²⁵.

SECTION IV : VOLUMES ET CONDITIONS DE L'AIDE DE L'IDA PENDANT IDA-19

128. **Les Participants se sont félicités de l'ambitieux paquet de financements d'IDA-19 qui est indispensable pour aider les pays IDA à répondre à leurs besoins de financement afin d'atteindre le double objectif du Groupe de la Banque mondiale et de réaliser les ambitions du Programme 2030.** Ils ont reconnu la nécessité de maintenir et renforcer les programmes de l'IDA pour permettre aux pays IDA de faire face aux turbulences mondiales, aux problèmes de développement et aux multiples risques et vulnérabilités décrits plus haut. Les pays IDA ont montré qu'ils sont en mesure d'utiliser les ressources de l'IDA pour relever ces défis et obtenir de bons résultats. L'augmentation régulière de la demande de ressources de l'IDA, qui fait suite aux excellents résultats d'IDA-18, montre qu'IDA-19 peut faire encore plus et mieux pour les clients de l'Association.

129. **Les Participants ont approuvé une reconstitution d'un montant total de 82 milliards de dollars (soit la contre-valeur de 59,3 milliards de DTS)¹²⁶ pour IDA-19, ce qui représente une augmentation de 3 % en valeur réelle des ressources que l'IDA met à la disposition de ses clients.** Ces ressources seront réparties comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessous :

¹²⁴ Cet engagement viserait 25 % des 51 pays IDA dans lesquels aucune opération statistique n'est en cours.

¹²⁵ Les données seront ventilées par sexe et par type de handicap dans le cadre du programme *Data for Policy* (D4P), selon qu'il convient, c'est-à-dire lorsque les données tirées des enquêtes auprès des ménages se prêtent à une ventilation, en particulier celles recueillies au niveau individuel. Le programme D4P continuera également de promouvoir la production de statistiques ventilées par sexe et par type de handicap dans les pays où cela est déjà possible.

¹²⁶ Au taux de change de référence d'IDA-18, à savoir 1,383 18 USD/DTS.

TABLEAU 3. EMPLOI DES RESSOURCES D'IDA-19
(EN MILLIARDS DE DOLLARS ET DE DTS)

	En milliards de dollars		En milliards de DTS ⁱ	
	IDA-18 ⁱⁱ	IDA-19	IDA-18 ⁱⁱ	IDA-19
1. Financements concessionnels	63,6	73,8	45,3	53,4
I. Ressources de base de l'IDA	52,4	60,5	37,4	43,7
<i>FCS/FCVⁱⁱⁱ</i>	14,7	18,7	10,5	13,5
dont Enveloppe FCV ^{iv, v}	4,7	7,5	3,4	5,4
Syrie	1,0	1,0	0,7	0,7
<i>Non-FCS</i>	37,7	41,8	26,9	30,2
II. Ressources autres que les ressources de base IDA	11,1	13,3	7,9	9,6
<i>Enveloppe régionale & pour les biens publics</i>				
Guichet régional	5,0	7,6	3,6	5,5
Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil	2,0	2,2	1,4	1,6
Mécanisme de réponse aux crises	3,0	2,5	2,1	1,8
Régularisation des arriérés	1,1	1,0	0,8	0,7
2. Financements non concessionnels	9,0	5,7	6,4	4,1
Mécanisme de financement complémentaire	6,2	5,7	4,4	4,1
Appui transitoire	2,8	-	2,0	-
3. Guichet de promotion du secteur privé	2,5	2,5	1,8	1,8
Total	75	82	53	59
<i>Dons</i>	16,7	21,6	11,9	15,6
<i>Élément don : ressources concessionnelles de l'IDA</i>	58 %	59 %	58 %	59 %
<i>Élément don : reconstitution globale</i>	49 %	53 %	49 %	53 %

Notes importantes :

- (i) Reflète l'enveloppe prévue pour IDA-18, à savoir 53,5 milliards de DTS, sur la base du taux de change de référence d'IDA-18, soit 1,402 07 USD/DTS, et du taux de change convenu pour IDA-19, à savoir 1,383 18 USD/DTS.
- (ii) Montants convenus pour IDA-18 tel qu'indiqué dans le Rapport des Délégués à la Dix-huitième reconstitution. Ces montants ont été révisés durant l'examen à mi-parcours d'IDA-18 et d'autres réaffectations ont été opérées durant l'Ex. 20.
- (iii) Montant des allocations estimé sur la base de la liste harmonisée de pays FCS pour IDA-19. À titre de comparaison, les montants d'IDA-18 sont aussi déterminés sur la base des pays FCS, mais comprennent des montants additionnels indicatifs liés à des régimes spéciaux tels que le régime d'atténuation des risques (RMR), le régime de redressement et l'allocation exceptionnelle au profit de pays sortant de conflit, ainsi que les fonds mis en réserve (pour la Syrie par exemple).
- (iv) L'Enveloppe d'IDA-18 pour les FCV a été dotée d'un montant indicatif au début de la période d'IDA-18, comprenant le financement complémentaire au titre du régime RMR et le montant hypothétique prévu pour les opérations de redressement, y compris 1 milliard de dollars mis en réserve pour la Syrie.
- (v) L'Enveloppe FCV d'IDA-19 est dotée d'un montant indicatif fixé en tenant compte des pays pouvant y prétendre, mais qui n'ont pas été prédéterminés. Faute de souscriptions, les montants inutilisés sont alloués aux autres pays IDA sur la base du système PBA ou dans le cadre d'allocations inter/intra-régionales pour la seconde moitié de la période de reconstitution. L'Enveloppe FCV d'IDA-19 comprend jusqu'à 1 milliard de dollars de ressources pouvant mobilisées au profit de la Syrie au titre de l'allocation pour le redressement.

A. FINANCEMENTS CONCESSIONNELS DE L'IDA

Montants alloués aux pays

129. Les Participants sont convenus d'accroître le montant total des ressources allouées aux pays dans le cadre d'IDA-19, qui servent de base à l'action menée par l'IDA pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs de développement. Ces ressources seront allouées sans affectation spéciale à tous les pays admis à emprunter à l'IDA, pour financer des interventions prioritaires qui contribuent directement à promouvoir les investissements dans les ressources humaines, la croissance et la résilience. Les montants alloués représentent 74 % du montant total des ressources d'IDA-19, contre 70 % pour IDA-18. Comme par le passé, les allocations sont basées sur les résultats, conformément au système PBA qui consiste à allouer stratégiquement les ressources limitées de l'IDA en encourageant des mesures et des résultats solides, tout en tenant

compte des besoins des pays (voir l'annexe 2 pour de plus amples informations). Le système PBA sera essentiellement le même que celui utilisé pour IDA-18. Les allocations finales seront ajustées pour tenir compte des nouvelles approches adoptées pour IDA-19 en ce qui concerne les pays endettés et ceux en situation de fragilité, de conflit et de violence.

130. Les Participants se sont félicités de la modification des montants alloués aux pays IDA pour les aider à s'engager dans une trajectoire de financement durable des activités de développement tout en renforçant leur capacité de gestion de la dette. Comme indiqué dans la Section II B ci-dessus, la future politique de financement durable du développement comportera un programme de renforcement de la viabilité de la dette pour inciter davantage les pays à financer le développement par des moyens viables en définissant les résultats à atteindre et les mesures à prendre chaque année en fonction de la situation et des capacités particulières de chaque pays IDA. Le programme consistera à « mettre en réserve » une partie des fonds alloués aux pays pour les inciter à prendre des mesures visant à réduire les risques de vulnérabilité liés à l'endettement. Pour les pays IDA courant un risque modéré ou élevé ou en situation de surendettement, la part mise en réserve représentera 10 % de l'allocation (risque modéré) ou 20 % (risque élevé ou surendettement), et pourra être encaissée par le pays une fois qu'il aura pris les mesures et atteint les résultats convenus. Dans ce système, les pays qui atteignent systématiquement les objectifs fixés continueront à recevoir le montant total de leur allocation pendant la période couverte par IDA-19 et au-delà. Les pays qui ne parviennent jamais à atteindre leurs objectifs annuels n'auront plus accès aux fonds mis en réserve à la fin du cycle de reconstitution des ressources de l'IDA et ces fonds seront reversés dans l'enveloppe PBA. (Voir l'annexe 9 pour de plus amples informations.)

131. Les Participants ont accueilli favorablement la création d'une enveloppe réservée aux pays en situation de FCV dans le montant total des ressources de l'IDA allouées aux pays. L'enveloppe FCV, qui repose en grande partie sur les enseignements tirés d'IDA-18¹²⁷, s'accompagne d'énormes incitations et d'une solide structure de responsabilisation pour fournir un appui renforcé aux pays exposés à différents types de risques de FCV. Elle sera intégrée aux montants alloués aux pays et divisée en trois catégories d'allocations (voir également l'annexe 3) :

- a. **L'allocation pour la prévention et la résilience (PRA)** permettra de renforcer l'aide fournie aux pays qui risquent de tomber dans une situation de conflit intense ou de violence généralisée, cette aide étant basée sur l'engagement des pouvoirs publics et des critères convenus. Les pays bénéficiaires recevront une aide supplémentaire égale à 75 % de leur allocation PBA plafonnée à 700 millions de dollars pour IDA-19.
- b. Une nouvelle **allocation pour la poursuite des opérations pendant un conflit (RECA)** permettra à l'IDA de maintenir un niveau d'intervention de base dans un petit nombre de pays en proie à des conflits de forte intensité et dont le gouvernement a des capacités très limitées. L'allocation RECA permet également de codifier les possibilités de collaboration entre la Banque mondiale et les institutions des Nations Unies ou les organisations non gouvernementales internationales dans certaines circonstances pour des projets de développement qui bénéficient aux pays RECA.

¹²⁷ Voir [IDA19 Second Replenishment Meeting : Special Theme - Fragility, Conflict and Violence](#), Section II D, « Progress and Lessons from the IDA18 Financing Toolkit ».

- c. **L'allocation pour le redressement (TAA)** permettra d'aider des pays sortant d'un conflit, d'une crise politique ou sociale ou d'une période pendant laquelle ils n'ont pas reçu de financements de l'IDA et dans lesquels il est possible d'engager des réformes susceptibles d'accélérer la transition d'une situation de fragilité à la résilience, cette aide étant basée sur l'engagement des pouvoirs publics et sur des critères convenus. Par exemple, les pays qui renouent avec l'IDA après l'apurement de leurs arriérés pourraient bénéficier de cette allocation. Cette aide supplémentaire pourra atteindre 125 % de l'allocation PBA, jusqu'à hauteur de 1,25 milliard de dollars par pays pendant IDA-19.

132. **Le système d'allocation des ressources basé sur la performance utilisé pour IDA-18 sera maintenu pour IDA-19.** La Politique de financement durable du développement proposée sera étroitement liée au cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu établi par le FMI et la Banque mondiale pour mettre en place des mesures appropriées et équitables qui incitent les pays IDA à adopter des mesures pour réduire les risques de vulnérabilité liés à l'endettement, en tenant compte des différents besoins et capacités de ces pays. En outre, dans l'enveloppe réservée aux pays en situation de FCV, les allocations PRA et TAA encouragent les pays à s'attaquer aux facteurs de FCV, en définissant des critères qui seront revus chaque année. Toutefois, ces ajustements des montants alloués ne se feront pas aux dépens des pays qui affichent de meilleurs résultats, mais sont aussi confrontés à des problèmes de développement.

133. **IDA-19 continuera d'accroître fortement le soutien apporté aux petits États pendant IDA-18 pour les aider à faire face à leurs problèmes et vulnérabilités.** Pendant IDA-19, les petits États continueront de bénéficier de l'accroissement exceptionnel, à 15 millions de DTS (soit une contre-valeur de 20,7 millions de dollars)¹²⁸ par an, de l'allocation de base minimale. Ils bénéficieront également de l'accent accru mis sur la résilience dans le cadre du CRW, ainsi que des modifications apportées au guichet régional, qui pourraient accroître sensiblement les montants auxquels ces pays pourraient prétendre pour élargir leurs marchés, trouver des solutions régionales aux problèmes communs, harmoniser leurs politiques et promouvoir les biens publics mondiaux. Les petites économies insulaires — un sous-groupe des petits États — continueront de recevoir un traitement spécial de l'IDA conformément au régime d'exception de l'Association pour les petites économies insulaires¹²⁹. Seize petits pays insulaires ayant un RNB par habitant supérieur au seuil défini par l'IDA reçoivent des crédits de l'IDA aux conditions les plus favorables accordées par l'Association, qui sont normalement réservées aux petites économies. Les petits États qui ne sont pas des pays insulaires continueront également de recevoir des crédits de l'IDA aux conditions réservées aux petites économies.

Financements concessionnels de l'IDA

134. **Les Participants ont accueilli favorablement les ajustements proposés pour les financements de l'IDA, à savoir :** i) élargissement du guichet régional pour appuyer les initiatives stratégiques, les organisations régionales et les réformes ; ii) renforcement du mécanisme CRW

¹²⁸ Au taux de change de référence d'IDA-19, à savoir 1,383 18 USD/DTS.

¹²⁹ Adopté en 1985, le régime d'exception au profit des petites économies insulaires a été révisé en mars 2019 pour inclure : a) des critères applicables à l'examen des demandes de reclassement des petites économies insulaires de la catégorie exclusivement BIRD dans la catégorie IDA ; et b) des critères d'étalonnage des conditions d'allocation de ressources concessionnelles de l'IDA aux petites économies insulaires. En vertu du nouveau régime, la République de Fidji a été reclassée de « pays BIRD » en « pays IDA » le 1^{er} juillet 2019.

pour faciliter l'intervention rapide en cas de crises à évolution lente ; iii) simplification de l'architecture de l'IDA par le biais du mécanisme pour les biens publics régionaux afin d'améliorer le ciblage et l'efficacité de l'allocation des ressources dans le cadre du Guichet régional et du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR) grâce à des critères bien définis, en évitant de créer de nouveaux mécanismes. En particulier, IDA-19 offrira la marge de manœuvre nécessaire pour affecter les ressources entre les différents guichets, jusqu'à hauteur de 0,5 milliard de dollars, avant l'examen à mi-parcours d'IDA-19.

135. Les Participants ont approuvé un accroissement sensible des ressources allouées au Guichet régional. L'augmentation sera ancrée dans les stratégies régionales et centrée sur les priorités définies, telles que la prévention des catastrophes naturelles et des pandémies et la préparation à y faire face, l'Économie bleue (voir l'encadré 8 dans la Section III C) et l'adoption d'innovations ayant d'importantes retombées positives dans les autres pays IDA. En Afrique, la « Stratégie d'aide à l'intégration et à la coopération régionales » pour les exercices 18 à 23 guidera la sélection des opérations prioritaires, notamment : la prise en compte des dimensions régionales de la fragilité (au Sahel, dans la région du lac Tchad et dans la corne de l'Afrique) ; le Projet sur le capital humain ; le commerce et les chaînes de valeur ; et l'économie numérique pour l'Afrique. En Asie du Sud, la stratégie est centrée sur la promotion de la coopération sous-régionale dans des secteurs tels que les technologies de l'information, l'énergie, les voies navigables et l'environnement. La région Europe et Asie centrale (ECA) met en place un nouveau cadre régional d'intervention pour l'Asie centrale (REFCA) axé sur les liens régionaux, le développement du marché de l'hydroélectricité, l'accroissement des relations commerciales et des liaisons de transport et le renforcement de la connectivité avec l'Asie du Sud. Ces projets visent notamment à améliorer la connectivité régionale entre le Tadjikistan et l'Afghanistan et à promouvoir l'activité économique, en accordant une attention particulière aux régions frontalières à risque entre les deux pays, sur la base d'analyses des risques et de la résilience. La région Asie de l'Est et Pacifique mettra l'accent sur l'aviation, les communications, la gestion environnementale, la pêche et le financement en cas de catastrophe (assurance contre les risques de catastrophe) dans les îles du Pacifique. La stratégie de partenariat régional du Groupe de la Banque mondiale en Amérique latine et dans les Caraïbes pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) pendant la période 2015-20 est axée sur la croissance et la compétitivité et le renforcement de la résilience. La coopération régionale est l'un des quatre piliers de la stratégie de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord qui met l'accent sur les biens publics (éducation, eau et énergie), l'instauration d'un meilleur climat de confiance et de collaboration et la recherche de possibilités d'initiatives interrégionales avec la région Afrique.

136. Les Participants ont également pris note des ajustements opérationnels proposés pour le Guichet régional. Ils se sont félicités de l'introduction d'opérations régionales de financement à l'appui des politiques de développement (DPF) dans le cadre du Guichet régional pour appuyer les programmes de réforme coordonnés au niveau régional, tout en soulignant la nécessité d'une application rigoureuse de cette modalité. Le Guichet régional fournira un appui accru aux opérations menées dans un seul pays qui ont des retombées positives claires, par exemple en cas de pandémie ou lorsqu'un accord multi-pays prévoit la mise en place d'activités pouvant être financées par une opération de l'IDA¹³⁰. Par ailleurs, selon la nature de l'aide et moyennant

¹³⁰ Pendant IDA-17, les Participants avaient convenus de créer un guichet régional de l'IDA pour financer des projets concernant un seul pays IDA, mais qui induiraient des changements positifs importants pour la région.

une évaluation adéquate des risques, le Guichet régional permettra également aux organisations régionales solvables d'avoir accès aux crédits de l'IDA, à condition que ces interventions bénéficient exclusivement aux pays IDA. Les Participants ont également souligné que d'autres réformes, notamment stratégiques et institutionnelles, étaient nécessaires pour garantir que les avantages produits par les investissements régionaux se matérialisent pleinement, de manière inclusive et durable (voir l'annexe 5).

137. Les Participants ont approuvé le dispositif mis en place au titre du CRW pour faire face aux crises à évolution lente comme des épidémies et l'insécurité alimentaire. Ils ont rappelé l'importance de définir pour cela des modalités de fonctionnement et de gouvernance appropriées, notamment des cas de déclenchement de l'aide au titre de ce mécanisme. Le CRW aidera également à améliorer la préparation aux crises grâce aux composantes d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) et à établir des liens plus explicites entre le recours au CRW et les efforts faits pour « mieux reconstruire » en renforçant l'élaboration de programmes nationaux de reconstruction après une crise afin de mieux résister aux chocs futurs. Les Participants ont encouragé l'IDA à aider les pays à mieux comprendre la panoplie d'outils disponibles en cas de crise. Ils ont approuvé l'enveloppe de 2,5 milliards de dollars proposée au titre du CRW, avec la possibilité de modifier ce montant lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-19 si des ressources supplémentaires s'avèrent nécessaires pour faire face à une crise. Lors de l'examen à mi-parcours, les résultats produits par le CRW grâce au cadre d'intervention rapide, notamment les critères de déclenchement et leur utilité, seront examinés et analysés (voir l'annexe 6).

138. Les Participants ont indiqué qu'ils souhaitent que l'IDA maintienne sa capacité à fournir une aide aux pays¹³¹ cherchant à renouer avec l'Association pendant IDA-19. Cette aide exceptionnelle sera fournie dans le cadre de la démarche systématique suivie par l'IDA pour régulariser les arriérés en tenant compte de la situation du pays en question. Les Participants ont décidé d'affecter 1 milliard de dollars à cette fin dans le cadre d'IDA-19. Ils ont demandé à la Direction de faire le point sur l'utilisation des ressources aux fins d'apurement des arriérés lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-19 et sur les projets de réaffectation des ressources inutilisées pendant la dernière année d'IDA-19.

139. Les Participants ont approuvé le maintien du Guichet de promotion du secteur privé (PSW) avec une allocation de 2,5 milliards de dollars et se sont félicités des mesures prises par la Direction pour améliorer la transparence. Le PSW est l'un des principaux outils utilisés par le Groupe de la Banque mondiale pour promouvoir l'objectif d'IFC, à savoir accroître la proportion de ses engagements dans les pays IDA conformément au programme d'augmentation du capital de la BIRD et d'IFC. Pour IDA-19, le PSW maintiendra les mêmes mécanismes que pour IDA-18, en tirant des enseignements de l'expérience acquise avec le PSW pilote mis en place pendant IDA-18, mais en affectant à chaque sous-mécanisme un montant indicatif qui tient compte de la demande actuelle. Les conditions d'accès au PSW seront modifiées pour : i) faciliter la transition des pays IDA d'une période de reconstitution des ressources à la suivante, soit en passant

¹³¹ Trois pays bénéficiant de prêts et crédits de la BIRD ou de l'IDA, mais ayant des arriérés de longue date, pourraient être admis à recevoir une aide exceptionnelle de l'IDA pour régulariser leur situation. La Somalie et le Soudan ont été déclarés potentiellement admissibles à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), tandis que le Zimbabwe n'a pas été évalué dans le cadre de cette initiative.

dans la catégorie « ni BIRD ni IDA » soit en sortant de la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit¹³²; ii) permettre d'utiliser les ressources du PSW pour appuyer des interventions menées au titre de programmes dans des pays non admis à bénéficier du PSW, sans toutefois dépasser 20 % du montant total des investissements financés par ces programmes¹³³ et à condition de démontrer l'effet multiplicateur de ces programmes en termes d'avantages directs produits dans les pays admis à bénéficier du PSW. Les Participants se sont félicités de la recherche de nouveaux instruments dans le cadre du Mécanisme de financement mixte et du Mécanisme de financement en monnaie nationale pour accroître les prêts en monnaie nationale et associer des organismes de financement locaux ainsi que des tiers prêteurs (y compris d'autres institutions de financement du développement, le cas échéant) à des opérations financées par le PSW. La Direction tiendra les Participants au courant des progrès accomplis et obtiendra les autorisations nécessaires des Administrateurs de l'IDA pour mettre en œuvre les solutions retenues. Les Participants ont demandé de rester informés des progrès accomplis et se sont félicités de l'amélioration de la transparence autour des subventions du PSW, en encourageant la Direction à renforcer les liens entre l'appui fourni par le Guichet et les thèmes particuliers de l'IDA. En plus de publier davantage d'informations sur les sites Web de l'IDA, d'IFC et de la MIGA, la Direction s'est engagée à publier sur le site Web du PSW¹³⁴ diverses informations concernant le Guichet, notamment la liste des projets financés, les effets escomptés et la subvention fournie, ainsi que des informations multimédias sur certains projets démontrant que la subvention est économiquement justifiée et vient compléter les prêts de la MIGA et d'IFC dans les pays IDA. Les Participants ont également demandé que l'IEG procède à une évaluation de la mise en œuvre du PSW avant l'examen à mi-parcours d'IDA-19.

140. Les Participants ont favorablement accueilli le maintien du WHR avec une allocation de 2,2 milliards de dollars. (Voir l'annexe 4.)

B. FINANCEMENTS NON CONCESSIONNELS DE L'IDA

141. Bien que les financements non concessionnels absorbent moins de ressources de l'IDA que les financements concessionnels, leur part relative dans chaque reconstitution doit refléter la demande des pays IDA. Avec l'élimination de l'aide à la transition pour les pays reclassés, qui a été approuvée par les Participants lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18¹³⁵, les ressources non concessionnelles de l'IDA seront réduites pour IDA-19. Cela illustre également la forte demande de ressources concessionnelles de la part des pays IDA.

142. Le Mécanisme de financement complémentaire sera maintenu pendant IDA-19, mais il sera rebaptisé par Guichet de financement complémentaire (SUW). Ce Guichet accordera des financements aux conditions de la BIRD aux pays à financement mixte et aux pays exclusivement IDA qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement afin de soutenir les opérations de qualité et porteuses de transformation couvrant un seul pays ou une région et

¹³² Une reconstitution de transition signifie que les pays qui passent dans la catégorie « ni BIRD ni IDA » pendant la période de reconstitution pourront prétendre aux ressources du PSW pour la reconstitution suivante avant de perdre leur accès à ce mécanisme.

¹³³ On trouvera la liste des pays admis à bénéficier du PSW à l'adresse suivante : <https://ida.worldbank.org/sites/default/files/pdfs/psw-eligible-countries-regions.pdf>.

¹³⁴ Voir IDA18 IFC-MIGA Private Sector Window.

¹³⁵ Voir le rapport sur l'examen à mi-parcours d'IDA-18 intitulé *Transitioning out of IDA financing — A review of graduation policy and transition process*.

ayant un fort impact sur le développement. Le SUW continuera de privilégier les interventions qui aident les clients à éliminer les obstacles majeurs au développement. Ses modalités d'exécution resteront les mêmes que pour IDA-18, mais cadreront pleinement avec la nouvelle politique de financement durable du développement et la politique de plafonds d'endettement du FMI. Les Participants ont décidé d'allouer un montant de 5,7 milliards de dollars au SUW pour IDA-19 (voir l'annexe 8).

Reclassement des pays IDA

143. **Les Participants ont félicité la République de Moldova et la Mongolie des récents progrès qu'elles ont accomplis dans le domaine du développement et de leur sortie de la catégorie des pays IDA à la fin de la période couverte par IDA-18.** Ils ont également décidé de maintenir le processus de reclassement des pays IDA, qui se caractérise par sa souplesse et son caractère global et aide les pays à sortir durablement de la catégorie des pays IDA. Pour confirmer que les pays sont prêts et assurer une transition sans heurts et permanente du régime IDA à celui de la BIRD, la Direction s'est également engagée à renforcer la concertation avec les pays concernés. Pour faciliter cette transition, les Participants se sont félicités de la décision prise par la Direction dans le cadre de l'augmentation du capital de la BIRD : les pays reclassés recevront un appui suffisant de la BIRD afin qu'ils disposent des ressources nécessaires pour remplacer l'intégralité des financements IDA ; et ils seront exemptés de l'augmentation de la prime de remboursement pendant deux cycles de refinancement de l'IDA. (Voir également le paragraphe 149 sur la possibilité pour les pays reclassés de réengager les ressources inutilisées des projets IDA annulés.) Les Participants ont convenu de supprimer à la fin d'IDA-18 l'appui transitoire exceptionnel fourni aux pays reclassés. Enfin, ils ont convenu de maintenir le plafonnement des allocations versées aux pays à financement mixte qui reçoivent d'importants financements de la BIRD à 7 % des ressources de l'IDA pouvant être allouées à ces pays.

C. CONDITIONS DE FINANCEMENT

144. **Les Participants ont décidé de maintenir pendant IDA-19 les conditions de financement concessionnel et non concessionnel d'IDA-18,** sous réserve des exceptions mentionnées au paragraphe suivant. Pour les pays exclusivement IDA autres que « ni BIRD ni IDA », l'admissibilité à bénéficier de dons continuera de dépendre de la notation du risque de surendettement : les pays présentant un faible risque de surendettement recevront leurs ressources concessionnelles de l'IDA sous forme de crédits ; les pays à risque modéré de surendettement bénéficieront de financements concessionnels de l'IDA composés pour 50 % de crédits et pour 50 % de dons¹³⁶ ; et les pays à risque élevé de surendettement recevront leur allocation de l'IDA intégralement sous forme de dons, sans excéder 1 milliard de dollars par exercice et par pays¹³⁷.

145. **Les Participants ont également décidé de maintenir les conditions de financement pour le guichet WHR.** Les pays à haut risque de surendettement recevront leurs financements au

¹³⁶ Les conditions pourront être plus rigoureuses si les objectifs de performance et de réforme définis dans la politique de financement durable du développement ne sont pas atteints.

¹³⁷ Pour limiter le risque moral et préserver la viabilité financière de l'IDA, les dons seront plafonnés à 1 milliard de dollars par exercice et par pays pendant IDA-19. Au-delà de ce montant, les financements seront accordés aux conditions habituelles de l'IDA ou déterminés dans le cadre de la Politique de financement durable du développement. Voir *Addressing Debt Vulnerabilities in IDA Countries : Options for IDA19* IDA/SecM2019-0176 (4 juin 2019).

titre du guichet sous la forme de dons. Les pays à risque faible ou modéré de surendettement recevront des financements composés pour 50 % de dons et pour 50 % de crédits (aux conditions applicables au pays concerné). La part des ressources allouées au titre du Mécanisme et celle des allocations basées sur la performance seront modifiées comme suit pendant IDA-19 : le Mécanisme financera au plus 90 % du montant total du projet et les allocations PBA couvriront le reste, soit au moins 10 % du total¹³⁸ (voir l'annexe 4).

146. Les Participants se sont déclarés favorables à une approche en deux temps pour trouver des solutions qui permettent aux pays IDA d'avoir accès aux financements en monnaie nationale. Bien qu'il existe de nombreuses structures et caractéristiques possibles, chacune présente des difficultés et nécessite des compromis et doit donc être évaluée en détail pour répondre aux besoins de développement des emprunteurs tout en préservant la viabilité financière de l'IDA à long terme. La mise au point de solutions en monnaie nationale étant une tâche difficile et complexe, les Participants ont demandé une analyse approfondie de cette question avant la fin d'IDA-18 en vue de formuler une proposition qui sera examinée lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-19.

147. Remboursements accélérés. Les Participants ont noté que l'application de la clause de remboursement accéléré risquait d'imposer une lourde charge aux pays reclassés pendant IDA-19 et d'aller à l'encontre de l'objectif de sortie sans heurts du régime IDA. Ils ont donc approuvé la suspension de cette clause pour la République de Moldova et la Mongolie pendant IDA-19. S'agissant des pays reclassés pendant IDA-18, les Participants se sont félicités de la proposition de la Direction d'appliquer la clause de remboursement accéléré prévue dans les accords juridiques régissant les financements ordinaires et les financements mixtes depuis 1987. Cette proposition a été approuvée par les Administrateurs en décembre 2019¹³⁹.

148. Réengagement des ressources provenant de projets annulés par les pays reclassés. Les Participants ont noté qu'il importait de continuer de procéder avec souplesse et d'encourager la restructuration des opérations en cours financées par l'IDA pour qu'elles produisent les effets escomptés dans le domaine du développement, notamment celles menées dans les pays qui ne sont plus admis à emprunter à l'IDA. À cette fin, les Participants ont décidé de maintenir la pratique approuvée au début d'IDA-18, qui consiste à permettre aux pays reclassés de réengager les ressources provenant de projets annulés, qu'ils ont ultérieurement révisée après l'examen à mi-parcours d'IDA-18¹⁴⁰. Les fonds annulés peuvent être réengagés durant le même exercice et, dans tous les cas, avant le 30 juin de la dernière année du cycle de reconstitution des ressources de l'IDA durant lequel l'annulation a lieu¹⁴¹.

¹³⁸ Cette nouvelle ventilation tient compte des enseignements tirés d'IDA-18 et vise à simplifier et recentrer le dialogue entre les équipes de la Banque mondiale et les clients sur les questions de fond concernant la programmation du Mécanisme WHR.

¹³⁹ Voir *IDA19 Acceleration of Credit Repayments to IDA* IDA/R2019-0347 (13 décembre 2019).

¹⁴⁰ Voir *IDA18 : Post-Mid-Term Review Amendments* IDA/R2018-0401 (17 décembre 2018). Voir également la Directive de l'IDA intitulée *IDA Directive on Recommitment of IDA Resources* (7 février 2019), qui limite l'admissibilité des pays reclassés à deux cycles de refinancement après leur sortie de la catégorie des pays IDA, permet de réengager (aux conditions des financements mixtes) les soldes inutilisés des crédits concessionnels de l'IDA, et stipule que les soldes annulés des crédits non concessionnels de l'IDA doivent être réengagés aux conditions des financements non concessionnels de l'IDA.

¹⁴¹ Les pays actuellement admis à emprunter à l'IDA ont la possibilité de réengager les soldes admissibles pendant les trois ans du cycle de l'IDA.

SECTION V : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE

149. **La mise en œuvre d'IDA-19 s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience, les évaluations de l'IEG et les observations des Participants.** L'exécution des activités menées à ce jour au titre d'IDA-18 a démontré la capacité de l'Association d'assurer des volumes de financement beaucoup plus importants tout en maintenant la qualité des programmes, même si le niveau de risque a augmenté. La forte demande de financements pendant IDA-19, notamment au titre du Guichet régional renforcé et du nouveau Guichet pour les pays fragiles ou en situation de conflit ou de violence, souligne que l'IDA doit continuer de gagner en efficacité et en efficience pour mieux aider ses clients à relever les plus grands défis. Avant et pendant la période couverte par IDA-19, la Direction renforcera les activités de sensibilisation du personnel pour qu'il soit prêt à saisir les possibilités offertes par IDA-19 et à redoubler d'efforts pour améliorer la performance des projets et la qualité du portefeuille.

150. **Une plus grande attention sera portée au risque et à la performance pendant la mise en œuvre, l'accent étant mis sur la détection précoce des projets à risque élevé et la définition des mesures proactives à prendre pour faire face à ces risques.** Les Participants ont insisté sur l'importance d'un solide programme de suivi-évaluation de la mise en œuvre pendant IDA-19, en raison du fait que l'Association intervient davantage dans les pays fragiles ou touchés par un conflit, aide de plus en plus les pays IDA à faire face aux vulnérabilités liées à la dette et joue un plus grand rôle à l'appui des priorités régionales. Pendant IDA-19, la Direction continuera d'assurer un suivi global du portefeuille de projets de l'IDA pour faciliter la détection précoce des projets à problème. Elle continuera également de suivre « l'Indice d'anticipation », une mesure essentielle introduite dans le RMS d'IDA-18 dans le but de suivre les mesures prises pour améliorer la performance des projets à problème. La Direction utilisera également le Mécanisme renforcé de financement de la préparation des projets (PPF) pour faciliter la préparation des projets importants et l'appui à leur mise en œuvre par les emprunteurs de l'IDA, notamment les pays en situation de fragilité, de conflit ou de violence. De même, comme prévu dans le cadre d'IDA-18, la Direction continuera de suivre attentivement les décaissements de l'IDA, compte tenu de l'accroissement sensible des activités pendant IDA-18 et IDA-19, et donc du temps qui s'écoule entre les engagements et les décaissements, lesquels sont basés sur les engagements pris dans le cadre des reconstitutions précédentes (et de plus faible montant)¹⁴². La Direction maintiendra également un contrôle fiduciaire rigoureux.

151. **La Direction suivra de près la mise en œuvre de l'enveloppe financière d'IDA-19 réservée aux FCV.** La détermination de cette enveloppe repose dans une large mesure sur les enseignements tirés de l'expérience d'IDA-18 et de la Banque mondiale, ainsi que sur les informations stratégiques concernant la manière dont l'IDA peut aider plus efficacement ses clients FCS qui sont confrontés à différents types de risques FCV¹⁴³. Les Participants ont demandé à la Direction de suivre une approche fondée sur des règles claires. La mise en œuvre de l'enveloppe FCV nécessite des activités précoces de sensibilisation et de préparation pour permettre aux clients d'avoir accès à ces ressources et de prendre les engagements voulus. La mise

¹⁴² Voir les rapports intitulés *The Demand for IDA18 Resources and the Strategy for their Effective Use* et *IDA18 Mid-Term Review Implementation and Results Progress Report*.

¹⁴³ *IDA19 Second Replenishment Meeting : Special Theme - Fragility, Conflict and Violence*, Section II D (« Progress and Lessons from the IDA18 Financing Toolkit »).

en œuvre des allocations au titre de l'enveloppe FCV s'accompagnera d'une augmentation du personnel de l'IDA chargé des FCS-IDA, ce qui améliorera l'éventail des compétences disponibles pour aider les clients à s'attaquer aux facteurs de FCV. La coordination et la coopération avec les partenaires resteront importantes tout au long du cycle des projets, et en particulier pendant la mise en œuvre de l'enveloppe FCV, les équipes de la Banque consulteront l'ONU, les organisations de la société civile et les organisations régionales pour l'élaboration des conditions d'admissibilité. Des activités de sensibilisation et d'information sur la planification de la mise en œuvre de l'enveloppe FCV sont en cours afin de préparer les équipes de pays et les pôles mondiaux d'expertise à collaborer avec les clients sur la structure d'incitation et de responsabilisation (voir les annexes 3 et 4).

152. Les opérations financées par le Guichet régional renforcé de l'IDA seront sélectionnées suivant une approche stratégique pour garantir la mise en œuvre efficace dudit guichet pendant IDA-19. Ces opérations seront fondées sur des stratégies régionales et des priorités clairement définies. Des mesures seront mises en place pour accroître la sélectivité des opérations à financer. La prise en compte systématique des problèmes liés au portefeuille régional dans les examens de la performance des portefeuilles-pays (CPPR), l'allocation de crédits à la préparation des projets prévus pour les exercices 20 et 21, et l'attention portée à la conception des projets permettront d'assurer la qualité des opérations. Un dispositif dynamique de sensibilisation et d'information des clients aidera également à améliorer le portefeuille d'opérations. En outre, des mesures ont été proposées pour renforcer la conception des projets régionaux et le suivi de leurs effets positifs, notamment : travaux d'analyse pour renforcer le processus d'identification du portefeuille d'opérations et application de la théorie du changement aux projets ; définition d'indicateurs de résultats normalisés pour mettre en évidence les effets positifs ; mobilisation des pays et des organismes régionaux pour assurer une meilleure compréhension commune des avantages régionaux des interventions proposées ; analyse des questions d'économie politique ; et utilisation d'instruments fondés sur des politiques régionales pour mieux coordonner les réformes. Les modalités d'appui opérationnel prévues pour le Guichet régional renforcé comprennent également la rationalisation des opérations et le renforcement des effectifs¹⁴⁴ (voir l'annexe 5).

153. Les préparatifs pour la mise en œuvre du PSW pendant IDA-19 sont bien avancés, grâce aux enseignements tirés d'IDA-18. Le recours aux services du guichet pendant IDA-18 a été plus lent que prévu, ce qui tient en partie à la longueur des délais nécessaires pour mettre au point les politiques, procédures et systèmes de contrôle du PSW. Ces éléments essentiels sont à présent en place pour assurer une bonne mise en œuvre pendant IDA-19. Les modalités de partage des coûts entre les trois institutions définies pendant IDA-18 seront maintenues, assorties d'examens annuels. IFC et la MIGA ont établi un important portefeuille d'opérations pendant IDA-18, ce qui permettra d'entamer IDA-19 sur des bases plus solides¹⁴⁵. Les principes de financement concessionnel mixte renforcé appliqués par les institutions de financement du développement pour les opérations du secteur privé ont été rigoureusement appliqués à tous les projets proposés pour financement par le PSW. Comme par le passé, les projets seront évalués sur

¹⁴⁴ Le renforcement des effectifs consiste en ce qui suit : personnel plus expérimenté, plus grande décentralisation des effectifs, attention au recrutement de personnel exerçant des responsabilités fiduciaires dans les domaines de la gestion financière, de la passation des marchés et des mesures de sauvegarde, en plus du personnel technique. Voir [Additional Information Following up on the Addis Ababa Discussions on Regional, Crisis Response and Private Sector Windows](#). Development Finance Corporate IDA and IBRD (DFCII), 27 septembre 2019.

¹⁴⁵ Le portefeuille de projets prévus au titre du PSW comprend des projets ayant fait l'objet d'examens internes et d'approbations à plusieurs niveaux, avec la participation de représentants de l'IDA.

la base du volume des fonds supplémentaires engagés et mobilisés par rapport au montant qu'IFC ou la MIGA auraient mis à disposition sans le soutien du PSW, notamment les premiers projets financés avec le concours de ce guichet. En outre, les projets sont désormais évalués en tenant davantage compte de leur contribution aux efforts de réforme déployés au niveau national ou sectoriel et de leur impact sur le marché, afin de déterminer s'ils justifient un appui concessionnel, tel que décrit en détail dans le cadre de mesure et de suivi de l'impact attendu (AIMM) d'IFC et dans l'évaluation IMPACT de la MIGA¹⁴⁶. La Direction examinera également l'efficacité de ses dispositions opérationnelles et financières internes concernant le PSW pour garantir qu'elles répondent au but fixé.

154. Un solide dispositif de planification de la mise en œuvre est mis en place pour assurer une mise en œuvre efficace de la Politique de financement durable du développement (SDFP). Cette politique cadrera avec la Politique d'emprunts non concessionnels (NCBP). Ses modalités de gouvernance et de mise en œuvre garantiront que tous les aspects fondamentaux de la politique sont couverts et que la situation de chaque pays est prise en compte dans les décisions de la Direction. La gouvernance sera ancrée dans une approche fondée sur des règles simples et concrètes, faciles à comprendre par les autorités nationales des pays clients, les équipes de pays et les autres créanciers. La Politique sera assortie d'un cadre de responsabilisation et de prise de décision qui définit clairement les rôles concernant : i) la détermination des résultats à obtenir et des mesures à prendre au titre de la SDFP et l'évaluation des progrès accomplis à cet égard ; ii) la constitution et la mise à disposition de fonds de réserve prélevés sur les ressources allouées aux pays (voir le paragraphe 47) et/ou la modification des conditions de financement en fonction des progrès accomplis par rapport aux résultats attendus et aux mesures prévues. L'examen des mesures prévues permettra de s'assurer que les objectifs fixés sont suffisamment ambitieux, qu'il est possible de faire des comparaisons entre pays et que les capacités et les problèmes de chaque pays sont dûment pris en compte, tout en encourageant une meilleure coordination entre les emprunteurs, les créanciers et les partenaires de développement internationaux afin de promouvoir une politique économique judicieuse et une gestion prudente de la dette dans les pays emprunteurs ainsi que des pratiques de prêt viables de la part des créanciers.

155. Les Participants ont préconisé la poursuite des efforts déployés pour accroître la capacité d'absorption des petits États et la souplesse d'action dans ces pays. À cet égard, il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles et de tirer davantage parti des flexibilités offertes par les politiques et instruments de la Banque mondiale, tels que les approches programmatiques à phases multiples. En outre, la mise à disposition d'avances pour la préparation des projets au titre du PPF renforcé, ainsi que d'avances pour la préparation des programmes, continuera de faciliter le renforcement des capacités de base, la constitution d'une réserve de projets, la préparation des projets et les premières activités de mise en œuvre.

156. Les Participants ont également insisté sur la nécessité de s'attaquer aux risques de violence sexiste au sein de l'institution et dans le cadre de ses opérations. Pour faire face aux problèmes que pourraient poser les projets d'investissement dans d'importants travaux de génie civil, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles ou le harcèlement sexuel, la Banque

¹⁴⁶ Les projets approuvés par les Administrateurs au stade post conceptuel pour bénéficier de l'appui du PSW ont une notation AIMM et IMPACT plus élevée que les projets IFC et MIGA non appuyés par le PSW (86 et 90 en moyenne pour les notations AIMM et IMPACT des projets IFC et MIGA appuyés par le PSW, contre 57 et 58 pour les projets non appuyés par le PSW).

mondiale a élaboré une Note de bonnes pratiques assortie de recommandations pour aider le personnel à détecter les risques de violence sexiste. En outre, le Groupe de la Banque mondiale a publié une feuille de route sur la lutte contre le harcèlement sexuel qui contient plus de 50 initiatives visant à améliorer la transparence, à renforcer les activités de prévention et à améliorer la confiance et le respect du principe de responsabilité. Un nouveau code de conduite révisé sera également publié au cours de l'automne 2019. La Note de bonnes pratiques concernant l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, qui fait partie du Cadre environnemental et social, a été publiée en octobre 2018 et actualisée ultérieurement pour prendre en compte d'autres secteurs que l'infrastructure et le génie civil. Tous les nouveaux projets de l'IDA (et de la BIRD) font donc désormais l'objet d'une évaluation des risques de violence et d'atteintes sexuelles dans le cadre de la gestion des risques environnementaux et sociaux.

157. Comme pendant IDA-18, la Direction tiendra les Participants pleinement informés des opérations financières et stratégiques au titre d'IDA-19. Outre les rapports détaillés présentés lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-19, la Direction communiquera des informations à jour sur les problèmes de mise en œuvre et la préparation de la réserve de projet lors des Réunions de printemps et des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale, avant l'examen à mi-parcours. Elle présentera également des rapports d'activité annuels sur les engagements stratégiques au titre d'IDA-19.

SECTION VI : GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'IDA

158. Les Participants ont approuvé une reconstitution d'un montant total de 82 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 59,3 milliards de DTS)¹⁴⁷ pour IDA-19, qui représente le pouvoir d'engagement d'IDA-19.

159. Les Participants se sont déclarés favorables au maintien de l'approche de mobilisation durable des ressources dans le cadre du modèle mixte de l'IDA, sur la base des principes fondamentaux adoptés pendant IDA-18 :

- a. La possibilité pour l'IDA de continuer à s'acquitter de sa mission tout en assurant la prévisibilité et la stabilité des financements qu'elle accorde à ses clients ;
- b. La possibilité pour l'IDA d'assurer le service de la dette sans réduire sa capacité de financement, sans limiter ses possibilités de mobilisation de ressources dans le cadre des futures reconstitutions et sans créer de passifs cachés pour ses partenaires¹⁴⁸ ;
- c. La possibilité pour l'IDA de continuer d'ajuster ses politiques lors des futures reconstitutions de ses ressources, de manière à garantir que les décisions prises pour IDA-18 n'engagent pas à l'avance les niveaux de financement, le montant des prêts ou les principes d'allocation des ressources.

160. Les Participants ont pris note de la souplesse impartie par le modèle de financement mixte, et notamment de la possibilité d'accroître le montant des financements s'il devient nécessaire de faire face à une crise mondiale de grande envergure qui justifierait de repousser les

¹⁴⁷ Au taux de change de référence d'IDA-19, soit 1,383 18 USD/DTS.

¹⁴⁸ Dans la Section VI du présent document, le terme « partenaire » désigne le gouvernement de chaque pays représenté à l'IDA.

limites de la capacité de financement. Ils ont noté qu'il était nécessaire de mobiliser des fonds de manière durable pour assurer la stabilité des futurs financements accordés aux clients et d'accroître la capacité d'intervention de l'IDA en cas de crise grave.

161. Les Participants ont appuyé la recommandation de la Direction concernant la mise en place d'un programme de conversion d'un montant de 15 milliards de dollars à titre de stratégie de gestion du risque, afin de préserver la valeur du capital de l'IDA. Ils ont également souligné l'importance d'expliquer clairement et simplement le modèle de financement de l'IDA aux principales parties prenantes. La mise en œuvre de ce programme a été approuvée par les Administrateurs de l'IDA le 24 septembre 2019¹⁴⁹.

162. Les Participants ont noté que les choix opérés dans le cadre d'IDA-19 ne préjugent pas des décisions qui seront prises pour les reconstitutions futures. Les politiques concernant le niveau, le financement et l'allocation des ressources de l'IDA, qui couvrent les trois grands piliers de la politique financière — ampleur de la reconstitution, contributions des partenaires et degré de concessionnalité — peuvent être ajustées en fonction de l'évolution de la situation et seront arrêtées dans le cadre des futures reconstitutions. Les décisions seront prises en tenant compte des limites imposées par les cadres établis pour le risque de crédit, les normes de fonds propres et la gestion des engagements, notamment les plafonds globaux de financement et les ratios financiers, qui doivent être compatibles avec la capacité de prise de risque de l'IDA. Les Participants ont souligné en outre qu'il importait de suivre la capacité de financement de l'Association également au-delà de 2030, et d'examiner la question en temps voulu.

163. Les Participants ont également pris note des efforts importants déployés par les pays reclassés pendant IDA-18 (Bolivie, Sri Lanka et Viet Nam), qui rembourseront certains crédits accordés par l'IDA à un rythme accéléré. Ces efforts permettront d'accroître la viabilité financière de l'IDA et, partant, le montant des ressources accessibles aux pays IDA pendant IDA-19 et pendant les reconstitutions suivantes.

164. Les Participants ont réaffirmé leur appui résolu à l'IDA et confirmé le rôle important et continu des contributions des partenaires dans le cadre de financement intégré. Si les possibilités de mobilisation de ressources introduites dans le modèle de financement mixte de l'IDA accroissent sensiblement la valeur des contributions des Partenaires, les Participants ont noté que cela impose aussi l'obligation commune, tout aussi importante, de faire face au risque de substitution — c'est-à-dire le risque que l'accès aux marchés financiers entraîne une réduction des contributions des Partenaires. Le ferme appui des parties prenantes, sous forme de dons, est un élément essentiel du cadre financier de l'IDA, notamment si l'on veut que le modèle de financement mixte permette de mobiliser des fonds et demeure viable à long terme. Les Participants ont aussi réaffirmé l'engagement qu'ils ont pris dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) de financer intégralement le coût assumé par l'IDA pour l'allègement de la dette lié à cette initiative et de veiller à ce que le financement de ces coûts vienne s'ajouter aux contributions normales à l'IDA.

¹⁴⁹ Voir le rapport intitulé *A Capital Value Protection Program*, IDA/R2019-0274 (27 août 2019).

A. CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS DE LA BIRD

165. **Le pouvoir d'engagement d'IDA-19 reposera sur les contributions des Partenaires sous forme de dons, y compris l'élément de libéralité des prêts concessionnels de Partenaires et les transferts de la BIRD¹⁵⁰.** Ces ressources, ainsi que les fonds propres de l'IDA, permettent de mobiliser sur les marchés financiers les fonds nécessaires pour honorer les engagements pris au titre d'IDA-19.

166. **Les contributions des Partenaires sur lesquelles repose le pouvoir d'engagement d'IDA-19 proviennent en partie de la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA, mais aussi de la reconstitution des ressources de l'IADM.** Les Participants ont noté que la Direction examinera le pouvoir d'engagement de l'IDA et rendra compte aux Administrateurs de l'Association sur une base régulière. Cet examen prendra en compte l'état des engagements financiers pris par les Partenaires au titre d'IDA-19 et de la reconstitution des ressources de l'IADM, ainsi que toute modification sensible des variables financières ayant un impact sur les prévisions financières de l'IDA. Si le volume des engagements des Partenaires est inférieur au montant prévu, le niveau du pouvoir d'engagement d'IDA-19 pourra être ajusté durant la période couverte par la Dix-neuvième reconstitution des ressources. La Direction tiendra des consultations avec les Administrateurs et, si nécessaire, procédera à l'ajustement du niveau du pouvoir d'engagement d'IDA-19. Cet ajustement s'inscrira dans le cadre financier et de gestion des risques et des principes régissant la viabilité financière à long terme de l'Association.

167. **Les Participants ont approuvé une enveloppe totale de 23,5 milliards de dollars (soit l'équivalent de 17 milliards de DTS) au titre des contributions des Partenaires à la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA.** Ces contributions comprennent : i) les contributions ordinaires, qui se chiffrent à 22,3 milliards de dollars (soit la contre-valeur de 16,1 milliards de DTS), dont 22 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 15,9 milliards de DTS) sous forme de dons et 3 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 0,2 milliard de DTS) représentant l'élément de libéralité des prêts concessionnels de Partenaires (CPL) ; ii) les contributions destinées à couvrir le coût des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE pendant la période d'engagement d'IDA-19 (Ex. 21 à 23), qui se chiffrent à 0,9 milliard de dollars (soit une contre-valeur de 0,6 milliard de DTS) ; et iii) les contributions au titre du soutien à la régularisation des arriérés, qui se chiffrent à 0,2 milliard de dollars (soit une contre-valeur de 0,1 milliard de DTS). De plus, les contributions des Partenaires devraient générer un revenu de placements d'un montant de 0,1 milliard de dollars (soit une contre-valeur de 0,1 milliard de DTS) avec un profil d'encaissement régulier sur 9 ans¹⁵¹. Les contributions des Partenaires (souscriptions et contributions) sous-tendent le pouvoir d'engagement d'IDA-19.

168. **Nouveaux partenaires et partenaires potentiels.** L'Angola, l'Azerbaïdjan et l'Équateur se sont engagés à devenir des membres contributeurs de l'IDA, et le Botswana a réintégré le groupe des pays donateurs. En outre, le Royaume de Bahreïn, la Bulgarie et l'Uruguay se sont engagés à faire des dons à IDA-19 en tant que non-membres. La demande d'adhésion de la Bulgarie à l'IDA est en cours. Les Participants ont noté que, de leur point de vue, il reste un certain nombre de pays

¹⁵⁰ Les transferts de la BIRD sont prélevés sur son revenu net et doivent être approuvés chaque année par le Conseil des Gouverneurs de la BIRD après avoir examiné le niveau des réserves devant être constituées conformément aux statuts de l'institution.

¹⁵¹ Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

qui ne contribuent pas au financement de l'IDA alors qu'ils en ont les moyens. Ils se sont félicités des efforts déployés par la Direction pour sensibiliser ces pays et ont convenu que ces efforts doivent être poursuivis pour encourager ces pays à devenir des membres contributeurs de l'Association.

169. **Contributions supplémentaires sous forme de dons.** Les partenaires peuvent, à tout moment, faire des contributions supplémentaires sous forme de dons, au-delà des montants indiqués dans le tableau 1a de l'annexe 13.

170. **Déficit structurel dans la contribution des Partenaires aux charges de l'IDA, telle que communiquée.** Les Délégués ont exprimé leur préoccupation face au déficit structurel important qui ne cesse d'augmenter, qui donne lieu au partage des charges tel qu'indiqué dans le rapport¹⁵², lequel ne reflète pas fidèlement la contribution des Partenaires aux charges, celle-ci étant moins élevée. Si la Direction a expliqué que le déficit structurel servait essentiellement à calculer le partage des charges, elle s'est engagée à réétudier ce déficit avant l'examen à mi-parcours d'IDA-19, et à préparer un document décrivant des moyens concrets d'aller de l'avant. Ce document indiquera les mesures à prendre pour trouver une solution durable aux questions soulevées par les Délégués, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la transparence des informations communiquées sur la contribution des Partenaires aux charges et les moyens de réduire le déficit structurel de sorte que les parts des charges actuellement sous-déclarées rendent davantage compte de la situation réelle des contributions. Il prendra également en considération les facteurs contribuant à l'accroissement du déficit structurel, les écarts par rapport aux parts effectives, l'impact sur les contributions des donateurs et les avantages et les inconvénients des différentes options, compte tenu de l'expérience d'autres institutions à cet égard.

171. **Droits de vote.** Les Délégués sont convenus de maintenir le système actuel de droits de vote pendant la période d'engagement d'IDA-19 et de prendre en compte l'élément de libéralité des prêts concessionnels des partenaires dans l'allocation des droits de vote. Par suite de la décision prise lors de la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'IDA et des discussions organisées avec les Participants en octobre 2018 et en avril 2019, les Gouverneurs de l'IDA ont approuvé un examen des modalités relatives aux droits de vote¹⁵³ et demandé aux Administrateurs de l'Association de procéder à cet examen. Des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'examen seront présentées aux Gouverneurs de l'IDA lors des Assemblées annuelles de 2020. Dans le cadre des discussions organisées avec les Partenaires lors des Réunions de printemps et des Assemblées annuelles, la Direction informera périodiquement les Participants des progrès accomplis.

172. **Les Participants ont réaffirmé la nécessité pour les Partenaires d'effectuer des contributions supplémentaires pour la reconstitution des ressources de l'IADM, à hauteur de 3,9 milliards de dollars (soit 2,8 milliards de DTS en contre-valeur), afin de couvrir le coût des allègements de dette consentis par l'IDA au titre de l'IADM pendant la période de décaissement d'IDA-19, conformément aux dispositions adoptées pour l'IADM.** Les

¹⁵² Tableau 1a de l'annexe 13 et tableau A14.1 de l'annexe 14.

¹⁵³ Voir le rapport publié à l'issue de la réunion du Comité du développement sous le titre *IDA Voting Rights Review : Report to Governors*, IDA/SecM2019-0205 (3 août 2019).

contributions des Partenaires à la reconstitution des ressources de l'IADM sont régies par la résolution relative à l'IADM¹⁵⁴. Conformément aux dispositions de ladite résolution, l'IDA s'attache à prendre en compte l'évolution des coûts effectifs et des coûts estimés des allègements de dette au titre de l'IADM en ajustant les contributions des Partenaires tous les trois ans — généralement lors des reconstitutions ordinaires des ressources¹⁵⁵. Les tableaux des dédommagements et les tableaux des contributions des Partenaires joints à la résolution relative à l'IADM, qui prennent en compte les estimations des coûts actualisés au 30 juin 2019, ont été communiqués aux membres. Les ajustements devant être effectués pour prendre en compte ces montants actualisés doivent également être incorporés dans le calendrier de paiement joint à l'instrument d'engagement de chaque membre pour sa souscription et sa contribution à l'IADM¹⁵⁶. La Section VII donne de plus amples informations sur les contributions effectuées par les partenaires pour financer les allègements de dette consentis dans le cadre de l'Initiative PPTe, de l'IADM et des opérations de régularisation des arriérés.

173. Les Participants ont noté que, comme convenu dans le cadre du programme de réforme du capital du Groupe de la Banque mondiale adopté en 2018, la formule de calcul des transferts effectués à partir du revenu de la BIRD utilisée pour IDA-18 continuera d'être appliquée pour les futures reconstitutions des ressources de l'IDA. Selon les estimations actuelles pour IDA-19, ces transferts se chiffrent à environ 0,9 milliard de dollars (soit 0,7 milliard de DTS en contre-valeur). Ils doivent être approuvés chaque année par le Conseil des Gouverneurs de la BIRD après évaluation des résultats annuels de la BIRD et prise en compte des montants à mettre en réserve.

174. Conformément à l'accord relatif au programme de réforme du capital du Groupe de la Banque mondiale adopté en 2018, les transferts d'IFC à l'IDA seront suspendus à partir d'IDA-19¹⁵⁷. Les transferts de revenu d'IFC serviront désormais à financer les activités élargies de la Société dans les pays IDA, renforçant ainsi son engagement direct dans ces pays. L'objectif est de porter les engagements d'IFC dans les pays IDA et les pays fragiles ou touchés par un conflit (FCS) à 40 % du montant total de ses engagements d'ici à 2030 et à 32,5 % en moyenne pendant les exercices 19 à 30. À cet égard, voir également l'engagement stratégique souscrit par l'IDA sous le thème particulier « *Emploi et transformation économique* » au titre duquel IFC augmentera la part de ses engagements dans les pays FCS-d'IDA-17 et PFR-d'IDA-17¹⁵⁸ pour atteindre 10 à 15 % en moyenne des engagements sur ses propres fonds pendant IDA-19.

175. Les Partenaires ont reconnu que leurs prêts concessionnels (CPL) sont un moyen efficace de tirer parti du bilan de l'IDA et de mobiliser des financements à long terme à faible coût et à taux fixe pour l'Association, tout en leur offrant une plus grande marge de manœuvre pour leurs contributions à l'IDA. Ils ont noté que la part des charges assumée par

¹⁵⁴ IDA, *Additions to IDA's Resources: Financing the Multilateral Debt Relief Initiative : IDA Resolution No. 211*, adoptée par le Conseil des Gouverneurs de l'IDA le 21 avril 2006 (« Résolution relative à l'IADM »).

¹⁵⁵ Paragraphes 1(f), 2(c) et 2(d) de la résolution relative à l'IADM.

¹⁵⁶ Les membres seront informés des modifications à apporter à leurs Instruments d'engagement pour l'IADM et au calendrier de paiement après l'adoption de la résolution relative à IDA-19 par le Conseil des Gouverneurs.

¹⁵⁷ *Sustainable Financing for Sustainable Development*, DC2018-0002/2 (17 avril 2018).

¹⁵⁸ PFR-d'IDA-17 : pays classés dans la catégorie des pays à faible revenu au 1^{er} juillet 2016 (RNB par habitant inférieur ou égal à 1 025 dollars en 2015). FCS-d'IDA-17 : sous-catégorie des pays admis à emprunter à l'Association pendant IDA-17 qui figurent également sur la liste la plus récente (Ex. 19) des pays fragiles ou touchés par un conflit. Voir l'annexe 4 du document intitulé *IFC Strategy and Business Outlook Update (FY20-FY22)* pour plus de détails.

ceux qui accordent des prêts concessionnels se reflétera dans leurs droits de vote, qui seront basés sur l'élément de libéralité de ces prêts et attribués une fois que l'IDA aura procédé au tirage des prêts. Les partenaires ont également noté que les financements générés par ces prêts ne seront pas affectés à une utilisation particulière et viendront s'ajouter au montant total des ressources de l'IDA.

176. Ils ont adopté les principes de transparence, d'égalité de traitement et d'additionalité (c'est-à-dire l'absence de substitution), et réaffirmé leur détermination à préserver la viabilité financière à long terme de l'IDA. Bien que les CPL offrent aux Partenaires de l'IDA la possibilité d'effectuer des contributions supplémentaires, les contributions sous forme de dons restent essentielles pour le modèle de financement mixte de l'IDA. C'est encore plus le cas pour IDA-19, compte tenu de l'augmentation continue des dons accordés aux clients dans le cadre du train de mesures adopté pour IDA-19, et du fait que les CPL ne peuvent pas financer des dons. Tout comme les cadres des CPL d'IDA-17 et d'IDA-18, le cadre des CPL d'IDA-19 vise donc à offrir aux Partenaires des mesures qui les incitent fortement à accorder des dons tout en reconnaissant de manière claire et transparente les financements supplémentaires fournis sous la forme de prêts concessionnels.

177. Dans ce contexte, les Participants ont décidé que les Partenaires accordant des prêts concessionnels dans le cadre d'IDA-18 devront fournir au moins 80 % de l'équivalent-don de leur contribution minimum (tel que défini ci-après) en tant que *contribution de base sous forme de dons*, et au moins 100 % de l'équivalent-don de la contribution minimum de référence en tant qu'*équivalent-don de la contribution de base* (contribution sous forme de dons plus élément de libéralité du CPL), la contribution minimum de référence sous forme de dons étant définie de manière souple comme suit :

- a. La contribution minimum de référence sous forme de dons est définie comme suit : 100 % de l'équivalent-don de la contribution de base antérieure d'un Partenaire (qui comprend la contribution de base ¹⁵⁹ sous forme de dons et l'élément de libéralité d'un CPL) correspondant à la plus faible des contributions à IDA-17 ou à IDA-18, au choix du partenaire.
- b. La contribution minimum de référence sous forme de dons pourrait être basée sur les montants libellés dans la monnaie de l'engagement, dans la monnaie nationale ou en DTS, au choix du partenaire.

178. Comme pour IDA-17 et IDA-18, les CPL peuvent être fournis en DTS ou en devises du panier servant à déterminer la valeur du DTS. En outre, les Partenaires ont salué la possibilité qui leur est offerte de convertir les CPLs dans une monnaie autre que celles entrant dans le panier du DTS au moment de la signature de l'accord de prêt.

179. Les principales conditions de financement de l'IDA concernant les CPL et d'autres caractéristiques du cadre des CPL d'IDA-19, notamment le calcul de l'élément don, sont décrites à l'annexe 11.

¹⁵⁹ Aux fins du calcul de la contribution minimum de référence sous forme de dons, l'équivalent-don de la contribution de base pour IDA-17 comprend le dédommagement au titre du non-remboursement du principal du don.

B. ENTREE EN VIGUEUR DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES

180. **Les Délégués ont recommandé que les financements au titre d'IDA-19 soient subordonnés à la même condition d'entrée en vigueur que celle retenue pour les précédentes reconstitutions des ressources de l'Association.** Cette condition a pour objet de garantir que la plupart des financements des Partenaires, notamment les contributions des principaux Partenaires, seront en place au moment voulu. Les Délégués ont recommandé que la Dix-neuvième reconstitution des ressources entre en vigueur dès que des Instruments d'engagement ou des Instruments d'engagement conditionnels et des accords de prêts concessionnel représentant 60 % du montant total des contributions sous forme de dons et de prêts concessionnels des Partenaires¹⁶⁰, conformément aux données des tableaux 1a et 1b de l'annexe 13, auront été reçus par l'IDA. Ils ont aussi recommandé de fixer au 15 décembre 2020 la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources.

181. **Les Délégués ont noté qu'il était important de déposer les Instruments d'engagement et de signer les accords de prêt aussi rapidement que possible afin d'avancer la date à laquelle le seuil fixé pour l'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources sera atteint**¹⁶¹.

182. **Les Délégués ont également noté qu'il importait que les Partenaires effectuent leurs contributions en temps voulu pour permettre à l'IDA d'accorder des dons.** Dans le nouveau modèle de financement mixte, les contributions des Partenaires servent à offrir davantage de financements concessionnels, notamment sous forme de dons, aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. L'octroi de dons aux pays IDA sans contributions correspondantes aux Partenaires de l'IDA éroderait le capital de l'IDA et limiterait la capacité de l'Association à lever des fonds sur les marchés financiers. La mise à disposition des contributions des Partenaires en temps voulu pour aider à financer les dons est donc importante pour éviter toute retombée négative sur les fonds propres de l'IDA.

183. **Système de versement anticipé des contributions.** Lors des récentes reconstitutions des ressources de l'IDA, les partenaires ont accepté qu'une partie de leur contribution soit utilisée avant l'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources, sauf indication contraire de la part des Partenaires. En vertu de ce système de versement anticipé des contributions, un tiers du montant indiqué dans l'Instrument d'engagement d'un membre contribuant reçu avant l'entrée en vigueur sera utilisé pour assurer le pouvoir d'engagement, sauf indication contraire de la part des Partenaires. Une fois que la condition d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources sera satisfaite, le solde du montant indiqué dans les Instruments d'engagement des Partenaires sera débloqué pour assurer le pouvoir d'engagement.

C. PROCEDURES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS

184. **Les Délégués ont recommandé de reconduire les modalités relatives aux contributions et aux versements des membres contributeurs adoptées lors des précédentes reconstitutions des ressources.**

¹⁶⁰ Seul l'élément don des contributions sous forme de prêts concessionnels est utilisé comme condition d'entrée en vigueur.

¹⁶¹ Les calendriers budgétaires et législatifs de certains Partenaires leur permettent de verser leurs contributions en début d'exercice.

- a. **Les partenaires verseront leur contribution sous forme de dons en numéraire ou au moyen de billets à ordre en trois tranches annuelles égales.** La première tranche sera exigible 31 jours après la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources, qui devrait tomber le 15 décembre 2020, exception faite des contributions anticipées qui seront versées conformément aux indications fournies par l'IDA. Le deuxième versement interviendra le 15 janvier 2022 au plus tard, et le troisième, le 15 janvier 2023 au plus tard. L'Association pourra accepter un report des paiements, conformément aux dispositions de la résolution relative à IDA-19.
- b. **Les partenaires accorderont leurs prêts concessionnels en numéraire au maximum en trois tranches annuelles.** La première tranche sera exigible 31 jours après la date d'entrée en vigueur de la reconstitution des ressources, qui devrait tomber le 15 décembre 2020, exception faite des contributions anticipées qui seront versées conformément aux indications fournies par l'IDA. Le deuxième versement interviendra le 15 janvier 2022 au plus tard, et le troisième, le 15 janvier 2023 au plus tard. La Direction peut, à sa discrétion et avec l'accord du prêteur, effectuer des tirages à des dates différentes et sur des périodes plus courtes. L'IDA peut décider de retarder ou d'annuler tout paiement conformément aux dispositions de l'Accord de prêt.

185. **Les Délégués ont recommandé de reconduire les modalités adoptées lors des précédentes reconstitutions des ressources pour les souscriptions et les paiements des membres non contribuants.** Le paiement des souscriptions de ces membres sera effectué en totalité, en une seule tranche et dans la monnaie nationale ou, sous réserve de l'approbation de l'IDA, en toute monnaie convertible d'un autre pays membre, en numéraire ou sous forme de billets à ordre.

187. **Les contributions des Partenaires sous forme de dons seront encaissées à peu près au prorata des financements des Partenaires suivant le calendrier normal d'encaissement convenu (pièce jointe II de la résolution relative à IDA-19), si elles sont versées au moyen de billets à ordre.** Les Partenaires pourront, avec l'assentiment de la Direction, ajuster leurs paiements sous forme de dons pour tenir compte de leurs contraintes juridiques et budgétaires. Les Délégués sont convenus d'indiquer à la Direction les préférences éventuelles à ce sujet au moment où les Partenaires déposeront leurs Instruments d'engagement ou avant qu'ils ne le fassent. Ils ont noté que le calendrier des encaissements avait une incidence sur l'assise financière de l'Association et ont décidé que si, à titre exceptionnel, un Partenaire était confronté à des délais incontournables, les demandes d'encaissement des dons présentés par l'IDA à ce Partenaire pourraient être ajustées pour tenir compte des retards de paiement éventuels dudit membre et de toute perte de revenu subie par l'Association. L'IDA peut également convenir avec un Partenaire d'un calendrier d'encaissement du don révisé à condition que ce calendrier produise des apports d'une valeur équivalente pour l'Association. Les droits de vote d'un Partenaire seront modifiés si la valeur actuelle nette n'est pas maintenue. Les Délégués sont convenus que la valeur actuelle des encaissements des dons des Partenaires serait calculée sur la base d'un taux d'actualisation de 1,3 % par an. Les Partenaires qui versent leurs contributions par anticipation peuvent faire porter ces ressources supplémentaires à leur crédit pour assumer une part accrue de la charge ordinaire, couvrir une partie de leurs coûts au titre de la reconstitution des ressources de l'IADM, ou couvrir

une partie des arriérés au titre des reconstitutions antérieures. Si un Partenaire verse sa contribution par anticipation pour assumer une part accrue de la charge ordinaire, il se verra attribuer des voix de souscription supplémentaires au titre des ressources supplémentaires versées de manière anticipée à l'IDA à titre de contributions sous forme de dons. Les Partenaires suivant un calendrier d'encaissement anticipé bénéficieront également d'une décote sur les montants encaissés.

188. **Détermination de la valeur des contributions.** Les Délégués sont convenus de libeller leur contribution sous forme de dons dans leurs monnaies nationales respectives, sous réserve que ces dernières soient librement convertibles, ou en DTS, ou encore, avec l'assentiment de l'IDA, en toute monnaie convertible d'un autre pays membre. Ils ont en outre décidé de déterminer la monnaie de paiement de la contribution sous forme de dons de chaque Partenaire à la date de la conclusion des discussions d'IDA-19. Pour déterminer la contre-valeur des contributions sous forme de dons libellées dans les différentes monnaies en DTS, les Partenaires contributeurs sont convenus de se baser sur la moyenne du taux de change au jour le jour pour la période allant du 1^{er} mars 2019 au 31 août 2019. Afin de faciliter le maintien de la valeur des contributions des Partenaires qui enregistrent des taux d'inflation élevés, les contributions sous forme de dons des Partenaires ayant affiché un taux d'inflation annuel égal ou supérieur à 10 % pendant la période 2016-2018 seront libellées en DTS ou dans toute monnaie utilisée pour le calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'IDA¹⁶². Les Délégués sont convenus de libeller les prêts concessionnels en DTS, ou en l'une des monnaies incluses dans le panier du DTS, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais, la livre sterling et le renminbi chinois. Les Partenaires pourront demander de convertir leur prêt dans une monnaie non incluse dans le panier du DTS, sur la base des critères convenus conformément au cadre des CPL d'IDA-19 (annexe 11). Ils ont également décidé de déclarer la monnaie de libellé des prêts concessionnels de chaque Partenaire à la date de la conclusion des discussions d'IDA-19. Les monnaies de libellé des contributions des Partenaires sous forme de dons ou des prêts concessionnels des Partenaires ne pourront pas être modifiées une fois que le rapport des Délégués aura été approuvé par les Administrateurs de l'IDA.

189. **Les Délégués ont décidé que les fonds inutilisés d'IDA-18 imputés à IDA-19 seront alloués selon les dispositions, conditions et procédures retenues pour IDA-19.** Les contributions non acquittées par les Partenaires à la fin d'IDA-18 continueront d'être administrées selon les conditions d'IDA-19, sous réserve, le cas échéant, des dispositions qui gouvernent les questions de gestion financière relatives à la Dix-neuvième reconstitution des ressources telles que les versements, l'encaissement et l'attribution des droits de vote.

190. **État des contributions.** Les Délégués ont demandé à la Direction de communiquer périodiquement aux Administrateurs un état des engagements et des contributions effectives des Partenaires, y compris les contributions sous forme de prêts concessionnels.

¹⁶² L'inflation est mesurée par le taux de change de l'indice national des prix à la consommation (IPC), ou par le déflateur du PIB pour les pays contributeurs pour lesquels l'IPC n'est pas disponible.

SECTION VII : FINANCEMENT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET DE LA RÉGULARISATION DES ARRIÉRÉS

191. **Les Participants ont réaffirmé leur plein appui à l'Initiative PPTE et à l'IADM, qui accordent des allègements de dette aux pays les plus pauvres et les plus endettés.** Ils ont examiné les estimations de coûts actualisées du manque à gagner résultant des remboursements de crédits perdus par l'Association, ainsi que l'état des financements des Partenaires au titre de l'IADM.

A. L'INITIATIVE PPTE

192. **Incidence sur les finances de l'IDA.** Les Délégués ont examiné l'incidence des allègements de dette consentis au titre de l'Initiative PPTE sur les finances de l'Association. Ils ont réaffirmé le principe de base selon lequel l'allègement de la dette ne doit pas hypothéquer la capacité de l'IDA à soutenir le développement et la lutte contre la pauvreté, et qu'il doit s'ajouter à d'autres formes d'assistance de l'Association. Ils ont noté que les ressources disponibles actuellement pour financer le coût imposé par l'IDA par les allègements accordés dans le cadre de l'Initiative PPTE seront totalement utilisées lorsque s'ouvrira la période couverte par IDA-19. L'IDA aura donc besoin d'environ 0,9 milliard de dollars (soit une contre-valeur de 0,7 milliard de DTS) de ressources supplémentaires pendant IDA-19 pour financer les remboursements de crédits auxquels elle a dû renoncer du fait de l'Initiative PPTE.

193. **Les Délégués ont favorablement accueilli le maintien des deux mécanismes utilisés pendant IDA-18 pour le versement des contributions des Partenaires afférentes à l'Initiative PPTE, à savoir :** i) le versement direct de contributions à l'IDA ; ou ii) le versement des contributions par le biais du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette¹⁶³. Les contributions liées à l'Initiative PPTE seront comptabilisées séparément des contributions ordinaires à l'IDA de manière à garantir que les allègements consentis au titre de l'Initiative viennent s'ajouter aux autres formes d'assistance de l'Association, comme indiqué dans une colonne distincte du tableau 1a de la Résolution relative à IDA-19 (voir l'annexe 13).

194. **Les fonds directement versés par les Partenaires à l'IDA seront traités de la même manière que les contributions ordinaires et seront intégrés aux ressources générales de l'Association.** Les Partenaires pourront soit soumettre un unique instrument d'engagement, qui combine les contributions ordinaires à l'IDA et les contributions à l'Initiative PPTE, soit des Instruments d'engagement distincts pour les contributions ordinaires et pour les contributions à l'Initiative PPTE. Ils pourront verser leurs contributions à l'Initiative PPTE en numéraire ou sous forme de billets à ordre. Comme ces contributions complémentaires ont pour objet de dédommager l'IDA des remboursements auxquels elle devra renoncer durant les exercices 21 à 23, des tirages seront effectués sur les montants en question durant la période couverte par IDA-19. Des droits de vote seront attribués aux Partenaires au titre de leurs contributions lors du versement de ces

¹⁶³ Tel que modifié par les Partenaires et les Administrateurs.

dernières à IDA-19¹⁶⁴.

B. L'INITIATIVE D'ALLEGEMENT DE LA DETTE MULTILATERALE (IADM)

195. **Remplacement des remboursements de crédits perdus.** Au printemps 2006, les Partenaires et les actionnaires ont approuvé la participation de l'IDA à l'IADM, qui accorde une annulation de 100 % de la dette éligible contractée à l'égard de l'Association par les pays qui atteignent le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. À partir du 1^{er} juillet 2006 et pendant les quatre décennies que doit durer l'IADM, l'IDA devra renoncer aux remboursements des crédits dus par les PPTE admissibles pour un montant total estimé à 33,1 milliards de dollars (soit la contre-valeur de 23,5 milliards de DTS). Aux termes des dispositions qui régissent la reconstitution des ressources de l'IADM, les Partenaires se sont engagés à dédommager l'Association des coûts liés à l'IADM à raison « d'un dollar pour un dollar » pendant la durée des crédits annulés. Les Délégués ont réaffirmé qu'il était nécessaire de remplacer la totalité des remboursements de crédit perdus du fait de l'IADM pour garantir que les allègements de dette consentis par l'IDA s'ajoutent à l'aide reçue par les pays bénéficiaires et fournissent de nouvelles ressources pour appuyer les efforts de développement de ces pays.

196. **Reconstitution des ressources de l'IADM.** Les contributions versées par les Partenaires pour couvrir les coûts supportés par l'IDA du fait de l'IADM sont comptabilisées dans un compte de reconstitution des ressources séparé et viennent s'ajouter aux ressources générales de l'IDA selon les procédures établies de l'Association. Les Délégués ont réaffirmé la nécessité de remplacer en totalité les remboursements de crédits perdus en raison des allègements de dette, ainsi que leur engagement à « financer le coût intégral de la fourniture par l'IDA d'un allègement de la dette dans le cadre de l'IADM pendant les 40 années que durera l'Initiative »¹⁶⁵. Ils ont reconnu qu'il était nécessaire de fournir des engagements de financement de l'IADM fermes et inconditionnels pendant la période de décaissement de chacune des futures reconstitutions des ressources de l'Association. Ils ont toutefois noté que la mesure dans laquelle les Partenaires peuvent prendre des engagements financiers irrévocables pendant l'intégralité de la période de l'IADM varie d'un Partenaire à un autre, et ils se sont engagés à ne ménager aucun effort pour traduire leur plein engagement politique en annonces de contributions aussi fermes et ambitieuses que le permettent leurs processus législatifs.

197. **Afin de garantir le pouvoir d'engagement pour IDA-19, les Délégués ont réaffirmé qu'il était urgent que les Partenaires fournissent pour la reconstitution des ressources de l'IADM des contributions supplémentaires à hauteur de 3,9 milliards de dollars (soit la contre-valeur de 2,8 milliards de DTS), afin de couvrir les coûts assumés par l'IDA par suite des**

¹⁶⁴ Les Partenaires peuvent aussi verser directement leurs contributions au titre de l'Initiative PPTE au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette. Les Partenaires signeront avec l'IDA, en sa qualité d'administrateur du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, des accords de contribution spécifiant le montant de la contribution devant être utilisé pendant une période de trois ans ainsi que les modalités de paiement — numéraire ou billets à ordre. Les Partenaires déposeront leurs contributions au compte Banque mondiale du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, et ces contributions seront transférées à l'IDA afin de dédommager l'Association des remboursements de crédits auxquels elle a dû renoncer. Comme ces fonds feront partie des ressources générales de l'Association lorsqu'ils seront transférés du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette aux comptes de caisse de l'Association, les Partenaires se verront attribuer des droits de vote supplémentaires à l'IDA à la suite de ces transferts. La Direction communiquera périodiquement aux Partenaires un état de leurs contributions au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette.

¹⁶⁵ IDA, *Additions to IDA Resources : Financing the Multilateral Debt Relief Initiative*, approuvé par les Administrateurs de l'IDA le 28 mars 2006. Paragraphe 5.

allègements de dette consentis au titre de l'IADM durant la période de décaissement d'IDA-19 (se terminant durant l'Ex. 31), conformément aux dispositions régissant l'IADM.

198. **Les Délégués ont fait observer que la valeur des remboursements de crédit perdus par l'IDA en raison de l'IADM continuera de fluctuer durant la période de 40 ans couverte par l'Initiative.** Les modalités de financement de l'IADM comprennent un mécanisme d'ajustement des montants compensatoires devant être versés par les Partenaires lors de chaque reconstitution des ressources de l'IDA. Les Délégués ont examiné les estimations des coûts actualisés associés à l'IADM pour la Dix-neuvième reconstitution des ressources de l'IDA, sur la base desquelles les tableaux des coûts de l'IADM et le calendrier de paiement des Partenaires ont été mis à jour. Les tableaux révisés joints à la résolution relative à l'IADM, qui prennent en compte les estimations actualisées des coûts, ont été distribués aux membres. Il est également nécessaire de procéder à des ajustements correspondants à l'actualisation de ces montants dans le calendrier de paiement joint à l'instrument d'engagement de chaque membre pour sa souscription et sa contribution à l'IADM. Les Délégués ont noté que chaque membre avait consenti à amender son instrument d'engagement pour prendre en compte tout ajustement de cette nature.

199. **Suivi des contributions des Partenaires.** Les Délégués ont réaffirmé qu'il fallait continuer d'assurer le suivi des contributions des Partenaires à l'IADM. À des fins de transparence, ces contributions continueront d'être comptabilisées séparément des contributions versées pour la reconstitution des ressources de l'IDA, en tant que contributions supplémentaires aux concours financiers périodiques des Partenaires à l'IDA. Ils ont noté que les contributions à l'IADM sont communiquées aux Administrateurs de l'IDA sur une base annuelle et continueront de l'être durant la période d'IDA-19. Les informations fournies comprendront des données sur le volume des allègements de dette fournis par l'IDA dans le cadre de l'IADM et sur le montant des ressources fournies par les Partenaires à titre de compensation.

C. FINANCEMENT DES OPERATIONS DE REGULARISATION DES ARRIERES

200. **Partage des charges.** Depuis IDA-15, les Partenaires suivent une démarche systématique pour la régularisation des arriérés¹⁶⁶. Le coût de l'appui fourni à titre exceptionnel pour la régularisation des arriérés des pays admissibles en vertu de critères établis et susceptibles de régulariser leurs arriérés avant la fin d'IDA-19 est estimé à 1,0 milliard de dollars (soit la contre-valeur de 0,7 milliard de DTS). Les Partenaires sont convenus que ce coût serait financé par le montant inutilisé des ressources fournies par les partenaires pour les opérations de régularisation des arriérés dans le cadre d'IDA-18, soit 0,8 milliard de dollars (0,6 milliard de DTS en contre-valeur). Le solde de 0,2 milliard de dollars (0,1 milliard de DTS en contre-valeur) sera inclus dans le volume global des engagements de financement d'IDA-19 sur la base du partage équitable des charges. D'une manière générale, les Partenaires ont accueilli favorablement l'utilisation de la part du coût de l'Initiative PPTE qui leur revient pour financer les opérations de régularisation des arriérés pendant IDA-19.

¹⁶⁶ IDA, *Additions to IDA Resources : Fifteenth Replenishment – IDA : The Platform for Achieving Results at the Country Level* (2008). Voir la section IV.C, page 31, <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1172525976405/FinalreportMarch2008.pdf>. Voir aussi *The Demand for IDA19 Resources and the Strategy for their Effective Use* (mai 2019) pour un examen approfondi des besoins de régularisation des arriérés des pays admis à bénéficier de la démarche exceptionnelle de régularisation des arriérés.

201. **Ressources allouées aux opérations de régularisation des arriérés.** Les Délégués ont décidé que les ressources fournies pour financer les opérations de régularisation des arriérés ne seront débloquées que lorsque la régularisation des arriérés a effectivement lieu. Ils ont par ailleurs indiqué que si les ressources nécessaires pour IDA-19 ne sont pas suffisantes pour couvrir la totalité du coût du soutien à la régularisation des arriérés, le déficit sera comblé durant la période couverte par IDA-20 de la même manière que les coûts de l'Initiative PPTE sont actualisés lors de chaque reconstitution des ressources sur la base de l'utilisation et de la disponibilité des ressources.

202. **Dettes envers la BIRD.** Les Participants sont convenus, en ce qui concerne les pays IDA ayant une dette envers la BIRD, que l'IDA octroie, si nécessaire, des dons ou des crédits aux fins de l'allègement de la dette pour permettre à la Banque mondiale de fournir sa part d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE. Les dons ainsi consentis par l'IDA au titre de l'allègement de la dette (et dans le cas des allègements de dette intérimaire dans le cadre de l'Initiative PPTE, pour les paiements du service de la dette envers la BIRD) et le remboursement anticipé par l'IDA des dettes restantes envers la BIRD au point d'achèvement de l'Initiative PPTE sont couverts par les modalités de mise en œuvre du programme d'allègement de la dette par l'IDA dans le cadre du processus de l'Initiative PPTE¹⁶⁷. Ces allègements de dette et ces paiements anticipés doivent être financés par des ressources autres que les transferts effectués à partir du revenu net de la BIRD.

SECTION VIII : RECOMMANDATION

203. Les Délégués proposent que les Administrateurs recommandent au Conseil des Gouverneurs d'adopter le projet de résolution relatif à IDA-19 qui fait l'objet de l'annexe 13.

¹⁶⁷ IDA, *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative : Note on Modalities for Implementing HIPC Debt Relief under the Enhanced Framework* IDA/R 2000-4, approuvé par les Administrateurs le 25 janvier 2000.

ANNEXE 1 : SYSTEME D’EVALUATION DES RESULTATS MIS EN PLACE POUR IDA-19

Niveau 1 — Progrès réalisés dans les pays IDA

1. **Les indicateurs du Niveau 1 permettent de rendre compte des résultats à long terme obtenus par les pays IDA dans le domaine du développement, ainsi que du contexte plus général dans lequel l’IDA intervient.** Les progrès réalisés par rapport aux indicateurs du Niveau 1 ne sont pas directement attribués aux interventions de l’IDA, mais à l’action collective menée par les pays IDA et leurs partenaires de développement. Les données sont présentées sur la base de la liste des pays admis à emprunter à l’IDA au début de l’exercice.

2. **Les Participants ont approuvé les modifications apportées aux indicateurs du Niveau 1 pour les aligner sur les ODD, la fiche de performance institutionnelle (CSC) de la Banque mondiale et les priorités mondiales et institutionnelles.** Le Niveau 1 comprend 33 indicateurs qui portent sur les principaux domaines du développement et sont regroupés en cinq catégories — objectifs du Groupe de la Banque mondiale ; croissance durable et inclusive ; capital humain ; résilience et durabilité ; capacité institutionnelle — qui reflètent les principes fondamentaux définis dans la stratégie « Vision d’avenir » et correspondent à la fiche CSC de la Banque mondiale. Sur les 33 indicateurs, 29 sont tirés du système d’évaluation des résultats (RMS) mis en place pour IDA-18 et quatre sont nouveaux.

3. **Les catégories du Niveau 1 et les modifications approuvées par les Participants dans chaque catégorie se présentent comme suit :**

- a. **Objectifs du Groupe de la Banque mondiale.** Les trois indicateurs du RMS mis en place pour IDA-18 pour suivre les progrès réalisés par rapport au double objectif du Groupe de la Banque mondiale, à savoir éliminer l’extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée de manière durable, seront repris dans le RMS d’IDA-19. Les données de tous les indicateurs sont présentées pour chaque exercice et pour tous les pays admis à emprunter à l’IDA, y compris les pays à financement mixte, et seront ventilées pour les pays fragiles ou touchés par un conflit (FCS).
- b. **Croissance durable et inclusive.** Cette catégorie comprend huit indicateurs qui servent à évaluer la situation macroéconomique, l’emploi, l’accès à l’électricité et aux services financiers, et la parité hommes-femmes. Tous les indicateurs du RMS d’IDA-18 seront repris sans modifications, et ventilés par pays FCS. Deux indicateurs seront ventilés par sexe.
- c. **Capital humain.** Cette catégorie comprend douze indicateurs qui servent à évaluer des domaines prioritaires pour le développement du capital humain comme la santé, l’éducation et l’accès à l’eau potable et à de meilleures installations d’hygiène. Deux indicateurs prennent en compte l’indice de capital humain — le taux de mortalité des moins de 5 ans et le taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans — et figurent dans le RMS mis en place pour IDA-18. Un nouvel indicateur a été ajouté pour suivre le nombre d’enfants qui ne savent pas lire à l’âge correspondant à la fin des études primaires. Tous les indicateurs seront ventilés par pays FCS ; deux seront ventilés par sexe.
- d. **Résilience et durabilité.** Cette catégorie comprend six indicateurs qui servent à suivre le changement climatique et l’environnement, dont un (aires marines protégées) a été ajouté

au RMS d'IDA-18 afin d'assurer l'alignement avec l'objectif de développement durable n° 14 (Vie sous-marine). Deux indicateurs du RMS d'IDA-18 ont été repris pour prendre en compte les problèmes urgents que pose l'accroissement du nombre de réfugiés et de déplacés internes à travers le monde. Les six indicateurs seront ventilés par FCS.

- e. **Capacité institutionnelle.** Cette catégorie comprend quatre indicateurs qui servent à évaluer la capacité institutionnelle des pays IDA à créer et utiliser des données, à mobiliser des ressources internes, à gérer les dépenses publiques et à assurer la viabilité de la dette. Deux indicateurs ont été repris du RMS d'IDA-18 : le premier sert à évaluer le niveau de capacité statistique des pays IDA et le deuxième rend compte de l'amélioration de la note PEFA (dépenses publiques et responsabilité financière) dans les domaines suivants : viabilité du budget, transparence des finances publiques et contrôle de l'exécution du budget. Un nouvel indicateur a été ajouté pour rendre compte de l'augmentation de la moyenne non pondérée du ratio recettes fiscales/PIB des pays IDA dont les recettes fiscales sont inférieures à 15 % du PIB pendant trois années consécutives. Enfin, un autre indicateur a été ajouté pour suivre le nombre de pays IDA présentant un risque faible ou modéré de surendettement. Tous les indicateurs seront ventilés par pays FCS.

Niveau 2 — Résultats obtenus avec l'appui de l'IDA

4. **Le Niveau 2 du RMS d'IDA-19 suit les résultats obtenus sur le plan du développement dans les pays où l'IDA poursuit des opérations dans divers secteurs.** Le Niveau 2 utilise des indicateurs de résultats institutionnels pour rendre compte des produits et des résultats relatifs au développement obtenus dans les pays IDA grâce à des opérations financées par l'Association. Ces indicateurs sont regroupés dans les catégories suivantes : croissance durable et inclusive ; capital humain ; résilience et durabilité ; capacité institutionnelle. Ils couvrent les opérations de l'IDA dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures, l'emploi et le développement du secteur privé, les filets de protection sociale, la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles.

5. **Le Niveau 2 comprend vingt indicateurs.** Quinze indicateurs ont été repris du RMS d'IDA-18 et cinq ont été ajoutés pour suivre les services de transport, l'accès à l'Internet, l'évaluation des acquis scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire, la communication des données sur la dette et le recours à la technologie pour donner accès aux services publics. Les catégories du Niveau 2 et les modifications approuvées dans chaque catégorie sont les suivantes :

- a. **Croissance durable et inclusive.** Cette catégorie comprend huit indicateurs qui servent à suivre le nombre de bénéficiaires des technologies agricoles, les services financiers, les interventions axées sur l'emploi, l'accès aux services Internet ainsi que les résultats obtenus dans les domaines de l'énergie et du transport. Six indicateurs sont repris du RMS d'IDA-18 et deux ont été ajoutés. Le premier, dans le secteur des transports, suivra le nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès aux services de transport compte tenu de la réorientation des projets de transport dans les pays IDA — de la construction routière vers l'entretien des routes, la sécurité, l'intégration du principe d'égalité des sexes et la résilience au changement climatique — et de la diversification dans d'autres sous-secteurs tels que le transport urbain, le secteur ferroviaire, les voies navigables intérieures et la logistique. Le deuxième suivra le nombre de bénéficiaires ayant accès aux services Internet

grâce à l'appui fourni par l'IDA aux pays clients dans le domaine des services informatiques. Tous les indicateurs sauf un seront ventilés par pays FCS et trois seront ventilés par sexe.

- b. **Capital humain.** Cette catégorie comprend six résultats obtenus avec l'appui de l'IDA dans les domaines suivants : santé, filets de protection sociale, accès aux sources d'eau et aux services d'assainissement, et meilleures conditions de vie en milieu urbain. Ces résultats continueront d'être suivis grâce aux indicateurs de résultats institutionnels. Un nouvel indicateur a été ajouté pour suivre le nombre d'évaluations réalisées à grande échelle dans l'enseignement primaire et secondaire. Cet indicateur mettra en lumière un aspect central de la crise de l'apprentissage qui sévit dans de nombreux pays en développement, à savoir que les enfants n'apprennent pas à l'école. Les pays en développement qui procèdent à une évaluation de l'apprentissage représentative au niveau national pourront au moins commencer à recenser les lacunes en matière d'apprentissage et à s'attaquer au problème. Cet indicateur remplace celui utilisé dans le RMS d'IDA-18, « *Nombre d'enseignants formés ou recrutés* ». Les six indicateurs seront ventilés par pays FCS et trois seront ventilés par sexe.
- c. **Résilience et durabilité.** Cette catégorie comprend trois indicateurs actuellement utilisés dans le RMS d'IDA-18 – efficacité énergétique, réduction des risques de catastrophe et émissions de gaz à effet de serre. L'indicateur « *Économies d'énergie ou de combustible prévues* » continuera de suivre les économies d'énergie et de combustibles réalisées grâce aux mesures d'efficacité énergétique directement attribuables aux opérations de l'IDA ; l'indicateur « *Émissions nettes de gaz à effet de serre (GES)* » mesurera l'impact du portefeuille de prêts de la Banque mondiale sur les émissions de GES attribuables aux projets ; et l'indicateur « *Pays bénéficiant de l'appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques de catastrophe en tant que priorité nationale* » rendra compte de l'appui direct fourni par l'IDA dans les domaines suivants : cadres stratégiques et juridiques nationaux, affectation de ressources à la hauteur des besoins spécifiques, participation des collectivités, et programmes multisectoriels nationaux de réduction des risques de catastrophe. Tous les indicateurs seront ventilés par pays FCS.
- d. **Capacité institutionnelle.** Cette dernière catégorie comprend trois indicateurs qui évaluent les initiatives visant à renforcer la gouvernance et les institutions. Un indicateur repris du RMS d'IDA-18 continuera de suivre le nombre de pays IDA recevant un appui du Groupe de la Banque mondiale en matière de renforcement des capacités statistiques nécessaires à la réalisation d'enquêtes auprès des ménages, dans le cadre des efforts faits par le Groupe pour renforcer les capacités des pays IDA en matière de collecte, de publication et d'utilisation de données de qualité grâce à l'assistance technique fournie aux bureaux nationaux de statistique de ces pays (échantillonnage, organisation logistique des enquêtes, estimation des seuils de pauvreté). Deux nouveaux indicateurs ont été ajoutés. Le premier suit le nombre de pays IDA qui publient des rapports annuels à jour sur la dette publique ; le deuxième suit les progrès réalisés par rapport à l'objectif stratégique d'accroître le nombre de pays FCS bénéficiant d'une aide afin de se doter des capacités nécessaires pour utiliser des outils numériques adaptés aux conditions locales pour la collecte et l'analyse de données géolocalisées et d'appliquer cette technologie pour améliorer l'exécution et la coordination des projets. Tous les indicateurs seront ventilés par pays FCS.

Niveau 3 — Efficacité institutionnelle et opérationnelle de l'IDA

6. **Le Niveau 3 du RMS d'IDA-19 comprend des mesures de l'efficacité institutionnelle et opérationnelle de l'IDA.** Les Participants ont approuvé les cinq catégories dans lesquelles les indicateurs du Niveau 3 sont regroupés : notation des réalisations dans le domaine du développement, performance et qualité, efficacité opérationnelle et réactivité, viabilité financière et efficacité budgétaire, et exécution concernant les thèmes particuliers de l'IDA et les questions transversales. Le Niveau 3 comprend 26 indicateurs : 21 ont été repris du RMS d'IDA-18 et cinq nouveaux indicateurs ont été ajoutés. Les catégories susmentionnées et les modifications approuvées par les Participants dans chaque catégorie sont décrites ci-après :

- a. **Notation des réalisations dans le domaine du développement.** Cette première catégorie comprend deux indicateurs concernant la note attribuée par le Groupe indépendant d'évaluation (IEG) aux résultats des opérations de l'IDA et aux cadres de partenariat-pays (CPF) et deux indicateurs concernant les observations des clients au sujet de l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale et de ses supports de connaissances. Tous les indicateurs ont été repris du RMS d'IDA-18. Le premier continuera de suivre le pourcentage de CPF ayant obtenu des résultats jugés moyennement satisfaisants, satisfaisants ou très satisfaisants par l'IEG, les données fournies étant basées sur la moyenne mobile des notes attribuées par l'IEG aux CPF évalués au cours des quatre derniers exercices. Le second indicateur suivra le pourcentage des opérations de l'IDA ayant obtenu des résultats jugés moyennement satisfaisant, satisfaisants ou très satisfaisants par l'IEG, en nombre d'opérations et volume des engagements, les données fournies récapitulant les notes attribuées par l'IEG aux projets achevés au cours des trois exercices précédents, sous réserve que l'IEG ait évalué au moins 60 % des projets au cours de l'exercice en question. Deux indicateurs continueront de fournir les observations des clients de l'IDA sur la mesure dans laquelle le Groupe de la Banque mondiale les aide à produire des résultats sur le plan du développement et sur la pertinence des travaux du Groupe dans le domaine du savoir. Tous les indicateurs seront ventilés par pays FCS.
- b. **Performance et qualité.** Cette catégorie comprend des évaluations de la performance du portefeuille de l'IDA, y compris celles issues des évaluations de l'IEG et des enquêtes auprès des clients. Le premier indicateur présente la notation de la performance de la Banque mondiale par l'IEG à trois niveaux (globalement, à l'entrée et pendant la supervision), tel que déterminé dans une évaluation par l'IEG du rapport de fin d'exécution de tous les projets clôturés. Un deuxième indicateur, « Qualité du suivi et de l'évaluation dans les opérations de l'IDA », indique le pourcentage d'engagements nets dans les projets clos de l'IDA dont le suivi-évaluation est jugé satisfaisant ou de bonne qualité par l'IEG, par rapport au montant total des engagements nets dans les projets clos de l'IDA examinés par l'IEG sur une période mobile de trois ans (le score est établi sur la base de la notation de l'IEG pour les projets d'investissement clos au moins deux mois avant la période à l'examen). Un nouvel indicateur a été ajouté pour donner une idée des objectifs atteints dans le domaine des services d'analyse et de conseil, en indiquant la notation par les clients de la mesure dans laquelle ces activités ont produit les résultats escomptés au plan du développement. Enfin, un quatrième indicateur suivra le pourcentage de projets d'investissement de l'IDA pour lesquels un

indicateur « observations des bénéficiaires » a été défini au stade de la conception. Tous les indicateurs seront ventilés par pays FCS.

- c. **Efficacité opérationnelle et réactivité.** Quatre indicateurs, tous repris du RMS d'IDA-18, continueront de servir à évaluer l'efficacité opérationnelle et la réactivité de l'IDA : le « *Taux de décaissement de l'IDA* », c'est-à-dire le rapport entre les décaissements effectués au cours d'un exercice et le solde non décaissé au début de l'exercice en question pour le financement de tous les projets d'investissement de l'IDA ; l'« *Indice d'anticipation* », une mesure fondamentale ajoutée au RMS d'IDA-18 pour suivre les mesures prises afin d'améliorer la performance des projets à problèmes ; et deux indicateurs concernant les observations des clients sur la réactivité du Groupe de la Banque mondiale et la facilité d'accès à ses services et sur la collaboration de l'institution avec les autres bailleurs de fonds. Tous les indicateurs seront ventilés par pays FCS.
- d. **Viabilité financière et efficacité budgétaire.** Trois indicateurs introduits dans le RMS d'IDA-18 pour évaluer la viabilité financière et l'efficacité budgétaire de l'IDA seront repris pour IDA-19. Ces indicateurs, qui font partie du dispositif d'examen du budget et de la performance mis en place par le Groupe de la Banque mondiale, sont les suivants : « *Ancrage du budget de l'IDA* » (rapport entre les dépenses et les recettes nettes de l'IDA) ; « *Ratio budget du Groupe de la Banque mondiale/volume du portefeuille* » (montant total des dépenses administratives par milliard de dollars de projets supervisés) ; et « *Coût moyen de la supervision des projets de l'IDA* » (coût direct des projets opérationnels de l'IDA, divisé par le nombre moyen mensuel de projets financés par l'IDA).
- e. **Thèmes particuliers de l'IDA et questions transversales.** Cette dernière catégorie d'indicateurs du Niveau 3 sert à évaluer la mise en œuvre de certains objectifs prioritaires pour les thèmes particuliers de l'IDA et la dimension du handicap ; sept de ces indicateurs sont repris du RMS d'IDA-18 et quatre sont nouveaux : le premier, sous le thème particulier *Changement climatique*, indique le pourcentage de retombées positives de l'adaptation par rapport à l'ensemble des retombées positives pour le climat résultant des projets financés par l'IDA, afin de souligner l'importance accordée à l'adaptation dans IDA-19, conformément à l'engagement qu'il est proposé de prendre sous ce thème particulier. Le deuxième indicateur, sous le thème particulier *Gouvernance et institutions*, évalue l'appui fourni aux pays IDA les plus mal classés selon l'indice du capital humain afin d'assurer un financement plus durable du capital humain en améliorant l'efficacité des dépenses publiques et en les alignant plus efficacement et durablement sur les ressources financières internes et externes. Cet indicateur suivra les progrès réalisés par rapport à l'engagement pris au titre du Pilier B (maximiser l'impact des services publics) du thème particulier *Gouvernance et institutions*. Le troisième indicateur rend compte du nombre de pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour lutter contre les flux financiers illicites, conformément à l'engagement pris sous le thème particulier *Gouvernance et institutions*. Le quatrième et dernier indicateur suivra la part des opérations de financement des projets d'investissement de l'IDA qui ont appliqué le concept d'accès universel au stade de la conception. Tous les indicateurs sauf un seront ventilés par pays FCS.

Tableau A1.1. Engagements pris pour IDA-19 (page 104)

Rapports spécifiques pour l'examen à mi-parcours d'IDA-19 (page 113)

Tableau A1.2.a. Niveau 1 : Progrès réalisés dans les pays IDA (page 114)

Tableau A1.2.b. Niveau 2 : Résultats obtenus avec l'appui de l'IDA (page 118)

Tableau A1.2.c. Niveau 3 : Efficacité institutionnelle et opérationnelle de l'IDA (page 120)

Tableau A1.2.d. Indicateurs pour chaque niveau, assortis d'annotations (page 124)

Tableau A1.1. Engagements pris pour IDA-19

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
EMPLOI ET TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE		
<p>Créer des débouchés et favoriser l'accès aux marchés</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Groupe de la Banque mondiale mènera des interventions dans 10 à 15 pays pour aider ces pays à s'attaquer aux goulets d'étranglement dans les secteurs offrant de vastes possibilités de transformation économique et de création d'emplois par le secteur privé ; ces interventions seront adaptées à chaque pays et pourront toucher différents secteurs, par exemple l'agro-industrie et la fabrication de produits finis. Les actions envisagées par le Groupe de la Banque mondiale seront conçues sur la base d'études diagnostiques, notamment les conclusions de CPSD et de diagnostics de l'emploi, et seront adoptées d'un commun accord avec les autorités nationales. 2. Au moins 66 % des projets agricoles et agroindustriels menés dans les pays IDA soutiennent la participation à des chaînes de valeur offrant de fortes possibilités de croissance et de création d'emplois, en favorisant l'accès des producteurs aux marchés, en fournissant une assistance technique pour assurer le respect des normes et règlements internationaux, en promouvant l'adoption de technologies modernes, en fournissant un appui logistique et en contribuant à la réduction du coût des échanges commerciaux. 3. L'IDA aidera au moins 15 pays IDA à développer leurs agglomérations principales et secondaires dans le cadre d'un ensemble de mesures intégrées conçues dans le but de promouvoir des villes productives, inclusives et durables privilégiant la transformation économique et l'emploi, notamment grâce à des aménagements intelligents sur le plan climatique, à une meilleure gestion des terrains urbains et à la mise en place d'infrastructures propices à la création d'emplois. 4. L'IDA aidera 10 pays IDA à développer et moderniser leurs infrastructures régionales (par exemple dans les secteurs de l'électricité et du transport), et à procéder à des réformes en matière de politiques transfrontières offrant de vastes possibilités de promotion des exportations, d'augmentation de la productivité et d'accroissement de la mobilité des travailleurs. 	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • PIB par personne employée (dollars constants en PPA de 2011) • Valeur ajoutée des secteurs non agricoles (en % du PIB) • Ratio femmes-hommes dans la population active (%) • Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans) (%) <ul style="list-style-type: none"> ○ Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans), femmes (%) ○ Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans), hommes (%) • Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou ayant accès à un service d'argent mobile (%) <p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs ayant adopté des techniques agricoles améliorées (millions) • Superficie desservie par des systèmes d'irrigation ou de drainage nouveaux ou améliorés (ha) • Nombre de personnes desservies par des services d'électricité nouveaux ou améliorés (millions) • Capacité de production d'énergie renouvelable (GW) • Nombre de bénéficiaires de services financiers financés par des projets de la Banque mondiale (millions) • Particuliers

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D’EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
	<p>5. Pour combler le déficit d’infrastructures numériques, l’IDA aidera 25 pays IDA à doubler leur taux de pénétration du haut débit (16 de ces pays se trouvent sur le continent africain, et huit sont des pays enclavés) d’ici 2023.</p> <p>6. IFC s’emploiera à accroître la proportion des engagements qu’elle a consacrés aux FCS d’IDA-17 et aux PFR d’IDA-17¹⁶⁸, pour qu’elle atteigne en moyenne entre 10 et 15 % de ses engagements pour compte propre durant le cycle d’IDA-19. Ces engagements sont tributaires de l’approbation des résolutions relatives à l’augmentation de son capital et de la souscription d’une part importante des nouvelles actions proposées aux actionnaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises • Nombre de bénéficiaires d’interventions axées sur l’emploi dans les pays IDA (millions) • Nombre de personnes ayant un meilleur accès aux services de transport (millions) • Nombre de personnes ayant un meilleur accès à l’Internet à haut débit (millions) • Nombre de citoyens bénéficiant de meilleures conditions de vie (millions) <p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de CPF d’IDA-19 qui rendent compte d’au moins un des quatre principes de base de la transformation économique ci-après : <ul style="list-style-type: none"> ○ Productivité sectorielle ○ Élargissement des chaînes de valeur ○ Accroissement du capital productif ou des investissements dans l’énergie, le transport, les industries manufacturières ou les services ○ Production/valeur ajoutée du secteur des exportations ; facilitation du commerce • Montant total des capitaux privés mobilisés dans le cadre d’opérations financées par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA. <ul style="list-style-type: none"> ○ Mobilisation directe (milliards de dollars) ○ Mobilisation indirecte (milliards de dollars)
<p><i>Renforcer les capacités et faciliter l’accès à l’emploi</i></p>	<p>7. 50 % des projets consacrés à l’entrepreneuriat et aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) auront des composantes relatives aux services financiers numériques et/ou à l’entrepreneuriat en ligne – et veilleront à s’attaquer aux obstacles particuliers auxquels sont confrontées les femmes et les personnes handicapées.</p> <p>8. L’IDA aidera au moins 15 pays IDA, dont au moins 12 des 30 pays les plus mal classés selon l’ICH, à mettre en place des programmes ou des politiques pour améliorer les compétences et l’employabilité en vue de promouvoir la création d’emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en tenant compte des obstacles différenciés auxquels se heurtent les jeunes hommes et femmes et les personnes handicapées.</p> <p>9. L’IDA inscrira tous les programmes destinés aux pays IDA et concevra les opérations en tant que de besoin dans une optique JET, sur la base d’informations produites par des études diagnostiques comme les SCD et les CPSD, et prises en compte dans tous les nouveaux CPF et PLR, notamment en utilisant dans une plus large mesure les indicateurs de résultats JET. Les programmes d’aide aux pays et la conception des opérations de l’IDA prendront également en compte les résultats des études sur les migrations, si nécessaire.</p>	

¹⁶⁸ PFR d’IDA-17 : pays classés dans la catégorie des pays à faible revenu le 1^{er} juillet 2016 (RNB par habitant inférieur ou égal à 1 025 dollars en 2015). FCS d’IDA-17 : sous-catégorie des pays admis à emprunter à l’Association pendant IDA-17 qui figurent également sur la liste la plus récente (Ex. 19) des pays fragiles ou touchés par un conflit. Voir l’annexe 4 du document intitulé [IFC Strategy and Business Outlook Update \(FY20-FY22\)](#) pour plus de détails.

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
	<p>10. Sous les auspices des autorités nationales, l'IDA prendra une part active aux plateformes établies dans au moins 10 pays IDA pour collaborer et coordonner les actions avec les partenaires et les autres parties prenantes (notamment les BMD, les IFD, les acteurs bilatéraux et le secteur privé, etc.) dans le but de formuler une vision cohérente et une série d'actions à l'appui du programme JET, et de mobiliser des financements privés.</p> <p>11. Tous les SCD des pays IDA courant un risque modéré ou élevé de surendettement examineront l'approche envisagée par ces pays pour financer leur développement de manière viable.</p> <p>12. L'IDA réalisera 20 projets pilotes de transformation économique dans le but d'estimer le nombre d'emplois indirects et/ou induits qui pourraient en résulter. IFC suivra l'évolution du nombre d'emplois directs et du nombre estimé d'emplois indirects associés à tous les investissements qu'elle effectue dans le cadre du PSW. Dans la mesure du possible, les chiffres relatifs aux emplois seront ventilés par sexe, par FCS et par handicap et seront indiqués pour le quintile de revenu le plus faible et pour les jeunes.</p> <p>13. L'IDA collaborera avec les institutions régionales au renforcement des capacités et des compétences tout en forgeant des partenariats stratégiques avec au moins trois communautés économiques régionales (CER) dans le but de promouvoir des marchés régionaux et de constituer des chaînes de valeur régionales.</p>	
PARITÉ HOMMES-FEMMES ET DÉVELOPPEMENT		
Renforcer le capital humain	<p>1. Pendant IDA-19, les opérations de financement contribueront à l'autonomisation des femmes, notamment en élargissant l'accès de ces dernières à des services de santé de qualité (santé procréative, adolescente et primaire) dans au moins 15 des 30 pays les plus mal classés selon l'ICH.</p>	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifications législatives introduites au cours des deux dernières années pour améliorer la parité hommes-femmes (nombre de modifications) • Ratio femmes-hommes dans la population active (%) • Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans) (%), femmes (%) • Taux de mortalité maternelle (nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes)
Éliminer les obstacles à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité	<p>2. Pendant IDA-19, au moins 60 % des opérations de financement à l'appui du développement des compétences numériques amélioreront l'accès des femmes à des emplois plus productifs, y compris au travail en ligne.</p>	

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
	<p>3. Pendant IDA-19, au moins 30 % des projets d'infrastructures (transport, énergie et eau) comporteront des mesures visant à créer des possibilités d'emploi exigeant des qualifications moyennes ou élevées pour les femmes dans ces secteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%) • Taux d'utilisation de méthodes de contraception modernes (% de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)
<p>Éliminer les obstacles qui entravent l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des actifs</p>	<p>4. Pendant IDA-19, toutes les opérations de financement à l'appui du développement numérique favoriseront l'accès des femmes aux services numériques et leur recours à ces services.</p> <p>5. Pendant IDA-19, au moins 50 % des opérations comportant des activités i) d'administration foncière, ii) de reconstruction et relèvement durable après une catastrophe, et iii) de développement urbain comprendront des mesures expressément destinées à renforcer les droits fonciers des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de fécondité des adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) • Taux brut d'achèvement du premier cycle du secondaire (%) <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'achèvement des filles par rapport aux garçons • Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire <ul style="list-style-type: none"> - Taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons
<p>Expression et pouvoir d'action : violence sexiste</p>	<p>6. L'IDA aidera au moins cinq pays IDA à investir dans la prévention et la répression de la violence sexiste par la fourniture de services de santé et autres services sûrs, inclusifs et de qualité dans le cadre des systèmes de santé, et cinq pays à mettre en œuvre des protocoles de prévention et de répression de la violence sexiste dans le cadre d'un système scolaire intégré et offrant de bonnes conditions de sécurité.</p>	<p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant reçu des services essentiels de santé, nutrition et population <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de femmes et d'enfants ayant accès à des services de nutrition de base • Nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié <p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de projets financés par l'IDA qui démontrent l'existence d'une chaîne de résultats en établissant un lien entre les disparités entre les sexes recensées lors de l'analyse et les mesures expressément suivies dans le cadre de résultats (%) • Nombre de projets financés par l'IDA qui sont axés sur la lutte contre la violence sexiste <p><i>N.B. Les indicateurs des trois niveaux seront ventilés par sexe lorsque cela est possible et applicable.</i></p>

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
CHANGEMENT CLIMATIQUE		
<p>Accroître les financements à l'action climatique et renforcer la prise en compte systématique de cette question</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La proportion des engagements de l'IDA ayant des avantages connexes sur le plan climatique augmentera au moins à 30 % en moyenne durant la période couverte par les exercices 21 à 23, et au moins la moitié de ces avantages sera liée à des actions dans le domaine de l'adaptation. 2. Toutes les opérations de l'IDA procurant plus de 20 % d'avantages connexes sur le plan climatique incluront au moins un indicateur de résultat climatique en vue d'accroître la place accordée à l'évolution du climat. 	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de CO2 (tonnes par habitant) • Variation du taux annuel moyen de déboisement (%) • Aires marines protégées (% des eaux territoriales) • Pays qui n'enregistrent pas un amenuisement de leurs richesses (%)
<p>Renforcer l'appui aux efforts d'adaptation et de résilience</p>	<ol style="list-style-type: none"> 3. L'IDA mettra au point de nouveaux systèmes de mesure de la résilience pour encourager davantage l'adoption de mesures d'adaptation au changement climatique plus efficaces, notamment en améliorant la résilience des infrastructures face aux catastrophes, et expérimentera ces systèmes dans le cadre de 20 opérations de l'Association. 4. L'IDA aidera au moins 25 pays IDA à réduire les risques d'incidence négative du changement climatique sur les résultats en matière de pauvreté et sur le développement du capital humain en appuyant des programmes qui incorporent la protection sociale adaptée au climat (ASP) dans les systèmes nationaux ou qui réduisent les menaces que pose le changement climatique pour la santé. 	<p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de production d'énergie renouvelable (GW) • Économies d'énergie ou de combustibles prévues (mégajoules) • Émissions nettes de gaz à effet de serre (tonnes d'équivalent CO2 par an) • Nombre de pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques liés aux catastrophes en tant que priorité nationale
<p>Produire un impact systémique au niveau des pays</p>	<ol style="list-style-type: none"> 5. L'IDA aidera au moins 15 pays IDA à mettre en œuvre et actualiser systématiquement leurs plans nationaux d'action climatique, y compris leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), en coopération avec le Partenariat pour les CDN ; et inclura dans les CPF de tous les pays IDA, si nécessaire, des objectifs et/ou des indicateurs de résultats liés au climat ou basés sur les CDN. 6. L'IDA aidera au moins 15 pays IDA à mettre en œuvre et/ou à actualiser leurs SPANB couvrant la biodiversité terrestre et marine ou des plans d'action de même nature dans le cadre de nouvelles activités appuyées par l'IDA durant IDA-19. 	<p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Part des retombées positives pour le climat dans le montant total des engagements dans les opérations financées par l'IDA (%) • Part des retombées positives de l'adaptation dans l'ensemble des retombées positives pour le climat des opérations financées par l'IDA (%) • Engagements financiers de l'IDA qui ont des retombées positives sur la gestion des risques de catastrophe (millions de dollars)

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
Faciliter la transformation économique grâce à la transition vers une économie résiliente et à faible intensité de carbone	7. L'IDA favorisera une plus grande utilisation des énergies renouvelables dans les pays IDA dans le contexte de l'accès à l'énergie bon marché et de la sécurité énergétique, en mobilisant des financements concessionnels pour l'action climatique ainsi que des investissements publics et privés en vue de constituer des moyens de stockage par batterie d'une capacité de cinq gigawatts/heure (GWh), et fournira un appui direct, indirect et stratégique pour la mise en place d'une infrastructure permettant de produire et d'intégrer au moins 10 gigawatts d'électricité à partir de sources renouvelables dans les pays IDA. Cet appui couvrira tous les types de systèmes de production d'énergies renouvelables, en réseau, hors réseau et sous forme d'énergie distribuée.	
FRAGILITÉ, CONFLIT ET VIOLENCE (FCV)		
	1. Pour tous les pays FCS, le cadre de partenariat-pays (CPF), la note sur l'action menée dans le pays (CEN) et l'examen des progrès et des enseignements (PLR) indiqueront comment les programmes du Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec les partenaires concernés, traiteront les facteurs de FCV et les sources de résilience, à la lumière d'études diagnostiques solides telles que les évaluations des risques et de la résilience (RRA) ou d'autres évaluations des situations de FCV. Chaque RRA/évaluation de la fragilité analysera les facteurs de FCV et les sources de résilience et formulera des recommandations utiles pour les opérations.	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réfugiés par pays ou territoire d'asile (millions) • Nombre de personnes déplacées dans leur pays à la suite de conflits ou de violences (millions – estimation élevée) <p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays FCS recevant une aide pour renforcer leurs capacités en matière d'utilisation d'outils numériques adaptés aux conditions locales pour la collecte et l'analyse de données géolocalisées et d'application de cette technologie afin d'améliorer l'exécution et la coordination des projets.
	2. L'IDA formulera et mettra en œuvre au moins trois programmes régionaux (couvrant notamment le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique) fondés sur des RRA régionales et mettant l'accent sur l'atténuation des principaux risques de fragilité et d'insécurité pour promouvoir des interventions dans la sphère sécurité-développement.	
	3. Au moins 20 portefeuilles-pays de l'IDA dans les FCS financeront l'amélioration de la prestation de services dans les secteurs sociaux (santé, éducation et protection sociale), l'accent étant mis sur l'élimination des obstacles spécifiques auxquels se	

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
	<p>heurtent les hommes et les femmes, les garçons et les filles, et les personnes handicapées.</p>	<p>Niveau 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indice Facetime dans les FCS <p><i>N.B. Les indicateurs des trois niveaux seront ventilés par pays FCS lorsque cela est possible et applicable.</i></p>
	<p>4. Avant l'examen à mi-parcours d'IDA-19, l'IDA procédera à une revue systématique des politiques et des cadres institutionnels relatifs aux réfugiés dans les pays admis à bénéficier du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil depuis qu'ils répondent aux critères d'admissibilité initiaux, pour renforcer l'appui apporté à la création de possibilités de développement socioéconomique pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil dans ces pays.</p>	
	<p>5. L'IDA aidera à renforcer les capacités dans 50 % des pays FCS clients de l'IDA afin qu'ils puissent utiliser des outils numériques adaptés aux conditions locales pour la collecte et l'analyse de données géoréférencées, et à appliquer ces technologies pour améliorer la mise en œuvre et la coordination des projets.</p>	
	<p>6. L'IDA rendra opérationnelle l'enveloppe FCV afin d'apporter un appui renforcé et sur mesure aux FCS-IDA. Elle déploiera également au moins 150 membres du personnel supplémentaires des catégories GE et + — y compris des consultants recrutés pour des missions de longue durée — dans les FCS-IDA et les pays voisins pour fournir des services aux pays fragiles ou touchés par un conflit.</p>	
GOVERNANCE ET INSTITUTIONS		
<p>Promouvoir la transparence et la gestion de la dette</p>	<p>1. Aider au moins 25 pays IDA à adopter une approche-programme intégrée pour accroître la transparence de la dette en assurant un suivi renforcé de la dette publique dans les AVD et/ou appuyant les réformes qui améliorent la transparence de la dette, notamment l'obligation de communication de données sur la dette à cette fin¹⁶⁹.</p> <p>2. Aider au moins 25 pays IDA à renforcer leurs évaluations des risques budgétaires et leurs capacités de gestion de la dette en élargissant la portée des activités de suivi des risques</p>	<p>Niveau 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays IDA ayant amélioré leur note PEFA globale (viabilité du budget, transparence des finances publiques et contrôle de l'exécution du budget) : <p>(1.1) Dépenses effectives globales (9.1) Accès du public aux informations budgétaires</p>

¹⁶⁹ Divers instruments (opérations de prêt, diagnostics, assistance technique, etc.) seront utilisés à l'appui de cet engagement.

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
	budgétaires et/ou en mettant en œuvre des stratégies de gestion de la dette ¹⁷⁰ .	(24.2) Appel à la concurrence pour la passation des marchés
Renforcer la mobilisation de ressources intérieures	3. Financer la mise en œuvre de programmes d'aide aux pays qui soutiennent les efforts déployés par les pays IDA dont les recettes fiscales restent systématiquement inférieures à 15 % du PIB afin d'accroître la moyenne non pondérée du ratio recettes fiscales/PIB d'un point de pourcentage pendant la période de trois ans du cycle de l'IDA, dans le cadre d'une action concertée avec les partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la moyenne non pondérée du ratio recettes fiscales/PIB des pays IDA dont les recettes fiscales sont inférieures à 15 % du PIB pendant trois années consécutives • Niveau de capacité statistique (échelle de 0 à 100) • Nombre de pays IDA présentant un risque faible ou modéré d'endettement.
Renforcer la gouvernance dans le domaine des infrastructures	4. Aider au moins 20 pays à recenser les problèmes de gouvernance qui entravent la conception, le financement et la mise en œuvre des investissements dans des infrastructures de qualité, en accordant une attention particulière à la préparation des projets, à la passation des marchés, aux considérations environnementales et sociales et à l'intégrité, pour guider l'adoption de politiques et/ou de réglementations qui renforcent la gouvernance des infrastructures dans la majorité de ces pays ¹⁷¹ .	<p>Niveau 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays IDA qui publient des rapports annuels à jour sur la dette publique • Nombre de pays IDA ayant reçu un appui du Groupe de la Banque mondiale afin de se doter des capacités statistiques nécessaires pour réaliser des enquêtes auprès des ménages
Soutenir des investissements dans les ressources humaines qui favorisent l'efficacité, la croissance et l'équité	5. Aider au moins 15 des pays IDA ayant le plus faible indice de capital humain à améliorer la viabilité des financements axés sur le capital humain, notamment en mettant l'accent sur une couverture sanitaire universelle et un bon niveau d'instruction pour tous, moyennant : i) l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, et ii) un alignement plus efficace et plus durable des dépenses sur les ressources intérieures et extérieures.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays IDA fragiles ou en situation de conflit ayant reçu une aide afin de se doter des capacités nécessaires pour utiliser des outils numériques adaptés aux conditions locales pour la collecte et l'analyse de données géolocalisées et d'appliquer cette technologie pour améliorer l'exécution et la coordination des projets.

¹⁷⁰ Les actions envisagées au titre des engagements stratégiques 1 et 2 seront essentiellement axées sur les pays courant un risque modéré ou élevé de surendettement, conformément aux priorités énoncées dans la SDFP. Ces actions pourraient aussi contribuer à prévenir une dégradation des indicateurs de risque de ces pays, notamment le passage rapide d'un niveau de risque faible à élevé comme cela s'est produit dans certains cas.

¹⁷¹ L'accent sera mis sur les pays ayant une note CPIA égale ou inférieure à 3 pour l'indicateur 16 (transparence, responsabilité et corruption). On dénombre actuellement 55 pays IDA dans ce groupe.

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
Assurer l'accès universel aux services publics grâce à GovTech	6. Aider au moins 12 pays IDA à adopter des solutions GovTech ¹⁷² accessibles à tous ¹⁷³ .	Niveau 3 <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays IDA les plus mal classés selon l'indice de capital humain ayant reçu une aide pour améliorer la viabilité du financement des ressources humaines (conformément à l'engagement n° 5) • Nombre de pays ayant reçu une aide de l'IDA pour lutter contre les flux financiers illicites
Renforcer la préparation aux pandémies	7. Aider au moins 25 pays IDA à mettre en œuvre des plans de préparation aux pandémies dans le cadre d'interventions telles que le renforcement des capacités institutionnelles, l'assistance technique, l'octroi de prêts et la réalisation d'investissements.	
Lutter contre la corruption et l'évasion fiscale pour réduire les flux financiers illicites	8. Aider au moins cinq pays à réaliser des évaluations approfondies des flux financiers illicites (FFI) et à élaborer des plans d'action. Aider également au moins 20 pays IDA à prendre des mesures de lutte contre les FFI, notamment : accroissement de l'accès à l'information sur la propriété effective et sensibilisation à cette question, et/ou adoption d'un système d'échange automatique de données pour réduire l'évasion fiscale. 9. Aider au moins 50 % des pays IDA à mettre en place des systèmes électroniques de passation des marchés et à procéder à une analyse détaillée des données sur la passation des marchés pour accroître l'efficacité des dépenses publiques et réduire les risques de corruption.	
Promouvoir des approches multipartites pour l'élaboration et la	10. Aider au moins 50 % des pays IDA à mettre en place des plateformes de collaboration avec différentes parties prenantes (ou à renforcer celles qui existent), notamment les femmes et les groupes vulnérables, pour l'élaboration et la mise en œuvre de	

¹⁷² Les solutions GovTech comprennent du matériel informatique, des logiciels, des applications et d'autres technologies conçus pour améliorer l'accès et la qualité des services publics, faciliter la participation des citoyens (CivicTech) et améliorer le fonctionnement des administrations publiques. Cela comprend les compléments analogiques qui permettent de renforcer les institutions chargées de la mise en œuvre des solutions GovTech, notamment la mise au point de stratégies connexes, le renforcement des capacités, l'adoption de lois sur l'administration en ligne et l'élaboration de cadres réglementaires qui facilitent l'interopérabilité.

¹⁷³ Par « accessibles à tous », on entend que les services GovTech sont conçus de manière à pouvoir être utilisés et compris par toutes les personnes, quels que soient leur handicap, leur âge, les équipements d'assistance qu'ils utilisent, le lieu dans lequel ils se trouvent ou la manière dont ils se connectent à l'Internet. Cela s'applique au matériel informatique et aux logiciels.

OBJECTIFS	ENGAGEMENT PRIS	INDICATEURS DU SYSTEME D'EVALUATION DES RESULTATS (RMS)
mise en œuvre des politiques	politiques visant à renforcer la participation du public, le respect du principe de responsabilité et la réactivité.	
Renforcer les fonctions essentielles de l'État dans les pays FCS-IDA	11. Aider au moins 95 % des pays FCS-IDA (dans lesquels des opérations sont en cours) à assurer et/ou renforcer les fonctions essentielles de l'État afin de remédier aux facteurs de FCV ¹⁷⁴ .	
Améliorer les données pour que les politiques soient davantage fondées sur les faits	12. Aider 30 pays IDA, notamment ceux dans lesquels des activités statistiques sont en cours ¹⁷⁵ , à renforcer leurs institutions et à se doter des moyens de réduire le manque de données de base sur lesquelles fonder l'élaboration des politiques, notamment de données ventilées par sexe et type de handicap ¹⁷⁶ .	
RAPPORTS/ÉTUDES SPÉCIFIQUES POUR L'EXAMEN À MI-PAROURS D'IDA-19		
<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la mise en œuvre de l'enveloppe réservée aux FCV et prise en compte des nouveaux enseignements tirés de l'expérience, en termes d'allocations et d'efforts déployés par les pays pour définir et/ou restructurer leur portefeuille. • Évaluation systématique de la politique et du cadre institutionnel relatifs aux réfugiés dans les pays admis à bénéficier du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil. • Expérience initiale de la mise en œuvre de la politique de financement durable du développement et premiers enseignements. • Élaboration et examen des propositions concernant l'offre de produits en monnaie nationale. • Examen du déficit structurel utilisé pour les calculs relatifs au partage des charges de l'IDA. 		

¹⁷⁴ Les fonctions essentielles de l'État sont : i) la gestion des recettes et des dépenses publiques ; ii) la décentralisation et la prestation de services ; iii) l'emploi dans la fonction publique et l'administration publique ; et iv) l'état de droit.

¹⁷⁵ Cet engagement viserait 25 % des 51 pays IDA dans lesquels aucune opération statistique n'est en cours.

¹⁷⁶ Les données seront ventilées par sexe et par type de handicap dans le cadre du programme *Data for Policy* (D4P), selon qu'il convient, c'est-à-dire lorsque les données tirées des enquêtes auprès des ménages se prêtent à une ventilation, en particulier celles recueillies au niveau individuel. Le programme D4P continuera également de promouvoir la production de statistiques ventilées par sexe et par type de handicap dans les pays où cela est déjà possible.

Tableau A1.2.a

NIVEAU 1 : PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES PAYS IDA

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-18	Nouveau	Ventilation		ODD ¹⁷⁷	Thème particulier
				FCS	Sexe		
Objectifs du Groupe de la Banque mondiale							
1	Proportion de la population vivant avec moins de 1,90 dollar par jour (%)	✓		✓		1.1.1	
2	Taux de croissance moyen de la consommation/revenu par habitant des 40 % les plus pauvres de la population (%)	✓		✓		10.1	
3	Pays où la croissance est concentrée chez les 40 % les plus pauvres de la population (%)	✓		✓		10.1	
Croissance durable et inclusive							
4	PIB par personne employée (dollars constants en PPA de 2011)	✓		✓			JET
5	Valeur ajoutée des secteurs non agricoles (en % du PIB)	✓		✓			JET
6	Modifications législatives introduites au cours des deux dernières années pour accroître la parité hommes-femmes (nombre de modifications)	✓		✓		5.1	GD
7	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (% de la population)	✓		✓		7.1.1	JET
8	Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant (%)	✓		✓		8.1.1	
9	Ratio femmes-hommes dans la population active (%)	✓		✓		8.5	JET, GD
10	Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans) (%)	✓		✓	✓	8.5	JET, GD
	- Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans), femmes (%)	✓		✓	✓	8.5	JET

¹⁷⁷ L'alignement de l'indicateur sur les objectifs de développement durable (ODD) est indiqué selon qu'il se situe au niveau général (p. ex., ODD 7 – Énergie abordable et non polluante), soit au niveau d'une cible (p. ex., 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable), soit au niveau de l'indicateur (p. ex., 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité).

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-18	Nouveau	Ventilation		ODD ¹⁷⁷	Thème particulier
				FCS	Sexe		
	- Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans), hommes (%)	✓		✓	✓	8.5	JET
11	Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou ayant accès à un service d'argent mobile (%)	✓		✓	✓	8.10.2	JET
	Capital humain						
12	Taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%)	✓		✓		2.2.1	
13	Taux de mortalité maternelle (nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes)	✓		✓		3.1.1	GD
14	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)	✓		✓		3.1.2	GD
15	Taux de mortalité des moins de 5 ans (nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes)	✓		✓		3.2.1	
16	Incidence du VIH (% de la population séronégative âgée de 15 à 49 ans)	✓		✓		3.3.1	
17	Taux d'utilisation de méthodes de contraception modernes (% de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans)	✓		✓		3.7.1	GD
18	Taux de fécondité des adolescentes (nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	✓		✓		3.7.2	GD
19	Pourcentage d'enfants qui ne savent pas lire à l'âge correspondant à la fin des études primaires (%)		✓	✓		4.1	
20	Taux brut d'achèvement du premier cycle du secondaire (%)	✓		✓	✓	4.1	
	- Taux d'achèvement des filles par rapport aux garçons	✓		✓	✓	4.1	GD
21	Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire (%)	✓		✓		4.1	
	- Taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons	✓		✓	✓	4.1	GD

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-18	Nouveau	Ventilation		ODD ¹⁷⁷	Thème particulier
				FCS	Sexe		
22	Nombre de personnes ayant accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable (% de la population)	✓		✓		6.1	
23	Nombre de personnes ayant accès aux services d'assainissement de base (% de la population)	✓		✓		6.2	
Résilience et durabilité							
24	Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)	✓		✓		9.4.1	CC
25	Pays qui n'enregistrent pas un amenuisement de leurs richesses (%)	✓		✓		12	CC
26	Variation du taux annuel moyen de déboisement (%)	✓		✓		15.2	CC
27	Aires marines protégées (% des eaux territoriales)		✓	✓		14.5	CC
28	Nombre de réfugiés par pays ou territoire d'asile (millions)	✓		✓			FCV
29	Nombre de personnes déplacées dans leur pays à la suite de conflits ou de violences (millions – estimation élevée)	✓		✓		16	FCV
Capacité institutionnelle							
30	Nombre de pays IDA ayant amélioré leur note PEFA globale (viabilité du budget, transparence des finances publiques et contrôle de l'exécution du budget) : (1.1) Dépenses effectives globales (9.1) Accès du public aux informations budgétaires (24.2) Appel à la concurrence pour la passation des marchés	✓		□		16.6	GI
31	Augmentation de la moyenne non pondérée du ratio recettes fiscales/PIB des pays IDA dont les recettes fiscales sont inférieures à 15 % du PIB pendant trois années consécutives (%).		✓	✓		17.1	GI
32	Niveau de capacité statistique (échelle de 0 à 100)	✓		✓		17.19	GI

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-18	Nouveau	Ventilation		ODD ¹⁷⁷	Thème particulier
				FCS	Sexe		
33	Nombre de pays IDA présentant un risque faible ou modéré de surendettement		✓	✓		17.4	GI

Tableau A1.2.b

NIVEAU 2. RÉSULTATS OBTENUS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT AVEC L'APPUI DE L'IDA

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD	Thème particulier
				FCS	Sexe		
	Croissance durable et inclusive						
1	Nombre d'agriculteurs ayant adopté des techniques agricoles améliorées (millions)	✓		✓	✓	2.4	JET
2	Superficie desservie par des systèmes d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés (ha)	✓		✓		2.4	JET
3	Nombre de personnes bénéficiant de services d'électricité nouveaux ou améliorés (millions)	✓		✓		7.1.1	JET
4	Capacité de production d'énergie renouvelable (GW)	✓				7.2	JET, CC
5	Nombre de bénéficiaires de services financiers financés par des projets de la Banque mondiale (millions) - Particuliers - Entreprises	✓		✓	✓	8.10	JET
6	Nombre de bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi dans les pays IDA (millions)	✓		✓	✓	8.5	JET
7	Nombre de personnes ayant un meilleur accès aux services de transport (millions)		✓	✓		9.1	JET
8	Nombre de personnes ayant un meilleur accès à l'Internet à haut débit (millions)		✓	✓		9.c	JET
	Capital humain						
9	Nombre de bénéficiaires de programmes de protection sociale (millions)	✓		✓	✓	1.3	
10	Nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé, de nutrition et de population :	✓		✓	✓		
	a. Nombre de femmes et d'enfants ayant accès à des services de nutrition de base	✓		✓	✓	2.2	GD
	b. Nombre d'enfants vaccinés	✓		✓	✓	3.8	

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD	Thème particulier
				FCS	Sexe		
	c. Nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	✓		✓	✓	3.1.2	GD
11	Nombre d'évaluations réalisées à grande échelle dans l'enseignement primaire et secondaire		✓	✓		4.1	
12	Nombre de personnes bénéficiant d'un approvisionnement en eau amélioré (millions)	✓		✓		6.1.1	
13	Nombre de personnes ayant accès à des services d'assainissement améliorés (millions)	✓		✓		6.2.1	
14	Nombre de citoyens bénéficiant de meilleures conditions de vie (millions)	✓		✓	✓	11.1	JET
Résilience et durabilité							
15	Économies d'énergie ou de combustible prévues (MWh et MJ)	✓		✓		7.3	CC
16	Émissions nettes de gaz à effet de serre (tonnes d'équivalent CO ₂ par an)	✓		✓		9.4	CC
17	Nombre de pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques liés aux catastrophes en tant que priorité nationale	✓		✓		13.2	CC
Capacité institutionnelle							
18	Nombre de pays IDA qui publient des rapports annuels à jour sur la dette publique		✓	✓		17.1	GI
19	Nombre de pays IDA ayant reçu un appui du Groupe de la Banque mondiale afin de se doter des capacités statistiques nécessaires pour réaliser des enquêtes auprès des ménages	✓		✓		17.19	GI
20	Nombre de pays IDA fragiles ou en situation de conflit ayant reçu une aide afin de se doter des capacités nécessaires pour utiliser des outils numériques adaptés aux conditions locales pour la collecte et l'analyse de données géolocalisées et d'appliquer cette technologie pour améliorer l'exécution et la coordination des projets		✓	✓		17.8	FCV, GI

Tableau A1.2.c

NIVEAU 3 : EFFICACITÉ INSTITUTIONNELLE ET OPÉRATIONNELLE DE L'IDA

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD	Thème particulier
				FCS	Sexe		
	Notation des résultats dans le domaine du développement						
1	Résultats des cadres de partenariat-pays de l'IDA jugés satisfaisants (% , notation de l'IEG, moyenne mobile sur 4 ans)	✓		✓			
2	Résultats des opérations de l'IDA jugés satisfaisants :	✓					
	- en pourcentage des engagements (% , notation de l'IEG, moyenne mobile sur 3 ans)	✓		✓			
	- en pourcentage des opérations (% , notation de l'IEG, moyenne mobile sur 3 ans)	✓		✓			
3	Observations des clients dans les pays IDA sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale et son impact sur les résultats (échelle de notation moyenne de 1 à 10)	✓		✓			
4	Observations des clients dans les pays IDA sur les travaux du Groupe de la Banque mondiale liés aux connaissances (échelle de notation moyenne de 1 à 10)	✓		✓			
	Performance et qualité						
5	Bilan satisfaisant de la Banque dans les opérations financées par l'IDA (% , notation de l'IEG)						
	- globalement	✓		✓			
	- à l'entrée	✓		✓			
	- pendant la supervision	✓		✓			
6	Qualité du suivi et de l'évaluation des opérations financées par l'IDA (% , notation de l'IEG, moyenne mobile sur trois ans)	✓		✓			
7	Objectifs des services d'analyse et de conseil (ASA) atteints (notation des clients, %)		✓	✓			

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD	Thème particulier
				FCS	Sexe		
8	Projets ayant reçu des retours des bénéficiaires au stade de la conception (%)	✓		✓			
Efficacité opérationnelle et réactivité							
9	Taux de décaissement (%)	✓		✓			
10	Indice d'anticipation (%)	✓		✓			
11	Observations des clients sur la réactivité du Groupe de la Banque mondiale et la facilité d'accès à ses services (échelle de notation moyenne de 1 à 10)	✓		✓			
12	Observations des clients sur la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les autres bailleurs de fonds (échelle de notation moyenne de 1 à 10)	✓		✓			
Viabilité financière et efficacité budgétaire							
13	Ancrage du budget de l'IDA (%)	✓					
14	Ratio budget de la Banque/volume du portefeuille (par milliard de dollars de projets supervisés) (millions de dollars)	✓					
15	Coût moyen de la supervision des projets de l'IDA (appui à la mise en œuvre) (milliers de dollars)	✓		✓			
Mise en œuvre des thèmes particuliers de l'IDA et des questions transversales							
Emploi et transformation économique							
16	Proportion de CPF d'IDA-19 qui rendent compte d'au moins un des quatre principes de base de la transformation économique ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - Productivité sectorielle - Élargissement des chaînes de valeur - Accroissement du capital productif ou des investissements dans l'énergie, les transports, les industries manufacturières ou les services - Production/valeur ajoutée du secteur des exportations ; facilitation du commerce 	✓					JET

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD	Thème particulier
				FCS	Sexe		
17	Montant total des capitaux privés mobilisés dans le cadre d'opérations financées par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA. - mobilisation directe (milliards de dollars) - mobilisation indirecte (milliards de dollars)	✓		✓		17.3	JET
Parité hommes-femmes et développement							
18	Pourcentage de projets financés par l'IDA qui démontrent l'existence d'une chaîne de résultats en établissant un lien entre les disparités entre les sexes recensées lors de l'analyse et les mesures expressément suivies dans le cadre de résultats (%)	✓		✓			GD
19	Nombre de projets financés par l'IDA qui sont axés sur la lutte contre la violence sexiste	✓		✓		5.1	GD
Changement climatique							
20	Part des retombées positives pour le climat dans le montant total des engagements dans les opérations financées par l'IDA (%)	✓		✓		13.2	CC
21	Part des retombées positives de l'adaptation dans l'ensemble des retombées positives pour le climat des opérations financées par l'IDA (%)		✓	✓		13.2	CC
22	Engagements financiers de l'IDA qui ont des retombées positives en termes de gestion des risques de catastrophe (milliards de dollars)	✓		✓		13.2	CC
Fragilité, conflit et violence (FCV)							
23	Indice <i>Facetime</i> dans les FCS	✓		✓			FCV
Gouvernance et institutions							
24	Nombre de pays IDA les plus mal classés selon l'indice de capital humain ayant reçu une aide pour améliorer la viabilité du financement des ressources humaines (conformément à l'engagement n° 5 en matière de gouvernance)		✓	✓		17.1	GI

N°	Indicateur	Inclus dans le RMS d'IDA-19	Nouveau	Ventilation		ODD	Thème particulier
				FCS	Sexe		
25	Nombre de pays ayant reçu une aide de l'IDA pour lutter contre les flux financiers illicites		✓	✓		16	GI
	Personnes handicapées						
26	Part des projets d'investissement financés par l'IDA (opérations IPF) qui ont appliqué le concept d'accès universel au stade de la conception (% des opérations IPF approuvées au cours d'un exercice).		✓	✓		10.2	

Tableau A1.2.d

Indicateurs pour chaque niveau, assortis d'annotations

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)
Niveau 1 : Progrès réalisés dans les pays IDA					
Objectifs du Groupe de la Banque mondiale					
1	Nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour	% de la population	Estimations des services de la Banque, à partir des données de PovcalNet	2015	Sans objet
2	Taux de croissance moyen de la consommation/du revenu par habitant des 40 % les plus pauvres de la population (%)	%	Données mondiales sur la prospérité partagée. Calculé à partir de la base de données du Groupe de travail sur la pauvreté dans le monde	2015	Sans objet
3	Pays où la croissance est concentrée chez les 40 % les plus pauvres de la population (%)	%	Données mondiales sur la prospérité partagée. Calculé à partir de la base de données du Groupe de travail sur la pauvreté dans le monde	2015	Sans objet
Croissance durable et inclusive					
4	PIB par personne employée	Dollars constants en PPA de 2011	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
5	Valeur ajoutée des secteurs non agricoles (en % du PIB)	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
6	Modifications législatives introduites au cours des deux dernières années pour accroître la parité hommes-femmes	Nombre de modifications	Base de données <i>Women, Business and the Law</i>	Mai 2015-juin 2017	Sans objet
7	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	% de la population	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
8	Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
9	Ratio femmes-hommes dans la population active	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)
10	Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans) (femmes et hommes)	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
	- Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans), femmes	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
	- Ratio emploi des jeunes/population (15 à 24 ans), hommes	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
11	Proportion d'adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou ayant accès à un service d'argent mobile	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
Capital humain					
12	Taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2016	Sans objet
13	Taux de mortalité maternelle	Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2015	Sans objet
14	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2014	Sans objet
15	Taux de mortalité des moins de 5 ans	Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
16	Incidence du VIH	% de la population séronégative âgée de 15 à 49 ans	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2015	Sans objet
17	Taux d'utilisation de méthodes de contraception modernes	% de femmes mariées âgées de 15 à 49 ans	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2014	Sans objet

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)
18	Taux de fécondité des adolescentes	Nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
19	Pourcentage d'enfants qui ne savent pas lire à l'âge correspondant à la fin des études primaires	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	Sans objet	Sans objet
20	Taux brut d'achèvement du premier cycle du secondaire	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
	- Taux d'achèvement des filles par rapport aux garçons		Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
21	Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
	- Taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons		Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
22	Nombre de personnes ayant accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable	% de la population	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
23	Nombre de personnes ayant accès aux services d'assainissement de base	% de la population	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2017	Sans objet
Résilience et durabilité					
24	Émissions de CO ₂	Tonnes par habitant	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2014	Sans objet
25	Pays qui n'enregistrent pas un amenuisement de leurs richesses	% de pays	Estimations des services de la Banque mondiale sur la base de données de	2014	Sans objet
26	Variation du taux annuel moyen de déboisement	%	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2015	Sans objet

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)
27	Aires marines protégées	% des eaux territoriales	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	Sans objet	Sans objet
28	Nombre de réfugiés par pays ou territoire d'asile (millions)	Nombre	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
29	Nombre de personnes déplacées dans leur pays à la suite de conflits ou de violences	Nombre (estimation élevée)	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
Capacité institutionnelle					
30	Nombre de pays IDA ayant amélioré leur note PEFA globale (viabilité du budget, transparence des finances publiques et contrôle de l'exécution du budget) : (1.1) Dépenses effectives globales (9.2) Accès du public aux informations budgétaires (24.2) Appel à la concurrence pour la passation des marchés :	Nombre	Secrétariat du PEFA	2019	Sans objet
31	Augmentation de la moyenne non pondérée du ratio recettes fiscales/PIB des pays IDA dont les recettes fiscales sont inférieures à 15 % du PIB pendant trois années consécutives	%	FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale ; Statistiques fiscales de l'OCDE ; Statistiques de finances publiques	Sans objet	Sans objet
32	Niveau de capacité statistique	Échelle de 0 à 100	Base de données des indicateurs du développement dans le monde	2018	Sans objet
33	Nombre de pays IDA présentant un risque faible ou modéré de surendettement	Nombre	Groupe de la Banque mondiale, base de données CPIA	Sans objet	Sans objet
Niveau 2 : Résultats obtenus en matière de développement avec l'appui de l'IDA					
Croissance					
1	Nombre d'agriculteurs ayant adopté des techniques agricoles améliorées	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	5 à 6 millions
2	Superficie desservie par des systèmes d'irrigation et de drainage nouveaux ou améliorés	Ha	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	1,0 à 2,0 millions
3	Nombre de personnes bénéficiant de services d'électricité nouveaux ou améliorés	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	35 à 50 millions

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)
4	Capacité de production d'énergie renouvelable	GW	PAD	EX. 19	10 GW
5	Nombre de bénéficiaires de services financiers - Particuliers - Entreprises	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	3 à 4 millions (dont 95 % de particuliers et 5 % d'entreprises)
6	Nombre de bénéficiaires d'interventions axées sur l'emploi dans les pays IDA	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	Suivi
7	Nombre de personnes ayant un meilleur accès aux services de transport	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	90 à 105 millions
8	Nombre de personnes ayant un meilleur accès à l'Internet à haut débit	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	Sans objet	50 à 60 millions
	Capital humain				
9	Nombre de bénéficiaires de programmes de protection sociale	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	30 à 40 millions
10	Nombre de personnes ayant bénéficié de services essentiels de santé, de nutrition et de population :	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	220 à 370 millions
	a. Nombre d'enfants vaccinés		ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	85 à 140 millions
	b. Nombre de femmes et enfants ayant reçu des services de nutrition de base		ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	100 à 150 millions
	c. Nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	35 à 80 millions
11	Nombre d'évaluations réalisées à grande échelle dans l'enseignement primaire et secondaire	Nombre	PAD	Sans objet	30-40 évaluations
12	Nombre de personnes bénéficiant d'un approvisionnement en eau amélioré	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	25 à 35 millions
13	Nombre de personnes ayant accès à des services d'assainissement améliorés	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	15 à 20 millions
14	Nombre de citoyens bénéficiant de meilleures conditions de vie	Millions	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	10 à 15 millions

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)
Résilience et durabilité					
15	Économies d'énergie ou de combustible prévues	MWh et mégajoules	ISR et ICR des projets de l'IDA	EX. 19	5,5x10 ⁹ -6x10 ⁹ MJ
16	Émissions nettes de gaz à effet de serre	Tonnes d'équivalent CO ₂ par an	Portail de gestion des opérations et données des points focaux chargés de la comptabilisation des GES	EX. 19	Suivi
17	Nombre de pays bénéficiant d'un appui de l'IDA pour l'institutionnalisation de la réduction des risques liés aux catastrophes en tant que priorité nationale	Nombre	PAD, ISR, ICR et autres documents de projet	EX. 19	30 à 40 pays
Capacité institutionnelle					
18	Nombre de pays IDA qui publient des rapports annuels à jour sur la dette publique	Nombre	PAD, ISR, ICR et autres documents de projet	Sans objet	30 à 35 pays
19	Nombre de pays IDA ayant reçu un appui du Groupe de la Banque mondiale afin de se doter des capacités statistiques nécessaires pour réaliser des enquêtes auprès des ménages	Nombre	PAD, ISR, ICR et autres documents de projet	EX. 19	Plus de 60 pays
20	Nombre de pays IDA fragiles ou en situation de conflit ayant reçu une aide afin de se doter des capacités nécessaires pour utiliser des outils numériques adaptés aux conditions locales pour la collecte et l'analyse de données géolocalisées et d'appliquer cette technologie pour améliorer l'exécution et la coordination des projets	Nombre	PAD, ISR, ICR et autres documents de projet	Sans objet	50 % (à convertir en nombre de pays au début d'IDA-19)
Niveau 3 : Efficacité institutionnelle et opérationnelle de l'IDA					
Notation des résultats dans le domaine du développement					
1	Résultats des cadres de partenariat-pays de l'IDA jugés satisfaisants	%, notation de l'IEG, moyenne mobile sur 4 ans	IEG	EX. 16 à 19 (moyenne mobile sur 4 ans)	70 %
2	Résultats des opérations de l'IDA jugés satisfaisants : - en pourcentage des engagements	%, notation de l'IEG, moyenne mobile sur 3 ans	IEG	EX. 16 à 18	80 %

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)	
	- en pourcentage des opérations			(moyenne mobile sur 3 ans)	75 %	
3	Observations des clients dans les pays IDA sur l'efficacité du Groupe de la Banque mondiale et son impact sur les résultats	Échelle de notation moyenne de 1 à 10	Sondages d'opinion du Groupe de la Banque mondiale dans les pays	EX. 19	7	
4	Observations des clients dans les pays IDA sur les travaux du Groupe de la Banque mondiale liés aux connaissances	Échelle de notation moyenne de 1 à 10	Sondages d'opinion du Groupe de la Banque mondiale dans les pays	EX. 19	7	
Performance et qualité						
5	Bilan satisfaisant de la Banque dans les opérations financées par l'IDA	%, notation de l'IEG	IEG	EX. 19	80 %	
	- globalement		IEG			
	- à l'entrée		IEG			Suivi
	- pendant la supervision		IEG			Suivi
6	Qualité du suivi et de l'évaluation des opérations financées par l'IDA	% des engagements de l'IDA, notation de l'IEG	IEG	EX. 16 à 18 (moyenne mobile sur 3 ans)	60 %	
7	Objectifs des services d'analyse et de conseil (ASA) atteints	(notation des clients, %)	Enquête de satisfaction de la Banque mondiale	Sans objet	80 %	
8	Projets ayant reçu des retours des bénéficiaires au stade de la conception	%	PAD de la Banque mondiale	EX. 19	100 %	
Efficacité opérationnelle et réactivité						
9	Taux de décaissement	%	SAP de la Banque mondiale	EX. 19	20 %	
10	Indice d'anticipation	%	SAP de la Banque mondiale	EX. 19	80 %	

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)
11	Observations des clients sur la réactivité du Groupe de la Banque mondiale et la facilité d'accès à ses services	Échelle de notation moyenne de 1 à 10	Sondages d'opinion du Groupe de la Banque mondiale dans les pays.	EX. 19	7
12	Observations des clients sur la collaboration du Groupe de la Banque mondiale avec les autres bailleurs de fonds	Échelle de notation moyenne de 1 à 10	Sondages d'opinion du Groupe de la Banque mondiale dans les pays.	EX. 19	8
Viabilité financière et efficacité budgétaire					
13	Ancrage du budget de l'IDA	Millions de dollars	SAP de la Banque mondiale/États financiers de l'IDA	EX. 19	<=100
14	Ratio budget de la Banque/volume du portefeuille (par milliard de dollars de projets supervisés)	Millions de dollars	SAP et Entrepôt de données de la Banque mondiale	EX. 19	Suivi
15	Coût moyen de la supervision des projets de l'IDA (appui à la mise en œuvre)	Milliers de dollars	Entrepôt de données	EX. 19	Suivi
Mise en œuvre des thèmes particuliers de l'IDA et des questions transversales					
Emploi et transformation économique					
16	Proportion de CPF d'IDA-19 qui rendent compte d'au moins un des quatre principes de base de la transformation économique ci-après : <ul style="list-style-type: none"> • Productivité sectorielle • Élargissement des chaînes de valeur • Accroissement du capital productif ou des investissements dans l'énergie, les transports, les industries manufacturières ou les services • Production/valeur ajoutée du secteur des exportations ; facilitation du commerce 	%	CPF	EX. 19	Suivi
17	Montant total des capitaux privés mobilisés dans le cadre d'opérations financées par le Groupe de la Banque mondiale dans les pays IDA. <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation directe - mobilisation indirecte 	Milliards de dollars	SAP de la Banque mondiale	EX. 19	Suivi
Parité hommes-femmes et développement					
18	Pourcentage de projets financés par l'IDA qui démontrent l'existence d'une chaîne de résultats en établissant un lien entre les disparités entre les sexes recensées lors de	%	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	EX. 19	60 %

	Indicateur	Unité de mesure	Source des données	Date des derniers résultats	Fourchette/valeur prévue pour IDA-19 (EX. 21 à 23)
	l'analyse et les mesures expressément suivies dans le cadre de résultats				
19	Nombre de projets financés par l'IDA qui sont axés sur la lutte contre la violence sexiste	Nombre	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	EX. 19	Suivi
	Changement climatique				
20	Part des retombées positives pour le climat dans le montant total des engagements dans les opérations financées par l'IDA	%	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	EX. 19	30 %
21	Part des retombées positives de l'adaptation dans l'ensemble des retombées positives pour le climat des opérations financées par l'IDA	%	SAP, PAD et/ou documents d'appui de la Banque mondiale	Sans objet	50 %
22	Engagements financiers de l'IDA qui ont des retombées positives en termes de gestion des risques de catastrophe	Milliards de dollars	Examen des CPF par le Groupe de la Banque mondiale	EX. 19	3 à 5 milliards
	Fragilité, conflit et violence (FCV)				
23	Indice <i>Facetime</i> dans les FCS	Indice	Estimations des services de la Banque mondiale basées sur les données des systèmes internes	EX. 19	Suivi
	Gouvernance et institutions				
24	Nombre de pays IDA les plus mal classés selon l'indice de capital humain ayant reçu une aide pour améliorer la viabilité du financement des ressources humaines (conformément à l'engagement no 5 en matière de gouvernance)	Nombre	Estimations des services de la Banque mondiale basées sur les données des systèmes internes	Sans objet	15 pays
25	Nombre de pays ayant reçu une aide de l'IDA pour lutter contre les flux financiers illicites	Nombre	Estimations des services de la Banque mondiale basées sur les données des systèmes internes		20
	Personnes handicapées				
26	Part des opérations de financement de projets d'investissement (opérations IPF) de l'IDA qui ont appliqué le concept d'accès universel au stade de la conception (% des opérations IPF de l'IDA approuvées au cours d'un exercice)	%	Estimations des services de la Banque mondiale basées sur les données des systèmes internes	Sans objet	Suivi

ANNEXE 2 : SYSTÈME D'ALLOCATION DES RESSOURCES SUR LA BASE DE LA PERFORMANCE POUR IDA-19

1. Le système d'allocation des ressources aux pays sans affectation spéciale, sur la base des cadres de partenariat-pays (CPF), est l'un des principaux atouts de l'Association internationale de développement (IDA). Pendant IDA-19, le montant des ressources allouées par pays augmentera par rapport aux ressources allouées au titre des guichets thématiques de l'IDA, alors que la tendance depuis IDA-15 avait consisté à accroître le nombre de guichets et leur portée. La formule d'allocation des ressources basée sur la performance (PBA) restera la pièce maîtresse du système d'allocation des ressources de base, tandis que les allocations sous le thème Fragilité, conflit et violence (FCV) permettront d'accroître et de cibler les ressources allouées sur la base d'engagements vérifiables à certains pays IDA fragiles ou touchés par un conflit (FCS).

2 La performance des pays IDA est évaluée tous les ans, essentiellement dans le cadre de l'Évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA). Cet examen, qui a pour objet d'évaluer l'ensemble des politiques et des institutions de chaque pays, compte 16 critères regroupés en quatre catégories qui ont le même poids : i) gestion économique ; ii) politiques structurelles ; iii) politiques favorisant l'insertion sociale et l'équité ; et iv) gestion et institutions du secteur public (encadré A2.1)¹⁷⁸. Pour assurer la cohérence des notations de la performance au sein d'une même région et entre régions, des questions et des définitions détaillées correspondant à chaque note du barème sont fournies aux équipes-pays pour chacun des 16 critères retenus. Toutes les notes attribuées aux pays sont ensuite examinées par l'institution avant d'être finalisées.

3. Cette évaluation sous-tend la notation de la performance des pays (CPR), mais n'en est pas le seul déterminant. Outre la CPIA, le calcul de la CPR intègre également la note de performance du portefeuille de l'IDA (PPR)¹⁷⁹, qui rend compte de la qualité de la gestion des projets et programmes de l'IDA. La formule de calcul de la CPR pour IDA-19 est la même que pour IDA-18, à savoir :

Encadré A2.1. Critères CPIA

A. Gestion économique

1. Politique monétaire et politique de change
2. Politique budgétaire
3. Politique et gestion de la dette

B. Politiques structurelles

4. Commerce
5. Secteur financier
6. Cadre régissant l'activité des entreprises

C. Politiques favorisant l'insertion sociale

7. Égalité entre les sexes
8. Utilisation équitable des ressources publiques
9. Valorisation des ressources humaines
10. Protection sociale et travail
11. Politiques et institutions propices à la pérennité de l'environnement

D. Gestion et institutions du secteur public

12. Droits de propriété et gestion fondée sur des règles
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière
14. Efficacité de la mobilisation des ressources
15. Qualité de l'administration publique
16. Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public

¹⁷⁸ Pour plus de détails sur le questionnaire CPIA, voir <http://pubdocs.worldbank.org/en/203511467141304327/CPIA-Criteria-2017v2.pdf>.

¹⁷⁹ La PPR rend compte de l'état de santé du portefeuille de projets de l'IDA, exprimé par le pourcentage de projets à problèmes dans chaque pays.

$$\text{Note de la performance du pays} = (0,24 * \text{CPIA}_{A-C} + 0,68 * \text{CPIA}_D + 0,08 * \text{PPR})$$

où CPIA_{A-C} est la notation moyenne pour les catégories A à C de la CPIA et CPIA_D est la notation pour la catégorie D.

4. On trouvera ci-après la formule d'allocation des ressources basée sur la performance. Si la performance des pays (un exposant de 3 est appliqué dans la formule)¹⁸⁰ est le principal déterminant des allocations de ressources de l'IDA, celles-ci prennent également en compte les besoins des pays, reflétés dans la taille de leur population et leur revenu national brut (RNB) par habitant. Le nombre d'habitants a une incidence positive sur les allocations (un exposant de 1 est appliqué pour cela), tandis que le niveau du RNB par habitant a une corrélation négative (reflétée par un exposant de -0,125). Le calcul s'établit donc ainsi :

$$\text{Allocation de l'IDA au pays} = f(\text{Note de la performance du pays}^3, \text{Population}, \text{RNB/habitant}^{0,125})$$

5. Pour IDA-19, l'allocation de base restera la même que pour IDA-18 (15 millions de DTS par an ou 45 millions de DTS par reconstitution, soit 62,2 millions de dollars en contre-valeur) afin de couvrir les coûts fixes inhérents à l'ensemble des interventions menées dans un pays et de maintenir un programme-pays efficace qui aura une incidence positive pour les petits États, dont plusieurs sont des pays fragiles ou en situation de conflit.

6. Les montants alloués aux pays varieront d'une année sur l'autre en fonction, notamment, de l'évolution de la performance de chaque pays (estimée en tant que telle et par rapport à celle des autres pays), des modifications intervenues dans leur admissibilité aux ressources de l'IDA, et de la disponibilité de ces ressources.

I. Politique de financement durable du développement

7. La future politique de financement durable du développement (SDFP) aidera les pays IDA à ouvrir la voie à un financement durable du développement qui permette de progresser vers la réalisation des ODD. La SDFP sera étroitement liée au cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu défini par le FMI et la Banque mondiale et aura un impact sur les montants alloués aux pays IDA par le biais de fonds pré-affectés sur la base de la performance, afin d'offrir des incitations appropriées et équitables aux pays IDA pour qu'ils prennent des mesures visant à réduire les risques de surendettement (voir l'annexe 9).

¹⁸⁰ L'exposant a été réduit à 3 pour IDA-18, contre 4 pour IDA-17, afin d'accorder plus de poids à la pauvreté que dans le système normal d'allocation des ressources. Cela permettra d'accroître l'engagement de l'IDA dans les pays les plus pauvres, notamment dans le groupe des pays fragiles ou en situation de conflit, dont la plupart ont un faible RNB par habitant, tout en préservant le principe d'allocation des ressources basée sur la performance.

II. Enveloppe FCV

8. IDA-19 regroupera, simplifiera et affinera les outils de financement proposés aux pays IDA confrontés à différentes situations de FCV dans le cadre de l'enveloppe réservée à cet effet. L'enveloppe FCV fournira un appui ciblé **comprenant trois types d'allocations liées à des situations de FCV**. Les régimes exceptionnels pris en compte pour IDA-18 (Pays sortant d'un conflit, Atténuation des risques et Redressement) seront abandonnés. Il sera également mis fin au régime d'exception accordé au Soudan du Sud en tant que pays sortant d'un conflit¹⁸¹, étant donné que le pays pourra demander à bénéficier de l'enveloppe FCV. Voir l'annexe 3 pour plus de détails sur cette enveloppe.

III. Autres exceptions

9. Pour IDA-19, les exceptions suivantes à la formule d'allocation basée sur la performance s'appliqueront :

- a. Tel qu'approuvé par les Participants lors de l'examen à mi-parcours d'IDA-18, un plafond de 7 % du montant total des ressources pouvant être allouées à un pays sera appliqué aux pays qui ont largement accès, en chiffres cumulés, aux ressources de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de l'IDA. Pendant IDA-19, ce plafond s'appliquera au Pakistan, pays qui entre dans cette catégorie.
- b. L'IDA continuera d'allouer des ressources supplémentaires dans le cadre du Mécanisme de réponse aux crises (CRW) (voir l'annexe 6).
- c. L'IDA continuera de promouvoir l'intégration régionale grâce à un guichet régional renforcé qui appuiera : i) un instrument de financement à l'appui des politiques de développement ; iii) les opérations menées dans un seul pays qui ont des retombées positives claires en cas de pandémie ou de catastrophe naturelle ou pour l'adoption de technologies innovantes ; iv) l'octroi de crédits aux organisations régionales, assortis de conditions appropriées pour garantir que ces interventions bénéficient exclusivement aux pays IDA (voir l'annexe 5).
- d. L'IDA continuera d'aider à créer des possibilités de développement pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans le cadre du Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR). (Voir l'annexe 4.)
- e. L'IDA continuera d'accorder des financements non concessionnels dans des conditions très strictes, dans le cadre du Mécanisme de financement complémentaire (rebaptisé Guichet de financement complémentaire) (voir l'annexe 8).
- f. Le Guichet de promotion du secteur privé (PSW) continuera d'aider la Société financière internationale (IFC) et la MIGA à mobiliser des investissements dans les FCS et les pays exclusivement IDA (voir l'annexe 7).

¹⁸¹ Le Soudan du Sud, seul pays relevant du régime d'aide aux pays sortant d'un conflit, recevait un appui exceptionnel qui devait progressivement être ramené, d'ici à l'exercice 23, aux niveaux calculés selon la formule type d'allocation basée sur la performance, conformément à la durée de la période du retour progressif à la norme initialement prévue pour les pays sortant d'un conflit.

- g. Enfin, les pays admissibles peuvent bénéficier d'allocations exceptionnelles qui les aident à financer le coût du règlement des arriérés envers la BIRD et/ou l'IDA¹⁸².

IV. Information

10. Les pays IDA sont tenus informés du processus d'évaluation de la performance, lequel est de plus en plus intégré au dialogue que l'Association entretient avec eux. Depuis IDA-14, les notes attribuées à chaque pays pour chacun des critères CPIA et CPR sont toutes affichées sur le site externe de l'IDA. Depuis IDA-15, les montants alloués et engagés pour les différents pays sont communiqués chaque année aux Administrateurs de l'IDA sur une base rétrospective (en fin d'exercice), de manière à renforcer la transparence. Depuis IDA-16, les montants des allocations et des engagements sont publiés sur le site externe de l'IDA.

¹⁸² IDA, *Further Elaboration of a Systematic Approach to Arrears Clearance* (2007), <http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/Seminar%20PDFs/73449-1172525976405/3492866-1172526109259/ArrearsClearanceMZ.pdf>.

ANNEXE 3 : MODALITES D'UTILISATION DE L'ENVELOPPE CONSACREE AUX SITUATIONS DE FRAGILITE, CONFLIT ET VIOLENCE

1. **IDA-19 crée une enveloppe consacrée aux situations de fragilité, conflit et violence (FCV) dont les ressources aideront les pays IDA à faire face à différents types de risques FCV** (voir la figure A3.1 qui représente les outils de financement au titre de cette enveloppe sur une courbe en U stylisée). L'Enveloppe FCV va permettre à l'IDA de tirer parti des possibilités offertes dans ses pays clients en situation de fragilité et de conflit (FCS), et de répondre avec plus d'agilité aux besoins évolutifs de ces pays. Elle permettra aussi à l'IDA d'apporter une aide ciblée et adaptée aux situations de fragilité et de conflit qui ont cours actuellement dans chaque pays FCS-IDA. L'Enveloppe FCV s'accompagne d'énormes incitations et d'une solide structure de responsabilisation, y compris l'examen par le Conseil de l'ensemble des notes concernant l'admissibilité des pays demandeurs.

Encadré A3.1. Caractéristiques communes de l'Enveloppe FCV

Les trois modalités d'allocation au titre de l'Enveloppe FCV partageront plusieurs caractéristiques communes.

Identification durant le cycle de reconstitution. L'admissibilité à une allocation peut être évaluée à tout moment durant le cycle de reconstitution des ressources de l'IDA. Les pays peuvent soumettre leurs demandes pendant l'Ex. 20 afin de pouvoir disposer de leurs allocations au début d'IDA-19. Un pays peut solliciter différents types d'allocations au titre de l'Enveloppe tout au long du cycle de reconstitution, mais ne recevra qu'une seule allocation à la fois.

Traitement des demandes en fonction des conditions d'admissibilité. Chaque allocation sera accordée à la suite d'un processus initial de vérification de l'admissibilité, cette dernière étant maintenue sur la base d'examens annuels. L'accès à l'Enveloppe FCV sera déterminé par le bureau du Vice-président chargé du financement du développement en accord avec la Vice-présidence de la Banque pour la Politique opérationnelle et les Services aux pays, sur le modèle des projets financés par le sous-guichet pour l'Aide aux réfugiés (RSW) sous IDA-18. Les équipes consulteront les parties prenantes concernées à l'intérieur des pays, y compris les Nations Unies, au moment de l'élaboration des Notes concernant l'admissibilité des pays demandeurs. Dans la mesure du possible, les processus de vérification de l'admissibilité et d'examen annuel seront synchronisés avec le cycle d'élaboration de la note sur l'action menée dans le pays (CEN) ou du cadre de partenariat avec le pays (CPF) ou le processus d'examen des progrès et des enseignements (PLR). Si la situation du pays évolue et celui-ci devient admissible hors cycle, il préparera une note concernant son admissibilité. Toutes ces notes, qu'elles soient intégrées dans un CEN/CPF/PLR ou présentées comme un document autonome, seront soumises à l'examen du Conseil.

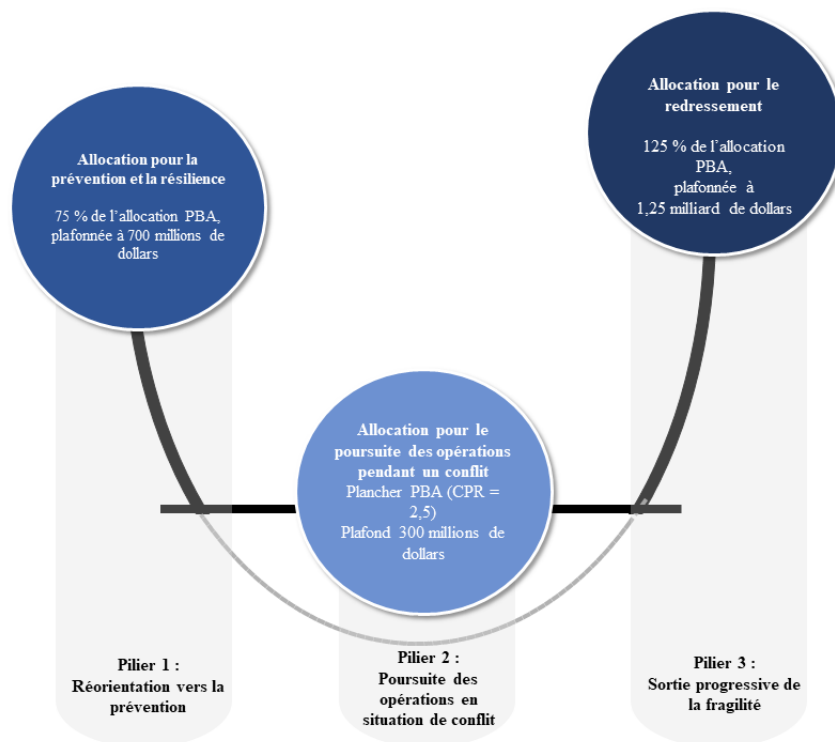
Financement aligné sur le système PBA. Les financements accordés au titre de l'Enveloppe FCV vont compléter les ressources allouées aux pays sur la base de la performance par un pourcentage pouvant atteindre le plafond par pays fixé pour la période d'IDA-19. Les modalités de financement seront les mêmes que celles appliquées au PBA du pays. Les fonds alloués au titre de l'Enveloppe FCV ne devraient pas porter l'allocation d'un pays au-delà de 7 % de l'ensemble des allocations individuelles. Les pays allocataires au titre de l'Enveloppe FCV peuvent continuer à bénéficier des autres guichets de l'IDA.

Établissement de priorités dans le programme d'aide-pays. Grâce à l'augmentation de l'allocation, le portefeuille du pays sera réajusté en vue de porter une attention plus directe aux objectifs et activités pour lesquels l'allocation est accordée.

2. L'enveloppe FCV comprendra trois types d'allocations individuelles liées à des situations de FCV.

- a. **L'allocation pour la prévention et la résilience (PRA)** permettra de renforcer l'aide fournie aux pays qui risquent de tomber dans une situation de conflit intense ou de violence généralisée.
- b. Une nouvelle **allocation pour la poursuite des opérations pendant un conflit (RECA)** permettra à l'IDA de maintenir un niveau d'intervention de base dans un petit nombre de pays en proie à des conflits de forte intensité et dont le gouvernement a des capacités très limitées.
- c. **L'allocation pour le redressement (TAA)** permettra d'aider des pays sortant d'un conflit, d'une crise politique ou sociale ou d'une période pendant laquelle ils n'ont pas reçu de financements de l'Association et dans lesquels il est possible de reprendre ou d'intensifier les opérations à l'appui de réformes majeures susceptibles d'accélérer la transition d'une situation de fragilité à la résilience.

Figure A.3.1. Enveloppe FCV



Allocation pour la prévention et la résilience (PRA)

3. **Outil financier indispensable pour réorienter les interventions vers la prévention, l'allocation PRA aidera les autorités nationales à prendre l'initiative de mesures destinées à empêcher l'escalade de conflits et de la violence.** Elle va renforcer l'appui apporté aux pays qui risquent de tomber dans une situation de conflit intense ou de violence généralisée et dont les autorités ont la volonté de combattre les facteurs à l'origine des conflits et de la violence. L'allocation PRA va favoriser la mise en place d'interventions plus agiles face à des situations de

fragilité et de conflit en perpétuelle mutation, tout en assurant l'adhésion des pays aux dites interventions.

4. Deux critères devront être remplis pour être admis à bénéficier de l'allocation PRA :

i) il existe un indicateur quantitatif qui détermine si un pays risque de tomber dans une situation de conflit intense ou de violence généralisée¹⁸³ ; et ii) les autorités nationales se sont dotées d'une stratégie ou d'un plan acceptable pour l'IDA, qui décrit les mesures concrètes que le pays prendra pour réduire le risque de conflit ou de violence, et les objectifs correspondants qu'elles s'engagent à atteindre avec l'appui de l'allocation PRA. Ces critères d'admissibilité ont pour but de jeter les fondements d'un programme IDA véritablement à l'initiative du pays et axé sur la réduction des conflits et de la violence.

5. L'allocation PRA apporte une aide supplémentaire égale à 75 % de l'allocation PBA et pouvant aller jusqu'à 700 millions de dollars par pays pendant IDA-19¹⁸⁴. Les modalités de financement seront les mêmes que celles appliquées au PBA du pays. Bien que cette allocation constitue un supplément considérable, la Banque mondiale considère que la demande et les capacités d'absorption sont suffisamment importantes pour transposer à plus grande échelle des programmes adaptés dans ces pays, et que la place prioritaire accordée à la prévention se justifie par les avantages nets d'une telle démarche, comme souligné dans la publication *Pathways for Peace*¹⁸⁵.

6. Les pays qui reçoivent une allocation PRA devront réajuster leur portefeuille IDA en vue de mettre l'accent sur la réduction des conflits et de la violence dans le cadre des opérations d'aide au développement. Ce réajustement doit ressortir dans le dialogue avec les parties prenantes nationales ainsi que dans les projets en préparation et le portefeuille des investissements et produits d'analyse, selon le contexte. L'allocation PRA va faciliter le dialogue entre la Banque mondiale et les autorités nationales sur des sujets critiques, mais difficiles, et permettre de transposer à plus grande échelle les approches préventives et participatives les plus adaptées au-delà des pratiques habituelles. Les pays peuvent solliciter une allocation PRA à tout moment durant le cycle d'IDA-19 en démontrant qu'ils encourent des risques et en décrivant le plan établi par les pouvoirs publics pour faire face à ces risques et les principales mesures

¹⁸³ Les données montrent que l'existence d'un conflit de faible ampleur est l'un des indicateurs les plus probants d'un futur conflit généralisé, dans l'esprit de la maxime selon laquelle « la violence appelle la violence ». Dans cette optique, les indicateurs qui permettent de déterminer quels pays sont les plus susceptibles de tomber dans un conflit de forte intensité comprennent : i) les pays déjà touchés par un ou plusieurs conflits de faible intensité, caractérisés par 2 à 10 décès liés à des conflits pour 100 000 personnes et un nombre absolu de décès liés à des conflits supérieur à 250 ; et ii) les pays dont la situation sécuritaire se détériore rapidement, caractérisés par 1 à 2 décès liés à des conflits pour 100 000 personnes, un nombre absolu de décès supérieur à 250, et une augmentation du nombre de décès liés à des conflits représentant au moins le double de celui de l'année précédente. Ce critère sera établi sur la base de données provenant du Projet de données sur les emplacements et situations de conflits armés (ACLED) et/ou du Programme Uppsala sur les conflits (UCDP). En dessous de cette fourchette, une allocation PBA normale peut être fournie pour faire face à de faibles risques de conflits, et au-dessus de cette fourchette, le pays peut être admis à bénéficier d'une allocation RECA. En ce qui concerne la violence interpersonnelle, le critère de détermination est un nombre de décès liés à des homicides volontaires supérieurs à 50 pour 100 000 personnes, compte tenu des données de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

¹⁸⁴ Des ajustements à la baisse de cette allocation peuvent se justifier dans certaines circonstances, comme une faible capacité d'absorption ou des considérations d'endettement.

¹⁸⁵ Nations Unies et Banque mondiale, *Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict* (Washington DC : Groupe de la Banque mondiale, 2018).

envisagées à ce titre, ainsi que le programme mis au point par la Banque mondiale à l'appui de ce plan¹⁸⁶. L'accès continu à l'allocation PRA sera subordonné aux résultats des examens annuels¹⁸⁷.

Allocation pour la poursuite des opérations pendant un conflit (RECA)

7. L'allocation RECA va offrir un appui de base dans les cas rares où les ressources PBA d'un pays sont trop faibles en raison de la combinaison fréquente entre un conflit de forte intensité et de faibles capacités institutionnelles. Inspiré par les enseignements tirés des interventions de la Banque au Yémen durant IDA-18, cet outil de financement offre à l'IDA la possibilité de venir en aide aux pays dans les cas où, en dépit d'un conflit, la Banque mondiale peut intervenir utilement pour préserver les capacités institutionnelles et le capital humain qui seront essentiels au redressement futur du pays.

8. Trois critères doivent être remplis pour pouvoir prétendre à une allocation RECA : i) un indicateur quantitatif qui permet de déterminer si un pays est confronté à un conflit de forte intensité¹⁸⁸ ; ii) un score au titre de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) inférieur ou égal à 2,5 ; et iii) un projet de programme remplissant les conditions d'admissibilité à une allocation RECA¹⁸⁹.

9. L'allocation RECA servira à financer un ensemble d'activités d'aide au développement mettant en jeu l'avantage comparatif de la Banque mondiale en tant qu'acteur de développement dans le contexte national. Cette allocation va permettre d'axer le portefeuille du pays sur des activités de développement qui concourent à la préservation des institutions et du capital humain, telles que la prestation de services de base et le renforcement des capacités dans des institutions clefs. Elle sera utilisée de manière à optimiser les ressources mobilisées pour obtenir des résultats sur le plan du développement, tout en reconnaissant que les interventions entreprises dans de tels contextes impliquent des coûts plus élevés.

¹⁸⁶ Une note concernant l'admissibilité d'un pays à l'allocation PRA portera sur : i) les risques de conflit et de violence auxquels le pays est confronté ; ii) la stratégie mise au point par les pouvoirs publics pour atténuer ces risques ; iii) les objectifs que les autorités s'engagent à réaliser avec l'appui de l'allocation PRA, qui sont analogues à ceux liés aux indicateurs du CPF ; iv) une synthèse des activités menées par d'autres partenaires dans ce domaine ; et v) la démarche proposée par la Banque mondiale, y compris des partenariats, des modifications à apporter au programme d'aide au pays, notamment dans le cadre du dialogue sur les politiques publiques, du portefeuille et des projets en préparation. La note concernant l'admissibilité du pays sera synchronisée avec le cycle du CEN/CPF/PLR dans la mesure du possible. Si elle est préparée hors cycle, elle sera soumise à l'examen du Conseil.

¹⁸⁷ Un examen annuel de l'allocation PRA portera sur les questions suivantes : i) comment les ressources PRA ont été utilisées et quels sont les progrès accomplis pour réajuster le portefeuille du pays ; ii) quelle est la situation par rapport aux risques encourus par le pays et à la démarche adoptée par les autorités nationales pour les atténuer ; iii) quels sont les résultats obtenus par les autorités par rapport aux objectifs convenus ; et v) quel est le niveau d'avancement du programme d'aide de la Banque et/ou par rapport aux objectifs d'étape de ce programme ? Lorsque les objectifs d'étape convenus n'ont pas été réalisés en raison de facteurs relevant de la compétence des autorités nationales, l'accès aux ressources PRA sera suspendu, et le pays devra revenir à l'allocation PBA l'exercice suivant.

¹⁸⁸ Ce critère sera mesuré par une proportion d'au moins 10 décès liés à des conflits pour 100 000 personnes au regard des données ACLED et/ou UCDP.

¹⁸⁹ La note concernant l'admissibilité des pays à l'allocation RECA sera synchronisée avec le cycle du CEN/PLR dans la mesure du possible. Si elle est préparée hors cycle, elle sera soumise à l'examen du Conseil.

10. **Dans les circonstances limitées ci-après¹⁹⁰, les financements alloués par l'IDA aux pays bénéficiaires d'allocations RECA¹⁹¹ peuvent être transmis directement à des agences des Nations Unies et à des ONG internationales¹⁹² :**

- a. *Lorsqu'un pays demande de transférer directement les ressources allouées à certaines organisations pour la mise en œuvre des opérations parce que les moyens dont dispose son administration ne suffisent pas pour gérer et exécuter efficacement les opérations ;*
- b. *Lorsque la valeur ajoutée démontrée du financement de l'IDA pour assurer les activités et les résultats appuyés par l'IDA cadre avec la mission de développement de l'Association et est complémentaire d'autres activités (c'est-à-dire que les activités financées n'ont pas encore été planifiées ou financées par les entités d'exécution) ;*
- c. *Lorsque l'attention portée à la reconstruction des systèmes nationaux et/ou locaux, notamment en renforçant les institutions et les capacités cadre avec les motifs qui justifient l'intervention de l'IDA en période de conflit, notamment la préservation des acquis en matière de développement et le renforcement des capacités en vue d'un redressement futur ; et*
- d. *Lorsqu'un accent est clairement mis sur la pérennité des actions, y compris en veillant à ce que les organismes d'exécution disposent d'un plan de financement au-delà du concours de l'IDA pour couvrir les charges récurrentes.*

11. L'allocation RECA vient compléter les ressources PBA d'un pays aux mêmes conditions que celles appliquées audit PBA. Si la CPR du pays est inférieure ou égale à 2,5¹⁹³, son allocation PBA sera calculée sur la base de l'hypothèse que sa CPR est de 2,5 jusqu'à concurrence d'un plafond d'augmentation de 300 millions de dollars¹⁹⁴ par pays. Les pays RECA peuvent aussi accéder aux guichets IDA, notamment au Mécanisme de réponse aux crises (CRW).

12. **L'outil RECA permettra de mettre en place des solutions plus souples face à l'évolution de la dynamique des conflits.** Les pays peuvent solliciter une allocation RECA à tout moment durant le cycle d'IDA-19 en décrivant la démarche proposée par la Banque mondiale, y compris le programme mis en place, le dialogue sur les politiques à mener, les partenariats et la coordination des interventions, les projets en préparation et les mesures de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'impact du programme de l'IDA sur la dynamique des conflits. L'accès continu à l'allocation RECA sera subordonné aux résultats des examens annuels¹⁹⁵.

¹⁹⁰ En plus des cas où les politiques opérationnelles de la Banque mondiale autorisent déjà ce type de transfert direct des ressources à des institutions des Nations Unies et/ou des ONG internationales.

¹⁹¹ Cela s'applique aux pays RECA admis à bénéficier de l'appui du CRW ou d'autres financements de l'IDA.

¹⁹² Dans de tels cas, aucune commission d'engagement ne s'appliquerait.

¹⁹³ Des ajustements à la baisse de cette allocation peuvent se justifier dans certaines circonstances, comme une faible capacité d'absorption ou des considérations d'endettement.

¹⁹⁴ Durant un conflit de forte intensité, il peut être difficile de recueillir les données nécessaires pour déterminer le RNB par habitant et la population d'un pays. Dans ce cas, la moyenne des données fiables des trois années précédentes sera prise en compte.

¹⁹⁵ Un examen annuel de l'allocation RECA portera sur les questions suivantes : i) comment l'allocation RECA a-t-elle été employée ; ii) comment évolue(nt) le ou les conflit(s) ; et iii) quels ajustements ont été apportés au programme de la Banque mondiale.

Allocation pour le redressement (TAA)

13. L'allocation TAA va fournir une aide supplémentaire aux pays sortant d'un conflit, d'une crise politique ou sociale, ou d'une période pendant laquelle ils n'ont pas reçu de financements de l'IDA, et dans lesquels il est possible de reprendre ou d'intensifier les opérations à l'appui de réformes majeures susceptibles d'accélérer la transition d'une situation de fragilité à la résilience. Il s'agit de pays se trouvant à un stade crucial de leur trajectoire de développement, qui offrent à l'IDA une marge de manœuvre considérable pour aider à instaurer la stabilité et la résilience afin d'accélérer la sortie d'une situation de fragilité.

14. Trois critères doivent être remplis pour pouvoir prétendre à une allocation TAA : i) un CPIA inférieur ou égal à 3 ou une période d'interruption des opérations de l'IDA¹⁹⁶ ; ii) l'existence d'une stratégie ou d'un plan gouvernemental acceptable pour l'IDA, qui décrit comment le pays se remet sur les rails, y compris les mesures concrètes que le pays prendra pour mettre en œuvre un programme de réformes destiné à accélérer sa transition d'une situation de fragilité à la résilience, et les objectifs d'étape correspondants que le gouvernement s'engage à réaliser avec l'appui de l'allocation TAA ; et iii) un CEN/CPF qui justifie de manière convaincante l'appui de la Banque au programme de réformes du gouvernement.

15. L'allocation TAA vient compléter les ressources PBA d'un pays aux mêmes conditions que celles appliquées audit PBA. Cette aide supplémentaire pourra atteindre 125 % (soit plus du double) de l'allocation PBA du pays, jusqu'à hauteur de 1,25 milliard de dollars par pays pendant IDA-19¹⁹⁷. Bien que cette allocation soit substantielle, la Banque mondiale considère que la demande et les capacités d'absorption sont suffisamment importantes pour transposer à plus grande échelle des programmes adaptés dans ces pays.

16. Les pays admis à recevoir une allocation TAA développeront/redéfiniront leur portefeuille IDA en vue de mettre l'accent sur le programme de réforme du gouvernement. L'allocation TAA va aider à renforcer le portefeuille-pays et à le réorienter vers l'appui aux efforts déployés par les pouvoirs publics pour mettre en œuvre des réformes majeures en vue d'accélérer la transition de la fragilité vers la résilience. Les pays peuvent solliciter une allocation TAA à tout moment en démontrant comment le pays se remet sur les rails et en décrivant le programme de réforme du gouvernement, le programme d'aide de la Banque mondiale et les objectifs d'étapes

¹⁹⁶ Actuellement, les opérations de l'IDA sont suspendues dans cinq pays qui sont : l'Érythrée, la Somalie, le Soudan, la Syrie et le Zimbabwe. Ces pays peuvent choisir de renouer avec l'Association durant IDA-19, après avoir apuré leurs arriérés auprès de l'IDA et/ou de la BIRD. Dans le cas de la Syrie, comme indiqué dans le Rapport sur la Dix-huitième reconstitution de l'IDA, le décaissement des fonds de l'Association sera subordonné aux conditions suivantes : i) définition de modalités de régularisation des arriérés de paiement envers l'IDA ; et ii) possibilité pour la Banque de travailler avec un interlocuteur officiel approprié et d'évaluer et superviser efficacement les projets dans le pays (avec des agents de la Banque présents sur le terrain ou en ayant recours à des contrôleurs indépendants). Si la Syrie réunit les conditions pour prétendre à une allocation TAA, elle pourra recevoir jusqu'à 1 milliard de dollars sous condition de résultats.

¹⁹⁷ Des ajustements à la baisse de cette allocation peuvent se justifier dans certaines circonstances, comme une faible capacité d'absorption ou des considérations d'endettement. Pour les pays dont la CPR est inférieure ou égale à 2,5 (y compris les pays RECA admis à bénéficier d'une allocation TAA ou d'autres pays sortant d'un conflit et dont les institutions sont affaiblies), une CPR plancher de 2,5 sera utilisée pour calculer leur allocation PBA avant que l'augmentation de 125 % ne soit autorisée. Il en sera de même pour la reprise des opérations dans un pays obtenu un score CPIA et/ou CPR très bas. Dans ces cas rares, la CPR plancher de 2,5 peut servir au calcul de l'allocation PBA, comme si le pays passait du régime RECA à celui de l'allocation TAA. Une telle démarche élimine la nécessité de recueillir des indicateurs de performance post-conflit.

qui l'accompagnent¹⁹⁸. L'accès continu à l'allocation TAA sera subordonné aux résultats des examens annuels¹⁹⁹.

¹⁹⁸ Une note concernant l'admissibilité d'un pays à l'allocation TAA portera sur : i) les possibilités considérables offertes et la stratégie mise au point par les pouvoirs publics pour en tirer profit ; ii) les objectifs que les autorités s'engagent à réaliser avec l'appui de l'allocation TAA, qui sont analogues à ceux liés aux indicateurs du CPF ; iii) une synthèse des activités menées par d'autres partenaires dans ce domaine ; et v) la démarche proposée par la Banque mondiale, y compris des partenariats, des modifications à apporter au programme d'aide au pays, notamment dans le cadre du dialogue sur les politiques publiques, du portefeuille et des projets en préparation. La note concernant l'admissibilité du pays sera synchronisée avec le cycle du CEN/CPF/PLR dans la mesure du possible. Si elle est préparée hors cycle, elle sera soumise à l'examen du Conseil.

¹⁹⁹ Un examen annuel de l'allocation TAA portera sur les questions suivantes : i) comment les ressources TAA ont été utilisées et quels sont les progrès accomplis pour réajuster le portefeuille du pays ; ii) quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de réforme du gouvernement ; iii) quels sont les résultats obtenus par les autorités par rapport aux objectifs convenus ; et iv) quel est le niveau d'avancement du programme d'aide de la Banque et/ou par rapport aux objectifs d'étape de ce programme ? Lorsque les objectifs d'étape convenus n'ont pas été réalisés, ou le conflit reprend, l'accès aux ressources TAA sera suspendu, et le pays devra revenir à l'allocation PBA normale l'exercice suivant.

ANNEXE 4 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU GUICHET POUR LES REFUGIES ET LES COMMUNAUTES D'ACCUEIL

1. **Objectif :** Le Guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR) va soutenir les opérations qui favorisent les opportunités à moyen et à long terme aussi bien pour les réfugiés que les communautés d'accueil dans les pays IDA. L'objectif du WHR est d'aider les pays qui accueillent des réfugiés à : i) atténuer les chocs causés par l'afflux de réfugiés et créer des possibilités de développement économique et social pour les réfugiés et les communautés d'accueil ; ii) faciliter la mise en place de solutions durables aux situations de réfugiés prolongées, notamment grâce à l'intégration socioéconomique durable des réfugiés dans le pays d'accueil ou à leur retour dans leur pays d'origine ; et iii) se doter des moyens voulus pour mieux se préparer à faire face à un accroissement du nombre de réfugiés ou à l'afflux de nouveaux réfugiés.

2. **Activités :** Conformément à l'objectif global mentionné ci-dessus, le WHR financera des projets dans le pays d'accueil qui visent à répondre, non pas aux besoins humanitaires des réfugiés et des communautés d'accueil, qui relèvent d'autres organisations, mais plutôt à leurs besoins à moyen et long termes sur le plan du développement. La priorité ira aux projets qui : i) contribuent au bien-être des réfugiés et à leur intégration dans la vie socioéconomique du pays d'accueil ; ii) aident à mettre en place des solutions juridiques et/ou des réformes visant les réfugiés, dans des domaines tels que la liberté de circulation, le travail dans le secteur formel, la délivrance de pièces d'identité et de permis de séjour ; iii) aident à assurer l'accès des réfugiés et des communautés d'accueil à des services de qualité et aux infrastructures de base ; iv) aident à créer dans les communautés d'accueil des moyens de subsistance adaptés aux besoins et aux contraintes des réfugiés et des membres des communautés d'accueil ; v) encouragent le dialogue et les activités qui facilitent et assurent le retour durable des réfugiés dans leur pays d'origine ; vi) concourent à l'assainissement des finances publiques lorsque celles-ci sont mises à rude épreuve en raison des dépenses liées à l'accueil des réfugiés.

3. **Critères d'admissibilité :** Les critères d'admissibilité au WHR resteront les mêmes que pour IDA-18 : i) le nombre de réfugiés enregistrés par le HCR dans le pays est égal ou supérieur à 25 000 ou au moins égal à 0,1 % de la population nationale ; ii) le pays adhère à un cadre approprié de protection des réfugiés ; et iii) les pouvoirs publics disposent d'une stratégie ou d'un plan acceptable pour l'IDA, qui décrit les mesures concrètes, y compris les réformes envisagées par le pays pour apporter des solutions à long terme à la situation des réfugiés et des communautés d'accueil. Sur la base de ces critères, 14 pays peuvent déjà prétendre aux financements d'IDA-18. Les pays retenus pour IDA-18 n'auront pas besoin de reprendre le processus d'admissibilité. Plutôt, le premier projet que chaque pays soumettra à l'examen de l'IDA au titre de ce guichet durant la période d'IDA-19 sera accompagné d'une note de stratégie succincte. En ce qui concerne les pays qui pourront prétendre au guichet WHR durant IDA-19, le processus d'admissibilité sera le même que pour IDA-18. De plus, chaque document d'évaluation de projet utilisant les ressources WHR durant IDA-19 comprendra : i) les chiffres actualisés du HCR ; ii) des données actualisées sur la politique et l'environnement institutionnel du pays en matière de réfugiés ; et iii) la confirmation que le cadre de protection demeure adéquat, ainsi que des informations sur les évolutions récentes ou les nouveaux risques observés, le cas échéant.

4. **Financement :**

- a. **Montant :** Le guichet sera doté d'une enveloppe de 2,2 milliards de dollars (soit une contre-valeur de 1,6 milliard de DTS).
- b. **Répartition des financements :** Le guichet WHR financera jusqu'à 90 % du montant total des projets, au moins 10 % du financement provenant de l'allocation du pays.
- c. **Montant théorique des allocations régionales :** Au début d'un cycle de reconstitution des ressources de l'IDA, le montant théorique des allocations régionales sera déterminé sur la base du nombre de réfugiés dans les pays IDA admis à bénéficier de financements au titre du WHR. Ces montants théoriques peuvent être ajustés en fonction de l'évolution du nombre de réfugiés et de la demande des clients durant le cycle de reconstitution des ressources d'IDA. Chaque pays admis à bénéficier des ressources du WHR disposera d'une allocation minimale de 10 millions de dollars afin de pouvoir mettre en œuvre des programmes à une certaine échelle. Les allocations par pays au titre de ce guichet seront plafonnées à 500 millions de dollars par reconstitution.
- d. **Conditions de financement :** Pour les pays à haut risque de surendettement, les financements au titre du guichet WHR seront accordés sous la forme de dons. Pour les pays à risque faible ou modéré de surendettement, les financements seront composés pour 50 % de dons et pour 50 % de crédits (aux conditions applicables au pays bénéficiaire).
- e. **Afflux massif et soudain de réfugiés :** Le WHR allouera des financements composés à 100 % de dons aux pays confrontés à un afflux massif de réfugiés, c'est-à-dire ayant reçu au moins 250 000 nouveaux réfugiés ou au moins 1 % de leur population pendant les 12 derniers mois suivant le début du cycle d'IDA-19 ou pendant IDA-19.

ANNEXE 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU GUICHET REGIONAL

1. **Objet.** Le Guichet régional de l'IDA vise à promouvoir un développement fondé sur des approches régionales en fournissant des financements complémentaires pour des activités et des investissements régionaux admissibles. Les projets régionaux aident les pays à se mettre ensemble pour faire face aux défis qui interpellent des marchés fragmentés et de petite taille, trouver des solutions régionales aux problèmes communs à de multiples pays, et promouvoir les biens publics mondiaux. Ils contribuent, entre autres, à créer des marchés plus grands et plus intégrés, à améliorer la connectivité, à gérer les ressources partagées, à tirer parti des économies d'échelle et à faciliter l'action collective en vue de la réalisation d'objectifs communs.

2. **Instruments de prêt.** Le Guichet régional de l'IDA utilise le mécanisme de financement de projets d'investissement (FPI)²⁰⁰ pour ses concours financiers ; à partir d'IDA-19, il aura aussi recours au mécanisme de financement à l'appui des politiques de développement.

3. **Critères d'admissibilité :** Les opérations au titre du Guichet régional de l'IDA doivent satisfaire aux quatre critères suivants (voir le paragraphe 7 pour les exceptions) :

- a. L'opération fait intervenir au moins trois pays²⁰¹, qui doivent tous y participer afin que ses objectifs soient réalisables, au moins un de ces pays étant admis à bénéficier des financements de l'IDA. Le nombre minimum de pays requis est réduit de trois à deux si au moins un pays IDA en situation de fragilité et de conflit (FCS) participe au projet²⁰².
- b. L'opération aurait des avantages économiques ou sociaux qui débordent au-delà des frontières d'un pays, par exemple en ayant des répercussions positives ou en atténuant les effets négatifs dans un autre pays.
- c. L'adhésion du pays et de la région à l'opération est clairement établie, et témoigne de l'engagement de la majorité des pays participants.
- d. L'opération offre une plateforme pour un niveau élevé d'harmonisation des politiques entre les pays et fait partie d'une stratégie régionale bien conçue et largement soutenue.

4. **Allocations.** Les financements du Guichet régional de l'IDA viendront s'ajouter aux ressources que l'IDA alloue aux pays.

- a. **Allocations aux régions.** Au début de chaque cycle de l'IDA, chaque Région reçoit une allocation indicative pour les trois années de mise en œuvre du cycle de refinancement. Les montants effectivement alloués sont déterminés au début de chaque exercice budgétaire. La région Afrique recevra 75 % des fonds disponibles au titre du Guichet régional de l'IDA, les 25 % restants étant alloués aux cinq autres

²⁰⁰ Les opérations peuvent être conçues comme des projets/programmes indépendants, des séries de projets ou des approches à phases multiples.

²⁰¹ Voir le paragraphe 7 de la présente annexe pour les exceptions au critère du nombre minimum de pays.

²⁰² Pays en situation d'arriérés. Lorsqu'un pays a des arriérés de prêts ou de crédits et sa participation est cruciale pour la région, il peut toujours prendre part au projet, mais ne recevra pas directement les financements de l'IDA. Une entité régionale ou un autre pays participant au projet pourra alors assumer les obligations de ce pays et mettre en œuvre le projet pour son compte.

régions, proportionnellement à la part des allocations par pays attribuée à chacune de ces régions.

- b. **Montants alloués aux opérations.** Les montants effectivement alloués aux opérations sont déterminés en fonction de chaque région de la Banque concernée. Les opérations sont choisies pour leur intérêt du point de vue des stratégies d'intégration régionale. Concernant IDA-19, les stratégies prioritaires sont les suivantes :
 - i. Pour l'Afrique, les approches sous-régionales concernant les facteurs de fragilité dans au moins trois sous-régions (le Sahel, la région du lac Tchad et la Corne de l'Afrique) et l'économie numérique.
 - ii. Globalement, l'Économie bleue, le Projet sur le capital humain, la fourniture de biens collectifs tels que le traitement des déchets marins, les technologies innovantes à forte incidence sur d'autres pays IDA et les besoins spécifiques des petits États insulaires.
- c. **Conditions de financement.** Pour chaque pays participant, les conditions de financement au titre du Guichet régional de l'IDA (y compris la répartition des crédits/dons) cadrent pleinement avec celles des allocations par pays.
- d. **Mobilisation de ressources (ratio de cofinancement).** Normalement, au moins un tiers de la part des coûts d'un projet régional admissible ou d'un DPF à la charge d'un pays est financé à partir des allocations de ce pays, les deux tiers restants étant couverts par le Guichet régional de l'IDA. Cependant, ce ratio de cofinancement pourrait être ajusté par les régions de la Banque ainsi qu'il suit :
 - i. *Optimisation des ressources.* Pour assurer une utilisation optimale des ressources allouées au titre du Guichet régional de l'IDA, une région choisit un niveau inférieur de cofinancement.
 - ii. *Petits États.* La portion de l'allocation individuelle d'un petit État qui peut être injectée dans des projets régionaux durant un exercice donné est plafonnée à 20 % de l'allocation annuelle de cet État.
 - iii. *Financements exceptionnels.* La contribution de l'allocation d'un pays est plafonnée à 20 % durant une période de reconstitution pour des projets de grande envergure (sous réserve de l'approbation du Conseil).
- e. **Emprunteurs de l'IDA et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).** Lorsqu'un projet régional fait intervenir à la fois des pays IDA et des pays exclusivement BIRD, les emprunteurs exclusivement BIRD financent leur participation au projet par des emprunts contractés auprès de la BIRD ou par d'autres ressources.

5. **Financement à l'appui des politiques de développement régional (DPF).** À partir d'IDA-19, des financements à l'appui de politiques régionales seront accordés à des pays IDA qui partagent un cadre d'action commun pour la coordination et la programmation des réformes, et lorsqu'il existe de solides arguments en faveur du recours à cet instrument.

- a. Pour assurer l'utilisation sélective des ressources limitées affectées aux DPF, le montant global des allocations à l'appui des DPF sera plafonné à 10 % des ressources du Guichet régional de l'IDA.
- b. Chaque Région identifiera des opérations de DPF qui sont susceptibles de soutenir les réformes dans une sélection de pays et de domaines d'intervention pour chaque exercice, avant le début de l'exercice concerné.
- c. Les DPF se conformeront à la Politique de financement à l'appui des politiques de développement de la Banque qui prévoit, entre autres, le maintien de politiques macroéconomiques satisfaisantes et l'appui à un ensemble de mesures stratégiques et institutionnelles fondamentales, assorti de travaux d'analyse, comme convenu entre la Banque mondiale et les pays IDA participants.
- d. La taille du DPF de chaque pays participant sera déterminée par la structure spécifique de chaque opération, le volume des DPF en cours au niveau national et les besoins financiers (comme dans le cas des PDF nationaux), ainsi que par la densité et la profondeur du programme de réformes et des accords conclus entre les pays participants.
- e. Chaque pays participant financera au moins le tiers des parts du DPF qui lui revient à partir de son allocation individuelle. Ce ratio de cofinancement pourrait être ajusté par les régions de la Banque aux conditions énoncées au paragraphe 4.d ci-dessus.

6. Organisations régionales.

- a. **Octroi de crédits aux organisations régionales.** À partir d'IDA-19, le Guichet régional de l'IDA peut mettre en œuvre des projets avec l'appui d'organisations régionales qui ont la capacité de rembourser des crédits IDA²⁰³. Dans ces cas, le Guichet régional de l'IDA octroiera auxdites organisations des financements sous forme de crédits assortis des conditions appropriées. Les critères d'octroi de ces financements sont les suivants :
 - i.* La nature et l'évaluation économique du projet — pour déterminer si celui-ci génère des revenus et produit un rendement permettant à l'organisation régionale de rembourser les crédits ;
 - ii.* L'entité est une organisation régionale reconnue qui est dotée de la personnalité juridique, a les capacités fiduciaires et l'autorité juridique voulues pour mener les activités financées ;
 - iii.* La capacité de l'organisation régionale à rembourser les crédits, compte tenu de la cote de cette organisation auprès des agences de notation et/ou des évaluations de l'organisation sur la base de ses sources de financement et sa trésorerie.

²⁰³ Durant IDA-18, cette démarche a été entreprise à la suite d'une dérogation approuvée par le Conseil : les crédits alloués au Projet de logements abordables devaient être acheminés à travers la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) de l'Union économique et monétaire et l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), et les ressources allouées au renforcement des institutions monétaires au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) devaient passer par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

- b. **Octroi de dons aux organisations régionales.** Dans le cadre de l'appui fourni par l'IDA aux opérations régionales, le Guichet régional de l'IDA peut octroyer des dons à des entités régionales pour soutenir la mise en œuvre de projets régionaux ou pour renforcer la capacité de ces projets à appuyer les stratégies prioritaires de la région, ou dans les deux cas. Les critères d'admissibilité sont les suivants :
- i. L'entité est une organisation régionale reconnue qui est dotée de la personnalité juridique et a les capacités fiduciaires requises pour recevoir des dons et l'autorité juridique voulue pour mener les activités financées.
 - ii. L'entité ne remplit pas les conditions requises pour prétendre à des crédits IDA²⁰⁴.
 - iii. Les coûts et avantages d'une activité à financer à l'aide d'un don IDA ne peuvent être attribués aisément à des programmes nationaux²⁰⁵.
 - iv. Les activités à financer à l'aide du don IDA sont liées à l'aménagement d'une infrastructure régionale, à la coopération institutionnelle en matière d'intégration économique, ou à des interventions concertées pour fournir des biens publics régionaux.
 - v. Les autres partenaires de développement ne sont pas disposés à octroyer des dons pour cofinancer l'activité.
 - vi. L'entité est associée à une opération régionale financée par l'IDA ou soutient par ailleurs les objectifs stratégiques de l'IDA en matière d'intégration régionale.
- c. **Montant maximum à allouer aux organisations régionales sous forme de dons.** Le montant total des dons IDA que chaque Région peut octroyer à des organisations régionales ne peut pas dépasser 10 % de l'enveloppe IDA allouée à chaque Région durant une période de reconstitution.
- d. **Gouvernance.** Les opérations soutenues par le Guichet régional de l'IDA sont approuvées par le Conseil des Administrateurs, font l'objet d'un examen périodique et sont soumises aux procédures d'instruction des financements de projets d'investissement et des financements à l'appui des politiques de développement.

7. Exceptions

- a. **Projets porteurs de transformations situés dans un seul pays.** Le Guichet régional de l'IDA peut, dans des circonstances exceptionnelles, financer un projet situé dans un seul pays admis à emprunter à l'IDA lorsque ce projet est physiquement mis en œuvre dans un seul pays, mais il est clairement démontré qu'il est susceptible d'entraîner des transformations profondes à l'échelle régionale, et à partir d'IDA-19,

²⁰⁴ Une entité régionale ne pourra recevoir un don IDA que lorsqu'il est établi qu'elle n'a pas la capacité juridique ou le pouvoir d'emprunter ou de rembourser un prêt.

²⁰⁵ Les activités à financer à l'aide du don IDA ne doivent pas avoir des retombées positives directes et exclusives sur un pays participant.

qu'il soutient des biens publics mondiaux tels que le traitement des déchets marins. À ce titre, tous les critères ci-dessous doivent être remplis :

- i.* Définition claire des transformations induites par le projet dans la région ou de son impact sur les biens publics régionaux, lorsque trois pays au moins devraient bénéficier des retombées substantielles mesurables du projet²⁰⁶. Le projet devrait démontrer clairement comment ces retombées seraient suivies et notifiées.
 - ii.* Le projet aurait besoin de la participation financière du seul pays dans lequel il est situé, et n'aurait pas besoin du concours financier d'un autre pays.
 - iii.* Le pays remplit par ailleurs les critères d'admissibilité spécifiés au paragraphe 3 plus haut.
- b. Utilisation de l'allocation par pays pour les projets de grande envergure.** La contribution d'un pays au coût d'un projet régional peut être plafonnée à 20 % de l'allocation dudit pays durant une période de reconstitution, lorsque le coût du projet est très élevé par rapport à cette allocation triennale.
 - c. Limitation des financements exceptionnels.** Le montant total des fonds alloués au titre du Guichet régional de l'IDA dans les deux cas exceptionnels décrits plus haut ne doit pas dépasser 20 % de l'enveloppe totale de ressources du Guichet pendant une période de reconstitution.
 - d. Consultation précoce du Conseil.** Lorsqu'une région envisage de solliciter un financement exceptionnel, la Direction saisit le Conseil à ce sujet dès le début du processus.

²⁰⁶ Le nombre minimum de pays bénéficiaires est ramené de trois à deux si au moins un pays FCS pouvant prétendre aux concours de l'IDA en tire parti.

ANNEXE 6 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE REPONSE AUX CRISES

1. La présente annexe décrit le cadre d'action qui régit le Mécanisme de réponse aux crises (CRW) de l'IDA. Elle énonce les conditions à remplir afin que le CRW : i) intervienne en dernier ressort en cas de graves crises économiques, de catastrophes naturelles et d'urgences de santé publique ; et ii) intervienne plus rapidement face à des crises à évolution lente, notamment des épidémies et des situations d'insécurité alimentaire.

2. Les pays IDA sont confrontés à une diversité de crises qui entravent leurs efforts de développement économique et social. Le CRW leur fournit une source dédiée de financements additionnels pour leur permettre de faire face aux conséquences de catastrophes naturelles, d'urgences de santé publique et de crises économiques. Cet appui fait partie de la stratégie globale de réponse de l'IDA face à une crise, qui complète les actions menées par d'autres partenaires de développement et organismes d'aide humanitaire²⁰⁷ et s'appuie sur les avantages comparatifs et la mission de développement de l'Association.

3. **Objectifs.** Le Mécanisme de réponse aux crises a pour objectifs principaux de définir une approche systématique de l'IDA face aux crises ; d'octroyer des financements additionnels et prévisibles aux pays admis à emprunter à l'IDA qui sont frappés par des crises ; et de renforcer la capacité de l'IDA à participer efficacement aux actions entreprises en réponse à des crises.

I. APPUI FOURNI PAR LE MÉCANISME EN CAS DE CRISES GRAVES

4. **Principes.** Les ressources du CRW sont destinées à être mobilisées en dernier ressort pour aider des pays pouvant prétendre aux concours de l'IDA à faire face à de graves crises. Ces ressources sont accessibles lorsque les autres sources de financement sont insuffisantes et lorsque l'IDA participe à une action concertée au niveau international pour faire face à une crise largement reconnue. Les opérations financées au titre du CRW sont aussi susceptibles d'inclure, si possible, des composantes ou des dispositifs conçus pour aider à prévenir de futures crises ou à atténuer leurs effets économiques et sociaux — à moins que ces composantes ou dispositifs soient couverts par d'autres opérations.

5. **Admissibilité des pays.** Si tous les pays emprunteurs de l'IDA sont en principe admis à bénéficier de l'appui du Mécanisme, l'accès d'un pays au CRW dépend de circonstances spécifiques comme l'ampleur des conséquences de la crise, la possibilité pour ce pays de bénéficier d'autres sources de financement (y compris de la BIRD), et sa capacité à puiser dans ses ressources propres.

6. **Allocation des ressources.** Les ressources du CRW sont allouées uniquement pour faire face aux crises décrites aux paragraphes 7 (catastrophes naturelles), 8 (urgences de santé publique) et 9 (crises économiques).

²⁰⁷ Par exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA).

Catastrophes naturelles

7. **Catastrophes naturelles.** Les ressources du CRW peuvent être mobilisées pour venir en aide à des pays emprunteurs de l'IDA au lendemain d'une catastrophe naturelle d'une gravité et d'une intensité exceptionnelles (par exemple un séisme, une inondation, une sécheresse et un tsunami).

- a. **Cas de déclenchement du recours au Mécanisme.** L'appui du CRW est envisagé uniquement dans les cas de catastrophes naturelles d'une gravité et d'une intensité exceptionnelles. Des données paramétriques sur la fréquence et l'impact des catastrophes serviront à étayer l'argumentation justifiant le recours aux ressources du Mécanisme dans le cas en question, mais ce n'est pas sur ces seules bases que la justification est établie²⁰⁸.
- b. **Critères d'admissibilité d'une crise et montant de l'allocation.** Immédiatement après une catastrophe naturelle, la Direction passe en revue les données disponibles sur l'impact du phénomène, afin de déterminer à titre préliminaire s'il y a lieu de faire appel aux ressources du Mécanisme. Comme les données en question, dans la période qui suit immédiatement une catastrophe, ont tendance à être limitées et en constante évolution, la Direction peut également considérer dans son évaluation si le pays concerné a : i) décrété l'état d'urgence ; ii) sollicité les ressources du Mécanisme ; et iii) demandé la réalisation d'une évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) ou d'une évaluation des dommages et des pertes (DaLA)²⁰⁹. Elle prend en compte, pour finir, la capacité du Groupe de la Banque mondiale à répondre à la situation sans faire appel au Mécanisme, et elle doit également définir le processus de coopération établi avec l'ONU, et en particulier avec son Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA). L'évaluation préliminaire est mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données et informations sont disponibles. La décision finale concernant l'ampleur de l'enveloppe de financement par le Mécanisme tient compte des facteurs suivants : i) les informations tirées des PDNA/DaLA sur la gravité de la situation et le coût de l'effort de redressement ; ii) le nombre de personnes touchées (définies comme étant les personnes qui se sont retrouvées sans abri et/ou ont subi une perte de revenus ou de moyens de subsistance) ; iii) les données estimatives d'impact sur le PIB ; iv) les ressources disponibles pour répondre à la crise²¹⁰ ; v) la capacité d'absorption du pays ; vi) le lancement d'un appel accéléré par l'ONU ; et vii) la taille du pays (prise en compte, par exemple, du statut de petit État) ; et les concours accordés aux pays touchés par le passé au titre du Mécanisme.
- c. **Conditions de financement.** Les conditions de ce financement sont identiques à celles qui s'appliquent aux financements concessionnels que l'IDA alloue au pays concerné (« allocations par pays »). Cela dit, si la catastrophe naturelle entraîne des pertes et des dégâts évalués à plus d'un tiers du PIB du pays, les conditions de financement de son

²⁰⁸ Des données paramétriques telles que le degré de magnitude d'un séisme sur l'échelle de Richter ne reflètent pas exactement l'impact d'une catastrophe, car la gravité de cet impact est aussi fonction d'éléments tels que le niveau de préparation locale aux catastrophes ou la proximité de zones d'établissements humains.

²⁰⁹ Les PDNA ou DaLA sont un moyen fiable et universellement reconnu dont disposent les pays pour déterminer l'impact d'une catastrophe (exprimé en termes de dommages et de pertes). Ils permettent également : a) de procéder à une estimation globale des besoins pour assurer le redressement d'ensemble et multisectoriel ; b) d'intégrer la réduction des risques liés aux catastrophes en tant qu'élément convenu du dispositif envisagé pour ce redressement ; c) de démontrer le consensus des nombreuses parties concernées autour des stratégies de redressement sectorielles.

²¹⁰ Par exemple, les ressources disponibles dans le portefeuille IDA du pays, de sources internes, d'autres types de financements externes (y compris la BIRD), du niveau des ressources restantes au sein du Mécanisme.

allocation IDA peuvent être modifiées, sur la base d'une analyse de viabilité de la dette (AVD) actualisée au lendemain de la crise, conformément aux dispositions de la Section IV de la Politique de la Banque concernant les conditions des financements de la Banque intitulée « *Financial Terms and Conditions of Bank Financing* ». Le financement du CRW sera alors accordé suivant les conditions de financement IDA applicables au pays tel qu'elles ont été modifiées après la catastrophe.

Urgences de santé publique

8. **Urgences de santé publique.** Les ressources du CRW peuvent être mobilisées pour faire face à des urgences de santé publique susceptibles d'avoir une portée internationale.

a. **Cas de déclenchement du recours au Mécanisme.** L'appui du Mécanisme est envisagé uniquement dans les cas où :

i. Le pays touché a décrété l'état d'urgence sanitaire ; et

ii. L'OMS a déclaré que l'épidémie pouvait avoir une importance de portée mondiale mettant en jeu le système mondial d'alerte et d'intervention de l'Organisation, en application du Règlement sanitaire international de 2005.

b. **Critères d'admissibilité d'une crise et montant de l'allocation.** Dans un premier temps, la Direction passe en revue les données disponibles sur l'impact de l'épidémie, afin de déterminer à titre préliminaire s'il y a lieu de faire appel aux ressources du Mécanisme. Cette évaluation peut également tenir compte des facteurs suivants : i) l'appui émanant d'autres sources comme le Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie (PEF) ; ii) si le pays concerné a décrété l'état d'urgence sanitaire ; iii) si le pays concerné a sollicité les ressources du Mécanisme ; iv) si le pays concerné a demandé la réalisation d'une évaluation des besoins²¹¹ ; v) la capacité du Groupe de la Banque mondiale à répondre à la situation sans faire appel au Mécanisme ; et vi) la coopération avec l'ONU, notamment l'OMS, et avec les autres partenaires de développement. L'évaluation préliminaire est mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données et informations sont disponibles. La décision finale concernant l'ampleur de cette enveloppe de financement par le Mécanisme tient compte des facteurs suivants : i) les informations sur la gravité de la crise et le coût des mesures à prendre pour y faire face ; ii) le nombre de personnes touchées et/ou qui se sont retrouvées sans abri ou qui ont subi une perte de revenus ou de moyens de subsistance ; iii) les données estimatives d'impact sur le PIB ; iv) les ressources disponibles pour répondre à la crise²¹² ; v) la capacité d'absorption du pays ; vi) le lancement d'un appel accéléré par l'ONU ; vii) la taille du pays (prise en compte, par exemple, du statut de petit État) ; et les concours accordés aux pays touchés par le passé au titre du Mécanisme.

c. **Conditions de financement.** Les conditions de ce financement sont identiques à celles qui s'appliquent aux ressources allouées par l'IDA au pays concerné.

²¹¹ Cela permet : a) de procéder à une estimation globale des besoins en collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'OMS ; b) de prendre en compte l'impact sur l'économie et les finances publiques du pays touché ; c) d'examiner l'impact de l'urgence sanitaire sur les objectifs de développement du pays à moyen et à long terme.

²¹² Par exemple, les ressources disponibles dans le portefeuille IDA du pays, de sources internes, d'autres types de financements externes, du niveau des ressources restantes au sein du Mécanisme.

Crises économiques

9. **Crises économiques.** L'appui du Mécanisme de réponse aux crises est envisagé pour faire face à graves crises économiques provoquées par des chocs exogènes et affectant un nombre significatif de pays emprunteurs de l'IDA (par exemple, crise alimentaire, pétrolière ou financière mondiale). À travers l'aide apportée au titre du CRW, l'IDA cherche à atténuer l'impact sur les groupes vulnérables et à préserver des dépenses importantes en matière de développement qui sont menacées, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, des infrastructures et de l'agriculture.

a. **Cas de déclenchement du recours au Mécanisme.** L'appui du Mécanisme de réponse aux crises est envisagé dès que des indices font apparaître l'existence d'une grave crise économique provoquée par un choc exogène et affectant un nombre significatif de pays emprunteurs de l'IDA comme suit :

i. La crise doit avoir pour effet escompté d'entraîner sur une échelle large ou régionale une réduction du taux de croissance du PIB de l'ordre de 3 points de pourcentage ou plus d'une année sur l'autre dans un grand nombre de pays en question²¹³ ; ou

ii. En cas de choc grave sur les prix non accompagné d'une baisse de la croissance du PIB de l'ordre de celle mentionnée plus haut, si les conditions suivantes sont réunies : a) le choc est de large ampleur et jugé grave en termes d'impact budgétaire ; (b) il existe un consensus sur la nécessité d'une action internationale concertée ; et (c) les ressources déjà allouées par l'IDA au pays sont jugées insuffisantes pour permettre une réponse adéquate.

b. **Critères d'admissibilité d'une crise et montant de l'allocation.** L'admissibilité est déterminée principalement en fonction de l'impact que la crise est censée avoir sur le PIB du pays concerné :

i. Une réduction du taux de croissance du PIB d'au moins trois points de pourcentage est la valeur seuil utilisée pour identifier les pays susceptibles de bénéficier de l'appui du Mécanisme (sauf en cas de choc grave sur les prix remplissant les conditions énoncées au paragraphe 9.a.ii ci-dessus). Ce tri préliminaire est confirmé par une analyse des données budgétaires disponibles et d'autres données pertinentes, suivant en cela l'objectif du Mécanisme consistant à empêcher ou limiter à court terme l'impact de la crise sur les dépenses essentielles, et à éviter que le pays ne s'écarte de ses objectifs de développement sur le long terme. À la suite de cette analyse, les pays qui ne subissent pas d'effets significatifs de la crise sur le plan budgétaire peuvent ne pas être admis à bénéficier de l'appui du Mécanisme, même si la croissance de leur PIB a de fait accusé une baisse d'au moins trois points de pourcentage.

²¹³ Le niveau prévisionnel de réduction de la croissance annuelle du PIB est établi au moyen des données tirées de la base de données PEM du FMI.

ii. Le cadre d'allocation des ressources est fondé principalement sur une analyse budgétaire²¹⁴ qui prend en compte l'impact sur le pays, les ressources nécessaires et leur disponibilité, la capacité du pays à utiliser efficacement ces ressources, et les concours accordés aux pays touchés par le passé au titre du CRW. Les montants alloués sont calculés par habitant, afin de prendre en compte la taille respective des pays, et les pays ayant subi l'impact le plus important reçoivent proportionnellement plus de ressources que les autres. Pour déterminer les montants à allouer aux pays, les éléments suivant sont pris en compte : i) un montant de base propre à assurer une réponse significative, notamment pour les petits États ; ii) un plafond sur les ressources allouées à un pays ou groupe de pays donné²¹⁵, ce qui peut être particulièrement utile dans les cas où un même événement a des effets décalés sur les pays ou les groupes de pays considérés, car on évite ainsi d'utiliser l'approche du premier arrivé premier servi qui pourrait entraîner l'épuisement de ressources limitées.

iii. Généralement, une approche en deux phases est appliquée à l'allocation des ressources lorsque le gros de l'allocation (c'est-à-dire au moins 75 % du total escompté) est affecté à des pays admissibles durant le premier cycle. Les allocations peuvent être modifiées par la suite en se basant sur la part des ressources non allouées durant la première phase au regard des informations additionnelles reçues concernant l'impact de la crise sur le pays concerné, le montant des ressources dont il a besoin et sa capacité à mobiliser et à utiliser efficacement ces ressources. Le montant alloué initialement à un seul pays peut être augmenté par la suite jusqu'à hauteur de 33 % de l'allocation octroyée pour la première phase. La Direction transmet au Conseil une note comportant des informations détaillées sur les allocations au titre de la deuxième phase, avant de solliciter du Conseil qu'il approuve des projets et programmes qui seront financés à l'aide de ces allocations.

- c. **Conditions de financement.** Les conditions de ce financement sont identiques à celles qui s'appliquent aux ressources allouées par l'IDA au pays concerné.
- d. **Coordination avec le FMI.** Lorsqu'une crise économique est provoquée par une détérioration des termes de l'échange ou des perturbations sur les marchés financiers, dans son évaluation, la Direction rend compte de l'appréciation portée par les services du FMI sur l'ampleur globale et la nature du choc en question, et dans la mesure du possible, sur l'impact qu'il a au niveau des pays et les éléments d'information pertinents relatifs à leur cadre de politique macroéconomique, en s'appuyant principalement sur les rapports publiés par le FMI. Les services de la Banque et du FMI travailleront en étroite collaboration sur les dossiers des différents pays.

²¹⁴ L'analyse budgétaire à mener pour étayer les évaluations concernant l'admissibilité du pays et le montant des ressources à allouer au titre du CRW porterait sur les recettes, les dépenses et les plans de financement de l'État, afin d'estimer les dépenses importantes en matière de développement qui sont menacées par la crise, lorsque celles-ci sont définies comme le montant nécessaire pour maintenir la trajectoire préexistante des dépenses d'éducation, de santé et d'exploitation et d'entretien des infrastructures en place, et pour préserver ou accroître potentiellement les dépenses sur les filets de protection sociale, selon la nature de la crise.

²¹⁵ Ce plafond a d'abord été fixé à 5 % des ressources totales durant la phase expérimentale du CRW. Par la suite, il pourrait varier en fonction du nombre de pays jugés admissibles à l'appui du Mécanisme.

II. APPUI DU CRW AUX INTERVENTIONS PRÉCOCES FACE À DES PHÉNOMÈNES À ÉVOLUTION LENTE

10. **Principes.** Les ressources du Mécanisme de réponse aux crises peuvent aussi être mobilisées pour appuyer des interventions précoces face à des phénomènes à évolution lente, notamment des épidémies et l'insécurité alimentaire. Alors qu'on peut observer plus rapidement les effets dévastateurs de crises soudaines comme des séismes, et donc galvaniser la mobilisation des ressources dans les délais voulus, il est possible que la vivacité de réaction face à des crises qui évoluent plus lentement ne soit pas aussi évidente, particulièrement aux premiers stades de tels phénomènes. Le financement précoce mis à disposition par le CRW est destiné à des phénomènes à évolution lente qui sont considérés comme susceptibles de se transformer à des crises majeures, mais se trouvent encore aux premiers stades de leur évolution. Au cas où ces phénomènes se transformeraient en des crises graves, les pays pourraient potentiellement solliciter un appui additionnel en vertu des dispositions des paragraphes 4 et 9 plus haut. Le financement précoce du CRW vise aussi à soutenir et stimuler le renforcement de la résilience, étant donné que l'octroi de ces ressources serait associé à des initiatives de préparation aux crises. Les opérations financées au titre du CRW sont susceptibles d'inclure, si possible, des composantes ou des dispositifs conçus pour aider à prévenir de futures crises ou à atténuer leurs effets économiques et sociaux — à moins que ces composantes ou dispositifs soient couverts par d'autres opérations.

11. **Admissibilité des pays.** Tous les pays emprunteurs de l'IDA peuvent bénéficier des financements précoces du CRW, à condition de satisfaire aux critères suivants :

- a. Ils disposent d'un **plan crédible de préparation**²¹⁶ à des flambées épidémiques et/ou à une crise alimentaire établi avant la crise ou par la suite²¹⁷ ; et
- b. Dès qu'une épidémie ou une crise alimentaire est déclarée, ils doivent élaborer un **Plan d'intervention chiffré** qui sera évalué dans le cadre de la demande de financement précoce adressée au CRW.

12. **Allocation des ressources.** Les ressources du CRW sont allouées uniquement pour faire face aux phénomènes à évolution lente décrits aux paragraphes 13 (flambée épidémique) et 14 (insécurité alimentaire).

- a. **Plafond global.** Le montant global des ressources allouées par le CRW sous la forme de financements précoces aussi bien en cas d'épidémie que de crise alimentaire ne peut pas dépasser 500 millions de dollars.
- b. **Approbatons.** Les demandes de financement précoce au titre du CRW seront approuvées par le Conseil des Administrateurs de l'IDA (le Conseil de l'IDA). Lorsque les fonds du CRW sont employés dans le cadre d'une composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) préallouée afin d'intervenir plus rapidement face à une épidémie et/ou une situation d'insécurité alimentaire, le Conseil de l'IDA approuvera également —

²¹⁶ Le Plan de préparation doit énoncer les procédures opérationnelles à suivre pour répondre à une crise alimentaire ou une flambée épidémique et les contenir. Il doit être établi sur la base d'une analyse de la vulnérabilité du pays et de la région à l'insécurité alimentaire ou à l'épidémie et mettre l'accent sur les principaux facteurs de risque.

²¹⁷ Un plan mis au point après la crise doit être conforme aux programmes prioritaires d'intervention en situation de crise de l'IDA décrits à l'annexe 10.

en même temps que le projet — i) le montant préalloué de fonds du CRW ; et ii) les critères de déclenchement de la composante CERC²¹⁸. Une fois que les critères de déclenchement de la composante sont satisfaits, la Direction fixe le montant *final* des fonds CRW à décaisser. Ce montant *final* ne doit pas dépasser le montant préalloué qui aura été approuvé par le Conseil de l'IDA.

Flambées épidémiques

13. **Flambées épidémiques.** Les ressources du CRW peuvent être mobilisées pour des interventions qui aident à maîtriser rapidement des maladies à haut risque qui risquent fortement de se propager sur le territoire national ou d'un pays à l'autre, et sont susceptibles de se transformer en une épidémie régionale de grande envergure ou une pandémie mondiale.

a. **Cas de déclenchement du recours au Mécanisme²¹⁹.** Le financement précoce au titre du CRW peut être sollicité si et seulement si la flambée épidémique :

- i. est due à un agent pathogène visé au paragraphe 13.b.i ;
- ii. atteint les seuils de gravité décrits au paragraphe 13.b.ii ; et
- iii. réussi l'évaluation technique visée au paragraphe 13.b.iii.

b. **Admissibilité de la crise²²⁰.** Pour être admissible, la crise doit satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :

- i. Type d'agent pathogène : Seront prises en compte des maladies provoquées par des agents pathogènes viraux d'origine animale au départ²²¹ ou des maladies dues au rejet intentionnel ou accidentel d'agents pathogènes auparavant éradiqués dans la population humaine²²². Le déclenchement de maladies provoquées par des agents pathogènes viraux et non viraux actuellement endémiques au sein de la population humaine²²³ n'est pas pris en compte²²⁴.
- ii. Seuils de gravité : Deux critères épidémiologiques sont utilisés pour établir qu'une épidémie a atteint un seuil minimum de gravité : a) le nombre de cas confirmés en laboratoire dans le pays a atteint le seuil pour cet agent pathogène ; et ii) il existe des éléments qui attestent que ces cas sont épidémiologiquement liés et

²¹⁸ Les critères de déclenchement de la composante CERC pour de tels projets devront être conformes aux critères de déclenchement d'une réponse précoce au titre du CRW.

²¹⁹ Les critères de déclenchement de la réponse précoce au titre du CRW seront arrêtés définitivement par la Direction avant le démarrage de la mise en œuvre d'IDA-19 en juillet 2020. Pour ce faire, la Direction veillera à ce que les ressources du CRW soient décaissées pour des phénomènes qui seraient d'ordinaire couverts par le Mécanisme — mais plus tôt. Le financement précoce au titre du CRW complétera d'autres initiatives de la panoplie disponible en cas de crises en se fondant sur les principes de stratification et de différenciation des financements en fonction de la nature de l'intervention.

²²⁰ Les cas pour lesquels le financement précoce du CRW serait mobilisé seraient les mêmes que ceux couverts actuellement par le Guichet de liquidités du Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie (PEF). Le Guichet de liquidités du PEF fournit rapidement des financements le plus tôt possible pour soutenir des interventions d'urgence en cas de déclenchement de maladies susceptibles de se propager rapidement à l'intérieur et au-delà des pays.

²²¹ Il s'agit entre autres de nouveaux sous-types de gripes transmis à la population humaine, de coronavirus et de filovirus.

²²² La variole actuellement.

²²³ L'endémicité est définie ici comme la transmission interhumaine d'un agent pathogène de façon continue au sein de la population mondiale.

²²⁴ Les agents pathogènes non pris en compte sont par exemple ceux de la dengue, du choléra, du paludisme, de la rougeole et du virus d'immunodéficience humaine.

découlent d'une seule vague de transmissions soutenues d'agents pathogènes au sein de la population humaine — s'il n'est pas possible de déterminer la source de l'infection, un seuil plus élevé de cas confirmés en laboratoire suffit²²⁵.

iii. Évaluation technique. Un phénomène jugé potentiellement admissible en vertu des dispositions des paragraphes 13.b.i et 13.b.ii ci-dessus sera confié aux experts du domaine, à savoir du Groupe consultatif stratégique et technique de l'OMS sur les risques infectieux (STAG-IH)²²⁶, pour une évaluation technique²²⁷. S'agissant d'une épidémie pouvant justifier un financement précoce au titre du CRW, cette évaluation technique doit démontrer que : a) l'épidémie est provoquée par un agent à transmission interhumaine, lorsque des données attestant de cette transmission existent ; b) l'évolution de l'impact sous-jacent semble indiquer une croissance ininterrompue du nombre hebdomadaire de nouveaux cas confirmés ; et c) à moins que le projet de plan d'intervention soumis par le pays n'ait été approuvé par l'OMS, ce projet de plan prend en compte les avis d'experts d'organismes spécialisés tels que l'OMS et est conforme aux recommandations applicables de l'OMS en matière de santé publique concernant l'épidémie en question.

- c. **Montant des allocations.** Le montant alloué au titre du financement précoce du CRW pour faire face à une flambée épidémique ne pourra pas dépasser (par pays et par phénomène²²⁸) 25 millions de dollars ou le coût du plan d'intervention du pays, l'option la moins élevée étant retenue²²⁹. Pour déterminer le montant réel de l'allocation au titre du CRW, il faudra prendre en compte des facteurs tels que les contributions de partenaires externes et/ou du pays touché à l'intervention.²³⁰
- d. **Conditions de financement.** Les conditions de ce financement sont identiques à celles qui s'appliquent aux ressources allouées par l'IDA au pays concerné.

Insécurité alimentaire

14. **Insécurité alimentaire.** Les ressources du CRW peuvent être mobilisées pour appuyer des interventions destinées à atténuer l'aggravation d'une situation d'insécurité alimentaire qui menace sérieusement de se transformer en une crise alimentaire de grande ampleur à l'intérieur d'un pays ou d'un pays à l'autre.

²²⁵ Les données épidémiologiques accessibles au grand public et publiées par l'OMS (Siège et bureaux régionaux) et/ou par des agences nationales de santé publique serviront à déterminer si une épidémie a atteint ces seuils.

²²⁶ Formé par l'OMS pour procéder à une analyse indépendante des risques infectieux susceptibles de représenter une menace pour la sécurité sanitaire au niveau mondial, le STAG-IH est composé de membres qui font autorité dans les domaines de la santé publique et dans la discipline scientifique en question.

²²⁷ Ce groupe technique n'a pas vocation à prendre des décisions sur l'utilisation des financements précoces au titre du CRW. Ces allocations seront approuvées par le Conseil de l'IDA (voir le paragraphe 12.b de la présente annexe).

²²⁸ L'expression « par phénomène » désigne une épidémie différente d'une autre épidémie antérieure ou en cours et sans lien avec celle-ci, tel que déterminé par l'OMS.

²²⁹ Voir les paragraphes 11.b et 13.a.iii. Les pays doivent présenter un plan d'intervention chiffré pour contenir l'épidémie en cours, qui a été approuvé par l'OMS ou a réussi l'évaluation technique du STAG-IH.

²³⁰ Si de telles ressources hors CRW se concrétisent, le montant de l'allocation au titre du Mécanisme serait diminué en conséquence, à moins que, par exemple, le plan d'intervention chiffré ne soit toujours pas complètement financé.

- a. **Cas de déclenchement du recours au Mécanisme**²³¹. Le financement précoce au titre du CRW peut être sollicité si et seulement si la crise alimentaire :
- i. Est principalement provoquée par les facteurs énoncés au paragraphe 14.b.i ;
 - ii. Atteint les seuils de gravité décrits au paragraphe 14.b.ii ; et
 - iii. A réussi l'évaluation technique visée au paragraphe 14.b.iii.
- b. **Admissibilité de la crise.** Pour être admissible, la crise doit satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :
- i. **Facteurs à l'origine de la crise :** Étant donné que l'insécurité alimentaire n'est pas couverte en soi par le CRW et pourrait avoir une diversité de causes, le financement précoce au titre du CRW sera mobilisé pour des situations d'insécurité alimentaire provoquées principalement par des catastrophes naturelles, des chocs économiques et/ou des menaces pour la santé publique²³².
 - ii. **Seuils de gravité :** une situation d'insécurité alimentaire dans un pays admissible doit atteindre un niveau minimum de gravité qui est déterminé par : a) des seuils d'insécurité alimentaire ; ou b) des analyses de risques propres à un pays.
 - 1. *Seuils d'insécurité alimentaire :* Les seuils d'insécurité alimentaire seront établis en vue d'identifier une situation admissible qui est susceptible de se transformer en une crise alimentaire majeure. Ces seuils permettent de mesurer d'une manière cohérente les risques d'un pays à l'autre, le cas échéant.
 - 2. *Analyses propres à un pays :* Mais aussi, une situation peut être déclarée admissible sur la base de données recueillies au niveau du pays et de systèmes établis d'alerte précoce. Cela s'applique particulièrement lorsque les seuils d'insécurité alimentaire visés au paragraphe 14.b.ii.1 ne sont pas observables dans un pays donné par manque d'informations prévisionnelles²³³. Cela peut également s'appliquer à des situations où les seuils d'insécurité alimentaire sont disponibles, mais n'ont pas été franchis, tandis que les indicateurs recueillis au niveau local²³⁴ sont une cause majeure de préoccupation.
 - iii. **Évaluation technique.** Une situation jugée potentiellement admissible en vertu des dispositions des paragraphes 14.b.i et 14.b.ii ci-dessus sera soumise à une évaluation

²³¹ Voir la note de bas de page 210.

²³² En vertu du cadre actuel du CRW, les situations d'insécurité alimentaire dont les principales causes sont d'ordre politique ou sans rapport avec des conflits ne sont pas prises en compte.

²³³ Pour certains pays, régions ou périodes de temps, il est possible que des données et des prévisions d'insécurité alimentaire de type FEWSNET ou IPC n'aient pas été produites ou publiées.

²³⁴ Ces informations peuvent consister en des indicateurs désagrégés de l'insécurité alimentaire, par exemple les prix du marché, des indicateurs liés au climat et des évaluations de perspectives saisonnières concernant la production vivrière et l'élevage. Les indicateurs choisis seraient conformes aux normes internationales (notamment aux tableaux de référence IPC et au Cadre conjoint d'analyse intersectorielle IASC) et représenteraient des critères opérationnels communs du bien-être et des moyens de subsistance de la personne humaine, comme la malnutrition et la mortalité.

technique²³⁵. Cette évaluation technique doit : a) lorsque les seuils d'insécurité alimentaire visés au paragraphe 14.b.ii.1 sont franchis, vérifier que les conditions d'insécurité alimentaire attestent de la détérioration des perspectives ; b) lorsque les seuils d'insécurité alimentaire ne sont pas atteints (voir le paragraphe 14.b.ii.2), fournir des informations complémentaires pour aider la Banque à décider ou non de déclencher le dispositif de financement précoce au titre du CRW ; et c) déterminer la qualité technique des plans de préparation et d'intervention du pays.

- c. **Montant des allocations.** Le montant alloué au titre du financement précoce du CRW pour faire face à une situation d'insécurité alimentaire ne pourra pas dépasser 50 millions de dollars par cycle de l'IDA ou le coût du plan d'intervention du pays, l'option la moins élevée étant retenue. Pour déterminer le montant réel de l'allocation au titre du CRW, il faudra prendre en compte des facteurs tels que les contributions de partenaires externes et/ou du pays touché pour faire face à la crise alimentaire²³⁶.
- d. **Conditions de financement.** Les conditions de ce financement sont identiques à celles qui s'appliquent aux ressources allouées par l'IDA au pays concerné.

²³⁵ Cette évaluation technique sera réalisée par des spécialistes du domaine au sein de la Banque mondiale, en consultation avec des experts externes. Les experts externes n'ont pas vocation à prendre des décisions sur l'utilisation des financements précoces au titre du CRW. Ces allocations seront approuvées par le Conseil de l'IDA (voir le paragraphe 12.b de la présente annexe).

²³⁶ Si de telles ressources hors CRW se concrétisent, le montant de l'allocation au titre du Mécanisme serait diminué en conséquence, à moins que, par exemple, le plan d'intervention chiffré ne soit toujours pas complètement financé.

ANNEXE 7 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU GUICHET DE PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

1. **Objectif.** Le Guichet de promotion du secteur privé (PSW) a pour objectif de soutenir la mobilisation d'investissements privés et le renforcement de la croissance d'un secteur privé viable et responsable dans les pays exclusivement IDA et les pays fragiles et touchés par un conflit admis à bénéficier des concours de l'IDA en tirant le meilleur parti des plateformes de la Société financière internationale (IFC) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA). Le PSW est l'un des instruments clefs dont dispose l'IDA pour soutenir l'expansion continue des opérations d'IFC et de la MIGA dans les marchés les plus difficiles de l'IDA.

2. **Activités.** Quatre mécanismes ont été établis dans le cadre du PSW pour soutenir les activités suivantes : i) un mécanisme de financements mixtes (BFF) associant des fonds du PSW et des investissements innovants d'IFC dans des secteurs ayant une incidence considérable sur le développement, notamment les petites et moyennes entreprises, les agro-industries, la santé, l'éducation, le logement social, les infrastructures, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, entre autres ; ii) un mécanisme d'atténuation des risques (RMF) chargé de fournir des garanties à l'appui des projets sans garantie souveraine, afin d'attirer des investissements privés dans de grands projets d'infrastructure et des partenariats public-privé ; iii) un mécanisme de garanties de la MIGA (MGF) pour élargir les risques couverts au moyen d'une protection partagée de premier niveau et d'une participation aux risques semblable à une réassurance de la MIGA ; et iv) un mécanisme de financement en monnaie nationale (LCF) pour permettre des investissements d'IFC en monnaie nationale dans des pays admis à bénéficier des concours du PSW où les marchés des capitaux ne sont pas développés et/ou les solutions proposées par le marché sont insuffisantes.

3. **Instrument de financement.** L'appui financier du PSW sera mobilisé à travers plusieurs instruments parmi lesquels des prêts prioritaires et des prêts subordonnés, des garanties de crédit et de risques politiques, des participations et quasi-participations (à travers des swaps sur le rendement total), des mécanismes de partage des risques et des produits dérivés. Tel qu'établi sous IDA-18, alors que le PSW s'engage dans de nouveaux marchés, la Direction de l'IDA peut proposer des instruments et outils complémentaires alignés sur les objectifs, critères, modalités de financement et directives en matière de risques du Guichet pour s'adapter à de nouvelles situations et de nouveaux besoins. Lorsqu'un nouveau mécanisme ou un nouvel instrument est proposé au titre du PSW, celui-ci est présenté au Secrétariat du PSW, hébergé par l'institution (IFC ou la MIGA) chargée de la mise en œuvre du mécanisme ou de l'instrument, après s'être assuré de la conformité dudit mécanisme ou instrument avec ses propres politiques et procédures. Après l'examen du Secrétariat du PSW, ce mécanisme ou instrument est présenté à l'ensemble des membres du Comité de supervision du PSW à l'échelle du Groupe de la Banque mondiale pour s'assurer qu'il correspond aux objectifs et critères du PSW. Du côté de l'IDA, les modalités de financement et les directives en matière de risques sont passées en revue et approuvées par le Comité des finances et du risque (FRC), sur la base des recommandations de son sous-comité chargé des nouvelles activités commerciales (NBC). Les Délégués à l'IDA sont consultés afin d'obtenir leur aval, puis le nouveau mécanisme ou instrument proposé est soumis au Conseil de l'institution concernée ou aux Conseils des institutions respectives pour approbation. Les

opérations soutenues par un nouveau mécanisme ou un nouvel instrument sont approuvées par les Conseils respectifs.

4. **Critères d'admissibilité.** Les projets à financer au titre du PSW seront sélectionnés sur la base des critères d'admissibilité et de hiérarchisation suivants :

- a. Admissibilité du pays – La liste des pays exclusivement IDA, des pays fragiles ou touchés par un conflit qui ne sont ni BIRD ni IDA et des pays à financement mixte et la liste des pays admissibles seront confirmées au début d'IDA-19 pour toute la période triennale de reconstitution et modifiées pour tenir compte des pays qui retombent dans la catégorie des pays exclusivement IDA ou des FCS²³⁷. De plus, les pays qui sont passés dans la catégorie « ni BIRD ni IDA » ou sont sortis de la liste des FCS avant la fin d'IDA-18 pourront recevoir un appui au titre du PSW pendant IDA-19. Par ailleurs, le PSW peut appuyer des investissements régionaux et/ou des activités de programmes lorsque pas plus de 20 % de ses ressources sont investies en dehors de pays pouvant bénéficier des concours du Guichet. On peut envisager d'appuyer des activités menées dans des sous-régions FCS de pays IDA n'appartenant pas à la catégorie des FCS, de pays ni BIRD ni IDA et de pays à financement mixte²³⁸ à condition qu'une telle décision soit examinée par le Comité de supervision du PSW, et approuvée par le Conseil conformément à la procédure de gouvernance du PSW ; et sous réserve des limites de risque spécifiques au mécanisme ;
- b. Alignement stratégique avec la mission prioritaire de lutte contre la pauvreté de l'IDA ; thèmes particuliers de l'IDA ; stratégies du Groupe de la Banque mondiale pour les pays ; et approche du Groupe de la Banque à l'appui des investissements du secteur privé et de la création de marchés ;
- c. Principes d'utilisation de financements concessionnels dans les opérations du secteur privé²³⁹ : justification économique du recours à un financement mixte à taux concessionnels, attraction et concessionnalité minimum, viabilité commerciale, renforcement des marchés et promotion de normes rigoureuses.
- d. Risques assumés par le PSW, y compris pertes financières et autres risques (risques de réputation, risques environnementaux et sociaux de projets, etc.).

5. **Conditions de financement :** Les conditions de financement seront définies conformément aux principes d'utilisation de financements concessionnels énoncés ci-dessus. Une gestion transparente des risques et du rendement va assurer la mise en place de principes de tarification appropriés au regard de nouveaux risques assumés au titre du PSW, tel qu'indiqué dans le document soumis au Conseil. Compte tenu des risques plus élevés assumés par les opérations appuyées par le PSW, des approches appropriées élaborées par la Direction pour gérer et partager les différents risques seront utilisées tout en continuant à favoriser la mise en œuvre de projets susceptibles d'avoir un impact élevé sur des marchés difficiles. Les pertes potentielles associées au PSW ne devront pas dépasser les 2,5 milliards de dollars alloués au Guichet, et l'approche de

²³⁷ Pour pouvoir prétendre au mécanisme de garantie de la MIGA (MGF), les pays doivent aussi être membres de l'Agence.

²³⁸ La fragilité sous-régionale sera déterminée à travers une évaluation qualitative et quantitative réalisée par le Groupe FCV sur la base entre autres du critère de plus de 25 décès liés aux conflits par an.

²³⁹ Voir *Blended Concessional Finance Principles for Private Sector Projects*, accessible à l'adresse : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/corp_ext_content/ifc_external_corporate_site/solutions/products+and+services/blended-finance/blended-finance-principles.

gestion des risques sera modifiée au fil du temps en fonction de l'évolution des risques qui pèsent effectivement sur le portefeuille.

6. **Gouvernance.** La gouvernance du PSW est organisée sur la base des principes suivants :

- i) *Obligation de rendre compte*, grâce aux mécanismes de décision indépendants de chaque institution conformément à sa mission et sa structure particulière, le pouvoir ultime d'approbation de l'utilisation des ressources du PSW étant détenu par le Conseil des Administrateurs de l'IDA²⁴⁰ ;
- ii) *Contrôle*, par des modalités claires d'examen et d'établissement de rapports, y compris la possibilité de faire appel au Comité de supervision du PSW en cas de désaccord sur l'emploi des fonds du Guichet ou sur d'autres sujets, conformément aux procédures dudit comité ;
- iii) *Gestion des conflits d'intérêts*, chaque institution validant les transactions interinstitutionnelles de façon indépendante, dans le cadre des ententes entre l'IDA, la MIGA et IFC concernant les financements au titre du PSW, ententes négociées selon le principe de la pleine concurrence pour veiller à ce que les missions fiduciaires et institutionnelles de chacune de ces institutions ne soient pas compromises ;
- iv) *compensation équitable* à travers des commissions d'administration, des coûts remboursables et des primes définis de commun accord de sorte que l'IDA, IFC et la MIGA soient compensées pour les risques qu'elles assument en tenant compte de l'impact que les projets devraient avoir sur le plan du développement lorsque les subventions sont transparentes ;
- v) *efficacité opérationnelle*, en tirant le meilleur profit des mécanismes existants sans aller à l'encontre des autres principes de gouvernance énoncés ci-dessus ; et
- vi) *transparence et diffusion des informations* sur les projets appuyés par le PSW, en application des politiques d'information respectives d'IFC et de la MIGA, et recours à des informations complémentaires sur les effets escomptés et les subventions utilisées.

7. **Mise en œuvre.** La mise en œuvre du PSW pendant IDA-19 s'appuiera sur les acquis de l'expérience d'IDA-18.

- a. **Allocation des ressources.** Le PSW a été établi sur la base du pouvoir d'engagement d'IDA-19, avec une enveloppe de 2,5 milliards de dollars allouée après la phase témoin sous IDA-18. Les allocations des différents mécanismes sont fixées à titre indicatif entre 800 et 900 millions de dollars pour le BFF, entre 500 et 600 millions de dollars à la fois pour le LCF et le RMF et 500 millions de dollars pour le MGF, compte tenu de l'évolution de la demande. Comme pendant IDA-18, la Direction conservera le pouvoir de réaffecter les ressources entre les différents mécanismes et tiendra le Conseil de l'IDA et les Participants informés des ajustements effectués, le cas échéant.
- b. **Appui à la mise en œuvre.** Comme pendant IDA-18, IFC et la MIGA seront responsables de tous les aspects de leurs opérations respectives à financer par le PSW, y compris la conception, le montage et la gestion de ces opérations, en fonction de la structure de chacun des mécanismes – Mécanisme de financements mixtes (BFF), LCF et RMF pour IFC, et MGF pour la MIGA. Dans le cadre du RMF, la MIGA assumera les fonctions d'administrateur des garanties au titre du mécanisme et IFC celles d'administrateur du compte du mécanisme. Toutes les politiques et procédures pertinentes d'IFC et/ou de la MIGA (le cas échéant) s'appliqueront à l'emploi des ressources du PSW à l'appui des

²⁴⁰ Pendant IDA-18, après reçu l'aval des Délégués à l'IDA, le Conseil des Administrateurs de l'IDA a confié à la Direction la responsabilité d'étudier les sous-projets PSW dans le cadre de l'approche-programme en vue de renforcer la cohérence entre les procédures d'approbation des Conseils respectifs de l'IDA et d'IFC.

opérations pertinentes d'IFC et/ou de la MIGA. Les politiques et procédures de l'IDA ne seront pas applicables dans ce cas.

ANNEXE 8 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU GUICHET DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

1. **Objectif.** Le Guichet de financement complémentaire (SUW) d'IDA-19 a pour objectif d'accroître les financements accordés par l'Association pour des projets nationaux et/ou régionaux de qualité supérieure, porteurs de transformations profondes et ayant une incidence importante sur le développement. Les ressources SUW viennent s'ajouter aux allocations par pays et sont donc particulièrement utiles lorsque ces allocations sont insuffisantes pour financer des projets porteurs de transformations.
2. **Admissibilité des pays.** Conformément à la future politique de financement durable du développement de l'IDA et à la politique de plafonds d'endettement du FMI, les pays admis à emprunter à l'IDA peuvent recevoir des concours du SUW aux conditions suivantes :
 - a. **Les pays assujettis à une analyse de viabilité de la dette pour pays à faible revenu (AVD-PFR).** Ces pays ne pourront recourir au Guichet que s'ils présentent un risque de surendettement faible ou modéré ;
 - b. **Les pays non assujettis à une AVD-PFR.** Ils seront étudiés au cas par cas, sous réserve :
 - i) de la confirmation qu'ils se conforment à la Politique de l'IDA relative au financement durable du développement (SDFP) en cours d'élaboration²⁴¹ ; et ii) des résultats des consultations avec le responsable principal de la gestion des risques (CRO), le personnel du Pôle mondial d'expertise en macroéconomie, commerce et investissement (MTI-GP), du bureau du Vice-président pour la politique opérationnelle et des services aux pays (OPCS) et du bureau du Vice-président chargé du financement du développement (DFI).
3. **Allocation des ressources**
 - a. **Allocations régionales.** Les ressources du SUW seront allouées à chaque région en fonction de la proportion des allocations par pays qui leur revient, abstraction faite des pays exposés à un risque de surendettement élevé.
 - b. **Ratios réservés aux pays à financement mixte.** Pour répartir de manière équilibrée les ressources SUW entre les pays à financement mixte et les autres pays emprunteurs de l'IDA, les financements du SUW alloués aux pays à financement mixte sont limités à la proportion respective des ressources allouées aux pays SUW dans la région.
 - c. **Allocations maximales par pays.** Pour éviter la concentration des ressources SUW, les enveloppes annuelles allouées à un pays ne doivent normalement pas dépasser l'allocation individuelle de ce pays ou le tiers du montant indicatif des ressources allouées au pays au titre d'IDA-19, l'option la plus élevée étant retenue. Cependant, il existe une certaine marge de flexibilité pour les petits pays.
4. **Hierarchisation des projets/programmes.** En plus des critères d'admissibilité des pays énoncés au paragraphe 2 ci-dessus, les éléments ci-après aideront à sélectionner les projets ou programmes qu'il est proposé de financer au titre du Guichet.

²⁴¹ Elle sera mise à jour sur la base de la politique de financement durable du développement en cours d'élaboration.

- a. Les transformations que peut induire le projet/programme proposé.
- b. L'alignement sur les objectifs du Groupe de la Banque mondiale et les politiques prioritaires de l'IDA.
- c. Le risque de surendettement de l'emprunteur.
- d. La capacité du pays à absorber des ressources non-concessionnelles.

5. **Conditions de financement.** Dans le cadre d'IDA-19, le SUW accordera des financements non-concessionnels aux conditions de prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) applicables au pays concerné.

ANNEXE 9 : MISE EN ŒUVRE DE LA FUTURE POLITIQUE DE FINANCEMENT DURABLE DU DÉVELOPPEMENT

1. **La présente annexe récapitule les points saillants de la future politique de financement durable du développement (SDFP), énonce un ensemble de principes qui encadreront la mise en œuvre de la politique, et fournit des informations sur le calendrier de sa mise en œuvre.**

Cadre général de la politique

2. **L'objectif de la SDFP est d'inciter les pays à emprunter à des conditions viables et à promouvoir la coordination des actions entreprises par l'IDA et les autres créanciers pour appuyer les efforts déployés par les pays en vue de remédier à leur vulnérabilité face à la dette.** Pour réaliser cet objectif, il faudra : i) améliorer la structure d'incitations des bénéficiaires de l'IDA grâce à l'adoption de mesures de responsabilisation adéquates et au resserrement des liens opérationnels avec les programmes nationaux ; ii) renforcer l'action collective et les partenariats entre les pays IDA, les créanciers et d'autres partenaires de développement ; et iii) mettre en place des mesures de suivi et de responsabilisation plus robustes. Le système de contrôle proposé est avant-gardiste dans sa conception — les scores de risque de surendettement issus des analyses de viabilité de la dette (AVD) sont basés sur des analyses prospectives des perspectives de viabilité de la dette des pays, compte tenu non seulement des projections d'endettement de base, mais aussi de tests de vulnérabilité standardisés. Ainsi, il pourra donner une idée plus exacte des risques d'accumulation excessive de la dette.

3. **Concernant son champ d'application, la future politique s'appliquera à tous les pays emprunteurs de l'IDA, y compris les pays ni BIRD ni IDA et les pays à financement mixte.** La politique en matière d'emprunts non concessionnels (NCBP), qui est apparentée à la SDFP, concernait essentiellement les pays admis à recevoir des dons et les pays bénéficiaires de l'IADM. Dans le cadre de la SDFP, le champ d'application est élargi pour faire face à l'accroissement des risques liés à la dette dans un contexte de modification du cadre de financement qui créé des difficultés pour tous les pays IDA, y compris les pays ni BIRD ni IDA et les pays à financement mixte. Cet élargissement illustre aussi l'engagement plus vaste de l'Association à faire en sorte que ses ressources soient utilisées avec prudence dans l'ensemble de son portefeuille.

4. **La politique sera mise au point en tenant compte des multiples facteurs de viabilité de la dette,** comprendra des mesures concrètes appuyées par des prêts, des études diagnostiques et des opérations d'assistance technique et encouragera un partenariat mondial qui reconnaît le rôle primordial que doivent jouer les pays emprunteurs pour maintenir un niveau d'endettement soutenable. Les réformes à mener pour contribuer à la réalisation de l'objectif de la SDFP comprendront l'accroissement du nombre de pays couverts (voir ci-dessus) ; le renforcement des liens avec l'AVD ; l'accroissement de la transparence et de la publicité des informations ; et une sensibilisation accrue des créanciers portant sur un périmètre plus large et un meilleur partage de l'information, particulièrement entre les banques multilatérales de développement.

5. **La future SDFP comporte deux grands piliers :** le Programme de renforcement de la viabilité de la dette (DSEP) qui fournira de plus amples incitations aux pays pour les amener à contracter des financements plus viables et précisera les obligations en matière de communication

des données de la dette de manière à accroître la transparence en ce domaine ; et le Programme de sensibilisation des créanciers (PCO), qui s'appuie sur la plateforme mondiale et le rôle mobilisateur de l'IDA et vise à faciliter le partage d'informations, le dialogue et la coordination entre les créanciers afin d'atténuer les risques associés à la dette.

Programme de renforcement de la viabilité de la dette

6. **La future SDFP fournira des incitations aux pays IDA afin de les amener à améliorer continuellement leurs pratiques en vue de s'engager sur une trajectoire d'endettement viable, en tenant compte de l'impact de chocs exogènes.** Les pays exposés à un risque modéré ou élevé de surendettement ou effectivement surendettés pourront recevoir l'intégralité de leurs allocations de base à condition de mettre en œuvre les mesures convenues sur une base annuelle. Comme mesure d'incitation, une part de l'allocation du pays sera mise en réserve et débloquée en cas d'application satisfaisante des mesures convenues dans le DSEP. Cette mesure sera appliquée systématiquement à tous les pays IDA sur une base annuelle. Les pays présentant un faible risque de surendettement maintiendront l'intégralité de leur allocation et ne seront pas subordonnés à la satisfaction de critères annuels de performance et de politiques publiques. S'agissant des pays à risque modéré de surendettement, les ressources mises en réserve représenteront 10 % de l'allocation. Pour le cas des pays exposés à un risque élevé de surendettement ou effectivement surendettés, 20 % du montant de l'allocation seront mis en réserve. Dans le cadre de ce système :

- a. Les pays satisfaisant de manière systématique aux critères annuels de performance et de politiques publiques pourront maintenir l'intégralité de leur allocation durant IDA-19 et au-delà ;
- b. Les pays présentant un risque modéré ou élevé de surendettement (ou déjà surendettés) qui n'atteindront pas leurs cibles annuelles de performance et de politiques publiques pourraient, au début de la troisième année d'IDA-19, perdre l'accès aux montants mis en réserve si ceux-ci n'ont pas encore été débloqués.

7. **Les critères de performance et de politiques publiques à remplir comprennent : i) le renforcement de la viabilité des finances publiques ; ii) l'amélioration de la gestion de la dette ; et/ou iii) l'exhaustivité et l'actualité des rapports et la publication des informations sur la dette publique et garantie par l'État.** Les critères de performance et de politiques publiques seront définis dans le cadre des programmes d'aide aux pays de l'IDA, sur la base d'études diagnostiques telles que des analyses de viabilité de la dette, des évaluations de la performance en matière de gestion de la dette et des examens de finances/dépenses publiques. Ils seront établis suffisamment tôt durant l'exercice pour que des progrès puissent être accomplis à cet égard avant que la décision ne soit prise de débloquer les fonds mis en réserve. L'IDA fournira une assistance technique aux pays pour soutenir l'application des critères de performance et la mise en œuvre des mesures retenues, au besoin.

8. **Les critères de performance et de politiques publiques retenus peuvent inclure des plafonds d'endettement.** Les plafonds d'endettement, comme l'absence d'emprunts non concessionnels, se sont révélés particulièrement importants pour des pays à risque élevé de surendettement. En plus d'être un repère important pour le suivi de la performance du pays en

gestion de facteurs de vulnérabilité à la dette, ces plafonds seront d'une grande utilité pour les créanciers et contribueront à améliorer la transparence en matière de dette²⁴².

Programme de sensibilisation des créanciers

9. **La mise en œuvre du PCO va contribuer à renforcer la coordination des actions entre les emprunteurs, les créanciers et les partenaires internationaux du développement.** Au regard du paysage actuel du financement du développement, les efforts déployés par l'IDA à l'appui des pays pour renforcer les capacités requises pour remédier aux facteurs de vulnérabilité en matière de dette exigent une coopération et une coordination de toutes les parties concernées, y compris les créanciers non membres du Club de Paris et d'autres créanciers non traditionnels. À travers le PCO, l'objectif de la SDFP est de renforcer les actions concertées menées par divers acteurs afin de promouvoir des politiques économiques saines, une gestion prudente de la dette et des pratiques de financement soutenables. Dans le cadre du PCO, l'IDA envisage également que les plateformes mises en place à l'initiative des pays puissent rassembler différents acteurs, parmi lesquels des créanciers non membres du Club de Paris, afin de discuter des implications des choix opérés par le pays en matière de financement pour ses résultats sur le plan du développement et pour la viabilité de sa dette.

10. **Le PCO va aider à accroître la transparence autour des indicateurs macroéconomiques, des évaluations de la viabilité de la dette et d'autres variables associées aux facteurs de vulnérabilité en matière de dette.** Composante intégrante de la bonne gouvernance et du financement du développement durable, la transparence est une notion essentielle. Le PCO va aussi s'appuyer sur le DSEP pour accroître la transparence en matière de dette. La publication des décisions du comité de la SDFP et des informations sur la dette du pays sur un site Web convivial conformément aux dispositions de la Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale va contribuer à la réalisation de cet objectif.

Modalités de mise en œuvre de la SDFP

11. Les principes suivants guideront la mise en œuvre de la politique :

- **Traitement équitable.** Le cadre de mise en œuvre va veiller à assurer une application équitable de la politique dans tous les pays IDA, y compris en modifiant les critères de performance et de politiques publiques en fonction de la situation et des capacités de chaque pays, particulièrement pour les pays fragiles et touchés par un conflit (FCS) et les petits États. En harmonisant les politiques avec les programmes d'aide aux pays, on consolidera les complémentarités entre la mise en œuvre et les initiatives de renforcement des capacités.
- **Simplicité et prévisibilité.** Le cadre de mise en œuvre sera organisé d'une manière simple et transparente. Il énoncera les mesures à prendre par les pays emprunteurs et l'IDA, et décrira clairement les modalités d'utilisation des ressources mises en réserve par les pays bénéficiaires d'allocations au titre de l'Enveloppe FCV. Les actions à

²⁴² D'autres exemples de critères de performance et de politiques publiques comprennent l'inclusion de garanties dans le cadre de gestion de la dette, la réalisation et la publication d'évaluations des risques budgétaires des entreprises publiques, ou le renforcement du cadre d'évaluation, de sélection et d'exécution des projets d'investissement public. La sélection des mesures à prendre se fera sur la base des résultats d'analyses de viabilité de la dette et d'évaluations de la performance en matière de gestion de la dette, entre autres.

mener seront axées sur des domaines d'intervention critiques. S'agissant de la prévisibilité, les pays à risque élevé de surendettement (ou déjà surendettés) pourraient s'attendre à ce que l'une des actions prioritaires soit associée aux plafonds d'endettement. De même, dans les pays présentant des faiblesses en matière d'information sur la dette, des actions à l'appui d'une meilleure communication des données de la dette pourraient être attendues. En veillant à ce que les actions à mener et les dispositions connexes de la SDFP soient simples et accessibles, l'IDA cherche à envoyer un signal clair aux emprunteurs et aux créanciers.

- **Approche fondée sur des règles.** Le cadre de mise en œuvre comprendra des règles clairement définies, notamment sur le suivi et les rapports. Par exemple, il indiquera clairement les situations dans lesquelles des considérations spécifiques à chaque prêt seront prises en compte, notamment pour des investissements prioritaires fortement rentables et pour des chocs liés à des catastrophes naturelles par exemple. Il déterminera aussi la périodicité des rapports à produire par différents groupes de pays, notamment les petits États.

12. **Gouvernance.** Les modalités de gouvernance de la future SDFP vont s'appuyer sur le cadre de responsabilisation et de décision de l'IDA. Ces modalités visent à faire en sorte que les critères de performance et de politiques publiques : i) soient définis sur la base de diagnostics solides, comme des AVD, des DeMPA et des examens de finances/dépenses publiques ; ii) visent à soutenir une trajectoire ambitieuse, mais réaliste, vers une meilleure gestion de la dette et la maîtrise des défis connexes ; et soient définis dans le cadre d'une concertation entre les services de la Banque mondiale et les autorités du pays en question. Les équipes-pays de la Banque soumettront leurs propositions de critères à l'examen des services régionaux. Ces propositions seront ensuite transmises au Comité de la SDFP qui sera chargé de présenter ses recommandations à la Direction pour approbation. Afin de maintenir un contrôle approprié, les Administrateurs seront tenus régulièrement informés grâce, notamment, à l'établissement d'un rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la politique.

13. **Le comité de la SDFP.** Ce comité sera composé de représentants des départements de la Banque qui seront chargés d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et robuste de la politique. Il veillera à ce que les critères de performance et de politiques publiques adoptés pour les Régions soient suffisamment ambitieux, comparables entre pays semblables, et proportionnés à la capacité et aux défis des pays concernés avant de les recommander à la Direction pour approbation. Le comité examinera également la mise en œuvre des critères de performance et de politiques publiques retenus. À partir de cet examen, il formulera des recommandations sur le déblocage des fonds mis en réserve et/ou la modification des conditions de financement, ainsi que sur toute demande potentielle de dérogation exceptionnelle adressée à la Direction. Il préparera aussi des rapports sur le DSEP à l'attention du Conseil, et supervisera la diffusion des informations conformément à la Politique d'accès à l'information de Banque mondiale.

14. **La future politique sera harmonisée avec la Politique de plafonds d'endettement (DLP) du FMI.** Les leçons tirées de la mise en œuvre de la NCBP et de la DLP permettront d'établir des modalités de coordination spécifiques.

Calendrier de mise en œuvre

15. La SDFP devrait être soumise à l'approbation du Conseil au troisième trimestre de l'exercice 20, en tenant compte de l'examen par le FMI de sa DLP. Les modalités de mise en œuvre devront être établies en vue de la mise en application de la politique au début d'IDA-19, soit le 1^{er} juillet 2020.

ANNEXE 10 : MECANISME DE L'IDA POUR LA PREPARATION ET LA REPONSE AUX CRISES

1. **Au fil des ans, l'IDA a mis au point une panoplie d'outils à utiliser en cas de crise.** Cette panoplie couvre différents types de vulnérabilités à différents points du continuum des risques — du renforcement de la résilience en amont aux interventions postérieures à la crise²⁴³. Les fonds fiduciaires complètent l'action de l'IDA dans ce domaine en soutenant des produits d'analyse, l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'expérimentation de nouvelles solutions. La Plateforme mondiale contre le risque de crise (GCRP)²⁴⁴ a été établie en 2016 pour stimuler davantage une approche institutionnelle harmonieuse de gestion des risques de crise, en portant une attention particulière aux facteurs de vulnérabilité transfrontière et aux risques multidimensionnels²⁴⁵. Par rapport aux organismes humanitaires, l'IDA a comme avantages comparatifs de soutenir le renforcement de la résilience et de favoriser la mise en œuvre de projets de *développement* pour faire face aux crises — avec un accent sur la prise en compte de la gestion du risque de crise dans des programmes de développement plus vastes et les systèmes nationaux. Surtout, une part importante des opérations de renforcement de la résilience consiste à investir dans les piliers fondamentaux du développement que sont la gouvernance, une infrastructure de qualité, les systèmes de santé et d'éducation, les programmes de protection sociale et la stabilité macroéconomique, entre autres, autant de domaines dans lesquels l'IDA a des années d'expérience et de compétence. De plus, l'IDA soutient et complète d'autres acteurs tels que des plateformes régionales de mutualisation des risques. Globalement, les divers outils de financement des risques font partie d'un paquet plus vaste de solutions financières axées sur la gestion des risques de crise. Cependant, il reste beaucoup à faire pour renforcer les moyens de protection financière contre les crises, une vision à laquelle souscrit grandement le nouveau Mécanisme mondial de financement des risques (GriF). Les actions au titre du Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie (PEF) et du Mécanisme de prévention de la famine (FAM) se poursuivent, et la Banque mondiale continuera d'explorer les possibilités de complémentarité entre ces initiatives et la panoplie d'outils de l'IDA.

2. **Les clients de l'IDA utilisent la panoplie d'outils de crise de différentes manières face à différentes catégories de risques, bien qu'on recense certaines faiblesses liées à cette utilisation.**

- a. En ce qui concerne les *catastrophes naturelles*, les ressources allouées par l'IDA à la gestion des risques de catastrophes sont considérables, en raison de la demande croissante des clients à cet égard. Les activités de renforcement de la résilience sont en grande partie financées par les ressources allouées aux pays par l'Association. Elles sont fortement axées sur la prise en compte systématique de la résilience, et bénéficient à cet égard de l'appui d'initiatives partenaires telles que le Dispositif mondial de réduction des effets des

²⁴³ Banque mondiale, *Review of the IDA Crisis Toolkit : Background Note* (31 mai 2019). Cette note a été présentée aux Délégués à l'IDA dans le cadre de la réunion de reconstitution de juin 2019.

²⁴⁴ Désignée Plateforme d'intervention en réponse aux crises mondiales au moment de sa création en 2016, ce dispositif a été rebaptisé par la suite comme Plateforme mondiale contre le risque de crise pour souligner l'attention croissante portée à la prévention des risques de crise et la préparation à y faire face au niveau institutionnel.

²⁴⁵ Ce sont des risques de types multiples tels que des chocs macroéconomiques, des catastrophes naturelles, des situations d'insécurité alimentaire, des urgences de santé publique, des conflits et des situations d'insécurité.

catastrophes et de relèvement (GFDRR) et la Plateforme de gestion des risques de catastrophes de la Banque mondiale à Tokyo. Les priorités en vue sont les suivantes : i) attirer des ressources et mobiliser des capitaux privés pour les efforts de renforcement de la résilience ; ii) promouvoir un développement urbain et des infrastructures plus résilients et de qualité ; iii) appuyer des efforts de développement à l'épreuve du changement climatique ; et iv) améliorer la mise en œuvre dans les pays en situation de fragilité et de conflit (FCS).

- b. S'agissant de l'**insécurité alimentaire**, les principales lacunes identifiées évoquent la nécessité de renforcer les investissements à moyen ou long terme en vue de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de renforcer la résilience, mais aussi de transposer à plus grande échelle des initiatives précoces cohérentes et prévisibles en réponse à des signaux d'avertissement concernant la sécurité alimentaire. Le Mécanisme de prévention de la famine (FAM) vise à s'attaquer à ces défis en offrant une plateforme pour faire face à l'insécurité alimentaire aussi bien du point de vue de la résilience que des interventions de secours, en collaboration avec des partenaires.
- c. Pour ce qui est des **urgences de santé publique**, le Guichet régional de l'IDA est le principal dispositif d'appui à la surveillance des maladies, compte tenu du caractère incitatif du ratio de financement employé, à savoir 1/3 des allocations par pays. De nombreux clients IDA présentent des faiblesses considérables en matière de capacités de préparation et de réponse aux urgences de santé publique. Les demandes de financements adressées par les pays à l'IDA en vue de renforcer leurs capacités de préparation aux pandémies ont augmenté depuis l'épidémie d'Ébola de 2014-15, mais restent relativement modestes. Pour cette crise, le CRW de l'IDA avait alloué 420 millions de dollars au Libéria, à la Sierra Leone et à la Guinée pour contribuer à contenir la propagation des infections et aider les pouvoirs publics à rendre leurs systèmes de santé publique plus résilients.
- d. Enfin, l'IDA appuie aussi la **préparation financière** aux crises, par exemple en intégrant la résilience financière dans les plans macro-budgétaires et en encourageant la révision de cadres juridiques et réglementaires qui sont essentiels au renforcement de la résilience financière. L'IDA dispose par ailleurs d'outils de financement conditionnel tels que les composantes d'intervention d'urgence conditionnelle (CERC) et les options de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (CAT-DDO) que les clients sollicitent de plus en plus. De plus, l'IDA soutient et complète d'autres acteurs tels que des plateformes régionales de mutualisation des risques et le secteur privé.

3. IDA-19 va faire progresser le programme de gestion du risque de crise de différentes manières, en mettant l'accent sur une prise en compte plus systématique des questions de résilience. Les différentes conclusions formulées dans le rapport d'examen de la panoplie d'outils de crise de l'IDA²⁴⁶ invitent à une mise en œuvre plus ciblée que générale des mesures retenues pour IDA-19. Surtout, le renforcement de la résilience fait partie intégrante des efforts de développement, et la prise en compte systématique des risques dans la programmation des

²⁴⁶ Banque mondiale, *Review of the IDA Crisis Toolkit* : Background Note (31 mai 2019). Cette note a été présentée aux Délégués à l'IDA dans le cadre de la réunion de reconstitution de juin 2019.

allocations basées sur la performance sera au cœur du travail de prévention et de préparation entrepris par l'IDA sur la base d'analyses de risques robustes.

- a. En ce qui concerne les engagements stratégiques pendant IDA-19, au titre du thème particulier *Gouvernance et institutions*, IDA aidera au moins 25 pays à renforcer leur capacité à mettre en œuvre des plans de préparation aux pandémies et des interventions pour y faire face. Sous le thème particulier *Changement climatique*, l'IDA va aider au moins 25 pays à réduire les risques liés aux chocs climatiques qui ont des répercussions sur les résultats en matière de pauvreté et le développement du capital humain, en soutenant des programmes qui intègrent le principe de protection sociale adaptative dans les systèmes nationaux ou réduisent les menaces que fait peser le climat sur la santé.
- b. S'agissant des financements de l'IDA, le Guichet régional peut financer des opérations menées dans un seul pays qui mettent fortement l'accent sur la prévention des catastrophes naturelles et des pandémies et la préparation à ces phénomènes, lorsque ces opérations tiennent compte des répercussions de ces derniers au-delà des frontières. Le CRW va promouvoir le recours accru aux CERC, notamment à travers des montants préalloués qui pourront être déployés plus rapidement. Il va aussi renforcer et clarifier les liens entre l'usage auquel ses ressources sont affectées et la programmation subséquente des allocations par pays aux actions de résilience. Plus précisément, les bénéficiaires du CRW devront démontrer qu'une place plus importante est accordée aux actions de prévention et de préparation dans leur programmation de base IDA d'*après-crise*²⁴⁷. Pendant IDA-19, les ressources du CRW seront aussi mobilisées pour appuyer des interventions précoces face à des crises à évolution lente, notamment des flambées épidémiques et des situations d'insécurité alimentaire. De plus, la nouvelle enveloppe consacrée aux situations de fragilité, conflit et violence (FCV) fournira des ressources dédiées pour aider les FCS-IDA à faire face à différents types de risques FCV.
- c. L'IDA envisage aussi d'introduire l'intermédiation en couverture des risques sur produits de base dans ses pays clients avant la fin d'IDA-18. Ce produit va aider les pays à gérer activement les risques budgétaires liés aux prix des produits de base, en renforçant la panoplie existante de produits de gestion des risques de l'IDA qui leur sont offerts pour faire face à divers risques susceptibles d'affecter leur situation budgétaire.

4. La GCRP va soutenir et compléter le programme d'IDA-19 à travers des services d'analyse et de mobilisation afin d'accompagner les efforts de prévention des crises ainsi que de préparation et de réponse à celles-ci. La GCRP contribuera à assurer la cohérence des approches de gestion des risques de crise à l'échelle de l'institution, notamment par la prise en compte systématique des risques dans les programmes sectoriels et nationaux, et une attention permanente portée à la promotion des actions de prévention et de préparation. Elle aidera aussi à sensibiliser les membres du personnel et encourager leur adhésion à la panoplie d'outils de crise et aux approches globales de gestion des risques de crise. De plus, la GCRP va soutenir la mise au point d'éléments de mesure permettant de suivre l'évolution des pays vers la préparation aux

²⁴⁷ Cela devra apparaître dans les produits sur l'action menée dans les pays, particulièrement dans des documents de programmation comme les CEN, les CPF et les PLR. Ces documents doivent indiquer le montant et les raisons de l'appui déjà fourni au titre du CRW, les enseignements qui en ont été tirés et la manière dont ceux-ci influent sur les programmes subséquents d'aide aux pays. Le but est de montrer les répercussions des actions de prévention et de préparation au-delà des opérations financées par le CRW, notamment sur la programmation de base de manière générale.

crises, une proposition étant attendue à cet égard d'ici la fin de l'exercice 21. Une fois que ces éléments de mesure du niveau de préparation seront au point, la Direction les utilisera pour guider les opérations de l'IDA dans les pays en encourageant le dialogue sur les lacunes en matière de préparation, et sur la manière dont la préparation peut être améliorée dans le cadre des programmes nationaux et régionaux. Enfin, la GCRP soutiendra le déploiement du nouveau dispositif de financement précoce au titre du CRW en faveur des crises à évolution lente en facilitant l'évaluation technique des cas susceptibles de justifier l'emploi de ces ressources.

ANNEXE 11 : MISE EN ŒUVRE DU CADRE DES PRETS CONCESSIONNELS DES PARTENAIRES

1. La présente annexe résume la version définitive du Cadre des prêts concessionnels des partenaires (CPL) d'IDA-19 qui conserve les paramètres d'IDA-18 : i) en modifiant la période de référence de l'équivalent-don de la contribution minimum de référence et les taux d'actualisation, et ii) en introduisant de nouvelles possibilités de conversion en d'autres monnaies admissibles que celles entrant dans le panier du DTS.

2. Il est proposé de reconduire pendant IDA-19 les principales conditions de financement au titre du CPL contenues dans le cadre d'IDA-18, tel qu'énoncé ci-dessous :

- a. *Échéance* : 25 ou 40 ans.
- b. *Différé d'amortissement* : Le différé d'amortissement serait de 5 ans pour un prêt de 25 ans ou de 10 ans pour un prêt de 40 ans.
- c. *Remboursements au titre du principal* : Les remboursements du principal des prêts concessionnels commenceraient à l'expiration du différé d'amortissement. À ce moment-là, un calendrier d'amortissement linéaire serait appliqué. Le principal serait amorti au taux de 5 % par an pour les crédits d'une échéance de 25 ans et de 3,3 % par an pour les crédits de 40 ans.
- d. *Coupon/Intérêt* : Les prêts concessionnels de l'IDA seraient assortis d'un coupon global pouvant atteindre 1 % de la contre-valeur en DTS du prêt²⁴⁸, que l'on désigne ici par « taux d'intérêt maximum ». Les partenaires ont la possibilité de fournir des ressources supplémentaires sous forme de dons pour réduire l'écart entre le taux d'intérêt maximum et le taux nominal applicable au CPL si celui-ci est plus élevé. Pour les CPL dont le taux d'intérêt maximum est négatif, les Partenaires ont également la possibilité d'accorder un CPL à un taux d'intérêt nominal de 0 % dans la monnaie du CPL et de fournir l'élément de libéralité restant exigé par le cadre en accordant un volume plus important de CPL²⁴⁹.
- e. *Remboursement anticipé* : Afin d'assurer sa viabilité financière, l'IDA peut procéder à un remboursement anticipé de la totalité ou d'une partie du solde du CPL, sans pénalité, après un préavis d'au moins 12 mois.
- f. *Date d'entrée en vigueur* : Date de la signature de l'accord de prêt par les parties et de la fourniture du montant intégral, sans réserve, d'un don d'égalisation du coupon, le cas échéant.
- g. *Monnaies* : Pour les annonces de contribution, l'IDA accepterait des prêts concessionnels libellés en DTS ou dans l'une des monnaies du panier servant à calculer le DTS, à savoir le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais, la livre sterling, et le renminbi chinois.

²⁴⁸ Le coût global peut également être obtenu en fournissant des ressources additionnelles sous forme de dons pour abaisser le taux d'intérêt nominal du prêt.

²⁴⁹ Cela implique un taux d'intérêt nominal plus élevé que le taux d'intérêt maximum dans la monnaie du CPL. Un traitement équitable entre les Partenaires sera assuré en appliquant le taux d'intérêt nominal réel du CPL pour calculer l'élément de libéralité du CPL afin de déterminer les droits de vote et de se conformer à l'Objectif de contribution minimale équivalent don.

Après les annonces de contribution, les Partenaires peuvent aussi demander de convertir ces prêts en des monnaies admissibles autres que celles entrant dans le panier du DTS sur la base de critères convenus.

- h. *Retraits* : Les fonds des prêts concessionnels seraient tirés en trois tranches annuelles égales sur la période de trois ans d'IDA-19. La Direction peut convenir d'un autre calendrier de tirages avec le prêteur, si nécessaire.

3. **Contribution sous forme de dons** : Les partenaires qui accordent des prêts concessionnels au titre d'IDA-19 sont tenus de verser des contributions de base sous forme de dons égales à au moins 80 % de l'Objectif de contribution minimale sous forme de dons et de chercher à faire en sorte que le montant total de la Contribution équivalent don (qui comprend la contribution de base provenant du don et l'élément de libéralité des CPL) corresponde au moins à leur Objectif de contribution minimale sous forme de dons. Les Partenaires pourraient choisir de fixer leur Objectif de contribution minimale sous forme de dons à 100 % du montant total de leur Contribution équivalent don sur la base d'IDA-17 ou d'IDA-18, selon la formule qu'ils préfèrent. L'Objectif de contribution minimale sous forme de dons pourrait aussi être basé sur des montants libellés en Monnaie de l'engagement, en Monnaie nationale ou en DTS, selon la préférence du Partenaire.

4. **Élément de libéralité** : Comme durant IDA-18, dès la réception des financements concessionnels des partenaires de l'IDA, l'élément de libéralité des CPL (correspondant à l'élément concessionnel du taux nominal applicable au CPL par rapport au taux d'actualisation) sera reconnu aux fins des droits de vote et de partage des charges. L'élément de libéralité est fonction des conditions du prêt. Les modalités du prêt déterminent les entrées et les sorties de fonds liées au prêt, et l'élément de libéralité est effectivement le rapport entre la valeur actuelle du service de la dette et la valeur actuelle des décaissements au titre du prêt, ce qui peut être représenté par la formule suivante :

$$1 - \frac{\sum_{i=1}^n (DF_i \times CFS_i)}{\sum_{j=1}^n (DF_j \times CFD_j)}$$

Où :

DF_i = Coefficient d'actualisation à la période i , calculé à l'aide du taux d'actualisation du cadre des CPL

CFS_i = Flux de trésorerie provenant du service de la dette à la période i

DF_j = Coefficient d'actualisation à la période j , calculé à l'aide du taux d'actualisation du cadre des CPL

CFD_j = Flux de trésorerie provenant du décaissement au titre du prêt à la période j

5. Comme durant IDA-18, les taux d'actualisation spécifiques aux monnaies en vertu du cadre d'IDA-19 permettent aux Partenaires de calculer l'élément de libéralité dans chacune des monnaies. Le tableau A11.1 ci-dessous indique les taux d'actualisation par monnaie et en fonction des modalités de prêt²⁵⁰.

²⁵⁰ Au 29 mars 2019

Tableau A11.1. Taux d'actualisation d'IDA-19

	Taux d'actualisation pendant IDA-19 (%)	
	CPL à 25 ans	CPL à 40 ans
USD	2.97	3.25
EUR	1.28	1.63
JPY	0.09	0.44
GBP	1.74	1.93
CNY	4.13	4.61
DTS	2.25	2.57

6. **Taux d'intérêt maximum :** Comme pour IDA-18, le taux d'intérêt nominal des CPL pendant IDA-19 serait fondé sur un taux maximum de 1 % en DTS. Le taux d'intérêt maximum équivalent est basé sur le principe selon lequel l'élément de libéralité généré sur les CPL dans différentes devises sera équivalent. Par exemple, comme on peut le voir au tableau A11.2 ci-dessous, un prêt libellé en DTS d'une échéance de 25 ans et d'un coupon de 1 % aura le même élément de libéralité de 14,7 % qu'un CPL en USD assorti d'un coupon de 1,64 % ; qu'un CPL en EUR assorti d'un coupon de 0,13 % ; qu'un CPL en JPY assorti d'un coupon de -0,95 % ; qu'un CPL en GBP assorti d'un coupon 0,54 % ; ou qu'une CPL en CNY assorti d'un coupon de 2,67 %.

Tableau A11.2 : Taux d'intérêt maximum pendant IDA-19 et élément de libéralité correspondant

	Taux d'intérêt maximum pendant IDA-19 (%)	
	CPL à 25 ans	CPL à 40 ans
USD	1.64	1.55
EUR	0.13	0.24
JPY	-0.95	-0.75
GBP	0.54	0.48
CNY	2.67	2.62
DTS	1.00	1.00
Élément de libéralité	14.70%	27.17%

7. Implications d'un taux d'intérêt nominal inférieur ou supérieur au taux d'intérêt maximum :

- a. Comme dans le cadre d'IDA-18, si un Partenaire accorde un CPL dont le coupon est inférieur au taux d'intérêt maximum dans une monnaie donnée, l'élément don de ce CPL serait plus élevé par rapport à celui d'un prêt accordé au taux maximum. Par exemple, un

CPL à 25 ans assorti d'un coupon de 0 % en DTS générerait un élément don de 26,58 % alors qu'un coupon de 1 % en DTS serait assorti d'un élément don de 14,70 %.

- b. Comme pendant IDA-18, si un Partenaire souhaite accorder un CPL à un taux d'intérêt nominal supérieur au taux maximum, mais inférieur au taux d'actualisation²⁵¹ dans une monnaie donnée, ce Partenaire serait tenu de fournir des ressources supplémentaires sous forme de dons pour combler la différence en ramenant les conditions du CPL au niveau du taux maximum.
- c. Si un Partenaire choisit d'effectuer ce paiement de don additionnel à l'avance, le montant du paiement requis sera calculé en fonction de la valeur actualisée de la différence dans les flux de trésorerie futurs entre les paiements au titre du coupon initial et les paiements au titre du coupon visé. Le même taux d'actualisation dans le cadre CPL sera utilisé pour le calcul de la valeur actuelle. Le Partenaire ne peut effectuer le versement des fonds du don additionnel en plusieurs tranches que si le CPL est assorti du même calendrier de décaissement (qui s'étale sur une durée maximale de trois ans) et si la valeur actualisée des paiements au titre du don additionnel est la même que pour un paiement effectué à l'avance. Le tableau A11.3 illustre les paiements requis au titre d'un don additionnel pour réduire de 100 points de base le taux d'intérêt nominal afin qu'il corresponde au taux maximum dans une monnaie donnée.

Tableau A11.3 : Don additionnel requis pour ramener le taux d'intérêt nominal au taux maximum en le réduisant de 100 points de base

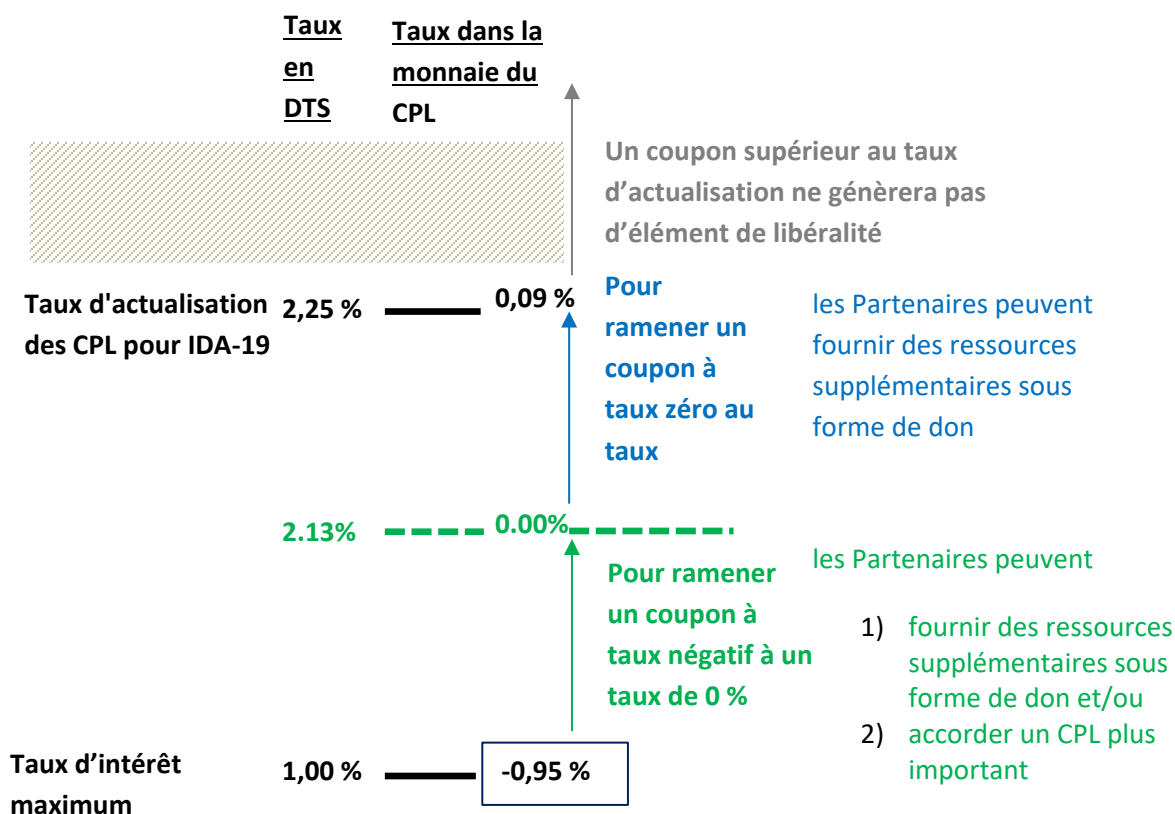
<i>(1 milliard, CPL à 25 ans)</i>		<i>(1 milliard, CPL à 40 ans)</i>	
Monnaie	Don additionnel requis au préalable dans la monnaie du prêt (en millions)	Monnaie	Don additionnel requis au préalable dans la monnaie du prêt (en millions)
USD	112	USD	163
EUR	128	EUR	197
JPY	141	JPY	228
GBP	123	GBP	189
CNY	104	CNY	140
DTS	119	DTS	175

- d. Comme pendant IDA-18, si le taux d'intérêt maximum dans une monnaie particulière est négatif, en plus de l'option ci-dessus (c'est-à-dire avoir un taux d'intérêt plus élevé pour le coupon du CPL et combler la différence qui en résulte en ce qui concerne l'élément de libéralité par l'octroi de dons supplémentaires), les Partenaires auront également la possibilité d'accorder un CPL d'un coupon à taux zéro et de combler la différence relative à l'élément de don qui en résulte à travers un CPL plus important. Avec cette option, un coupon zéro signifierait que le taux d'intérêt nominal applicable au CPL serait supérieur

²⁵¹ Les taux d'intérêt nominaux ne peuvent pas être supérieurs au taux d'actualisation dans une monnaie donnée, autrement le CPL ne génère pas d'élément de libéralité.

au taux d'intérêt maximum de 1 % en DTS. Un traitement équitable entre les Partenaires sera assuré en appliquant le taux d'intérêt zéro du CPL pour calculer l'élément de libéralité du CPL afin de déterminer les droits de vote et de se conformer à l'objectif de contribution minimale sous forme de dons (autrement dit, la « règle du 80/20 »). Voir l'illustration à la figure A11.1 ci-dessous :

Figure A11.1. Illustration de la manière de combler l'écart entre le taux d'intérêt maximum et le coupon du CPL si celui-ci est plus élevé



8. Conformément aux cycles de reconstitution précédents, l'IDA exige que les Partenaires déposent leurs Instruments d'engagement avant qu'elle ne signe un accord de CPL avec le pays partenaire. Cette exigence vise à assurer une plus grande équité entre les Partenaires qui accordent des CPL et ceux qui accordent des dons lorsque les Instruments d'engagement sont exigés avant la perception des fonds du don. En outre, dans le cas où un Partenaire prévoit de fournir des ressources supplémentaires sous forme de don pour abaisser le taux d'intérêt nominal du CPL, l'IDA exigera le versement du don additionnel par le Partenaire comme préalable à l'acceptation par l'IDA du décaissement du CPL. Il s'agit d'éviter que l'IDA supporte un coût d'emprunt élevé pour le CPL sans recevoir le paiement correspondant au titre du don qui garantit la concessionnalité voulue.

9. **Marge de manœuvre pour accorder des CPL en des monnaies n'entrant pas dans le panier du DTS :** Les Partenaires disposeraient d'une certaine marge de manœuvre pour fournir

des CPL dans des monnaies n'entrant pas dans le panier du DTS tout en veillant à ce l'IDA n'ait pas de charge financière ou de risque à assumer en ayant recours aux instruments de marché et en assurant un traitement juste et équitable entre les Partenaires.

10. Pour garantir que l'IDA n'assumera pas de charges financières ou de risques, les Partenaires qui souhaiteraient inclure un CPL dans leurs annonces de contribution devront continuer à annoncer les CPL dans une des monnaies du panier de DTS, l'élément de libéralité étant calculé sur la base des taux d'actualisation publiés pour cette monnaie particulière, conformément à la procédure en vigueur. Les partenaires ont la possibilité de convertir le prêt²⁵² dans une monnaie autre que celles entrant dans le panier du DTS au moment de la signature de l'accord de prêt²⁵³.

11. L'option de la conversion ne sera offerte que pour les monnaies que le Département de la trésorerie de la Banque mondiale est en mesure de couvrir sur le marché pendant la durée de vie du prêt (25 ou 40 ans). Les monnaies agréées²⁵⁴ pour IDA-19 sur la base de ce critère sont le dollar canadien (CAD), le dollar australien (AUD) et le rand sud-africain (ZAR). L'accord de prêt concessionnel de Partenaire relatif aux monnaies agréées comprendra des dispositions juridiques supplémentaires concernant les conversions aux conditions du marché, les clauses applicables aux opérations sur le marché et la marge de manœuvre offerte relativement aux montants à convertir et aux délais de conversion.

12. Les conditions applicables à de telles conversions (montant et taux d'intérêt nominal dans la monnaie retenue, mais non incluse dans le panier du DTS) seront établies sur la base des montants que l'IDA peut couvrir aux cours en vigueur sur le marché au moment de la conversion, en plus des frais de transaction applicables²⁵⁵. Les conversions au taux du marché pourront être effectuées de manière qu'elles n'entraînent pas de risques financiers additionnels pour l'IDA.

²⁵² Ou une portion du prêt.

²⁵³ Le CPL continuera d'être libellé dans une monnaie servant au calcul de la valeur du DTS, mais ses sous-tranches peuvent être décaissées et remboursées dans des monnaies n'entrant pas dans le panier du DTS, après conversion.

²⁵⁴ Au regard des contraintes de liquidité sur le marché des prêts à échéances longues en renminbi, toute conversion d'un CPL libellé dans cette monnaie vers une autre monnaie serait subordonnée à la disponibilité des liquidités sur le marché.

²⁵⁵ Les frais de transaction seront fixés conformément à la méthodologie appliquée à la Banque mondiale pour le calcul des frais de transaction destinés à couvrir les frais généraux et le risque de contrepartie sur le marché.

ANNEXE 12 : DOCUMENTS FOURNIS POUR LES RÉUNIONS DE NÉGOCIATION D'IDA-19

15 novembre 2018 — Livingstone (Zambie)

Foreign Exchange Reference Period for the IDA19 replenishment (novembre 2018)

14-15 avril 2019 — Washington (États-Unis)

- Debt Vulnerabilities in IDA Countries: Policy Options for IDA19 (mars 2019)
- IDA Voting Rights: An Interim Roadmap and Defining the Scope Toward of Long-term Roadmap (avril 2019)

18-20 juin 2019 — Addis-Abeba, Éthiopie

- Special Theme: Climate Change (mai 2019)
- Special Theme: Gender and Development (mai 2019)
- Special Theme: Jobs and Economic Transformation (mai 2019)
- Special Theme: Governance and Institutions (mai 2019)
- Special Theme: Fragility, Conflict and Violence (mai 2019)
- The Demand for IDA19 Resources and the Strategy for their Effective Use (mai 2019)
- Proposal for IDA18 IFC-MIGA Private Sector Window (mai 2019)
- The IDA19 Results Measurement System (mai 2019)
- Addressing Debt Vulnerabilities in IDA Countries: Options for IDA19 (juin 2019)
- IDA18 Financing and Leveraging Framework (mai 2019) (confidentiel)*

11-21 octobre 2019 — Washington (États-Unis)

- IDA18 : Implementation Status and Proposed Reallocations
- Draft of IDA19 Deputies' Report
- Updated IDA19 Operational and Financing Framework (septembre 2019) (confidentiel)*

12-13 décembre 2019 — Stockholm (Suède)

- Draft of IDA19 Deputies' Report

* Ces documents n'ont pas été rendus publics en application de la Politique d'accès à l'information de la Banque mondiale, qui exclut la publication de documents contenant des projections financières confidentielles.

ANNEXE 13 : PROJET DE RESOLUTION D'IDA-19

Conseil des Gouverneurs

Augmentation des ressources : Dix-neuvième reconstitution

ATTENDU QUE :

(A) les Administrateurs de l'Association internationale de développement (« l'Association ») ont examiné les besoins financiers futurs de l'Association et conclu qu'il était souhaitable d'autoriser une reconstitution de ses ressources pour qu'elle puisse prendre de nouveaux engagements de financement durant la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 (la « Dix-neuvième reconstitution ») pour les montants et aux conditions stipulés dans le Rapport des Délégués à l'IDA intitulé « Augmentation des ressources de l'IDA : Dix-neuvième reconstitution » (le « Rapport »), approuvé par les Administrateurs le 11 février 2020 et soumis au Conseil des Gouverneurs ;

(B) les membres de l'Association jugent nécessaire d'augmenter les ressources de celle-ci et entendent prendre toutes les mesures statutaires et législatives nécessaires pour autoriser et approuver l'allocation de ressources additionnelles à l'Association pour les montants et aux conditions stipulés dans la présente Résolution ;

(C) les membres de l'Association qui fournissent des ressources à l'Association en sus de leurs souscriptions dans le cadre de la Dix-neuvième reconstitution (les « Membres contributeurs ») mettront leurs contributions à disposition de l'Association conformément aux Statuts de l'Association (les « Statuts ») en partie sous forme de souscriptions donnant droit à l'attribution de voix, et en partie à titre de ressources supplémentaires fournies sous forme de contributions ne donnant pas droit à l'attribution de voix ;

(D) des souscriptions additionnelles doivent être autorisées pour les Membres contributeurs aux termes de la présente Résolution eu égard au droit de préemption qui leur est conféré en vertu de la Section 1 (c) de l'Article III des Statuts, et qu'il est loisible aux autres membres de l'Association (les « Membres souscripteurs ») d'exercer, s'ils le souhaitent, le droit que leur confère ledit Article ;

(E) il est souhaitable de prendre les dispositions nécessaires pour qu'une portion des ressources que les membres se sont engagés à verser à l'Association lui soit versée sous forme de contributions anticipées ;

(F) des souscriptions et des contributions additionnelles doivent être autorisées pour les Membres contributeurs afin de dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTTE ; et de prendre en compte l'élément de libéralité des prêts concessionnels accordés à l'Association par les Membres contributeurs ;

(G) Les Administrateurs de l'Association ont autorisé l'obtention de prêts concessionnels auprès de Membres contributeurs (dans chaque cas un « Prêt concessionnel de Partenaire ») (CPL)

dans les monnaies et aux conditions approuvées par les Administrateurs et il est prévu que l'élément de libéralité des CPL constituera une partie des souscriptions et des contributions du Membre contribuant visées dans les présentes ;

(H) il est souhaitable d'autoriser l'Association à fournir des financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation, et par l'intermédiation de produits de gestion des risques, en sus de prêts ; et

(I) il est souhaitable de gérer tous les fonds restants de la reconstitution autorisée par la Résolution n° 239 du Conseil des Gouverneurs de l'Association (la « Dix-huitième reconstitution ») comme des fonds faisant partie de la Dix-neuvième reconstitution.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL DES GOUVERNEURS ACCEPTE le Rapport tel qu'approuvé par les Administrateurs, **PREND NOTE** de ses conclusions et recommandations, **ET DÉCIDE** qu'une augmentation générale des souscriptions de l'Association est autorisée aux termes et conditions ci-après :

1. **Autorisation des souscriptions et des contributions.**

- (a) L'Association est autorisée à accepter, de chaque Membre contribuant, des ressources additionnelles dont le montant et la monnaie sont spécifiés, pour chacun d'eux, dans les colonnes 5, 6, 7, 9 et 11 du Tableau 1a-DTS joint à la présente Résolution, ledit montant étant divisé en une souscription portant attribution de voix et une contribution ne portant pas attribution de voix, conformément aux indications du Tableau 2 joint à la présente Résolution.
 - (i) Dans le cadre des ressources décrites au paragraphe 1 (a) ci-dessus, l'Association est autorisée à accepter des Membres contributeurs des souscriptions et des contributions additionnelles d'un montant et d'une monnaie spécifiés dans la Colonne 9 du Tableau 1a-DTS joint à la présente Résolution, afin de dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE.
 - (ii) Dans le cadre des ressources décrites au paragraphe 1 (a) ci-dessus, l'Association est autorisée à accepter des Membres contributeurs des souscriptions et des contributions additionnelles pour financer des opérations de régularisation d'arriérés au montant et aux conditions spécifiés à la colonne 11 du Tableau 1a-DTS joint à la présente Résolution.
 - (iii) Dans le cadre des ressources décrites au paragraphe 1 (a) ci-dessus, l'Association est autorisée à accepter des Membres contributeurs des souscriptions et des contributions additionnelles prenant en compte l'élément de libéralité d'un CPL au montant et dans la monnaie spécifiés à la colonne 6 du Tableau 1a-DTS joint à la présente Résolution.
- (b) L'Association est autorisée à accepter des ressources additionnelles de tout membre pour lequel aucune contribution n'est spécifiée au Tableau 2 et des souscriptions et des contributions additionnelles des Membres contributeurs en sus des montants spécifiés pour chacun desdits membres aux Tableaux 1a et 1b.

- (c) L'Association est autorisée à accepter, de chaque Membre souscripteur, des souscriptions additionnelles d'un montant spécifié, pour chacun d'eux, au Tableau 2.
- (d) Les droits et obligations de l'Association et des Membres contributeurs au titre des souscriptions et contributions autorisées mentionnées aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus sont les mêmes (sauf indication contraire dans la présente Résolution) que ceux qui s'appliquent à la portion de quatre-vingt-dix pour cent de la souscription initiale des membres originaires payable en vertu de la Section 2 (d) de l'Article II des Statuts (les « Statuts ») par les membres dont la liste figure dans la Partie I de l'Annexe A des Statuts.

2. **Accord de paiement.**

- (a) Lorsqu'un Membre contributeur accepte de payer sa souscription et sa contribution, ou lorsqu'un Membre souscripteur accepte de payer sa souscription, il dépose auprès de l'Association un Instrument d'engagement dont la forme est substantiellement celle qui est indiquée dans la Pièce jointe I à la présente Résolution (« Instrument d'engagement ») et, s'agissant de :
 - i. sa contribution au financement de la remise de dette au titre de l'Initiative PPTE, un Membre contributeur inclut ladite contribution dans un Instrument d'engagement ou verse ladite contribution par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, comme indiqué au paragraphe 9 (a) de la présente Résolution ; et
 - ii. un CPL, le Membre contributeur conclut un ou plusieurs accords écrits dont la forme est jugée acceptable par l'Association.
- (b) Lorsqu'un Membre contributeur accepte de payer une partie de sa souscription et de sa contribution sans l'assortir d'aucune condition, et que le paiement du solde est subordonné à la promulgation par ses instances législatives des textes d'ouverture de crédits nécessaires, il dépose (autrement qu'au titre de l'élément de libéralité d'un CPL) un Instrument d'engagement conditionnel sous une forme jugée acceptable par l'Association (« Instrument d'engagement conditionnel »), et ledit membre :
 - (i) s'engage à ne ménager aucun effort pour obtenir, avant les dates de paiement spécifiées au paragraphe 3 (b) de la présente Résolution, l'approbation de la totalité de sa souscription et de sa contribution par ses instances législatives ; et
 - (ii) accepte, une fois ladite approbation obtenue, de notifier à l'Association qu'une partie quelconque de son Instrument d'engagement conditionnel a cessé d'être conditionnelle.

3. **Paiement.**

- (a) Chaque Membre souscripteur verse à l'Association le montant intégral de sa souscription dans les 31 jours qui suivent le dépôt de son Instrument d'engagement. Il est entendu toutefois que si la Dix-neuvième reconstitution n'est pas entrée en vigueur au mardi 15 décembre 2020, le versement peut être reporté par le membre d'un maximum de 31 jours après la Date d'entrée en vigueur telle que définie au paragraphe 6 (a) de la présente Résolution.
- (b) Chaque Membre contribuant qui dépose un Instrument d'engagement autre qu'un Instrument d'engagement conditionnel verse à l'Association le montant de sa souscription et de sa contribution en trois tranches annuelles égales, au plus tard 31 jours après la Date d'entrée en vigueur ou à toute autre date convenue avec l'Association, le 15 janvier 2022 et le 15 janvier 2023. Il est entendu toutefois que :
 - (i) l'Association et chaque Membre contribuant peuvent décider d'anticiper les paiements ;
 - (ii) si la Dix-neuvième reconstitution n'est pas entrée en vigueur au 15 décembre 2020, le versement de la première tranche peut être reporté par le membre d'un maximum de 31 jours après la date à laquelle la Dix-neuvième reconstitution aura pris effet ;
 - (iii) l'Association peut accepter le report du paiement de toute tranche, ou partie de ladite tranche, si le montant payé, ajouté à tout solde inutilisé des versements antérieurs du Membre contribuant concerné, est au moins égal au montant que l'Association estime devoir être versé par ledit membre jusqu'à la date d'échéance de la tranche suivante aux fins des décaissements afférents aux financements engagés au titre de la Dix-neuvième reconstitution ; et
 - (iv) si un Membre contribuant dépose un Instrument d'engagement auprès de l'Association après la date d'échéance de la première tranche de sa souscription et de sa contribution, le versement de toute tranche ou partie de ladite tranche sera effectué à l'Association dans les 31 jours qui suivent la date dudit dépôt.
- (c) Si un Membre contribuant a déposé un Instrument d'engagement conditionnel et, après promulgation de la législation d'ouverture de crédit, notifié à l'Association qu'une tranche, ou une partie de ladite tranche, cesse d'être conditionnelle après la date d'échéance de ladite tranche, le versement de ladite tranche ou partie de ladite tranche est effectué dans les 31 jours suivant la date de ladite notification.
- (d) Chaque Membre contribuant qui verse une contribution sous la forme de l'élément de libéralité d'un CPL paie à l'Association le montant du Prêt en trois tranches annuelles égales au plus tard 31 jours après la Date d'entrée en vigueur, le 15 janvier 2022 et le 15 janvier 2023 ou selon des modalités convenues avec l'Association.

4. **Mode de paiement.**

- (a) Les paiements dus en vertu de la présente Résolution se font, au choix du membre :
 - (i) en espèces, à des conditions convenues entre le membre et l'Association ;
ou
 - (ii) par le dépôt de bons ou d'obligations similaires émis par le gouvernement du pays membre ou le dépositaire désigné par lui ; ces titres ne sont pas négociables, ne portent pas intérêt et sont payables à vue pour leur valeur nominale au compte de l'Association.
- (b) L'Association encaisse les bons ou obligations similaires des Membres contributeurs, dans des proportions à peu près équivalentes à celles des contributions des Partenaires, conformément au calendrier d'encaissement figurant en Pièce jointe II à la présente Résolution, ou comme convenu entre le Membre contributeur et l'Association. Si un Membre contributeur est dans l'impossibilité de satisfaire à une ou plusieurs demandes d'encaissement, l'Association peut convenir avec ledit membre d'un calendrier révisé permettant à l'Association de recevoir un montant d'une valeur au moins équivalente.
- (c) Les dispositions de la Section 1 (a) de l'Article IV des Statuts sont applicables à l'utilisation de la monnaie d'un Membre souscripteur versée à l'Association en vertu de la présente Résolution.

5. **Monnaie de support et de règlement.**

- (a) Les membres libellent en DTS, dans leur monnaie si elle est librement convertible ou, si l'Association y consent, dans la monnaie librement convertible d'un autre membre, les ressources qu'ils s'engagent à mettre à la disposition de l'Association en application de la présente Résolution ; mais, si l'économie d'un Membre contributeur a enregistré, pendant la période 2016-2018, un taux d'inflation moyen supérieur à 10 % par an, dûment constaté par l'Association, sa souscription et sa contribution seront libellées en DTS ou en toute monnaie servant au calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'Association. Les Membres souscripteurs libellent les ressources à mettre à la disposition de l'Association en application de la présente Résolution dans leur monnaie ou dans une monnaie librement convertible avec l'accord de l'Association.
- (b) Les Membres contributeurs effectuent les paiements dus en vertu de la présente Résolution en DTS, dans une monnaie servant au calcul de la valeur du DTS ou, si l'Association y consent, dans une autre monnaie librement convertible, et l'Association peut, pour les besoins de ses opérations, changer librement les montants reçus. Les Membres souscripteurs effectuent leurs versements dans leur monnaie ou dans une monnaie librement convertible avec l'accord de l'Association.
- (c) Chaque Membre contributeur s'engage à maintenir, pour ce qui concerne la monnaie de paiement utilisée par lui en application de la présente Résolution, ainsi que pour

la monnaie dudit membre qui en est issue sous forme de principal, d'intérêts ou d'autres charges, la même convertibilité que celle qui existait à la date d'entrée en vigueur de la présente Résolution.

- (d) Les dispositions de la Section 2 de l'Article IV des Statuts régissant le maintien de la valeur ne s'appliquent pas.
- (e) Nonobstant les dispositions précédentes du présent paragraphe, un Membre contribuant qui effectue une contribution sous la forme de l'élément de libéralité d'un CPL libelle et verse le paiement dudit CPL en DTS ou dans toute autre monnaie approuvée par les Administrateurs et selon les modalités définies dans ses accords de prêt respectifs.

6. **Date d'entrée en vigueur.**

- (a) La Dix-neuvième reconstitution entrera en vigueur et les ressources à verser à l'Association en application de la présente Résolution deviendront payables à celle-ci à la date (« Date d'entrée en vigueur ») à laquelle des Membres contributeurs dont le total des souscriptions et contributions ne représente pas moins de 10,128 milliards de DTS auront déposé auprès de l'Association des Instruments d'engagement, des Instruments d'engagement conditionnel, des Notifications de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette (telles que définies au paragraphe 9 (b) de la présente Résolution) ou des accords de prêt concessionnels dûment signés visant octroyer les CPL, étant entendu que cette date ne doit pas être postérieure au 15 décembre 2020, ou à toute autre date ultérieure que les Administrateurs de l'Association pourront fixer.
- (b) Si l'Association juge que la mise à disposition des ressources additionnelles qui doivent lui être versées en application de la présente Résolution risque d'être indûment retardée, elle réunit dans les meilleurs délais les Membres contributeurs pour examiner la situation et étudier les mesures à prendre pour éviter toute suspension de la fourniture des financements de l'Association aux bénéficiaires remplissant les conditions requises.
- (c) Pour éviter toute interruption du pouvoir d'engagement de l'Association envers les bénéficiaires admissibles avant l'entrée en vigueur de la Dix-neuvième reconstitution, l'Association peut, avant la Date d'entrée en vigueur, utiliser le tiers du montant convenu pour la reconstitution des ressources.

7. **Contributions anticipées.**

- (a) Pour éviter toute interruption du pouvoir d'engagement de l'Association envers les bénéficiaires admissibles avant l'entrée en vigueur de la Dix-neuvième reconstitution, l'Association peut, avant la Date d'entrée en vigueur, considérer comme « contributions anticipées », sauf dispositions contraires dans l'Instrument d'engagement du Membre contribuant, dans la Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette ou dans l'accord de prêt

concessionnel pour un CPL, le tiers du montant total de chaque souscription et contribution pour lequel

- (i) un Instrument d'engagement a été déposé auprès de l'Association ;
 - (ii) une Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette (telle que définie au paragraphe 9 (b) de la présente Résolution) a été reçue par l'Association ; ou
 - (iii) un accord de prêt concessionnel dûment signé au titre d'un CPL a été reçu par l'Association ;
- (b) L'Association spécifie à quel moment les Contributions anticipées visées au paragraphe 7 (a) sont payables à l'Association.
- (c) Les conditions applicables aux contributions à la Dix-neuvième reconstitution s'appliquent également aux Contributions anticipées jusqu'à la Date d'entrée en vigueur, lesdites contributions étant alors réputées constituer des versements au titre du montant dû par chaque Membre contribuant sur sa souscription et sa contribution.
- (d) Au cas où la Dix-neuvième reconstitution n'entrerait pas en vigueur conformément aux dispositions du paragraphe 6 (a) de la présente Résolution, i) des voix seront attribuées à chaque membre pour la Contribution anticipée comme si elle avait été faite sous forme de souscription et de contribution en vertu de la présente Résolution, et ii) tout membre ne faisant pas de Contribution anticipée aura la possibilité d'exercer les droits de préemption qui sont les siens en vertu de la Section 1 (c) de l'Article III des Statuts pour ce qui est de la souscription que l'Association spécifiera.

8. Pouvoir d'utilisation des souscriptions et contributions.

- (a) Aux fins d'utilisation par l'Association de ressources à l'intention des membres admis à en bénéficier, les souscriptions et contributions mises à la disposition de l'Association dès réception des Instruments d'engagement et à compter de la Date d'entrée en vigueur, étant entendu que l'Association peut disposer des contributions anticipées plus tôt, conformément aux dispositions du paragraphe 7(a) de la présente Résolution.
- (b) Toute partie conditionnelle d'une souscription et d'une contribution ayant fait l'objet d'un Instrument d'engagement conditionnel sera mise à disposition aux fins d'utilisation par l'Association une fois qu'il a été notifié à l'Association, conformément aux dispositions du paragraphe 2(b) (ii) de la présente Résolution que ladite partie a cessé d'être conditionnelle.
- (c) L'Association peut prendre des engagements financiers envers des bénéficiaires admissibles, sous réserve que lesdits engagements n'entreront en vigueur et ne

lieront l'Association que lorsqu'elle pourra disposer des ressources de la Dix-neuvième reconstitution à des fins d'engagement.

9. **Contributions au titre de l'Initiative PPTE et pour la régularisation des arriérés.**

- (a) Les Membres contributeurs qui versent une souscription et une contribution additionnelle pour dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE ou pour financer des opérations de régularisation des arriérés le font soit : i) dans le cadre d'une souscription et d'une contribution additionnelle aux ressources ordinaires de l'Association (une « Contribution additionnelle pour l'allègement de la dette »), soit ii) au moyen d'une contribution au guichet PPTE ou au guichet de régularisation des arriérés du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette établie pour un créancier donné au profit de l'Association (une « Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette »).
- (b) Les Membres contributeurs qui versent une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette soit i) concluent un Accord de contribution avec l'Association en tant qu'administrateur du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette ; soit ii) pour les Membres contributeurs qui contribuaient déjà au Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette, communiquent à l'Association un avis de contribution ou allocation additionnelle au guichet approprié du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette (dans chaque cas, une « Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette »). Ladite Notification de contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette spécifie la contribution devant être versée au guichet approprié du Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette pour le montant indiqué dans les Colonnes 9 et 11 du tableau 1a-DTS de la présente Résolution, payable en trois tranches annuelles égales, au plus tard 31 jours après la Date d'entrée en vigueur, le 15 janvier 2022 et le 15 janvier 2023, étant entendu que l'Association et chaque Membre contributeur peuvent décider d'anticiper les paiements.
- (c) Lorsque tout montant d'une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette est payé pour dédommager l'Association des remises de dette accordées au titre de l'Initiative PPTE ou pour financer des opérations de régularisation des arriérés, ledit montant de la Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette est traité comme une souscription et une contribution au titre de la Dix-neuvième reconstitution.

10. **Autorisation de dons, de garanties, de prises de participation et d'intermédiation de produits de gestion des risques.** L'Association est autorisée par la présente Résolution à octroyer, au titre de la Dix-neuvième reconstitution des ressources, des financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation, et par l'intermédiation de produits de gestion des risques.

11. **Administration des fonds d'IDA-18 au titre de la Dix-neuvième reconstitution.**

- (a) À la date d'Entrée en vigueur, la totalité des fonds, recettes, avoirs et engagements de l'Association au titre de la Dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association sera administrée au titre de la Dix-neuvième reconstitution, sous réserve, le cas échéant, de l'application des termes et conditions applicables à la Dix-huitième reconstitution.
- (b) Conformément à la Section 2(a) (i) de l'Article V des Statuts de l'Association, l'Association est autorisée à utiliser les fonds visés au paragraphe 11 (a) ci-dessus, et les fonds en découlant à titre de principal, intérêts ou autres charges, pour fournir des financements sous forme de dons, de garanties et de prises de participation aux conditions et en vertu des politiques applicables au titre de la Dix-neuvième reconstitution.

12. **Attribution de Droits de vote au titre de la Dix-neuvième reconstitution.** Le système actuel prévoit que chaque membre se verra attribuer des voix en rapport avec sa souscription au titre de la Dix-neuvième reconstitution, conformément aux dispositions suivantes :

- (a) Chaque Membre souscripteur qui a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement se verra attribuer le nombre de voix de souscription indiqué en regard de son nom au Tableau 2 à la date de paiement effectif, conformément aux dispositions du paragraphe 3(a) de la présente Résolution. Chaque Membre souscripteur se verra attribuer le nombre de voix d'adhésion additionnelles indiqué dans la colonne c-3 du Tableau 2 à la date à laquelle lui sont attribuées les voix de souscription.
- (b) Chaque Membre contribuant qui a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement (autrement qu'au titre de l'élément de libéralité d'un CPL) se verra attribuer le tiers du nombre des voix de souscription indiqué en regard de son nom au Tableau 2 à la date de chaque paiement effectif, conformément au paragraphe 3 (b) de la présente Résolution. Chaque Membre contribuant se verra attribuer le nombre de voix d'adhésion additionnelles spécifié dans la colonne b-3 du Tableau 2 au titre de sa souscription à la date à laquelle lui est attribué le premier tiers de ses voix de souscription.
- (c) Chaque Membre contribuant qui a versé une Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette se verra attribuer la part correspondante des voix de souscription spécifiée pour ledit membre dans la colonne b-2 du Tableau 2, au moins semestriellement, après le paiement de tout montant de sa Contribution via le Fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette pour dédommager l'Association des remises de dette accordées dans le cadre de l'Initiative PPTE ou pour financer les opérations de régularisation des arriérés.
- (d) Chaque Membre contribuant qui a mis à la disposition de l'Association un CPL au montant indiqué au Tableau 1 b se verra notifier par l'Association de l'élément de libéralité fixé par l'Association correspondant au CPL et se verra attribuer, au titre

dudit élément de libéralité, la part correspondante des voix de souscription spécifiée pour ledit membre dans la colonne b-2 du tableau 2, périodiquement, après le paiement à l'Association du CPL.

- (e) Chaque membre qui a déposé auprès de l'Association un Instrument d'engagement conditionnel se verra attribuer des voix de souscription à la date et dans la mesure des versements effectués au titre de sa souscription et de sa contribution.
- (f) Tout membre qui dépose auprès de l'Association un Instrument d'engagement après l'une quelconque de ces dates se verra attribuer, dans les 31 jours suivant la date dudit dépôt, les voix de souscription auxquelles il a droit au titre dudit dépôt.
- (g) Si un membre ne verse pas un montant quelconque au titre de sa souscription et de sa contribution à la date prévue, ou s'il ne verse pas avant l'échéance un montant quelconque d'un Prêt concessionnel de Partenaire (ou dû au titre de celui-ci), le nombre de voix de souscription attribué périodiquement audit membre en vertu de la présente Résolution relative à la Dix-neuvième reconstitution sera réduit proportionnellement à l'insuffisance de la valeur actuelle nette de ces versements, étant entendu que lesdites voix lui seront restituées lorsque l'insuffisance de la valeur actuelle nette des paiements ayant provoqué ledit ajustement aura ultérieurement été comblée.

- 1/Contribution indicative, devant être approuvée par le gouvernement et/ou le parlement.
- 2/Représente le revenu des placements générés par l'utilisation d'un profil d'encaissement régulier sur 9 ans.
- 3/Comprend une augmentation de la part de base due à des encaissements anticipés.
- 4/Comprend des contributions additionnelles dues à des encaissements anticipés.
- 5/Non-membre de l'IDA, mais s'associe à IDA-19 en fournissant des ressources à des fins et à des conditions à déterminer séparément entre l'IDA et le donateur.
- 6/Le nombre total de parts est calculé sur la base du montant cible de 23 324,23 milliards de DTS. La somme totale des parts des Partenaires n'est pas égale à 100 %, ce qui donne lieu à un déficit structurel de 27 %.
- 7/Les part de base sont calculées sur la base d'un montant cible de 22 523,23 milliards de DTS.
- 8/Les contributions au titre de l'Initiative PPTE ou destinées à financer la régularisation des arriérés sont calculées en appliquant les parts du coût de l'initiative PPTE convenues par les Partenaires durant les cycles de refinancement antérieurs, sauf indication contraire d'un Partenaire donné, au coût total de l'initiative pendant IDA-19 (656 millions de dollars) et à la contribution totale visée pour la régulation des arriérés pendant IDA-19 (145 millions de DTS), respectivement.

- 1/Contribution indicative, devant être approuvée par le gouvernement et/ou le parlement.
- 2/Non-membre de l'IDA, mais s'associe à IDA-19 en fournissant des ressources à des fins et à des conditions à déterminer séparément entre l'IDA et le donateur.
- 3/Les contributions des pays dont le taux d'inflation moyen était supérieur à 10 % sur la période 2016-2018 doivent être libellées en DTS ou dans une monnaie servant au calcul de la valeur du DTS et convenue avec l'Association.
- 4/Les montants en monnaie de paiement des contributions (CoC) sont indiqués à l'exclusion des crédits faisant l'objet d'un remboursement accéléré (le cas échéant) et des éléments de libéralité des prêts concessionnels (le cas échéant), qui sont tous inclus dans les montants indiqués en DTS. Le montant équivalent (en CoC) des crédits faisant l'objet d'un remboursement accéléré ou des éléments de libéralité de prêts concessionnels est indiqué séparément aux colonnes 3 et 4 respectivement.
- 5/La contribution du Canada se compose d'un don et d'un élément de libéralité de prêt concessionnel. L'élément de libéralité a été calculé en dollars, sur la base de la monnaie du prêt concessionnel annoncé par le Canada.

Tableau 1 b. Contributions sous forme de prêts concessionnels à la Dix-neuvième reconstitution

Membres contributeurs	Montant du prêt				Conditions du prêt		Élément de libéralité du prêt	
	Millions de DT	Monnaie	Taux de change	Millions de monnaie nationale	Échéance	Taux d'intérêt nominal en monnaie du prêt	Millions de DTS	Millions de monnaie nationale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Belgique ^{1/}	337,67	EUR	1,23230	416,11	10-40	0,00%	107,28	132,20
Canada ^{1/ 2/}	455,47	USD	1,38318	630,00	5-25	1,20%	84,21	116,48

1/Contribution indicative, devant être approuvée par le gouvernement et/ou le parlement.

2/Le prêt concessionnel est annoncé en USD, avec l'option de le convertir en CAD conformément au cadre des CPL pour IDA-19.

Tableau 2. Souscriptions, contributions et voix (montants en dollars)

Partie I	Situation actuelle (avant IDA-19)						Voix additionnelles provenant d'IDA-19			Situation, IDA-19 comprise				Nombre de voix ajusté					
	Souscriptions portant attribution de voix (USD) (a-1)	Contributions (USD) (a-2)	Montant cumulé des ressources (USD) (a-3)	Voix de souscription (a-4)	Voix d'adhésion (a-5)	% du total des voix (a-6)	Ressources (USD) (b-1)	Total des voix de souscription (b-2)	Voix d'adhésion (b-3)	Montant cumulé des ressources (USD) (d-1)	En % de Partie I (d-2)	Souscriptions portant attribution de (USD) (d-3)	Contributions (USD) (d-4)	Voix de souscription (f-1)	En % de Partie I (f-2)	Voix d'adhésion (f-3)	Total des voix (f-4)	% du total des voix (f-5)	
Membre																			
AFRIQUE DU SUD	12 543 972	271 258 454	286 802 426	16 868	57 500	0,23%	12 999 516	99	2 500	299 801 942	0,11%	12 546 447		287 255 495	16 967	0,11%	60 000	76 967	0,23%
ALLEMAGNE	106 287 105	27 075 318 023	27 181 605 128	1 599 191	57 500	5,05%	1 822 309 916	42 230	2 500	29 003 915 044	10,32%	107 342 855	28 896 572 189	1 641 421	10,32%	60 000	1 701 421	4,96%	
AUSTRALIE	32 723 202	5 378 674 753	5 411 397 955	318 338	57 500	1,14%	347 840 079	7 595	2 500	5 759 238 034	2,05%	32 913 077	5 726 324 957	325 933	2,05%	60 000	385 933	1,13%	
AUTRICHE	11 679 213	3 692 923 037	3 704 602 250	217 900	57 500	0,84%	490 952 511	19 539	2 500	4 195 554 761	1,49%	12 167 688	4 183 387 073	237 439	1,49%	60 000	297 439	0,87%	
BELGIQUE	17 517 482	4 852 949 365	4 870 466 847	286 528	57 500	1,05%	507 376 200	17 821	2 500	5 377 835 047	1,91%	17 963 007	5 359 880 040	304 349	1,91%	60 000	364 349	1,06%	
CANADA	65 782 816	12 635 933 465	12 701 716 281	747 219	57 500	2,45%	1 117 125 963	34 832	2 500	13 818 842 244	4,92%	66 653 616	13 752 188 628	782 051	4,92%	60 000	842 051	2,46%	
DANEMARK	16 709 389	3 940 946 474	3 957 655 863	232 869	57 500	0,88%	348 346 848	10 821	2 500	4 306 002 711	1,53%	16 979 914	4 289 022 797	243 690	1,53%	60 000	303 690	0,89%	
ÉMIRATS ARABES UNIS	10 729	5 189 119	5 199 848	619	748	0,00%	-	-	-	5 199 848	0,00%	10 729	5 189 119	619	0,00%	748	1 367	0,00%	
ESPAGNE	22 015 748	4 816 960 105	4 838 975 853	284 715	57 500	1,04%	329 297 085	7 774	2 500	5 168 272 938	1,84%	22 210 098	5 146 062 840	292 489	1,84%	60 000	352 489	1,03%	
ESTONIE	273 927	17 661 188	17 935 115	1 055	50 800	0,16%	4 526 262	216	2 500	22 461 377	0,01%	279 327	22 182 050	1 271	0,01%	53 300	54 571	0,16%	
ÉTATS-UNIS	474 173 187	53 246 374 715	53 720 547 902	3 160 624	56 600	9,80%	3 021 779 106	50 600	2 500	56 742 327 008	20,19%	475 438 187	56 266 888 821	3 211 224	20,19%	59 100	3 270 324	9,54%	
FINLANDE	7 986 551	2 220 161 739	2 228 148 290	131 065	57 500	0,57%	127 786 248	2 265	2 500	2 355 934 538	0,84%	8 043 176	2 347 891 362	133 330	0,84%	60 000	193 330	0,56%	
FRANCE	93 213 253	18 764 295 118	18 857 508 371	1 109 388	57 500	3,55%	1 640 159 193	50 638	2 500	20 497 667 564	7,29%	94 479 203	20 403 188 361	1 160 026	7,29%	60 000	1 220 026	3,56%	
GRÈCE	4 020 390	221 164 520	225 184 910	13 252	45 900	0,18%	10 161 051	67	2 500	235 345 961	0,08%	4 022 065	231 323 896	13 319	0,08%	48 400	61 719	0,18%	
IRLANDE	4 990 175	827 638 780	827 638 955	48 680	57 500	0,32%	114 706 976	4 650	2 500	942 335 931	0,34%	5 106 425	937 229 506	53 330	0,34%	60 000	113 330	0,33%	
ISLANDE	276 225	104 149 301	104 425 526	6 141	57 500	0,19%	12 538 070	478	2 500	116 963 596	0,04%	288 175	116 675 421	6 619	0,04%	60 000	66 619	0,19%	
ITALIE	39 206 448	11 013 098 909	11 052 305 357	650 241	57 500	2,16%	666 113 347	12 941	2 500	11 718 418 704	4,17%	39 529 973	11 678 888 731	665 182	4,17%	60 000	725 182	2,11%	
JAPON	104 393 408	42 385 973 457	42 470 366 865	2 498 467	57 500	7,79%	3 245 038 737	88 709	2 500	45 715 405 602	16,27%	106 611 133	45 608 794 469	2 587 176	16,27%	60 000	2 647 176	7,72%	
KOWEÏT	5 723 900	1 060 536 763	1 066 260 763	62 711	56 600	0,36%	64 200 419	1 265	2 500	1 130 461 172	0,40%	5 755 615	1 124 705 557	63 976	0,40%	59 100	123 076	0,36%	
LETTONIE	244 144	16 922 423	17 166 567	1 005	57 500	0,18%	4 357 108	213	2 500	21 523 675	0,01%	249 469	21 274 206	1 218	0,01%	60 000	61 218	0,18%	
LITUANIE	539 923	14 630 297	15 170 220	892	56 600	0,18%	5 293 789	266	2 500	20 464 009	0,01%	546 573	19 917 436	1 158	0,01%	59 100	60 258	0,18%	
LUXEMBOURG	1 055 655	404 864 337	405 919 992	23 875	57 500	0,25%	68 948 376	2 999	2 500	474 868 368	0,17%	1 130 630	473 737 738	26 874	0,17%	60 000	86 874	0,25%	
NORVÈGE	14 992 962	4 512 509 926	4 527 502 888	266 370	57 500	0,99%	357 776 108	10 103	2 500	4 885 278 996	1,74%	15 245 537	4 870 033 459	276 473	1,74%	60 000	336 473	0,98%	
NOUVELLE-ZÉLANDE	575 152	390 489 093	391 064 245	23 006	57 500	0,25%	36 643 219	1 199	2 500	427 707 464	0,15%	605 127	427 102 337	24 205	0,15%	60 000	84 205	0,25%	
PAYS-BAS	47 706 502	9 308 099 891	9 355 806 393	550 383	57 500	1,85%	949 972 352	32 853	2 500	10 305 778 745	3,67%	48 527 827	10 257 250 918	583 236	3,67%	60 000	643 236	1,88%	
PORTUGAL	4 771 403	330 270 711	335 042 114	19 721	57 500	0,24%	13 435 168	-	2 500	348 477 282	0,12%	4 771 403	343 705 879	19 721	0,12%	60 000	79 721	0,23%	
ROYAUME-UNI	212 134 441	34 767 533 976	34 979 668 417	2 058 077	57 500	6,44%	3 916 414 657	143 173	2 500	38 896 083 074	13,84%	215 713 766	38 680 369 308	2 201 250	13,84%	60 000	2 261 250	6,60%	
RUSSIE	3 161 416	892 323 353	895 484 769	52 659	57 500	0,34%	-	-	-	895 484 769	0,32%	3 161 416	892 323 353	52 659	0,33%	57 500	110 159	0,32%	
SLOVÉNIE	13 053 362	43 969 159	57 022 521	3 355	57 500	0,19%	6 209 531	223	2 500	63 232 052	0,02%	13 058 937	50 173 115	3 578	0,02%	60 000	63 578	0,19%	
SUÈDE	27 617 860	9 596 511 520	9 624 129 380	566 161	57 500	1,90%	979 287 458	33 919	2 500	10 603 416 838	3,77%	28 465 835	10 574 951 003	600 080	3,77%	60 000	660 080	1,93%	
SUISSE	18 035 539	5 936 620 232	5 954 655 771	350 355	57 500	1,24%	686 994 767	25 517	2 500	6 641 650 538	2,36%	18 673 464	6 622 977 074	375 872	2,36%	60 000	435 872	1,27%	
Total partiel - Partie I	1 363 415 569	258 723 952 203	260 087 367 772	15 301 730	1 704 748	51,80%	20 908 590 060	603 005	72 500	280 995 957 832	100,00%	1 378 490 694	279 617 467 138	15 904 735	100%	1 777 248	17 681 983	51,59%	
Total partiel - Partie II	664 923 929	9 585 948 699	10 250 872 628	7 667 478	8 156 900	48,20%								8 081 945	100%	8 511 900	16 593 845	48,41%	
Total général	2 028 339 498	268 309 900 902	270 338 240 400	22 969 208	9 861 648	100,00%								23 986 680	100%	10 289 148	34 275 828	100,00%	

Notes : **Situation actuelle (a-1) à (a-6) :** Basée sur l'hypothèse que les membres qui n'ont pas encore versé la totalité de leurs souscriptions ou contributions au titre d'une quelconque reconstitution antérieure honoreront leurs obligations. Pour calculer les montants aux fins de l'ajustement des voix, on a multiplié par 1,206 35 les montants des souscriptions et des contributions afférentes aux trois premières reconstitutions (qui étaient libellées en dollars des États-Unis du poids et titre en vigueur le 1^{er} janvier 1960) et ajouté aux chiffres obtenus le montant équivalent en dollars des souscriptions et contributions au titre des reconstitutions ultérieures, d'IDA-4 jusqu'à IDA-18 incluse, aux taux de change convenus.

Attribution de voix supplémentaires en cas d'encaissement : Les voix de souscription sont allouées sur la base de la valeur imputée de ces contributions en fonction du calendrier d'encaissement correspondant plutôt que d'après les montants nominaux figurant dans les tableaux des contributions. Pour la Dix-neuvième reconstitution, ces valeurs sont prises en compte dans la colonne (b-1) pour les pays de la Partie I, et dans la colonne (e-4) pour les pays de la Partie II.

Tableau 2. Souscriptions, contributions et voix (montants en USD)

Partie II	Situation actuelle (avant IDA-19)						Allocation pour l'exercice des droits de préemption visant à maintenir la part du total des voix des pays de la Partie II				Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-19 en DTS ou en monnaies librement convertibles				Nombre de voix ajusté												
	Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Montant cumulé des ressources (USD)		Voix de souscription		Voix d'adhésion		% du total des voix		Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Voix de souscription		Voix d'adhésion		% du total des voix		Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Voix de souscription		Voix d'adhésion		% du total des voix		
	(a-1)	(a-2)	(a-3)	(a-4)	(a-5)	(a-6)	(c-1)	(c-2)	(c-3)	(c-4)	(e-1)	(e-2)	(e-3)	(e-4)	(f-1)	(f-2)	(f-3)	(f-4)	(f-5)	(f-1)	(f-2)	(f-3)	(f-4)	(f-5)			
Membre																											
AFGHANISTAN	1 703 171	0	1 703 171	18 204	57 500	0,23%	15 975	639	2 500	0,23%	0	0	0	0	18 843	0,23%	60 000	78 843	0,23%								
ALBANIE	397 046	0	397 046	4 509	57 500	0,19%	3 950	158	2 500	0,19%	0	0	0	0	4 667	0,06%	60 000	64 667	0,19%								
ALGÉRIE	6 815 485	24 970 467	31 785 952	73 373	57 500	0,40%	64 375	2 575	2 500	0,40%	0	0	0	0	75 948	0,94%	60 000	135 948	0,40%								
ANGOLA	10 610 081	0	10 610 081	112 416	57 500	0,52%	98 625	3 945	2 500	0,52%	6 275	251	4 421 432	4 526 332	116 612	1,44%	60 000	176 612	0,52%								
ARABIE SAOUDITE	27 866 049	2 794 004 783	2 821 870 832	966 031	57 500	3,12%	847 550	33 902	2 500	3,10%	568 050	22 722	400 925 004	402 340 604	1 022 655	12,65%	60 000	1 082 655	3,16%								
ARGENTINE	32 451 906	124 651 892	157 103 798	367 016	57 500	1,29%	322 000	12 880	2 500	1,29%	6 650	266	4 700 608	5 029 258	380 162	4,70%	60 000	440 162	1,28%								
ARMÉNIE	716 931	0	716 931	7 910	57 500	0,20%	6 950	278	2 500	0,20%	0	0	0	0	8 188	0,10%	60 000	68 188	0,20%								
AZERBAÏDJAN	1 221 774	0	1 221 774	13 271	57 500	0,22%	11 650	466	2 500	0,22%	7 100	284	5 010 508	5 029 258	14 021	0,17%	60 000	74 021	0,22%								
BAHAMAS	655 542	12 074 363	12 729 905	7 432	56 600	0,20%	6 525	261	2 500	0,20%	0	0	0	0	7 693	0,10%	59 100	66 793	0,19%								
BANGLADESH	9 048 975	0	9 048 975	95 940	57 500	0,47%	84 175	3 367	2 500	0,47%	0	0	0	0	99 307	1,23%	60 000	159 307	0,46%								
BARBADE	509 393	1 892 596	2 401 989	5 542	57 500	0,19%	4 850	194	2 500	0,19%	0	0	0	0	5 736	0,07%	60 000	65 736	0,19%								
BELIZE	345 371	0	345 371	3 926	57 500	0,19%	3 450	138	2 500	0,19%	0	0	0	0	4 064	0,05%	60 000	64 064	0,19%								
BÉNIN	850 001	0	850 001	9 278	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 604	0,12%	60 000	69 604	0,20%								
BHOUTAN	93 629	0	93 629	1 274	57 500	0,18%	1 125	45	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 319	0,02%	60 000	61 319	0,18%								
BOLIVIE	1 788 276	0	1 788 276	19 132	57 500	0,23%	16 775	671	2 500	0,23%	0	0	0	0	19 803	0,25%	60 000	79 803	0,23%								
BOSNIE-HERZÉGOVINE	10 246 939	0	10 246 939	13 812	57 500	0,22%	12 125	485	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 297	0,18%	60 000	74 297	0,22%								
BOTSWANA	285 221	1 515 927	1 801 148	3 499	57 500	0,19%	3 075	123	2 500	0,19%	2 850	114	2 005 778	2 011 703	3 736	0,05%	60 000	63 736	0,19%								
BRESÏL	34 849 551	960 349 675	995 199 226	462 921	57 500	1,59%	406 150	16 246	2 500	1,58%	0	0	0	0	479 167	5,93%	60 000	539 167	1,57%								
BURKINA FASO	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%								
BURUNDI	1 286 460	0	1 286 460	13 876	57 500	0,22%	12 175	487	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 363	0,18%	60 000	74 363	0,22%								
CABO VERDE	144 453	0	144 453	1 822	57 500	0,18%	1 600	64	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 886	0,02%	60 000	61 886	0,18%								
CAMBODGE	1 725 838	0	1 725 838	18 594	57 500	0,23%	16 325	653	2 500	0,23%	0	0	0	0	19 247	0,24%	60 000	79 247	0,23%								
CAMEROUN	1 703 121	0	1 703 121	18 203	57 500	0,23%	15 975	639	2 500	0,23%	0	0	0	0	18 842	0,23%	60 000	78 842	0,23%								
CHILI	6 003 450	34 746 972	40 750 422	65 610	57 500	0,37%	57 575	2 303	2 500	0,37%	0	0	0	0	67 913	0,84%	60 000	127 913	0,37%								
CHINE	52 952 154	1 091 261 255	1 144 213 409	621 922	57 500	2,07%	545 650	21 826	2 500	2,06%	1 706 950	68 278	1 204 769 488	1 207 022 088	712 026	8,81%	60 000	772 026	2,25%								
CHYPRE	1 330 573	25 898 757	27 229 330	15 641	57 500	0,22%	13 725	549	2 500	0,22%	9 175	367	6 480 173	6 503 073	16 557	0,20%	60 000	76 557	0,22%								
COLOMBIE	6 193 331	26 659 256	32 852 587	73 191	57 500	0,40%	64 225	2 569	2 500	0,40%	0	0	0	0	75 760	0,94%	60 000	135 760	0,40%								
COMORES	144 453	0	144 453	1 822	57 500	0,18%	1 600	64	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 886	0,02%	60 000	61 886	0,18%								
CONGO, RÉP. DÉM.	5 085 586	0	5 085 586	54 099	57 500	0,34%	47 475	1 899	2 500	0,34%	0	0	0	0	55 998	0,69%	60 000	115 998	0,34%								
CONGO, RÉP. DU	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%								
CORÉE	7 711 374	2 367 378 497	2 375 089 871	248 065	57 500	0,93%	217 650	8 706	2 500	0,93%	642 450	25 698	453 445 331	454 305 431	282 469	3,50%	60 000	342 469	1,00%								
COSTA RICA	344 556	0	344 556	3 880	57 500	0,19%	3 400	136	2 500	0,19%	0	0	0	0	4 016	0,05%	60 000	64 016	0,19%								
CÔTE D'IVOIRE	1 703 121	0	1 703 121	18 203	57 500	0,23%	15 975	639	2 500	0,23%	0	0	0	0	18 842	0,23%	60 000	78 842	0,23%								
CROATIE	24 087 138	0	24 087 138	31 939	57 500	0,27%	28 025	1 121	2 500	0,27%	0	0	0	0	33 060	0,41%	60 000	93 060	0,27%								
DIJBOUTI	279 155	0	279 155	3 257	57 500	0,19%	2 850	114	2 500	0,19%	0	0	0	0	3 371	0,04%	60 000	63 371	0,18%								
DOMINIQUE	144 453	0	144 453	1 822	57 500	0,18%	1 600	64	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 886	0,02%	60 000	61 886	0,18%								
ÉGYPTE, RÉP. ARABE D'	8 615 158	11 419 686	20 034 844	93 442	57 500	0,46%	81 975	3 279	2 500	0,46%	8 150	326	5 753 872	5 843 997	97 047	1,20%	60 000	157 047	0,46%								
EL SALVADOR	512 664	23 707	536 371	5 681	57 500	0,19%	4 975	199	2 500	0,19%	0	0	0	0	5 880	0,07%	60 000	65 880	0,19%								
ÉQUATEUR	1 102 567	0	1 102 567	11 952	57 500	0,21%	10 475	419	2 500	0,21%	1 400	56	993 684	1 005 559	12 427	0,15%	60 000	72 427	0,21%								
ÉRYTHRÉE	161 568	0	161 568	2 012	57 500	0,18%	1 775	71	2 500	0,18%	0	0	0	0	2 083	0,03%	60 000	62 083	0,18%								
ESWATINI	548 261	0	548 261	6 112	57 500	0,19%	5 350	214	2 500	0,19%	0	0	0	0	6 326	0,08%	60 000	66 326	0,19%								
ÉTHIOPIE	850 573	23 707	874 280	9 295	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 621	0,12%	60 000	69 621	0,20%								
FIDJI	951 627	0	951 627	10 388	57 500	0,21%	9 125	365	2 500	0,21%	0	0	0	0	10 753	0,13%	60 000	70 753	0,21%								
GABON	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%								
GAMBIE	458 872	0	458 872	5 158	57 500	0,19%	4 525	181	2 500	0,19%	0	0	0	0	5 339	0,07%	60 000	65 339	0,19%								
GÉORGIE	1 171 162	0	1 171 162	12 731	57 500	0,21%	11 175	447	2 500	0,21%	0	0	0	0	13 178	0,16%	60 000	73 178	0,21%								
GHANA	3 973 592	0	3 973 592	42 247	57 500	0,30%	37 075	1 483	2 500	0,30%	0	0	0	0	43 730	0,54%	60 000	103 730	0,30%								
GRENADE	159 092	0	159 092	1 913	57 500	0,18%	1 675	67	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 980	0,02%	60 000	61 980	0,18%								
GUATEMALA	682 732	0	682 732	7 538	57 500	0,20%	6 625	265	2 500																		

Partie II	Situation actuelle (avant IDA-19)						Allocation pour l'exercice des droits de préemption visant à maintenir la part du total des voix des pays de la Partie II				Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-19 en DTS ou en monnaies librement convertibles				Nombre de voix ajusté							
	Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Contributions (USD)	Montant cumulé des ressources (USD)	Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des voix	Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des voix	Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Voix de souscription	Contributions (USD)	Ressources additionnelles totales (USD)	Voix de souscription	En % de Partie II	Voix d'adhésion	Total des voix	% du total des voix
	(a-1)	(a-2)	(a-3)	(a-4)	(a-5)	(a-6)	(c-1)	(c-2)	(c-3)	(c-4)	(e-1)	(e-2)	(e-3)	(e-4)	(f-1)	(f-2)	(f-3)	(f-4)	(f-5)			
HONGRIE	13 103 284	172 080 038	185 183 322	154 040	57 500	0,64%	135 150	5 406	2 500	0,64%	27 350	1 094	19 307 848	19 470 348	160 540	1,99%	60 000	220 540	0,64%			
ÎLES MARSHALL	26 847	0	26 847	579	57 500	0,18%	500	20	2 500	0,18%	0	0	0	0	599	0,01%	60 000	60 599	0,18%			
ÎLES SALOMON	159 092	0	159 092	1 913	57 500	0,18%	1 675	67	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 980	0,02%	60 000	61 980	0,18%			
INDE	69 968 520	382 171 936	452 140 456	803 682	57 500	2,62%	705 100	28 204	2 500	2,61%	305 325	12 213	215 499 315	216 509 740	844 099	10,44%	60 000	904 099	2,64%			
INDONÉSIE	18 809 946	100 951 246	119 761 192	203 581	57 500	0,80%	178 600	7 144	2 500	0,79%	42 450	1 698	29 954 495	30 175 545	212 423	2,63%	60 000	272 423	0,79%			
IRAN, RÉP. ISLAMIQUE D'	7 714 561	48 103 715	55 818 276	84 096	57 500	0,43%	73 775	2 951	2 500	0,43%	0	0	0	0	87 047	1,08%	60 000	147 047	0,43%			
IRAQ	1 286 460	0	1 286 460	13 876	57 500	0,22%	12 175	487	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 363	0,18%	60 000	74 363	0,22%			
ISRAËL	3 121 303	116 850 640	119 971 943	41 704	57 500	0,30%	36 600	1 464	2 500	0,30%	37 025	1 481	26 140 788	26 214 413	44 649	0,55%	60 000	104 649	0,31%			
JORDANIE	512 275	0	512 275	5 671	57 500	0,19%	4 975	199	2 500	0,19%	0	0	0	0	5 870	0,07%	60 000	65 870	0,19%			
KAZAKHSTAN	2 593 971	6 571 277	9 165 248	28 111	57 500	0,26%	24 675	987	2 500	0,26%	0	0	0	0	29 098	0,36%	60 000	89 098	0,26%			
KENYA	2 831 799	0	2 831 799	30 201	57 500	0,27%	26 500	1 060	2 500	0,27%	0	0	0	0	31 261	0,39%	60 000	91 261	0,27%			
KIRIBATI	110 629	0	110 629	1 459	57 500	0,18%	1 275	51	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 510	0,02%	60 000	61 510	0,18%			
KOSOVO	936 906	0	936 906	9 788	56 600	0,20%	8 600	344	2 500	0,21%	0	0	0	0	10 132	0,13%	59 100	69 232	0,20%			
LAO, RÉP. DÉM. POP	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%			
LESOTHO	279 155	0	279 155	3 257	57 500	0,19%	2 850	114	2 500	0,19%	0	0	0	0	3 371	0,04%	60 000	63 371	0,18%			
LIBAN	767 914	0	767 914	8 472	57 500	0,20%	7 425	297	2 500	0,20%	0	0	0	0	8 769	0,11%	60 000	68 769	0,20%			
LIBÉRIA	1 286 460	0	1 286 460	13 876	57 500	0,22%	12 175	487	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 363	0,18%	60 000	74 363	0,22%			
LIBYE	1 703 121	0	1 703 121	18 203	57 500	0,23%	15 975	639	2 500	0,23%	0	0	0	0	18 842	0,23%	60 000	78 842	0,23%			
MACÉDOINE DU NORD	4 514 227	0	4 514 227	6 299	57 500	0,19%	5 525	221	2 500	0,19%	0	0	0	0	6 520	0,08%	60 000	66 520	0,19%			
MADAGASCAR	1 703 121	0	1 703 121	18 203	57 500	0,23%	15 975	639	2 500	0,23%	0	0	0	0	18 842	0,23%	60 000	78 842	0,23%			
MALAISIE	4 329 262	56 201 013	60 530 275	48 568	57 500	0,32%	42 600	1 704	2 500	0,32%	12 750	510	8 997 314	9 052 664	50 782	0,63%	60 000	110 782	0,32%			
MALAWI	1 286 460	0	1 286 460	13 876	57 500	0,22%	12 175	487	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 363	0,18%	60 000	74 363	0,22%			
MALDIVES	60 151	0	60 151	924	57 500	0,18%	800	32	2 500	0,18%	0	0	0	0	956	0,01%	60 000	60 956	0,18%			
MALI	1 470 255	0	1 470 255	15 796	57 500	0,22%	13 850	554	2 500	0,22%	0	0	0	0	16 350	0,20%	60 000	76 350	0,22%			
MAROC	5 942 100	0	5 942 100	63 156	57 500	0,37%	55 400	2 216	2 500	0,37%	0	0	0	0	65 372	0,81%	60 000	125 372	0,37%			
MAURICE	1 457 576	35 560	1 493 136	15 761	57 500	0,22%	13 825	553	2 500	0,22%	0	0	0	0	16 314	0,20%	60 000	76 314	0,22%			
MAURITANIE	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%			
MEXIQUE	15 909 333	380 043 877	395 953 210	210 861	57 500	0,82%	185 000	7 400	2 500	0,82%	0	0	0	0	218 261	2,70%	60 000	278 261	0,81%			
MICRONÉSIE, ÉTATS FÉD. DE	43 817	0	43 817	763	57 500	0,18%	675	27	2 500	0,18%	0	0	0	0	790	0,01%	60 000	60 790	0,18%			
MOLDOVA	952 581	0	952 581	10 415	57 500	0,21%	9 150	366	2 500	0,21%	0	0	0	0	10 781	0,13%	60 000	70 781	0,21%			
MONGOLIE	397 045	0	397 045	4 509	57 500	0,19%	3 950	158	2 500	0,19%	0	0	0	0	4 667	0,06%	60 000	64 667	0,19%			
MONTÉNÉGR0	776 764	0	776 764	7 833	56 600	0,20%	6 875	275	2 500	0,20%	0	0	0	0	8 108	0,10%	59 100	67 208	0,20%			
MOZAMBIQUE	2 309 820	0	2 309 820	24 654	57 500	0,25%	21 625	865	2 500	0,25%	0	0	0	0	25 519	0,32%	60 000	85 519	0,25%			
MYANMAR	3 405 842	0	3 405 842	36 350	57 500	0,29%	31 900	1 276	2 500	0,29%	0	0	0	0	37 626	0,47%	60 000	97 626	0,28%			
NÉPAL	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%			
NICARAGUA	512 275	0	512 275	5 671	57 500	0,19%	4 975	199	2 500	0,19%	0	0	0	0	5 870	0,07%	60 000	65 870	0,19%			
NIGER	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%			
NIGÉRIA	5 675 394	14 960 995	20 636 389	60 878	57 500	0,36%	53 400	2 136	2 500	0,36%	29 400	1 176	20 744 230	20 827 030	64 190	0,79%	60 000	124 190	0,36%			
OMAN	516 902	1 031 875	1 548 777	5 851	57 500	0,19%	5 125	205	2 500	0,19%	0	0	0	0	6 056	0,07%	60 000	66 056	0,19%			
OUGANDA	2 831 799	0	2 831 799	30 201	57 500	0,27%	26 500	1 060	2 500	0,27%	0	0	0	0	31 261	0,39%	60 000	91 261	0,27%			
OUZBÉKISTAN	2 079 348	0	2 079 348	22 357	57 500	0,24%	19 625	785	2 500	0,24%	0	0	0	0	23 142	0,29%	60 000	83 142	0,24%			
PAKISTAN	17 161 403	36 254 898	53 416 301	187 533	57 500	0,75%	164 525	6 581	2 500	0,74%	39 050	1 562	27 557 927	27 761 502	195 676	2,42%	60 000	255 676	0,75%			
PALAOS	40 000	0	40 000	610	57 500	0,18%	525	21	2 500	0,18%	0	0	0	0	631	0,01%	60 000	60 631	0,18%			
PANAMA	46 037	0	46 037	843	57 500	0,18%	750	30	2 500	0,18%	0	0	0	0	873	0,01%	60 000	60 873	0,18%			
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	1 456 803	0	1 456 803	15 739	57 500	0,22%	13 800	552	2 500	0,22%	0	0	0	0	16 291	0,20%	60 000	76 291	0,22%			
PARAGUAY	512 275	0	512 275	5 671	57 500	0,19%	4 975	199	2 500	0,19%	0	0	0	0	5 870	0,07%	60 000	65 870	0,19%			
PÉROU	3 013 527	15 602 676	18 616 203	33 037	57 500	0,28%	28 975	1 159	2 500	0,28%	0	0	0	0	34 196	0,42%	60 000	94 196	0,27%			
PHILIPPINES	8 520 682	21 210 111	29 730 793	91 601	57 500	0,45%	80 375	3 215	2 500	0,45%	7 850	314	5 544 543	5 632 768	95 130	1,18%	60 000	155 130	0,45%			
POLOGNE	51 585 341	93 087 645	144 672 986	558 139	57 500	1,88%	489 675	19 587	2 500	1,87%	28 050	1 122	19 804 377	20 322 102	578 848	7,16%	60 000	638 848	1,86%			
RÉP. ARABE SYRIENNE	1 604 268	0	1 604 268	17 204	57 500	0,23%	15 100	604	2 500	0,23%	0	0	0	0	17 808	0,22%	60 000	77 808	0,23%			
RÉP. CENTRAFRICAINE	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%			
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	684 413	68 614	753 027	7 600	57 500	0,20%	6 675	267	2 500	0,20%	0	0	0	0	7 867	0,10%	60 000	67 867	0,20%			
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE	682 488	0	682 488	7 523	57 500	0,20%	6 600	264	2 500	0,20%	0	0	0	0	7 787	0,10%	60 000	67 787	0,20%			
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	3 169 841	30 662 521	33 832 362	36 697	57 500	0,29%	32 200	1 288	2 500	0,29%												

Partie II	Situation actuelle (avant IDA-19)						Allocation pour l'exercice des droits de préemption visant à maintenir la part du total des voix des pays de la Partie II				Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-19 en DTS ou en monnaies librement convertibles				Nombre de voix ajusté					
	Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Montant cumulé des ressources (USD)	Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des voix	Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Voix de souscription	Voix d'adhésion	% du total des voix	Souscriptions portant attribution de voix (USD)		Voix de souscription	Ressources additionnelles totales (USD)	Voix de souscription	En % de Partie II	Voix d'adhésion	Total des voix	% du total des voix
	(a-1)	(a-2)	(a-3)	(a-4)	(a-5)	(a-6)	(c-1)	(c-2)	(c-3)	(c-4)	(e-1)	(e-2)	(e-3)	(e-4)	(f-1)	(f-2)	(f-3)	(f-4)	(f-5)	
ROUMANIE	5 671 201	0	5 671 201	59 234	56 600	0,35%	51 975	2 079	2 500	0,36%	0	0	0	0	61 313	0,76%	59 100	120 413	0,35%	
RWANDA	1 286 460	0	1 286 460	13 876	57 500	0,22%	12 175	487	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 363	0,18%	60 000	74 363	0,22%	
SAINTE-LUCIE	261 694	0	261 694	3 051	57 500	0,18%	2 675	107	2 500	0,19%	0	0	0	0	3 158	0,04%	60 000	63 158	0,18%	
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	228 296	0	228 296	2 705	57 500	0,18%	2 375	95	2 500	0,18%	0	0	0	0	2 800	0,03%	60 000	62 800	0,18%	
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADI	127 479	0	127 479	1 638	57 500	0,18%	1 425	57	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 695	0,02%	60 000	61 695	0,18%	
SAMOA	159 092	0	159 092	1 913	57 500	0,18%	1 675	67	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 980	0,02%	60 000	61 980	0,18%	
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	127 661	0	127 661	1 645	57 500	0,18%	1 450	58	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 703	0,02%	60 000	61 703	0,18%	
SÉNÉGAL	2 831 799	0	2 831 799	30 201	57 500	0,27%	26 500	1 060	2 500	0,27%	0	0	0	0	31 261	0,39%	60 000	91 261	0,27%	
SERBIE	29 901 768	0	29 901 768	39 558	57 500	0,30%	34 700	1 388	2 500	0,30%	0	0	0	0	40 946	0,51%	60 000	100 946	0,29%	
SIERRA LEONE	1 286 460	0	1 286 460	13 876	57 500	0,22%	12 175	487	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 363	0,18%	60 000	74 363	0,22%	
SINGAPOUR	1 093 858	255 881 441	256 975 299	26 944	56 600	0,25%	23 650	946	2 500	0,26%	91 750	3 670	64 764 585	64 879 985	31 560	0,39%	59 100	90 660	0,26%	
SOMALIE	1 286 460	0	1 286 460	13 876	57 500	0,22%	12 175	487	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 363	0,18%	60 000	74 363	0,22%	
SOUDAN	1 703 121	0	1 703 121	18 203	57 500	0,23%	15 975	639	2 500	0,23%	0	0	0	0	18 842	0,23%	60 000	78 842	0,23%	
SOUDAN DU SUD	602 425	0	602 425	6 297	56 600	0,19%	5 525	221	2 500	0,19%	0	0	0	0	6 518	0,08%	59 100	65 618	0,19%	
SRI LANKA	5 098 957	0	5 098 957	54 153	57 500	0,34%	47 500	1 900	2 500	0,34%	0	0	0	0	56 053	0,69%	60 000	116 053	0,34%	
TADJIKISTAN	632 946	0	632 946	7 023	57 500	0,20%	6 150	246	2 500	0,20%	0	0	0	0	7 269	0,09%	60 000	67 269	0,20%	
TANZANIE	2 831 799	0	2 831 799	30 201	57 500	0,27%	26 500	1 060	2 500	0,27%	0	0	0	0	31 261	0,39%	60 000	91 261	0,27%	
TCHAD	849 977	0	849 977	9 277	57 500	0,20%	8 150	326	2 500	0,20%	0	0	0	0	9 603	0,12%	60 000	69 603	0,20%	
THAÏLANDE	5 112 832	9 069 328	14 182 160	54 708	57 500	0,34%	48 000	1 920	2 500	0,34%	7 200	288	5 076 006	5 131 206	56 916	0,70%	60 000	116 916	0,34%	
TIMOR-LESTE	484 250	0	484 250	5 031	56 600	0,19%	4 425	177	2 500	0,19%	0	0	0	0	5 208	0,06%	59 100	64 308	0,19%	
TOGO	1 286 460	0	1 286 460	13 876	57 500	0,22%	12 175	487	2 500	0,22%	0	0	0	0	14 363	0,18%	60 000	74 363	0,22%	
TONGA	127 479	0	127 479	1 638	57 500	0,18%	1 425	57	2 500	0,18%	0	0	0	0	1 695	0,02%	60 000	61 695	0,18%	
TRINITÉ-ET-TOBAGO	2 278 239	0	2 278 239	24 380	57 500	0,25%	21 400	856	2 500	0,25%	0	0	0	0	25 236	0,31%	60 000	85 236	0,25%	
TUNISIE	2 549 480	0	2 549 480	27 298	57 500	0,26%	23 950	958	2 500	0,26%	0	0	0	0	28 256	0,35%	60 000	88 256	0,26%	
TURQUIE	10 414 930	234 123 512	244 538 442	133 951	57 500	0,58%	117 525	4 701	2 500	0,58%	18 675	747	13 181 274	13 317 474	139 399	1,72%	60 000	199 399	0,58%	
TUVALU	33 567	0	33 567	353	56 600	0,17%	300	12	2 500	0,18%	0	0	0	0	365	0,00%	59 100	59 465	0,17%	
UKRAINE	10 514 641	0	10 514 641	108 598	56 600	0,50%	95 275	3 811	2 500	0,51%	0	0	0	0	112 409	1,39%	59 100	171 509	0,50%	
VANUATU	328 631	0	328 631	3 752	57 500	0,19%	3 300	132	2 500	0,19%	0	0	0	0	3 884	0,05%	60 000	63 884	0,19%	
VIET NAM	2 549 480	0	2 549 480	27 298	57 500	0,26%	23 950	958	2 500	0,26%	0	0	0	0	28 256	0,35%	60 000	88 256	0,26%	
YÉMEN, RÉPUBLIQUE DU	2 644 692	0	2 644 692	26 191	57 500	0,25%	22 975	919	2 500	0,26%	0	0	0	0	27 110	0,34%	60 000	87 110	0,25%	
ZAMBIE	4 531 337	0	4 531 337	48 261	57 500	0,32%	42 350	1 694	2 500	0,32%	0	0	0	0	49 955	0,62%	60 000	109 955	0,32%	
ZIMBABWE	6 924 993	0	6 924 993	73 294	57 500	0,40%	64 300	2 572	2 500	0,40%	0	0	0	0	75 866	0,94%	60 000	135 866	0,40%	
Total partiel -Partie II	664 923 929	9 585 948 699	10 250 872 628	7 667 478	8 156 900	48,20%	6 727 225	269 089	355 000	48,21%	3 634 450	145 378	2 565 232 155	2 573 184 030	8 081 945	100%	8 511 900	16 593 845	48,41%	
Total partiel -Partie I	1 363 415 569	258 723 952 203	260 087 367 772	15 301 730	1 704 748	51,80%									15 904 735	100%	1 777 248	17 681 983	51,59%	
Total général	2 028 339 498	268 309 900 902	270 338 240 400	22 969 208	9 861 648	100,00%									23 986 680	100%	10 289 148	34 275 828	100,00%	

Notes : **Situation actuelle** (a-1) à (a-6) : Basée sur l'hypothèse que les membres qui n'ont pas encore versé la totalité de leurs souscriptions ou contributions au titre d'une quelconque reconstitution antérieure honoreront leurs obligations. Pour calculer les montants aux fins de l'ajustement des voix, on a multiplié par 1,206 35 les montants des souscriptions et des contributions afférentes aux trois premières reconstitutions (qui étaient libellées en dollars des États-Unis du poids et titre en vigueur le 1^{er} janvier 1960) et ajouté aux chiffres obtenus le montant équivalent en dollars des souscriptions et contributions au titre des reconstitutions ultérieures, d'IDA-4 jusqu'à IDA-18 incluse, aux taux de change convenus.

Attribution de voix supplémentaires en cas d'encaissement : Les voix de souscription sont allouées sur la base de la valeur imputée de ces contributions en fonction du calendrier d'encaissement correspondant plutôt que d'après les montants nominaux figurant dans les tableaux des contributions. Pour la Dix-neuvième reconstitution, ces valeurs sont prises en compte dans la colonne (b-1) pour les pays de la Partie I, et dans la colonne (e-4) pour les pays de la Partie II.

Ressources additionnelles obtenues dans le cadre d'IDA-19 en DTS ou en monnaies librement convertibles : Les montants portés dans la colonne (e-4) sont les ressources additionnelles versées dans le cadre d'IDA-19 par les États membres de la Partie II en DTS ou en monnaies librement convertibles, comme indiqué au tableau 1A-CoC. Le montant équivalent en dollar est le résultat de la conversion du montant en DTS au moyen du taux de change moyen du DTS en dollar sur la période allant du 1^{er} mars au 31 août 2019 (DTS 1 = 1,383 18 USD). Ces montants sont répartis entre les souscriptions portant attribution de voix (colonnes (c-1) et (e-1) et les contributions (colonnes (e-3)).

Mise à jour pour les pays membres de la Partie II : Ce tableau a été mis à jour afin de rendre compte du changement de statut prévu pour certains pays membres de la Partie II.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

Augmentation des ressources : Dix-neuvième reconstitution

Instrument d'engagement

Nous nous référons à la Résolution n° _____ du Conseil des Gouverneurs de l'Association internationale de développement intitulée « Augmentation des ressources : Dix-neuvième reconstitution », qui a été adoptée le _____ 2020 (« la Résolution »).

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la Résolution, le Gouvernement [de/du/de la] _____ INFORME PAR LA PRÉSENTE l'Association qu'il effectuera la _____²⁵⁶ autorisée pour l'État membre conformément aux dispositions de ladite Résolution pour un montant de _____ [dont _____ représente l'élément de libéralité d'un Prêt concessionnel de Partenaire]²⁵⁷.

(Date) (Nom et titre)²⁵⁸

²⁵⁶ Le présent formulaire peut être utilisé par un Membre contribuant pour soumettre un Instrument d'engagement, qui inclut toute Contribution additionnelle pour l'allègement de la dette et toute Contribution additionnelle pour dédommagement au titre des dons, ou des Instruments d'engagement distincts pour sa contribution ordinaire, toute Contribution additionnelle pour l'allègement de la dette et toute Contribution additionnelle pour dédommagement au titre des dons. Les Membres contributeurs inscrivent ici les mots « souscription et contribution » pour les contributions ordinaires et les Contributions additionnelles pour l'allègement de la dette ; et les Membres souscripteurs inscrivent uniquement le mot « souscription ».

²⁵⁷ Conformément aux dispositions du paragraphe 5 (a) de la Résolution relative à la Dix-neuvième reconstitution, les membres sont tenus de libeller leur souscription et leur contribution, ou leur souscription uniquement, selon le cas, en DTS, dans leur monnaie si elle est librement convertible ou, si l'Association y consent, dans la monnaie librement convertible d'un autre membre. Le paiement se fera conformément aux dispositions du paragraphe 5 (b) de la Résolution.

²⁵⁸ L'instrument doit être signé au nom de l'État membre par un représentant dûment habilité.

**Calendrier d'encaissement des contributions à IDA-19
(en pourcentage du total des contributions)**

<u>Exercice</u>	<u>Calendrier type</u>
2021	3,1
2022	7,7
2023	13,5
2024	15,6
2025	15,8
2026	14,2
2027	12,6
2028	10,2
2029	7,3
	<hr/>
	100

- 1/Contribution indicative, devant être approuvée par le gouvernement et/ou le parlement.
- 2/Représente le revenu des placements générés par l'utilisation d'un profil d'encaissement régulier sur 9 ans.
- 3/Comprend une augmentation de la part de base due à des encaissements anticipés.
- 4/Comprend des contributions additionnelles dues à des encaissements anticipés.
- 5/Non-membre de l'IDA, mais s'associe à IDA-19 en fournissant des ressources à des fins et à des conditions à déterminer séparément entre l'IDA et le donateur.
- 6/Le nombre total de parts est calculé sur la base du montant cible de 23 324,23 milliards de DTS. La somme totale des parts des Partenaires n'est pas égale à 100 %, ce qui donne lieu à un déficit structurel de 27 %.
- 7/Les part de base sont calculées sur la base d'un montant cible de 22 523,23 milliards de DTS.
- 8/Les contributions au titre de l'Initiative PPTE ou destinées à financer la régularisation des arriérés sont calculées en appliquant les parts du coût de l'initiative PPTE convenues par les Partenaires durant les cycles de refinancement antérieurs, sauf indication contraire d'un Partenaire donné, au coût total de l'initiative pendant IDA-19 (656 millions de dollars) et à la contribution totale visée pour la régulation des arriérés pendant IDA-19 (145 millions de DTS), respectivement.
- 9/ Au taux de change de référence d'IDA-19, soit 1,383 18 USD/DTS.

TABLE A14.2: CONCESSIONAL LOAN CONTRIBUTIONS TO THE NINETEENTH REPLENISHMENT

Membres contributeurs	Montant du prêt				Conditions du prêt		Élément de libéralité du prêt	
	Millions de dollars	Monnaie	Taux de change	Millions de monnaie nationale	Échéance	Taux d'intérêt nominal en monnaie du prêt	Millions de dollars	Millions de monnaie nationale
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Belgique ^{1/}	467,06	EUR	0,89092	416,11	10-40	0,00%	148,39	132,20
Canada ^{1/ 2/}	630,00	USD	1,00000	630,00	5-25	1,20%	116,48	116,48

1/ Indicative contribution, subject to government and/or parliamentary approval.

2/ Concessional loan is pledged in USD, with an option to convert the loan to CAD per IDA19 CPL framework.

